

ÉDITION  
2019

# MARTINIQUE 2018



# THÉMATIQUE DU RAPPORT 2018



## LA CONSTRUCTION

Cette année, les Instituts d'outre-mer (IEDOM/IEOM) ont choisi de dédier l'illustration de leurs rapports annuels à la construction, plus précisément au secteur d'activité du bâtiment et des travaux publics (BTP). Le BTP regroupe toutes les activités de conception et de construction des bâtiments publics et privés, industriels ou non, et des infrastructures telles que les routes ou les canalisations. Il est l'un des premiers indicateurs de l'activité économique dans les Outre-mer.

---

**INSTITUT D'ÉMISSION**  
**DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

---

SIEGE SOCIAL  
115, rue Réaumur 75002 PARIS

---



# Martinique

---

Rapport annuel  
**2018**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'IEDOM et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

---

# Sommaire

---

	Pages
Carte de la Martinique	8
Avant-propos	9
La Martinique en bref	10
Synthèse	12
<b>CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES</b>	17
<b>Section 1 – La géographie et le climat</b>	18
<b>Section 2 – L’histoire</b>	19
<b>Section 3 – Le cadre institutionnel</b>	21
1. Dans le paysage administratif français	21
2. Dans le paysage communautaire européen	23
3. Dans l’espace caribéen	25
<b>CHAPITRE II – PANORAMA DE L’ÉCONOMIE DE LA MARTINIQUE</b>	27
<b>Section 1 – La population</b>	28
1. Évolution de la population	28
2. Structure de la population	30
<b>Section 2 – Les principaux indicateurs économiques</b>	32
1. Les comptes économiques	32
2. L’emploi et le chômage	37
3. Les revenus et les salaires	42
4. Les prix	47
5. Les échanges extérieurs	50
<b>Section 3 – Les politiques et finances publiques</b>	57
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	57
2. Les finances publiques locales	61
3. Le système fiscal	66

<b>CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITÉ</b>	75
<b>Section 1 – Aperçu général</b>	76
<b>Section 2 – L’agriculture, l’élevage et la pêche</b>	77
1. Aperçu structurel	77
2. L’agriculture	77
3. La pêche et l’aquaculture	84
<b>Section 3 – L’industrie et l’artisanat</b>	87
1. Aperçu structurel	87
2. L’activité du secteur de l’industrie	87
3. Le secteur artisanal	94
<b>Section 4 – L’énergie, l’eau et l’environnement</b>	95
1. Aperçu structurel	95
2. L’énergie	95
3. L’eau	99
<b>Section 5 – Le bâtiment et les travaux publics</b>	103
1. Aperçu structurel	103
2. L’activité du secteur	103
3. Le logement	105
4. La construction publique	108
<b>Section 6 – Le commerce</b>	109
1. Aperçu structurel	109
2. L’activité du secteur	109
3. Les principaux sous-secteurs commerciaux	112
<b>Section 7 – Le tourisme</b>	114
1. Aperçu structurel	114
2. L’activité globale et la fréquentation	114
3. Le tourisme de séjour	115
4. Le tourisme maritime	119
<b>Section 8 – Les transports</b>	121
1. Aperçu structurel	121
2. Les transports routiers	121
3. Les ports	124
4. L’aéroport	127



<b>Section 9 – Les autres services marchands</b>	131
1. Aperçu structurel	131
2. L'activité du secteur	131
3. Le numérique	132
<b>Section 10 – Les services non marchands</b>	136
1. Aperçu structurel	136
2. L'éducation	136
3. La santé	139
4. L'action sociale	141
<b>CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE</b>	143
<b>Section 1 – Aperçu général</b>	144
<b>Section 2 – La structure du système bancaire</b>	146
1. L'organisation du système bancaire	146
2. La densité du système bancaire	151
3. Les moyens de paiement	154
4. L'activité des fonds de garantie	158
<b>Section 3 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire</b>	161
1. Les taux d'intérêt	161
2. Les tarifs bancaires aux particuliers	168
3. Le bilan agrégé des banques locales	171
4. Les performances financières des banques locales	173
<b>Section 4 – L'évolution de la situation monétaire</b>	178
1. Les avoirs financiers des agents économiques	178
2. Les crédits à la clientèle	182
3. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	186
4. La circulation fiduciaire	189
5. Le surendettement	192
<b>Annexes</b>	197
1. Les principaux faits juridiques et réglementaires de l'année 2017	198
2. Statistiques économiques	203
3. Statistiques monétaires et financières	207



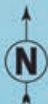
Canal de la Dominique

Océan Atlantique



Mer des Caraïbes

Canal de Sainte-Lucie



- |                          |                        |                  |
|--------------------------|------------------------|------------------|
| Agglomération principale | Aéroport international | Route principale |
| Chef-lieu                | Port de commerce       | Route secondaire |
| Commune                  | Port de plaisance      | Sommet           |
| Hameau                   | Port de pêche          | Volcan actif     |



## Avant-propos

En 2018, les performances de l'économie martiniquaise traduisent une absence de véritable dynamique. Le climat d'incertitudes fiscales, sociales, internationales et environnementales semble peser sur la croissance de l'activité. L'indicateur du climat des affaires est volatil et n'exhibe aucune tendance claire.

Dans le détail, cette orientation occulte deux évolutions distinctes. D'un côté, la consommation des ménages est plutôt robuste dans un contexte démographique défavorable. Les importations de biens durables sont ainsi au plus haut depuis dix ans. Cette tendance est notamment soutenue par l'amélioration des conditions sur le marché de l'emploi et l'évolution positive des conditions et des encours de crédits. De l'autre, l'investissement est dégradé. Les entreprises orientent leurs investissements vers le renouvellement des équipements plutôt que vers l'augmentation des capacités de production. L'investissement public est quant à lui en souffrance. Les difficultés financières des collectivités locales et la rationalisation des finances de l'État se traduisent par un manque de projets structurants pour l'économie de l'île.

Dans cette « économie à deux visages », des recompositions sectorielles notables sont à l'œuvre. Le secteur primaire, qui a souffert l'an dernier de l'activité cyclonique, recouvre progressivement son potentiel de production. Il semble également confirmer sa montée en gamme avec la mise sur le marché de nouveaux produits labellisés (équitable, biologique, etc.). Le secteur du tourisme parvient à maintenir la dynamique de 2017 héritée du report vers la Martinique des destinations touchées par les ouragans. Le secteur du BTP stabilise son activité après plusieurs années de repli. Le secteur bancaire continue de se restructurer dans le but de mieux satisfaire les besoins de financement des acteurs économiques et de consolider son activité dans un environnement de taux d'intérêt bas.

Dans un tel contexte, le rôle de l'IEDOM est double. D'une part, il consiste à donner à voir au plus grand nombre l'état de l'économie martiniquaise. C'est dans cet esprit qu'est rédigé cet ouvrage ainsi que ses nombreuses autres publications. Puissent les éléments de diagnostics qu'ils contiennent être utiles au débat, à la prise de décision et à l'action auxquels prend part l'ensemble des acteurs économiques comme institutionnels. D'autre part, ce rôle consiste à accompagner les entreprises, les particuliers et les banques au moyen de nombreuses missions au travers desquelles se déploie l'action de l'IEDOM : la médiation du crédit, l'accompagnement des TPE, le traitement des dossiers de surendettement, l'éducation financière, la surveillance du système bancaire et des systèmes de paiement, ou encore la cotation des entreprises.

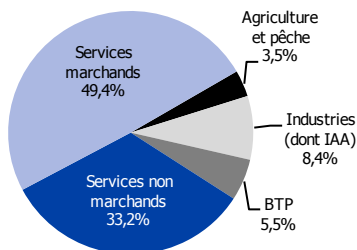
L'indépendance de l'IEDOM est le garant de la fiabilité des informations contenues dans cet ouvrage, comme de son action. Elle est un repère dans un monde sans cesse changeant.



Claude DORWLING-CARTER

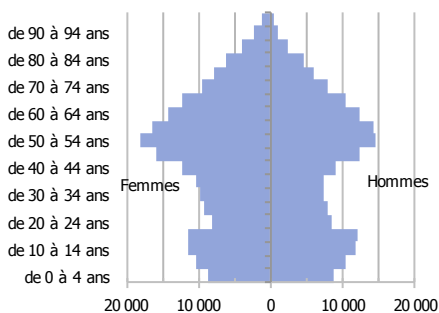
# La Martinique en bref

## Répartition sectorielle de la valeur ajoutée (estimations 2015, %)



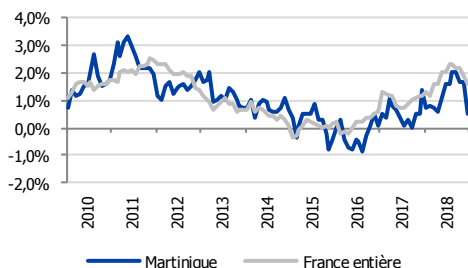
Source : INSEE - Comptes économiques régionaux (données 2015 semi-définitives)

## Pyramide des âges en 2018



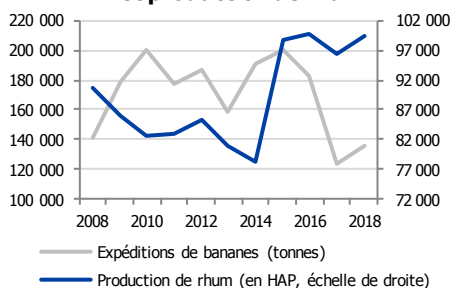
Source : INSEE

## Indice des prix à la consommation (% en glissement annuel)



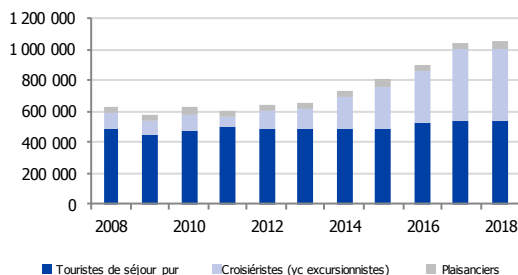
Source : INSEE

## Expéditions de bananes et production de rhum



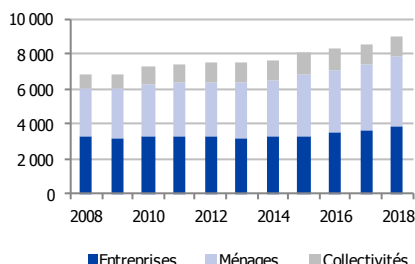
Source : DAAF, CODERUM

## Nombre de touristes à la Martinique



Source : Comité martiniquais du tourisme (CMT)

## Encours de crédits par catégorie d'agents (en millions d'euros)



Source : IEDOM - Surfi

## Les chiffres clés de la Martinique

	Martinique		France
	2008	2018	2018
<b>Population</b>			
Population (milliers, millions pour la France)	397,7	368,6	67,0 <sup>(1)</sup>
Part des moins de 20 ans (%)		22,9%	24,1 <sup>(1)</sup>
Part des 20 - 59 ans (%)		49,4%	49,7 <sup>(1)</sup>
Part des 60 ans et plus (%)		27,7%	26,2 <sup>(1)</sup>
Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	353 <sup>(2)</sup>	344,0	119,2 <sup>(2)</sup>
Taux de croissance annuel moyen de la population (%)	0,5 <sup>(4)</sup>	-1,1 <sup>(3)</sup>	-1,8 <sup>(3)</sup>
Taux de natalité (‰ habitants)	13,3 <sup>(2)</sup>	9,7 <sup>(5)</sup>	11,3 <sup>(1)</sup>
Taux de mortalité (‰ habitants)	7,1 <sup>(2)</sup>	8,8 <sup>(5)</sup>	9,2 <sup>(1)</sup>
Taux de mortalité infantile (‰ naissances)	8,2 <sup>(6)</sup>	9,0	3,8 <sup>(1)</sup>
Indice conjoncturel de fécondité	1,94 <sup>(5)</sup>	1,89	1,86 <sup>(1)</sup>
<b>Développement humain</b>			
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	84,5 <sup>(2)</sup>	84,7	85,3 <sup>(1)</sup>
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	76,2	78,6	79,4 <sup>(1)</sup>
Part des personnes illettrées parmi les 16-65 ans (%)	15,0 <sup>(6)</sup>	14,0 <sup>(7)</sup>	7,0 <sup>(8)</sup>
Taux de réussite au baccalauréat (%)	72,1	86,5	88,2
<b>Environnement</b>			
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	1 128	1 128	633 208
Émission de CO2 par habitant / an (tonnes métriques)	-	5,7 <sup>(9)</sup>	5,1 <sup>(9)</sup>
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité (%)	2,4 <sup>(15)</sup>	6,4 <sup>(15)</sup>	22,7
<b>Économie</b>			
PIB (milliards d'euros courants)	8,0	8,6 <sup>(11) (12)</sup>	2 291,7
Taux de croissance du PIB (% , euros constants)	0,4	0,2 <sup>(11)</sup>	2,2
PIB par habitant (euros courants)	19 600	23 334 <sup>(11)</sup>	34 292
Taux de couverture (%) <sup>(12)</sup>	13,8	13,4 <sup>(13)</sup>	32,0 <sup>(15)</sup>
Taux d'inflation (% , variation par rapport à l'année précédente)	2,8	1,2	1,8
Taux de chômage (% , au sens du BIT)	22,4	17,7 <sup>(14)</sup>	8,8
<b>Indicateurs sectoriels</b>			
Expéditions de bananes (en tonnes)	147 141	136 414	-
Ventes de ciment (en tonnes)	263 536	154 027	-
Attestations du Consuel (nombre)	4 287	2 739	-
Immatriculation de véhicules neufs (nombre)	16 788	17 906	-
Trafic aéroportuaire (nombre)	1 571 952	1 978 356	-
Touristes de séjour (nombre)	481 225	537 391	-
Croisiéristes (nombre)	87 079	392 617	-
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>			
Crédits bancaires (millions d'euros)	7 065	9 112	-
dont ménages	2 780	3 938	-
dont entreprises	3 242	3 893	-
dont collectivités locales	818	1 205	-
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (%)	6,4	6,2	-
Actifs financiers des établissements locaux (millions d'euros, milliards d'euros pour la Métropole)	5 825	8 102	-
dont ménages	4 285	5 472	-
dont entreprises	1 264	2 192	-
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanent	2 645	2 711	1 797 <sup>(10)</sup>
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 211	1 050	1 144 <sup>(10)</sup>
Nombre de comptes ordinaires par habitant	1,09	3,10	1,23 <sup>(10)</sup>
Personnes physiques en interdiction bancaire	18 388	12 795	-
Personnes morales en interdiction bancaire	2 176	2 176	-
Dossiers de surendettement déposés	350	405	-

(e) Estimations (1) Bilan démographique de l'Insee 2018 ; (2) Données Insee (France hors DOM), calcul IEDOM ; (3) Entre 2017 et 2018 ; (4) Entre 1999 et 2007 ; (5) Donnée 2006 ; (6) Enquête IVQ Insee - données 2006/2007 ; (7) Enquête IVQ Insee - données 2014 ; (8) Enquête IVQ Insee - données 2011 ; (9) Donnée Agence Martiniquaise de l'Énergie 2014 et 2013 Banque mondiale pour la métropole ; (10) Données 2017 ; (11) Estimations CEROM, donnée 2017 ; (12) Le PIB/hab est calculé sur la base de la moyenne des populations au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; (13) Exportations de biens et services / Importations de biens et services (14) Source Insee, enquête en continu 2018 ; (15) Taux de dépendances aux importations (importations de biens / PIB).

## FLÉCHISSEMENT DE LA CROISSANCE MONDIALE ET MONTÉE DES INCERTITUDES

L'activité économique mondiale ralentit en 2018, s'établissant à +3,6 % après +3,8 % en 2017, selon les dernières estimations du FMI publiées en avril 2019. La croissance a ainsi été révisée à la baisse (+3,9 % anticipé un an plus tôt) suite notamment à la montée des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis et au resserrement des conditions financières conjugué à la normalisation de la politique monétaire des plus grands pays avancés.

Dans les économies avancées, la croissance ralentit plus que prévu à 2,2 % (+2,4 % en 2017). Aux États-Unis, l'essor du PIB se renforce : +2,9 %, après +2,2 % en 2017, soutenu par une consommation dynamique. L'investissement semble toutefois avoir fléchi au second semestre tandis que le marché du travail apparaît tendu. Dans ce contexte, la Réserve fédérale (Fed) a poursuivi le relèvement de son principal taux directeur en 2018 avant d'annoncer une pause en 2019 suite à la montée des incertitudes. Dans la zone euro, l'activité a ralenti plus qu'anticipé (+1,8 % après +2,4 %) et la confiance des consommateurs et des chefs d'entreprise s'est dégradée. Les craintes d'un Brexit sans accord ont probablement pesé sur l'investissement alors que les exportations ont nettement reculé, en lien notamment avec la faiblesse des échanges au sein de la zone. La croissance économique est également plus modérée au Royaume-Uni (+1,4 % contre +1,8 % en 2017) et les perspectives apparaissent particulièrement incertaines en attendant l'issue du Brexit. Au Japon, l'activité économique a largement pâti des catastrophes naturelles qui ont touché le pays au troisième trimestre (+0,8 % après +1,9 % en 2017).

Dans les pays émergents et les pays en développement, l'activité demeure dynamique à +4,5 % (après +4,8 % en 2017). Les économies chinoise (+6,6 %) et indienne (+7,1 %) continuent de tirer à la hausse la croissance mondiale tandis que l'activité apparaît plus mesurée en Russie (+2,3 %) et au Brésil (+1,1 %). Les tensions macroéconomiques observées en Argentine (-2,5 % en 2018) et en Turquie (-2,5 % anticipé en 2019) pèsent par ailleurs sur l'économie mondiale.

Les prévisions de croissance mondiale se détériorent en lien avec la montée des incertitudes à court terme. Le FMI anticipe ainsi un essor du PIB mondial de 3,3 % en 2019 et de 3,6 % en 2020, essentiellement tiré à la hausse par les économies émergentes et en développement (+4,4 % en 2019 et +4,8 % en 2020). La croissance devrait parallèlement continuer à ralentir dans les pays avancés (+1,8 % prévu en 2019 et +1,7 % en 2020) à mesure que les effets de la relance américaine s'estompent.

*Sources : FMI données arrêtées à la date du 9 avril 2019*

## La consommation privée maintient l'activité...

### Le climat des affaires est en légère détérioration...

À la Martinique l'Indicateur du climat des affaires (ICA) s'est montré particulièrement volatil durant l'exercice 2018, traduisant une hausse de l'incertitude économique. Selon les chefs d'entreprise, le climat des affaires se détériore, à un rythme cependant très faible. Au final, l'observation de l'ICA en 2018 ne suggère aucune orientation claire, l'indicateur s'inscrivant toutefois dans une tendance baissière depuis son point haut de 2015.

### ... et l'investissement marque le pas

Dans ces conditions, les prévisions d'investissement des chefs d'entreprise sont inférieures en 2018 à l'année précédente et à la moyenne de long terme. Le contexte d'incertitude économique et la faiblesse de la demande anticipée semblent contrarier les projets d'investissements des chefs d'entreprise même si dans certains secteurs d'activité, ils

maintiennent leurs efforts. Le rebond des prévisions au dernier trimestre 2018 laisse entrevoir un redressement de la confiance des entrepreneurs.

Les importations de biens d'investissement (-4,2 %) et les attestations de conformité électrique à destination des locaux commerciaux (-12,7 %) traduisent d'une certaine manière le recul de l'investissement des entreprises. Dans ce contexte, le dynamisme de l'encours de crédit d'investissement des entreprises (+9,9 %) reflète à la fois la hausse de la demande de financement liée à la diminution du coût du crédit, les efforts d'investissement des secteurs du BTP, du commerce et des industries agroalimentaires, ainsi que le renouvellement des flottes automobiles.

### **Une consommation des ménages résiliente**

En 2018, la consommation des ménages semble résister à la stagnation générale de l'activité ; le marché automobile reste dynamique (+5,3 %) et le chiffre d'affaires des hypermarchés se redresse (+1,7 % après -1,2 % en 2017).

Dans le même temps, le marché du travail semble retrouver sa tendance baissière engagée depuis 2013 (-4,6 % sur un an). La baisse de la demande d'emploi s'accompagne de la poursuite de la hausse de la masse salariale (cumul des rémunérations brutes des salariés) du secteur privé (+3,0 % en 2018, après +2,1 % en 2017) qui permet de soutenir la consommation des ménages.

### **Des échanges extérieurs portés par la hausse des exportations**

En 2018, hors produits pétroliers, les importations de biens stagnent (-0,2 %) et les exportations augmentent (+5,7 %). Ces dernières enregistrent une nette progression à 210,6 millions d'euros, portée par les exportations de produits agricoles (+13,0 %), des biens de consommation non durables (+15,6 %) et dans une moindre mesure des biens de consommation durables (+10,4 %). Les échanges de produits pétroliers sont, pour leur part, stables pour les importations et orientés à la baisse pour les exportations (-9,7 %) en raison de l'arrêt technique de la SARA<sup>1</sup> en 2018.

## **... en dépit d'évolutions sectorielles hétérogènes...**

### **Les filières agricoles et agroalimentaires demeurent fragilisées**

La filière agricole a été touchée successivement par la tempête Matthew en 2016 et l'ouragan Maria en 2017. Ces phénomènes climatiques ont continué d'affecter le renouvellement des plantations et leur rendement. Pour autant, en 2018, les exportations de bananes repartent à la hausse (+10,3 % à 134 414 tonnes), sans atteindre toutefois les tonnages d'avant Matthew. En revanche, au sein du secteur cannier, le volume de canne à sucre broyées diminue (-1,1 % à 206 395 tonnes) et la teneur en saccharose extractible pour 100 grammes de canne reste faible (9,93 grammes). En conséquence, la production de sucre affiche un repli significatif (-48,1 % à 1 009 tonnes). La production de rhum, quant à elle, s'inscrit en hausse (+3,0 % à 99 306 HAP), dans un contexte de baisse de la consommation locale (-12,3 %) et de progression des exportations (+2,8 %). Ces dernières ont été favorisées par la revalorisation du contingent en 2018.

---

<sup>1</sup> En raison de l'arrêt technique, la raffinerie a été contrainte de réduire les exportations de carburants à destination de la Guadeloupe et la Guyane



## **Difficultés persistantes pour le BTP et l'industrie**

La conjoncture du secteur secondaire semble durablement dégradée. Les indicateurs relatifs aux secteurs du BTP et de l'industrie témoignent d'un repli d'activité en 2018.

Au sein du BTP, les ventes de ciment se replient (-3,0 % à 154 027 tonnes) pour la quatrième année consécutive. Le secteur fait toujours face à l'absence de chantiers structurants et à la faiblesse de la commande publique et privée.

Dans le secteur industriel, les professionnels du secteur font preuve de résilience malgré un contexte difficile. Ils déclarent avoir bénéficié d'un regain d'activité jusqu'au troisième trimestre, mais affirment être de nouveau confrontés aux difficultés en fin d'année.

## **L'activité commerciale ne décolle pas**

Les professionnels du secteur du commerce font part d'une activité peu dynamique en 2018. Les chefs d'entreprise du secteur ont fait face à une activité commerciale faible. Ils jugent n'être pas parvenus à tirer profit de la bonne tenue de la consommation des ménages. De plus, ils indiquent que l'instabilité de la demande ne favorise pas l'essor de l'activité commerciale.

## **Une nouvelle année record pour le tourisme**

En 2018, la Martinique a reçu 1 046 735 visiteurs (+0,5 %). Ce résultat vient consolider la performance réalisée en 2017, héritée du report vers la Martinique des destinations touchées par les ouragans. Si le nombre de croisiéristes a reculé en 2018 (-3,2 %), la fréquentation a bénéficié de l'accroissement des flux d'excursionnistes (+17,1 %) et de plaisanciers (+16,3 %). Le nombre de touristes de séjour reste stable d'une année sur l'autre (+0,3 %). Par ailleurs, le nombre de passagers à l'aéroport Aimé Césaire est également en progression (+1,6 % à 1 978 356) en lien avec le maintien des liaisons aériennes régionales et internationales. Enfin dans l'hôtellerie, le taux d'occupation annuel moyen reste au-dessus de 60 % (60,1 %) et le chiffre d'affaires global progresse de +2,0 % à 63,8 millions d'euros.

## **... avec un soutien du secteur bancaire toujours dynamique**

### **Croissance de l'activité financière en termes de distribution...**

À fin 2018, l'encours sain de crédits à la clientèle s'établit à 9,5 milliards d'euros, maintenant un taux de croissance favorable (+4,3 %). Les entreprises (+6,2 %) et les ménages (+5,7 %) contribuent à cette hausse tandis que les encours des collectivités sont en baisse (-1,0 %). Dans le détail, côté entreprises, l'encours est tiré à la hausse par les crédits à l'investissement (+9,9 %) tandis que les crédits d'exploitation (+0,6 %) et les crédits immobiliers (+0,4 %) se stabilisent. Côté ménages, la croissance de l'encours est tirée par la hausse des crédits à la consommation (+7,7 %) et celle des crédits à l'habitat (+4,8 %). Concernant les collectivités, la baisse générale de l'encours tient au recul des crédits d'exploitation (-16,3 %) et l'absence de progression des crédits d'investissement (-0,6 %).

### **... et de collecte**

La capacité d'épargne des agents économiques s'améliore et les avoirs financiers atteignent 8,1 milliards d'euros à fin décembre (+1,8 % sur un an). Les ménages concentrent l'essentiel des actifs financiers, avec 5,4 milliards d'euros (+1,3 %). Leur préférence pour les dépôts à vue s'affirme (+4,4 %) et ils plébiscitent toujours les placements liquides ou à court terme (+1,0 %). Les entreprises accroissent également leurs liquidités. Leurs avoirs financiers

s'élèvent à 2,2 milliards d'euros (+3,0 %), hausse tirée par les dépôts à vue (+6,6 %). En revanche, les placements liquides ou à court terme (-11,2 %) et l'épargne de long terme (-1,6 %) perdent en attractivité.

### **Le risque de crédit reste mesuré et le produit net bancaire en hausse**

En 2018, au regard de la croissance des encours (+4,3 %), le risque de crédit est en très légère augmentation et semble maîtrisé. Les créances douteuses brutes des établissements de crédit installés localement s'élèvent à 584,3 millions d'euros (+6,6 %) à fin 2018. Le taux de créances douteuses atteint 6,2 % (+0,2 point sur un an).

Parallèlement, le produit net bancaire des principaux établissements de crédit repart à la hausse en 2018 (+4,2 %, après +0,3 % en 2017). L'exercice se caractérise par une diminution sensible des charges (-9,5 %), tandis que les produits affichent une légère augmentation (+1,5 %). Les intérêts repartent à la hausse (+5,7 %) tirés par la progression des bénéfices issus des opérations interbancaires et de trésorerie bien que les intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle restent orientés à la baisse (-2,0 %). De leur côté, les commissions continuent de se développer (+6,1 %).

Au sein du secteur bancaire, l'orientation principale reste l'enrichissement des bases de clientèle afin de consolider l'activité dans un environnement de taux bas en veillant à satisfaire les besoins de financement des acteurs économiques.

### **Quels leviers de croissance pour 2019 ?**

En 2018, l'activité économique en Martinique a semble-t-il reposé sur les mêmes bases que l'année précédente : une consommation des ménages qui évolue positivement, soutenue par l'activité de crédit malgré un contexte démographique pénalisant. Le secteur privé a pour sa part limité ses investissements au renouvellement d'équipement et le secteur public y a contribué négativement tant en matière de consommation que d'investissement.

En 2019, les moteurs de la croissance martiniquaise ne devraient pas être fondamentalement différents. Cependant, certains aléas pourraient se matérialiser. Au titre des aléas négatifs : la hausse du prix de l'énergie, les dispositions fiscales de la loi de finances 2019 ou encore la hausse des tarifs douaniers pourraient limiter la progression du pouvoir d'achat des ménages et affaiblir la consommation privée.

Au titre des aléas positifs, un nouveau cycle de croissance pourrait s'appuyer sur le développement des filières de l'économie verte ou de l'économie bleue. Parallèlement, des recompositions sectorielles sont à l'œuvre. Au sein du secteur du BTP, les professionnels pourraient engager plus rapidement qu'attendu l'adaptation aux nouveaux besoins du marché, en particulier dans le domaine de la rénovation et la réhabilitation de logement. Le secteur agricole semble également confirmer le développement et la montée en gamme avec la mise sur le marché de nouveaux produits labellisés (équitable, biologique, etc.). Enfin, les nouvelles mesures fiscales d'accompagnement du pouvoir d'achat annoncées dans le cadre de la crise des « Gilets jaunes » pourraient permettre de stimuler la consommation des ménages.





## CHAPITRE I

# Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## La géographie et le climat

La Martinique est une région monodépartementale située au cœur de l'arc antillais, entre la Dominique au nord et Sainte-Lucie au sud. Bordée par l'océan Atlantique à l'est et la mer des Caraïbes à l'ouest, l'île se trouve à 6 900 km de Paris, 3 150 km de New-York, 1 470 km de la Guyane, et 200 km de la Guadeloupe. D'une superficie de 1 128 km<sup>2</sup>, la Martinique se distingue des autres départements français par sa petite taille et sa forte densité de population<sup>1</sup>.

Elle s'étend sur une longueur de 60 km et une largeur de 30 km. D'origine volcanique, l'île se caractérise par un relief varié et accidenté :

- Le nord est montagneux et concentre les plus hauts massifs volcaniques d'où s'écoulent les principales rivières : la Montagne Pelée (1 397 m), volcan en sommeil mais toujours actif et figurant parmi les plus surveillés au monde, les Pitons du Carbet (1 196 m) et le Morne Jacob (784 m), inactifs. Les côtes, peu découpées, prennent la forme de falaises abruptes.
- Au sud, le relief est moins accidenté et présente une alternance de plaines et de bornes arrondis culminant à moins de 500 mètres. Les côtes très découpées offrent de nombreuses baies et anses.
- Le centre réunit l'essentiel des plaines, généralement peu étendues et fragmentées. Leur superficie totale représente 10 % de la surface de l'île. La plaine la plus importante (75 km<sup>2</sup>) accueille au Lamentin, l'aéroport international Aimé Césaire.

La Martinique compte 48 îlets, principalement au large de sa côte atlantique, écosystèmes fragiles qui constituent de véritables observatoires naturels de la faune et de la flore. L'érosion naturelle mais aussi l'action de l'homme ont provoqué des dégradations. La préservation écologique et la protection des îlets sont devenues des enjeux pour les autorités locales qui ont pris des mesures visant à classer leur quasi-totalité parmi les espaces remarquables du littoral à protéger (article L. 146-6 de la Loi littoral).

Les contrastes topographiques sont par ailleurs à l'origine de microclimats favorisant une grande variété de végétation. Le climat de type tropical de la Martinique, chaud et humide, est tempéré par les alizés qui circulent d'est en ouest. La température est relativement uniforme : des écarts de 3 à 4 degrés sont constatés entre février et septembre, pour une moyenne annuelle d'environ 27°C au Lamentin. Les précipitations oscillent en moyenne annuelle entre 970 mm à la Presqu'île de la Caravelle et plus de 6 000 mm sur la Montagne Pelée. Deux grandes saisons se distinguent :

- Le carême, de décembre à avril, se caractérise par un temps relativement frais et sec et des températures d'une moyenne de 25°C. L'humidité est moindre et le temps est très ensoleillé. Cette période correspond à la haute saison touristique et aux périodes d'aridité.
- L'hivernage, de mai à novembre, est marqué par un ensoleillement plus réduit, des températures moyennes de 28°C et une humidité relativement importante. Il concentre l'essentiel de la pluviométrie de l'année. À cette période, certaines perturbations venant de l'est peuvent évoluer en dépressions ou tempêtes tropicales et parfois en cyclones.

Enfin, la situation géographique de la Martinique et ses caractéristiques géologiques l'exposent aussi aux risques sismiques.

---

<sup>1</sup> 329 habitants par km<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2018, contre 120 habitants par km<sup>2</sup> en métropole (estimations INSEE).

## Section 2

# L'histoire

L'histoire de la Martinique est étroitement liée à l'expansion coloniale des Européens dans la Caraïbe. Toutefois, des fouilles archéologiques ont permis d'estimer les premiers peuplements, au premier siècle avant notre ère, par des populations amérindiennes, les Arawaks, venus du bassin de l'Orénoque (actuel Venezuela). Entre le X<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle, les indiens caraïbes, venus des Guyanes, s'installent dans l'île. L'arrivée des Caraïbes provoque un bouleversement dans la région, au rythme de leur conquête progressive des îles de l'arc antillais.

Les Européens découvrent la Martinique le 15 juin 1502, date de l'arrivée de Christophe Colomb sur le site de l'actuelle commune du Carbet. Appelée Madinina, « île aux fleurs », ou Iouanacera, « île aux iguanes », la Martinique devient française en 1635. Pierre Belain d'Esnaumbuc fonde la première colonie de Martinique le 15 septembre 1635, rattachée à la Compagnie des îles d'Amérique, créée par le Cardinal de Richelieu, qui gère les colonies de la couronne de France. Le premier statut institutionnel de la Martinique est donc celui d'une terre française administrée et exploitée par une compagnie commerciale.

La cohabitation entre les Français et les Caraïbes est marquée par des périodes alternées d'entente et de conflits sanglants qui aboutissent au départ des Caraïbes<sup>1</sup> à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle. L'indigo, le café et la canne à sucre constituent tour à tour les cultures qui se développent dans l'île, au gré des conquêtes de terres arables et dans le cadre d'un système économique fondé sur l'esclavage. La traite transatlantique amène en Martinique et dans toute la Caraïbe des centaines de milliers de captifs originaires pour l'essentiel d'Afrique occidentale. En 1674, Louis XIV révoque le privilège de la Compagnie des Indes Occidentales, qui a succédé à la Compagnie des îles d'Amérique en 1664, et retrouve une autorité directe sur l'île. À partir de 1685, l'organisation économique et sociale de la Martinique est encadrée par le « Code noir ».

Au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle la société martiniquaise est marquée par les influences révolutionnaires et l'opposition entre les mouvements pro et antiesclavagistes. Si la Convention vote l'abolition de l'esclavage en 1794, celle-ci n'entrera pas en vigueur en raison de l'occupation militaire de l'île par la Couronne britannique, soutenue par les colons royalistes.

La Martinique est rétrocédée à la France en 1802 par le traité d'Amiens. Napoléon I<sup>er</sup> y maintiendra l'esclavage qui ne disparaîtra finalement qu'au renversement de la Monarchie en Juillet 1848. Sous l'impulsion de Victor Schoelcher, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, une série de décrets est finalement promulguée le 27 avril 1848. Le premier abolit l'esclavage et prévoit un délai de deux mois pour sa mise en application. La révolte des esclaves de Saint-Pierre précipite l'entrée en vigueur des décrets en Martinique, le 22 mai 1848.

Lors du Second Empire (1852-1870), marqué par un retour au centralisme politique, les pouvoirs locaux sont soumis à l'autorité du gouverneur. La III<sup>e</sup> République intègre progressivement la Martinique dans ses institutions: le suffrage universel est instauré en 1870 et l'Assemblée nationale attribue aux Antilles une représentation au Parlement en 1875.

---

<sup>1</sup> Leurs traces demeurent dans la toponymie (les communes de Case-Pilote et de Rivière-Pilote tirent leur nom d'un chef caraïbe), ainsi que dans le nom vernaculaire de plantes (manioc) ou d'animaux (anoli, manicou) et par la présence de nombreux sites précolombiens, le principal étant celui de Vivé entre Macouba et Basse-Pointe.

L'entrée dans le XX<sup>e</sup> siècle est marquée par l'éruption de la Montagne Pelée en 1902 qui détruit entièrement la ville de Saint-Pierre, tuant tous ses habitants (30 000 morts) à l'exception de Louis-Auguste Cyparis, prisonnier, et de Léon Compère, cordonnier. Le centre économique de l'île se déplace alors de Saint-Pierre à Fort-de-France.

La Martinique participe à l'effort de guerre lors de la Première Guerre mondiale par le biais d'un contingent d'une dizaine de milliers de combattants. À cette période, les premières revendications assimilationnistes apparaissent. Portée par les leaders communistes, tels qu'Aimé Césaire (1913-2008), maire de Fort-de-France de l'époque, la proposition de loi visant à une assimilation intégrale au statut départemental conduit à faire de la Martinique un département français, le 19 mars 1946.

Les années 50 et 60 signent le déclin de l'industrie sucrière, alors que le secteur agricole demeure la première activité de l'île. En 1963, pour atténuer les effets de l'accroissement démographique et du chômage, le Bureau des migrations des départements d'outre-mer (BUMIDOM) organise l'émigration vers la Métropole de près de 16 500 Martiniquais.

Parallèlement, la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle voit la mise en place d'infrastructures modernes (à commencer par la mise en service de l'aéroport en 1950) et l'harmonisation du système éducatif national. La population peut ainsi bénéficier d'une protection sociale et d'un niveau de vie plus élevé. La Martinique devient une région à part entière en 1983. Aimé Césaire est élu premier Président du conseil régional.

L'égalité sociale progresse rapidement à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. Le SMIC des DOM s'aligne sur celui de la France métropolitaine (1996). En 2015, une évolution institutionnelle est actée, dans laquelle le conseil régional et le conseil général fusionnent en une institution unique, la CTM (Collectivité territoriale de Martinique).

## Section 3

# Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l’Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à la réforme de l’organisation décentralisée de la République. Les collectivités d’outre-mer sont désormais nommément citées dans la Constitution. Depuis cette réforme, l’acronyme DOM-TOM n’a plus cours. Désormais, les DOM sont des DROM (départements et régions d’outre-mer) régis par l’article 73 de la Constitution et les TOM ont laissé la place aux COM (collectivités d’outre-mer) régies par l’article 74 de la Constitution. Cette même loi donne également aux DROM la possibilité de se doter d’une collectivité territoriale exerçant les compétences départementales et régionales.

## 1. Dans le paysage administratif français

### 1.1 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE : LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)

#### RAPPEL SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN OUTRE-MER

Il s’agit des collectivités qui ne sont pas situées sur le territoire "européen" de la République. Ces collectivités sont énumérées à l’article 72-3 al. 2 de la Constitution et regroupées en fonction de leur statut :

- la Guadeloupe, la Réunion et Mayotte – 3 départements et régions d’outre-mer régis par l’article 73 de la Constitution ;
- la Guyane et la Martinique – 2 collectivités uniques également régies par l’article 73 de la Constitution ;
- Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les îles Wallis et Futuna, et la Polynésie française, 5 collectivités d’outre-mer régies par l’article 74 de la Constitution.

À cette liste s’ajoute la Nouvelle Calédonie, régie par la loi organique du 19 mars 1999 qui lui confère, conformément aux articles 76 et 77 de la Constitution, le statut de territoire autonome *sui generis* disposant d’institutions propres et qui se voit transférer certaines compétences de l’Etat depuis le début des années 2000.

La loi du 19 mars 1946, fait de la Martinique un département français (**DOM** – sous gestion du conseil général), tout comme la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion.

La régionalisation initiée par la loi du 31 décembre 1982 fait également de la Martinique une région (**ROM** – sous gestion du conseil régional), mais, à la différence de ses homologues métropolitains, son assise territoriale est monodépartementale et ses compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales à travers l’octroi de mer.

La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 crée ensuite la dénomination de « département et région d’outre-mer » et la Martinique devient un **DROM**. Au même titre que les collectivités métropolitaines et en application de la loi du 13 août 2004, les DROM héritent de nouvelles compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005<sup>1</sup>.

Le conseil général définit et met en œuvre la politique d’action sociale, alors que le conseil régional coordonne le développement économique. Bien que les tâches soient ainsi réparties, pour mettre fin à cette complexité l’article 73 al. 7 de la Constitution prévoit que les DROM peuvent évoluer vers le statut de **collectivité territoriale**.

<sup>1</sup> Développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture.



Dans le cadre de la poursuite du processus d'évolution statutaire, deux référendums sont donc organisés les 10 et 24 janvier 2010. Lors de la première consultation, les martiniquais rejettent à 79 % des suffrages exprimés la transformation de la Martinique en une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution. La seconde consultation porte sur la création d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues au conseil régional et au conseil général, régie par l'article 73 de la Constitution. Le projet est adopté à 68 % des suffrages exprimés et le 28 juillet 2011, deux lois prévoyant la création d'une collectivité « unique » sont donc publiées au Journal officiel<sup>1</sup>.

Les premières élections ont eu lieu en décembre 2015 instituant la Collectivité territoriale de Martinique (**CTM**), structure administrative distincte de l'administration de l'État. La CTM a pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la Martinique, l'aménagement de son territoire, la préservation de son identité et la coopération régionale, en collaboration avec les communes et l'État. La CTM est constituée de trois principaux organes :

- Un organe délibérant : l'*assemblée de Martinique*, composée de 51 membres (les conseillers territoriaux), avec à sa tête un président. Elle a pour fonction i) de voter les décisions relatives à ses domaines de compétences en matière de gestion publique et ii) d'exercer un contrôle du conseil exécutif de la Martinique ;
- Un organe exécutif : le *conseil exécutif de Martinique*, composé de 9 membres, avec à sa tête le président de l'Exécutif assisté de 8 conseillers exécutifs. Il dirige l'action de la Collectivité territoriale de la Martinique dans ses différents domaines de compétence ;
- Un organe consultatif : le *conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation* qui assiste l'assemblée et le conseil exécutif.

## 1.2 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les collectivités territoriales situées en outre-mer sont régies par une assimilation normative avec l'Hexagone. Toutefois, des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en Métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par leurs caractéristiques et contraintes particulières. Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003. Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- Le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « des cinquante pas géométriques » ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; l'État est propriétaire (domaine privé de l'État) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.
- Le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour tenir compte de l'éloignement.

---

<sup>1</sup> La loi organique n° 2011-883 du 27 juillet 2011, relative aux collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution, et la Loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011, relative à la collectivité de Martinique.

- La fiscalité : les taux de TVA sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion et il est nul pour la Guyane ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane<sup>1</sup>; il existe un impôt indirect supplémentaire, l'octroi de mer<sup>2</sup>, dont l'assiette, le taux et les exonérations sont à ce jour fixés par les conseils régionaux ou, dans le cas de la Guyane et de la Martinique, les collectivités territoriales uniques. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation permettent de favoriser les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements ; en complément de l'ensemble des mesures d'aide à l'emploi. Il existe enfin dans les DROM des dispositifs d'allègement des charges sociales.

## 2. Dans le paysage communautaire européen

---

Le droit communautaire européen a institué deux régimes prenant en compte les particularités des territoires d'outre-mer de ses États membres :

- Le premier est celui des régions ultrapériphériques<sup>3</sup> (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Réunion et Mayotte), et les collectivités uniques (Guyane et la Martinique), visés à l'article 73 de la Constitution.
- Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités visées à l'article 74 de la Constitution, ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. À l'instar du droit français, certaines adaptations du droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques » (insularité, éloignement, faible superficie, etc.). Ainsi, l'Union européenne tolère le dispositif fiscal de l'octroi de mer, le maintien de zones et entrepôts francs, ainsi que des aides d'Etat.

De plus, les DROM et collectivités uniques bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'Union européenne qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées<sup>4</sup>. Le montant global des fonds structurels européens (FSE, FEDER, FEADER, FEAMP et IEJ), alloué à la France pour la période 2014-2020, s'élève à 26,7 milliards d'euros, parmi lesquels 2 à 3% sont destinés à la Martinique. S'agissant uniquement du FEDER, dont l'objet est de soutenir le développement « équilibré » des régions, il est prévu que la Martinique bénéficie d'environ 5,5% de l'enveloppe (soit plus de 520 millions d'euros sur les 9,5 milliards d'euros consacrés au FEDER)<sup>5</sup>.

---

1 Dans la limite d'un plafond de 2450 et 4050 euros respectivement.

2 Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la dernière réforme de la réglementation fiscale relative à l'octroi de mer est entrée en vigueur ; elle s'inscrit dans le cadre de la décision du Conseil de l'UE n° 940/2014/UE du 17 décembre 2014. Celle-ci reconduit, jusqu'au 31 décembre 2020, le système de différentiels de taxation entre les productions locales (octroi de mer interne) et les importations (octroi de mer externe), dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) afin de compenser leurs handicaps structurels.

3 Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité de 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et La Réunion) et reconnaît leurs spécificités.

4 Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques ([http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/what/future/img/eligibility20142020.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/what/future/img/eligibility20142020.pdf)).

5 Voir *infra* section 3 paragraphe 1.2.

## LE STATUT DE RÉGION ULTRAPÉRIPHÉRIQUE

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques (RUP), qui concerne principalement les départements et régions d'outre-mer. Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM), qui s'applique aux collectivités d'outre-mer.

L'Union européenne compte neuf régions ultrapériphériques : l'archipel des Canaries qui fait partie de l'Espagne, les archipels des Açores et de Madère qui font partie du Portugal et les cinq départements français d'outre-mer – la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, Mayotte et la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin.

Les RUP font partie intégrante de l'Union et à ce titre leur régime prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire, notamment sur le plan bancaire, mais avec certaines dérogations en lien avec les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie...). Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'État avec notamment les aides aux investissements.

Le statut de RUP permet aux départements et collectivités d'outre-mer précités de bénéficier de soutiens financiers (fonds structurels) au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées<sup>1</sup> de l'Union.

En 2017, la Commission européenne a proposé une nouvelle approche en faveur des régions ultrapériphériques afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chacune. « Renforcer la coopération entre les régions ultrapériphériques, leur État membre respectif et la Commission afin de mieux prendre en compte les intérêts et contraintes qui leur sont propres » constitue le 1er pilier de la stratégie. Cette nouvelle stratégie encourage par ailleurs la modernisation du secteur agricole et la valorisation de nouveaux leviers de croissance endogènes : économie bleue (en particulier à travers le développement d'une pêche durable), économie circulaire, tourisme responsable, énergie renouvelable, développement de l'accès aux technologies numériques. En juin 2018, dans ses suggestions pour le prochain budget pluriannuel 2021-2027, la Commission européenne est allée dans le sens de ces nouveaux engagements, en proposant que les RUP puissent bénéficier d'aides plus importantes que les autres régions européennes dans certains domaines<sup>2</sup>, d'enveloppes réservées<sup>3</sup>, ou d'une attention particulière dans l'octroi de financement<sup>4</sup>. En novembre 2018, à l'occasion du 6<sup>ème</sup> sommet des RUP, elle a présenté une nouvelle série d'initiatives, comme la possibilité d'obtenir des aides financières pour l'acquisition de nouveaux navires de pêche pour soutenir le renouvellement de la petite flotte.

Si le statut de RUP permet de bénéficier de fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique de ces territoires. La stratégie adoptée en 2017 par la Commission européenne promeut toutefois la planification de projets communs clés au niveau régional.

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français, Saint-Barthélemy est passé en 2012 du statut de RUP à celui de PTOM. Inversement, Mayotte a accédé au statut de RUP le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

<sup>1</sup> En particulier, les régions ultrapériphériques bénéficient d'une aide spécifique du Fonds européen de développement régional (FEDER) afin de compenser les surcoûts liés à leur éloignement.

<sup>2</sup> Par exemple, taux de cofinancement européen de 70 % au lieu de 43 % pour les projets soutenant la biodiversité dans l'agriculture et la foresterie.

<sup>3</sup> La Commission propose 315 millions d'euros pour soutenir le secteur de la pêche dans les neuf régions, y compris pour compenser leur surcoûts avec, comme par le passé, une compensation de 100 %.

<sup>4</sup> Le programme pour l'environnement et le climat LIFE prévoit qu'une attention particulière soit donnée aux projets issus des régions ultrapériphériques dans les appels à propositions.

### 3. Dans l'espace caribéen

---

Dès la fin des années 1990, la Martinique affiche une volonté d'inclusion régionale. Afin de favoriser cette intégration, les lois spécifiques à l'Outre-mer<sup>1</sup> dotent les collectivités territoriales d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République, avec les États ou les organismes régionaux voisins. En particulier, la Loi d'orientation pour l'Outre-mer<sup>2</sup> (LOOM) autorise la région à initier des projets de coopération régionale avec les états de la Caraïbe et notamment ceux de l'OECO<sup>3</sup> (Organisation des États de la Caraïbe Orientale). Ces projets sont principalement financés par des fonds de coopération régionale et de coopération décentralisés. Les collectivités peuvent en outre, avec l'accord des autorités de la République, devenir membres-associés de certains organismes régionaux.

---

<sup>1</sup> En 2000, la Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) instaure des mesures économiques et sociales destinées à relancer l'économie. Elle accorde également des compétences supplémentaires aux collectivités locales, notamment en matière de coopération régionale. Elle est complétée en 2003 par la Loi de programmation pour l'outre-mer (LOPOM), qui instaure un dispositif d'accompagnement du développement économique et social du territoire. En 2009, la Loi pour le développement économique de l'outre-mer (LODEOM) se substitue à la LOPOM et institue des mesures de soutien au pouvoir d'achat, à l'économie et aux entreprises.

<sup>2</sup> N° 200-1207 du 17 décembre 2000.

<sup>3</sup> L'OECO compte sept membres permanents (Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Montserrat, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines) et trois membres associés (Anguilla, les Îles Vierges britanniques et la Martinique)

# L'intégration régionale – Succession des accords

Vers une Caraïbe harmonisée

1948

## CEPALC

Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes - *Organe de l'ONU*  
Contribue au développement en fournissant un travail analytique pour la mise en place de politiques publiques adaptées localement



44 membres | 10 États associés



Membre associé depuis 2012

1973

## CARICOM

Communauté caribéenne -  
*Organisation supra nationale*  
Impulse les échanges entre pays de la Caraïbe via un marché commun, le CSIME, qui cherche à harmoniser les échanges commerciaux grâce à la mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC)



15 membres | 5 États associés



Non membre

1981

## OECS

Organisation des États de la Caraïbe Orientale - *Organisation internationale intergouvernementale*

Promeut la coopération régionale par la libre circulation des travailleurs, du capital, des biens et services et l'utilisation d'une monnaie commune entre les pays membres.



7 membres | 3 États associés



Membre associé depuis 2016

1994

## AEC

Association des États de la Caraïbe -  
*Association Etatique*

Favorise la coopération au développement régional par l'identification de domaines prioritaires : le commerce, le tourisme durable, les transports et les catastrophes naturelles.



25 membres | 8 États associés



Membre associé depuis 2014



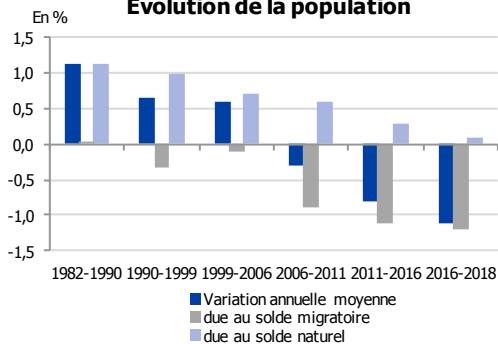
## CHAPITRE II

# Panorama de l'économie de la Martinique

# Section 1

## La population

### Évolution de la population



Source : INSEE (recensements et estimations)

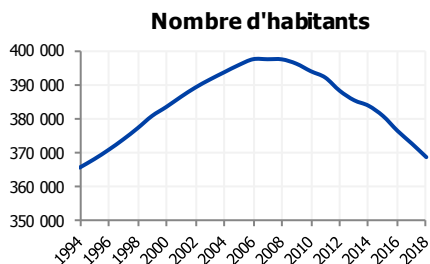
### UNE POPULATION TOUJOURS EN BAISSÉ, TOUJOURS PLUS ÂGÉE

En 2018, la population martiniquaise est estimée à 368 640 habitants (-1,1 % sur un an). Elle s'inscrit en baisse continue depuis 2007, du fait d'un solde migratoire négatif dont le déficit s'accroît, et d'un ralentissement de l'accroissement naturel.

Conséquence d'un taux de natalité en baisse, d'une espérance de vie qui progresse, et du départ de jeunes en âge de procréer, la population martiniquaise vieillit. Près de 28 % des Martiniquais sont âgés de 60 ans et plus (26 % au niveau national), et la Martinique est devenue la région la plus âgée de France.

## 1. Évolution de la population

### Le nombre d'habitants poursuit sa baisse, et revient à son niveau de 1995



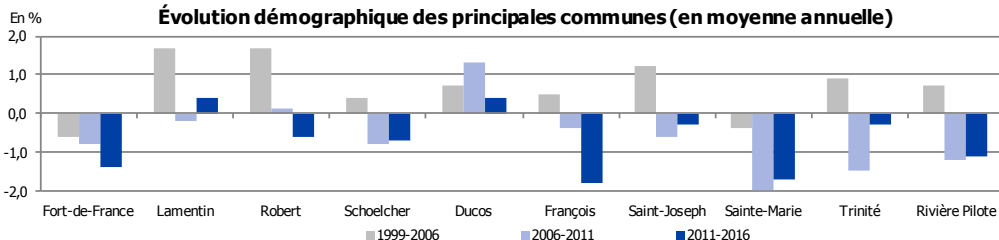
Source : INSEE (recensements et estimations)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la population de la Martinique est estimée à 368 640 habitants<sup>1</sup>, contre 372 666 en 2017<sup>2</sup>. Elle a ainsi perdu 4 026 habitants, soit une baisse de 1,1 % sur un an. Depuis l'inversion de tendance en 2007, c'est la baisse annuelle la plus importante.

Entre 2011 et 2016, le nombre d'habitants a diminué de 0,8 % en moyenne par an : -1,1 % dans le nord de l'île, -0,8 % dans le centre, et -0,7 % dans le sud. La plupart des communes de l'île sont concernées par cette baisse

démographique. Le chef-lieu, Fort-de-France, demeure la ville la plus peuplée, mais perd en moyenne 1,4 % d'habitants par an. Parmi les communes les plus peuplées, le Robert, Schœlcher, le François ou encore Saint-Joseph enregistrent également une baisse de leur

### Évolution démographique des principales communes (en moyenne annuelle)



Source : INSEE (recensements)

<sup>1</sup> Il s'agit d'une estimation, le dernier recensement officiel faisant état de 376 480 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

<sup>2</sup> Le nombre d'habitants en 2017 a fait l'objet d'une ré-estimation de la part de l'INSEE.

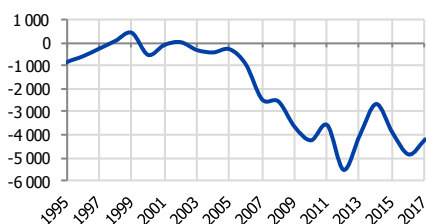
population. Seules quelques communes gagnent des habitants, à l'instar du Lamentin, de Ducos ou du Marin.

Si plusieurs régions françaises accusent un repli de leur population<sup>1</sup>, la Guadeloupe est la seule à afficher un recul aussi marqué que la Martinique (-1,0 % en 2018). A contrario, les autres DROM présentent une hausse de leur population (notamment +3,4 % en Guyane et +0,5 % à la Réunion).

Plus petite région française en superficie, la Martinique enregistre une densité de 344 habitants par km<sup>2</sup> en 2016, ce qui en fait toutefois la quatrième région la plus densément peuplée après l'Île de France, Mayotte et la Réunion.

### Le déficit migratoire reste très important

**Solde apparent des entrées-sorties**



Source : INSEE (sur la base du nombre d'habitants et du solde naturel)

Le solde apparent des entrées-sorties sur le territoire reste largement négatif. Il est le premier facteur expliquant la baisse démographique. Le déficit migratoire s'est fortement accentué depuis 2005. Au cours des dernières années, il a atteint des niveaux historiques, dépassant le record des années 70, à l'époque de la politique incitative d'émigration menée par l'État<sup>2</sup>, principalement vers la France hexagonale. L'INSEE estime qu'entre 2011 et 2016, la Martinique a perdu 4 500 habitants par an, soit une baisse annuelle moyenne de 0,8 %. C'est la région française qui accuse le déficit migratoire le plus élevé, devant la Guadeloupe.

Les départs de la Martinique concernent principalement les jeunes poursuivant des études supérieures en deuxième et troisième cycles, pour lesquels les formations proposées sur l'île sont plus restreintes. Les perspectives très limitées sur le marché du travail incitent par ailleurs une part croissante de la population adulte déjà formée à s'installer dans l'Hexagone (principalement en Île-de-France, mais aussi de manière significative en Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nouvelle Aquitaine<sup>3</sup>), ou à l'étranger.

### ALÉ VIRÉ, MARTINIQUE TERRE D'AVENIRS

Le groupe de travail « Alé Viré, Martinique terre d'avenirs » a été créé en mars 2018 par la sénatrice Catherine Conconne, pour réfléchir à la problématique de la baisse démographique et du départ massif de la jeunesse martiniquaise. Il a pour ambition de mener des actions citoyennes facilitant le retour au pays de cette jeunesse. Cette initiative repose sur les résultats d'une enquête menée auprès de 5 467 martiniquais âgés de 21 à 40 ans « partis ou rentrés » en Martinique. Les résultats présentés en décembre 2018 confirment que 8 interrogés sur 10 souhaitent rentrer en Martinique, mais que ce souhait est principalement freiné par des obstacles d'ordre professionnel (moins de possibilité de carrière, peur de ne pas trouver de travail dans son domaine d'activité ou d'avoir un salaire moins élevé, etc.). L'ensemble des résultats est accessible sur la page <https://www.facebook.com/aleviremartinique>.

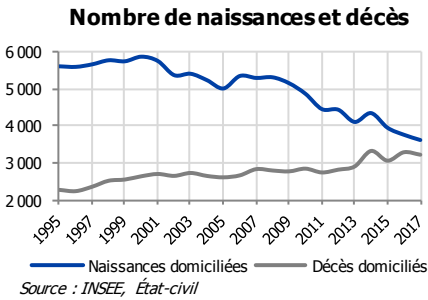
<sup>1</sup> Sur un an, en 2018 : Bourgogne-Franche-Comté -0,3 %, Centre-Val de Loire -0,2 %, Normandie -0,2 % (non exhaustif).

<sup>2</sup> Le Bumidom (Bureau pour le développement des migrations dans les DOM), organisme créé par Michel Debré en 1963, pour favoriser l'émigration des populations dominiennes vers l'Hexagone, en période de chômage lié à la crise de l'industrie sucrière aux Antilles. Ces mouvements ont concerné plus de 70 000 personnes de manière directe, principalement en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion.

<sup>3</sup> INSEE Flash n°68 – juin 2017 : « Migrations résidentielles - L'emploi public, moteur des échanges migratoires de la Martinique avec les autres régions françaises ».



## Depuis 1994, les nombres de naissances et de décès convergent



Le rythme des naissances diminue depuis le début des années 2000, tandis que celui des décès tend à croître. Ainsi, en 2017, le nombre de naissances s'établit à 3 640 (-38,2 % par rapport à 2000), contre 3 217 pour le nombre de décès (+21,9 % sur la même période), soit un accroissement naturel de 423 individus. À titre comparatif, le solde naturel atteignait 3 251 individus en 2000. Depuis 2007, il ne permet plus de compenser le déficit migratoire, induisant une baisse démographique.

Le taux de natalité<sup>1</sup> a sensiblement diminué sur la période (-5,6 points entre 2000 et 2018) pour atteindre 9,7 ‰ en 2018, contre 11,3 ‰ au niveau national. Pour autant, l'indicateur conjoncturel de fécondité<sup>2</sup> est comparable<sup>3</sup> à celui de l'Hexagone, la différence tenant à la baisse de la population en âge de procréer en Martinique (cf. *infra*).

En parallèle, le taux de mortalité atteint 8,8 ‰ en 2018. Il s'inscrit en progression sur les dernières décennies (+1,8 point entre 2000 et 2018), du fait de l'évolution de la répartition de la population par tranche d'âge (cf. *infra*), mais demeure inférieur à celui enregistré au niveau national (9,2 ‰). Pour sa part, l'espérance de vie reste moins élevée en Martinique, à 78,6 ans pour les hommes et 84,7 ans pour les femmes (contre respectivement 79,4 ans et 85,3 ans en France entière).

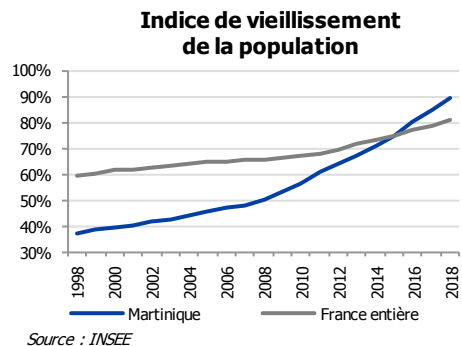
Quelques indicateurs démographiques	2000	2010	2015	2016	2017	2018
Indicateur conjoncturel de fécondité	2,00	2,02	1,94	1,90	1,89	1,89
Taux de natalité (‰)	15,3	12,4	10,5	10,1	9,8	9,7
Taux de mortalité (‰)	6,9	7,2	8,1	8,8	8,7	8,8
Taux d'accroissement naturel (‰)	8,4	5,2	2,4	1,3	1,1	0,9
Espérance de vie à la naissance des hommes (ans)	75,3	77,5	79,4	78,5	78,6	78,6
Espérance de vie à la naissance des femmes (ans)	82,2	84,3	84,8	83,8	84,6	84,7

Source : INSEE, État-civil

## 2. Structure de la population

### Le vieillissement de la population s'accélère

Alors que la Martinique figurait au rang des régions françaises les plus jeunes au début du 21<sup>e</sup> siècle, elle est désormais la plus âgée. L'indice de vieillissement de la population<sup>4</sup> n'a cessé de croître au cours des dernières décennies : entre 1998 et 2018, il est ainsi passé de 36,8 % à 89,6 % (soit +52,8 points en 20 ans), dépassant l'indice de vieillissement national en 2015.



<sup>1</sup> Nombre de naissances rapporté à la population totale.

<sup>2</sup> Qui peut être assimilé au nombre moyen d'enfants par femme.

<sup>3</sup> 1,89 en Martinique et 1,87 en France entière.

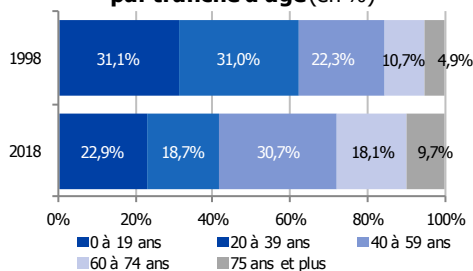
<sup>4</sup> Population âgée de 65 ans et plus, rapportée à la population âgée de moins de 20 ans.

Comme dans l'Hexagone, et plus généralement dans la plupart des pays développés, la population vieillit du fait de l'allongement de l'espérance de vie. La particularité de la Martinique tient à l'accélération du vieillissement depuis 2008, en lien avec la dégradation du déficit migratoire. Ce dernier explique une part significative du vieillissement de la population martiniquaise, puisqu'il concerne principalement des personnes jeunes et faisant statistiquement partie des plus fécondes. L'effet est ainsi double, avec un impact sur la population âgée de 20 à 39 ans (les personnes quittant la Martinique) et un impact sur la population âgée de 0 à 19 ans (via le taux de natalité qui se replie).

Dans ces conditions, la répartition de la population par tranche d'âge a profondément évolué au cours des dernières décennies. Entre 1998 et 2018, la part des moins de 20 ans a reculé de 8,2 points, tout comme la part des 20-39 ans qui a perdu 12,3 points. Ces deux classes d'âge sont davantage représentées en France entière, en particulier celle des 20-39 ans.

À l'inverse, les autres classes d'âge sont plus représentées en Martinique qu'au niveau national. En 20 ans, la part des 40-59 ans et celle des 60-74 ans ont augmenté de 8,4 et 7,4 points. Enfin, la part des 75 ans et plus a quasiment doublé, avec une hausse de 4,8 points.

**Répartition de la population par tranche d'âge (en %)**



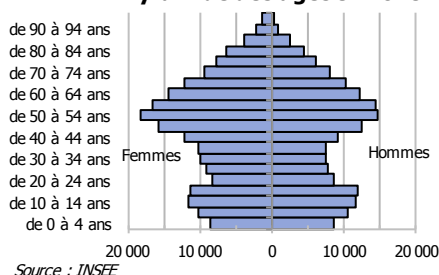
Source : INSEE

Source : INSEE

### Le déséquilibre hommes-femmes persiste

En 2018, la Martinique compte 169 594 hommes, contre 199 046 femmes. L'écart est particulièrement marqué pour la population la plus âgée (60 % de femmes chez les 75 ans et plus), comme c'est également le cas au niveau national du fait de l'espérance de vie plus courte des hommes. Les écarts observés chez les 20-39 ans et les 40-59 ans sont en revanche beaucoup plus significatifs en Martinique qu'en France entière, en lien avec le déficit migratoire qui concernerait majoritairement des hommes. On retrouve ainsi environ 55 % de femmes pour 45 % d'hommes dans ces deux classes d'âge en Martinique, contre respectivement 51 % et 49 % au niveau national. Les moins de 20 ans constituent la seule classe d'âge pour laquelle la part des hommes est – légèrement – plus importante que celle des femmes (51 % contre 49 %).

**Pyramide des âges en 2018**



Source : INSEE

### DES STRUCTURES FAMILIALES QUI ÉVOLUENT

Entre 2006 et 2015, alors que la population a diminué, le nombre de ménages a augmenté de 8,9 %. La part des ménages constitués d'une seule personne a cru de 6,7 points, au détriment de la part des ménages constitués de couples (-6,1 points) et de celle des familles monoparentales (-0,6 point). S'agissant des couples, c'est la part des ménages avec enfant qui a reculé (-7,4 points), quand celle des ménages sans enfant a progressé (+1,3 point). Globalement, la part des ménages constitués de couples demeure plus élevée (38,2 %, contre 36,8 % pour les ménages d'une personne et 25,0 % pour les familles monoparentales).

Selon les derniers chiffres de l'INSEE, 1 073 mariages ont été célébrés en 2017, soit un taux de nuptialité de 2,9 ‰ (contre 3,4 ‰ en France entière). Le taux de PACS demeure marginal, à 0,5 ‰ en 2015 (contre 2,9 ‰ au niveau national). Le divorce est également moins répandu, avec 1 divorce pour 2,8 mariages en Martinique, contre 1 divorce pour 1,9 mariage en France entière.

## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

Les départements d'outre-mer disposent d'un système statistique développé, avec la possibilité d'élaborer des comptes économiques régionaux détaillés. Les comptes définitifs sont généralement disponibles dans un délai de trois ans, mais des estimations des principaux agrégats sont élaborées dans l'année dans le cadre du partenariat CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer), qui associe l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD. Les derniers comptes économiques définitifs disponibles sont ceux de l'année 2012 et les derniers comptes économiques rapides sont ceux de l'année 2017<sup>1</sup>.

## 1. Les comptes économiques

### LA CROISSANCE REDEVIENT LÉGÈREMENT POSITIVE EN 2017

En 2017, le PIB affiche une très légère hausse à +0,2 % (après -1,2 % en 2016). Comme l'année précédente, il est pénalisé par le recul de l'investissement (-3,2 %), ce dernier contribuant à hauteur de -0,6 point à l'évolution du PIB. La baisse de l'investissement s'explique par le secteur public (-26,8 %), quand l'investissement privé augmente faiblement (+1,6 %). S'agissant de la consommation, celle des ménages s'inscrit en hausse modeste de 0,1 %, et contribue pour +0,1 point à la croissance du PIB. En revanche, la consommation publique diminue (-2,3 %) et contribue négativement (-1,0 point). La faible croissance du PIB est soutenue par les contributions favorables de la balance extérieure (+1,0 point) du fait d'un recul des importations et d'une hausse des exportations liées au tourisme.

### 1.1 LE PIB

En 2017, le PIB<sup>2</sup> de la Martinique atteint 8,6 milliards d'euros, suivant une croissance de +0,1 % en valeur (après -1,2 % en 2016). En volume<sup>3</sup>, la hausse du PIB atteint +0,2 %, soit un taux très modéré. Il s'agit, après la Guyane, de la région ultramarine avec la plus faible croissance.

PIB des DOM en 2017	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Mayotte	France entière
PIB (en milliards d'euros courants)	<b>8,6</b>	9,1	4,3	18,5	2,3	2 291,7
PIB par habitant (en euros courants)**	<b>23 334</b>	23 353	15 069	21 545	9 220	34 292
Taux de croissance du PIB (en valeur)	<b>0,1%</b>	4,3%	-1,9%	3,6%	7,2%	2,8%
Taux de croissance du PIB (en volume)	<b>0,2%</b>	3,4%	-1,9%	3,2%	-	2,2%

\* données 2016

\*\* Comptes rapides CEROM

Sources: Comptes nationaux 2017 - Base 2010, Insee, CEROM

Sur la période 2008-2015, l'évolution du taux de croissance du PIB de la Martinique a globalement suivi la tendance nationale, à l'exception de l'année 2013 marquée par un arrêt

<sup>1</sup> Comme leur nom l'indique, les chiffres publiés par les comptes rapides sont des premières estimations. Elles peuvent donc faire l'objet de révision.

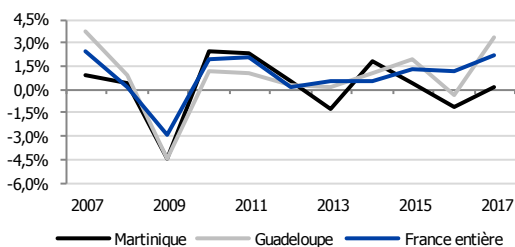
<sup>2</sup> Le Produit intérieur brut (PIB) est la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée des impôts (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques) et diminuée des subventions sur les produits. Il mesure la création de richesse, sur une période d'un an, par les agents économiques résidant sur le territoire d'un pays.

<sup>3</sup> L'expression en volume correspond au taux de croissance réel, c'est-à-dire abstraction faite du taux d'inflation moyen.

technique de la SARA. La reprise des activités de la société de raffinage a ensuite permis un rattrapage en 2014.

En 2015, la croissance de la Martinique a observé un ralentissement. Depuis 2016, elle s'inscrit en marge de l'évolution de la croissance nationale. Le département, qui fait face à des contraintes, notamment démographiques (baisse et vieillissement de la population), peine à retrouver le dynamisme d'avant crise (2009). En effet, depuis 2016, le taux de croissance subit un décrochage par rapport au rythme de croissance hexagonal.

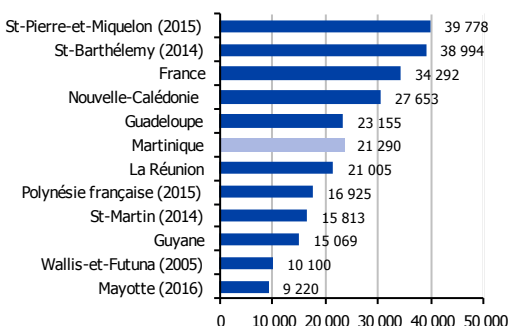
**Taux de croissance du PIB (en volume)**



Source : Sources : Comptes nationaux 2017 - Base 2010, Insee, CEROM

En 2017, le PIB par habitant augmente de 0,8 % en volume à 23 334 euros. Cette progression tient à la hausse du PIB (+0,2 %) mais également à la baisse de la population (1,0 %)¹ sur un an. La richesse par habitant de la Martinique représente 68,0 % du PIB par habitant en France entière et se situe à un niveau proche de la Guadeloupe (68,1 %) et de la Réunion (62,8 %). Les PIB par habitant de Saint-Barthélemy (2014) et Saint-Pierre-et-Miquelon (2015) sont en revanche supérieurs au niveau national, ils accusent un différentiel de +45 % par rapport au niveau martiniquais. En revanche, Mayotte détient la richesse par habitant la plus faible de l'Outre-mer français avec 9 220 euros par habitant.

**PIB par habitant en 2017 en France (en euros)**



Sources Comptes nationaux 2017 - Base 2010, Insee, CEROM, ISPF, ISEE

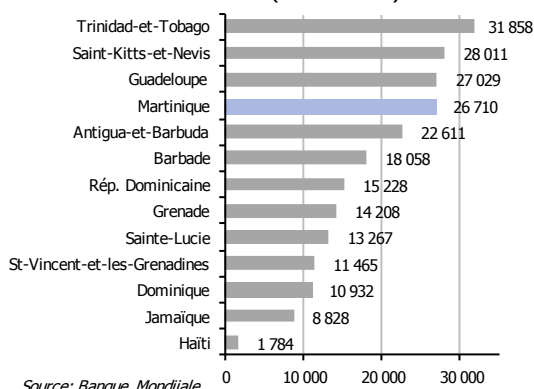
### L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) définit l'indice de développement humain comme un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays dans trois aspects fondamentaux de développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

La Martinique et la Guadeloupe sont les seules îles de la zone Caraïbe qui affiche le niveau de « développement très élevé ». L'IDH, dans les territoires ultramarins français, est majoritairement tiré par l'amélioration des conditions sociales des populations, qui compense un retard de développement économique. En 2010, la Martinique occupait le 39<sup>e</sup> rang mondial au classement à l'IDH, un niveau correspondant à celui de la France hors DOM en 1998. En 2017, la France hors DOM se classe au 24<sup>e</sup> rang mondial.

¹ Pour le calcul du PIB par habitant, la population est estimée sur la base de la moyenne au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### PIB par habitant en 2017 dans la Caraïbe (en USD PPA)



Au sein de la Zone Caraïbe, en parité de pouvoir d'achat<sup>1</sup>, la Martinique génère un des PIB par habitant parmi les plus élevés, après ceux de Trinidad-et-Tobago (31 858 USD), Saint-Kitts-et-Nevis (28 011 USD) et la Guadeloupe (27 029 USD). La richesse par habitant de l'île est inférieure de 16,2 % à celle de Trinidad-et-Tobago. Cet écart s'accroît significativement avec les autres pays de la zone notamment la Dominique, la Jamaïque et Haïti. Leur PIB par habitant est inférieur respectivement de 65,7 %, 72,3 % et 94,4 % par rapport au PIB par habitant de Trinidad.

### LE LIVRE BLEU DES OUTRE-MER : QUEL BILAN DES ASSISES DES OUTRE-MER ?

Entre octobre 2017 et avril 2018, les Assises des outre-mer ont permis à plus de 26 000 citoyens ultramarins de se mobiliser pour faire émerger des projets et des ambitions communes pour leur territoire. Au total, 550 ateliers et 220 réunions publiques se sont tenus localement au cours desquels chaque territoire a pu définir ses propres thèmes de réflexion, en lien avec les élus et la société civile. Des consultations numériques et plusieurs sondages ont également été organisés pour toucher un large public. Par ailleurs, un concours Projets outre-mer a été lancé afin d'encourager les porteurs de projets innovants.

À la suite de cette consultation, le ministère des Outre-mer a publié, en juin 2018, le Livre bleu des Outre-mer qui fait un premier bilan des priorités définies par les citoyens et doit servir de feuille de route du quinquennat pour les Outre-mer. Le livre bleu identifie quatre axes stratégiques : « des territoires à vivre ; des territoires accompagnés ; des territoires pionniers ; des territoires d'influence et de rayonnement ».

À partir de ces orientations, le Président de la République a tracé les principales lignes du gouvernement pour les Outre-mer en mettant en avant quatre grandes priorités :

- la bataille pour la création d'emplois,
- le renforcement de l'ancrage régional de chaque territoire,
- le soutien à la croissance verte et bleue,
- la prise en compte de la différenciation.

Des plans de convergence et de transformation destinés à penser l'avenir des territoires sur 10 à 20 ans viendront traduire ces orientations. Ces plans seront déclinés en contrats éponymes sur 2019-2022, conformément aux deux dispositions de la loi relative à l'égalité réelle outre-mer. Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à réunir tous les six mois le Comité interministériel des Outre-mer autour du Premier ministre pour faire un point sur l'action publique dans ces territoires.

À l'occasion de la réunion du Comité interministériel des Outre-mer fin février 2019, le gouvernement a annoncé que 66 % des actions et projets prévus dans le livre bleu avaient été réalisés ou engagés.

## 1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

Au cours des cinq dernières années, le PIB de la Martinique a progressé de 4,5 % en valeur. La consommation, principal moteur de la croissance, tire son dynamisme de la consommation des ménages (+3,8 %) et de la consommation des administrations (+2,1 %). En revanche, sur la période, l'investissement a diminué de 2,7 %.

<sup>1</sup> La parité de pouvoir d'achat est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat de différentes monnaies. Il exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaires dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services.

## Équilibre emploi-ressources

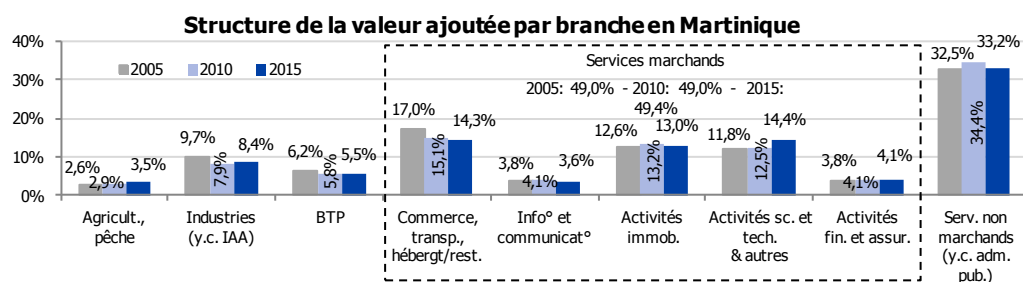
(en millions d'euros courants)	2012	Part	2016 <sup>e</sup>	2017 <sup>e</sup>	Part	Variations 2017/2016
<b>Ressources</b>						
Produit intérieur brut	8 277	100,0%	8 640	8 649	100,0%	0,1%
Importations de biens et services	3 075	37,1%	2 954	3 001	34,7%	1,6%
<b>Emplois</b>						
Consommation finale des ménages	5 179	62,6%	5 329	5 377	62,2%	0,9%
Consommation finale des administrations	3 597	43,5%	3 721	3 673	42,5%	-1,3%
Formation brute de capital fixe	1 661	20,1%	1 664	1 617	18,7%	-2,8%
Exportations de biens et services	888	10,7%	1 004	1 063	12,3%	5,9%

Source : INSEE, CEROM - Comptes définitifs 2012 - (e) Comptes économiques rapides 2016 et 2017, base 2010

En 2017, le PIB augmente de 0,1 % en valeur. La consommation des ménages croît de 0,9 %. En revanche, la consommation des administrations chute (-1,3 %) en raison de la diminution de leur consommation intermédiaire. Les échanges commerciaux contribuent significativement à la croissance du PIB. Les exportations (+5,9 %) sont portées par l'augmentation des dépenses des touristes (+28,9 %). De leur côté, les importations augmentent de 1,6 % en lien avec la hausse des importations d'hydrocarbures naturels et de produits raffinés. Ils contribuent pour 2,9 points à cette hausse en valeur. Enfin, l'investissement chute de 2,8 %. Cette baisse s'explique par le recul de l'investissement public tandis que l'investissement privé augmente légèrement.

### 1.3 LA VALEUR AJOUTÉE

La Martinique présente les caractéristiques d'une économie moderne et fortement tertiaisée. Ainsi, selon les dernières estimations de l'INSEE, en 2015 les services (marchands et non marchands) représentent 82,6 % de la richesse produite en Martinique (78,4 % pour la France hexagonale). La part des services non marchands est particulièrement importante, en lien avec le poids des services publics dans l'économie locale. Elle représente 33,2 % de la valeur ajoutée (contre 22,4 % au niveau national).



Source : INSEE - Comptes économiques régionaux (données 2015 semi-définitives base 2010)

Les services marchands représentent quant à eux 49,4 % du PIB (56,0 % dans l'Hexagone) en 2015, soit une évolution de +0,4 point sur 10 ans). Une analyse plus détaillée des services marchands, montre que les « autres services » (notamment les activités scientifiques et techniques, les services administratifs et de soutien aux entreprises) ont accru leur part dans la valeur ajoutée (+2,6 points entre 2005 et 2015), au détriment du bloc « commerce, transports, hôtellerie-restauration »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2012. Seuls ceux-ci permettent de détailler encore davantage les sous-secteurs (notamment distinction commerce, transport et hébergement-restauration).

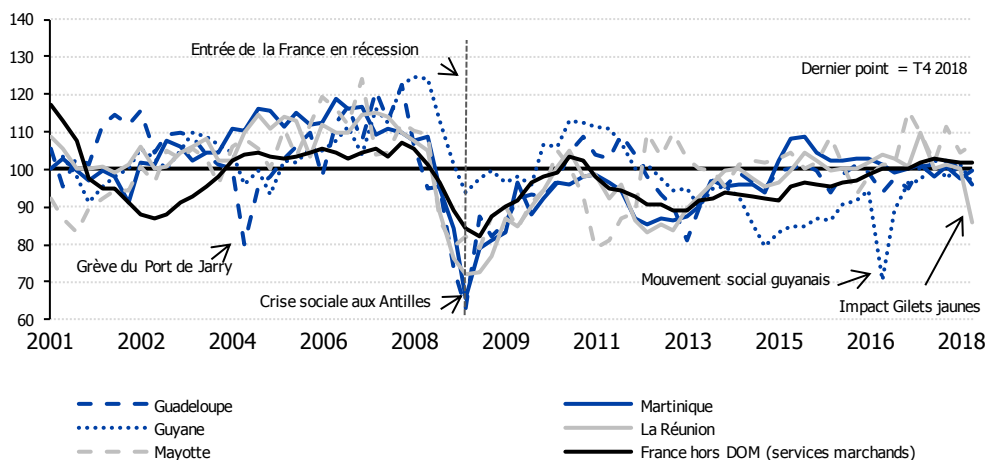
En effet, la part du commerce, des transports, et de l'hôtellerie-restauration dans la valeur ajoutée totale présente une baisse de 2,7 points.

Les secteurs de l'industrie et du BTP affichent des baisses respectives de -1,3 point et -0,7 point. Le secteur de l'agriculture et de la pêche parvient à se stabiliser sur 10 ans (+0,9 point).

### L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES À LA MARTINIQUE

En 2018, l'indicateur du climat des affaires (ICA) s'est stabilisé autour de sa moyenne de longue période (98,4 en moyenne annuelle, contre 100,2 en 2017), pour atteindre 99,0 points en fin d'année (-2,3 point en glissement annuel). Selon les chefs d'entreprises, le courant des affaires se détériore, bien qu'à un rythme faible. Surtout, l'ICA, particulièrement volatile, traduit une hausse de l'incertitude. Le contexte d'incertitude économique et la faiblesse de la demande anticipée semblent contrarier les projets d'investissement des chefs d'entreprise. Le rebond des prévisions d'investissement au dernier trimestre laisse entrevoir un redressement de la confiance des entrepreneurs pour l'année 2019.

#### Indicateur du climat des affaires (100 = Moyenne de longue période)



Attention: les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

#### Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

#### Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les Instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieure (respectivement inférieure) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (respectivement défavorable), car supérieure (respectivement inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires, se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable sur le [site de l'IEDOM](#).

## 2. L'emploi et le chômage

### HAUSSE DE LA DEMANDE D'EMPLOI

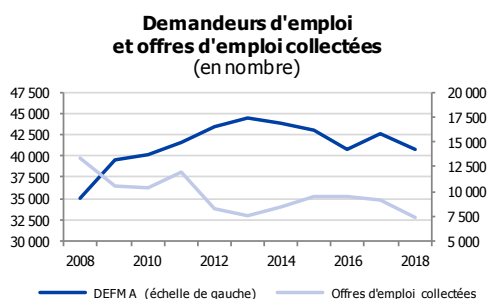
À la Martinique, le marché de l'emploi salarié est caractérisé par la prédominance du secteur tertiaire et par un niveau de chômage élevé (17,7 % en 2018). À fin décembre 2018, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A recensés par Pôle emploi s'élève à 40 693 (-4,6 % sur l'année). Dans le même temps, la population active se stabilise pour la deuxième année (-0,1 %, après -0,3 % en 2017).

#### 2.1 LA DEMANDE D'EMPLOI ET LE CHÔMAGE

##### Au sens de Pôle emploi : une nette amélioration

Au 31 décembre 2018, Pôle emploi recense 56 886 demandeurs d'emploi<sup>1</sup> (-1,9 % sur un an). Dans le détail, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) est également en baisse (-4,6 % sur un an) et atteint 40 693.

Au sein de cette catégorie A, selon les tranches d'âge, les évolutions diffèrent. Le nombre de jeunes inscrits à Pôle emploi diminue (-7,1%), comme le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans (-8,0%). En revanche, le nombre de seniors<sup>2</sup> inscrits augmente (+1,7%). Parallèlement, les offres d'emplois collectées par Pôle emploi se replient fortement (-19,7 % à 7 341) et restent très en deçà de la demande d'emploi à satisfaire.



##### Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A

	2008*	2017	2018	Part	Variations 2018/2017
<b>DEFM A</b> (*DEFM 1 en 2008)	<b>35 078</b>	<b>42 671</b>	<b>40 693</b>		<b>-4,6%</b>
Hommes	13 773	19 173	18 220	42,7%	-5,0%
Femmes	21 305	23 498	22 473	52,7%	-4,4%
<b>Répartition par tranche d'âge</b>					
Moins de 25 ans	5 686	4 621	4 292	10,1%	-7,1%
Entre 25 et 49 ans	24 408	23 795	21 903	51,3%	-8,0%
50 ans et plus	4 984	14 255	14 498	34,0%	1,7%

Sources : DIECCTE - Nostra (données Pôle emploi)

Sources : SMTF - Pôle Emploi, Dares

Tous les demandeurs d'emplois ne sont pas bénéficiaires des allocations de Pôle emploi. Le nombre d'allocataires, en décembre 2018, s'établit à 24 290, en hausse de +1,1 % sur un an.

<sup>1</sup> Ensemble des catégories de demandeurs d'emploi en fin de mois (A, B, C, D et E).

<sup>2</sup> La catégorie des seniors regroupe les personnes âgées de plus de 50 ans.

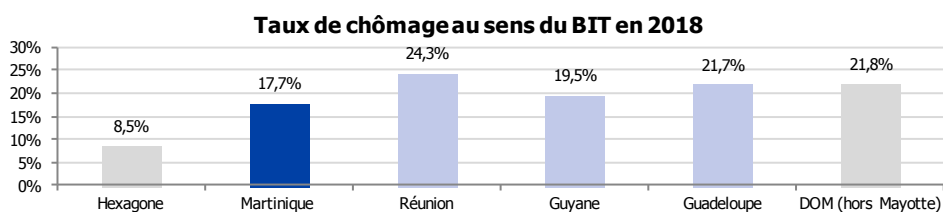


Les demandeurs d'emplois indemnisés perçoivent principalement une allocation au titre de l'assurance chômage (15 950, +2,4 % sur un an).

Les autres bénéficiaires sont indemnisés au titre du régime solidarité-État (6 370, -8,2 % sur un an), ou du dispositif comprenant les conventions de gestion Pôle emploi et les rémunérations Formation Pôle emploi (1 970, +29,3 % sur un an).

### Au sens du BIT : un taux de chômage supérieur au niveau national

En 2018, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élève à 27 100 en Martinique, soit un taux de chômage de 17,7 % (-0,1 point sur un an). Ce taux demeure en deçà de celui des autres départements d'outre-mer mais il reste largement supérieur au niveau de l'Hexagone (8,5 %). Plus de la moitié des chômeurs sont des femmes (56,1 %). En revanche, la part des femmes chômeuse dans le total de la population active féminine ressort à 17%, contre 18 % chez les hommes.



Source : INSEE, Enquête emploi en continu 2018

L'âge constitue un facteur discriminant face au chômage, les plus jeunes étant les plus touchés. Ainsi, le taux de chômage chez les actifs âgés de moins de 29 ans s'établit à 41 %, alors que celui des personnes dont l'âge est compris entre 30 et 49 ans s'établit à 17 % et celui des seniors à 10 %. Le faible niveau de formation constitue également un frein à l'accès à l'emploi. À titre d'illustration, le taux chômage atteint 22 % pour les actifs sans diplôme, 20 % pour les titulaires du baccalauréat et 9 % pour les titulaires d'un diplôme supérieur au deuxième cycle universitaire.

## 2.2 LA POPULATION ACTIVE

### La population active se stabilise

En 2018, la population active est stable à 153 400 personnes (-0,1 % sur un an), à l'instar de 2017 (-0,3 %), après les baisses enregistrées en 2016 (-1,0 %) et 2015 (-3,6 %). Compte tenu du repli démographique, le taux d'activité<sup>1</sup> est relativement faible, à peine supérieur à 50 %. Le taux d'activité des hommes augmente (passant de 52,0 % à 53,0 %), et celui des femmes est stable à 49,0 %. Au final, le taux d'activité gagne +0,1 point pour atteindre 50,6 % et le taux d'emploi<sup>2</sup> reste faible à 41,7 % (+0,2 point sur un an). Globalement, la Martinique compte 1 actif pour 1 inactif<sup>3</sup>, et 4,7 actifs occupés pour 1 chômeur.

<sup>1</sup> Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale en âge de travailler.

<sup>2</sup> Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population en âge de travailler.

<sup>3</sup> Les inactifs sont les personnes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage au sens du BIT. Ce sont les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, les hommes et les femmes au foyer et les personnes en incapacité de travailler.

## Répartition de la population active (âgée de 15 ans ou plus) au sens du BIT (en milliers)

	2007	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Population active</b>	<b>161,6</b>	<b>155,6</b>	<b>154,0</b>	<b>153,5</b>	<b>153,4</b>	<b>-0,1%</b>
Hommes	78,3	72,1	72,0	79,1	80,3	1,5%
Femmes	83,3	83,4	82,0	74,4	74,2	-0,3%
<b>Population active occupée</b>	<b>128,1</b>	<b>126,2</b>	<b>127,0</b>	<b>126,1</b>	<b>126,3</b>	<b>0,2%</b>
Hommes	62,5	57,4	59,0	66,6	65,1	-2,3%
Femmes	65,6	68,7	68,0	59,5	62,1	4,4%
<b>Chômeurs</b>	<b>34,5</b>	<b>29,4</b>	<b>27,0</b>	<b>27,4</b>	<b>27,1</b>	<b>-1,1%</b>
Hommes	16,3	14,7	13,0	15,2	15,2	0,0%
Femmes	18,2	14,7	14,0	12,2	12,1	-0,8%
<b>Taux d'activité (en %)</b>	<b>51,0%</b>	<b>51,0%</b>	<b>50,8%</b>	<b>50,5%</b>	<b>50,6%</b>	<b>+0,1 point</b>
Hommes	54,2%	53,0%	52,9%	52,0%	53,0%	+1 point
Femmes	48,3%	49,3%	49,1%	49,1%	49,0%	-0,1 point

Source : INSEE - Enquête emploi en continu

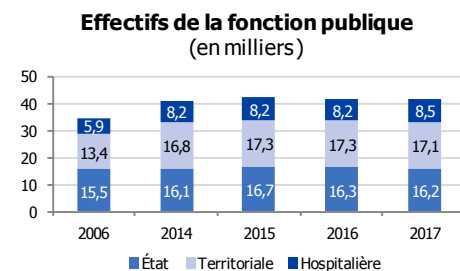
Selon l'enquête emploi 2018<sup>1</sup>, les salariés représentent 86,7% des actifs occupés. Le contrat à durée indéterminée (CDI) représente la forme de contrat la plus répandue. En effet, 82,0 % des salariés en bénéficient, alors que 18 % sont en contrat à durée déterminée (CDD), en intérim ou en apprentissage.

### 2.3 L'EMPLOI

#### La fonction publique capte un tiers de la population active occupée

En 2017, plus d'un quart des personnes en emploi sont fonctionnaires. La fonction publique compte 41 800 agents (dont 38,8 % pour la fonction publique d'État, 40,9 % pour la fonction publique territoriale et 20,3 % pour la fonction publique hospitalière).

Les effectifs de la fonction publique sont stables entre 2016 et 2017. Dans le détail, les effectifs de la fonction publique d'État et les effectifs des fonctions publiques territoriale se replient (respectivement -0,6% et -1,2%). A l'inverse, les effectifs de la fonction publique hospitalière sont en hausse (+3,7%)



#### Le secteur tertiaire emploie 85,2 % des salariés

En 2017, l'emploi salarié est en légère baisse (-1,3 %) et reste structurellement marqué par la prédominance du secteur tertiaire, qui représente 85,2 % de l'ensemble.

Le secteur tertiaire marchand concentre 44,8 % de l'emploi salarié (dont 11,5 % pour le commerce et 24,0 % pour les autres services marchand<sup>2</sup>) et le secteur tertiaire non marchand 40,4 %.

<sup>1</sup> L'enquête emploi est réalisée par l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3975408>

<sup>2</sup> Les autres services marchands regroupent les sous-secteurs « Information et communication », « Activités financières et d'assurance », « Activités immobilières », « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien », et « Autres activités de services ».

Sur un an, l'évolution des effectifs salariés est marquée par la baisse des effectifs du secteur de l'énergie (-8,6 %), de l'agriculture (-4,7%) et la hausse des effectifs du secteur de l'hôtellerie-restauration (+2,8 %).

### Effectifs salariés par secteur d'activité

	2007	2015	2016	2017	Part	Variations 2017/2016
Agriculture	4 173	4 585	4 332	4 127	3,4%	-4,7%
Industrie	7 025	6 234	6 185	5 987	4,9%	-3,2%
Energie, Eau et Environnement	2 202	2 450	2 417	2 209	1,8%	-8,6%
Construction	7 425	6 416	6 010	5 826	4,7%	-3,1%
Service marchand	55 298	54 900	55 248	55 071	44,8%	-0,3%
Commerce	15 103	13 846	13 744	14 152	11,5%	3,0%
Transport	5 670	5 867	6 051	6 131	5,0%	1,3%
Hôtellerie Tourisme	5 341	4 994	5 193	5 339	4,3%	2,8%
Autres services marchands	29 184	30 193	30 260	29 449	24,0%	-2,7%
Services non marchands	50 822	50 107	50 265	49 673	40,4%	-1,2%
<b>Total</b>	<b>126 945</b>	<b>124 692</b>	<b>124 457</b>	<b>122 893</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,3%</b>

Source : Insee

### CONCEPTS ET DÉFINITIONS

*Chômeur (BIT)* : en application de la définition adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : 1/ être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine) ; 2/ être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; 3/ avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

*Demandeur d'emploi en fin de mois (DEFM)* : personne inscrite à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois ; elle peut être indemnisée ou non, exercer une activité réduite ou non. Certaines catégories de demandeurs d'emploi sont tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi :

- Catégorie A : DEFM sans emploi,
- Catégorie B : DEFM exerçant une activité réduite courte, de maximum 78h au cours du mois,
- Catégorie C : DEFM exerçant une activité réduite longue, de plus de 78h au cours du mois,

D'autres catégories de demandeurs d'emploi qui ne sont pas tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi :

- Catégorie D : DEFM sans emploi, mais non tenu d'effectuer une recherche en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie, etc.
- Catégorie E : DEFM en emploi (type contrats aidés)

## 2.4 LES CONTRATS AIDÉS

La politique d'aide à l'emploi comprend différents types de mesures de soutien. Ces aides peuvent prendre la forme d'exonération de charges, de contrats particuliers ou encore de dispositifs d'accompagnement des personnes ou des entreprises.

### RÉFORME DES CONTRATS AIDÉS

À partir de janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés en parcours emploi compétences<sup>1</sup>. La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le **triptyque emploi-formation-accompagnement** : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

<sup>1</sup> Pour plus d'information, consultez le site internet : <http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-dans-l-emploi/parcours-emploi-competes/article/parcours-emploi-competes>

## Les différentes formes de contrats aidés

	Gestion extinctive - Pas de nouveau contrat à partir du 01/01/2018		Transformation en PEC à partir du 01/01/2018		À partir du 01/01/2018
	EMPLOI D'AVENIR	CUI - STARTER	CUI - CAE	CUI - CIE*	PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)
SECTEURS	Marchand & non marchand	marchand	non marchand	marchand	Marchand & non marchand*
PUBLICS	de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés)	moins de 30 ans et sans diplôme	Toute personne sans emploi et rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi		Les parcours emploi compétences sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail
DURÉE	CDD de 12 et 36 mois	CDD ou CDI		Parcours 12 mois Convention: 9 mois minimum	
RÉMUNÉRATION	Salaire ≥ SMIC				Entre 30 et 60% du SMIC versés à l'employeur

\* La prescription de contrats dans le secteur marchand CUI-CIE n'est autorisée que dans les départements d'outre-mer (DOM) ou par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM), sous réserve que le coût soit nul pour l'État, et que les conseils départementaux s'engagent à cofinancer à bon niveau les CUI-CAE

À la Martinique, depuis janvier 2016, une commission unique emplois aidés permet de fluidifier la prescription des contrats aidés. Elle est dotée d'outils de pilotage et de suivi, harmonisés en fonction des différents types de mesures. Cette commission assure également le pilotage des actions de formation au bénéfice des personnes en emplois aidés, et le suivi du plan de sortie des emplois d'avenir (EAV)<sup>1</sup>.

### DÉFINITIONS

Le *contrat unique d'insertion (CUI)* associe formation et/ou accompagnement professionnel pour son bénéficiaire et aide financière pour l'employeur. Il vise à faciliter l'embauche des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi. Le *contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)* s'adresse au secteur non marchand. Le *contrat initiative emploi (CUI-CIE)* concerne le secteur marchand.

Le *contrat CIE-Starter* est un contrat aidé dans le secteur marchand à destination des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Il a pour but, grâce à une aide financière à l'employeur, de faciliter l'accès durable à l'emploi des jeunes.

L'*emploi d'avenir (EAV)* est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il n'est plus possible de conclure un emploi d'avenir. Les contrats en cours iront jusqu'à leur terme, mais ne pourront pas être renouvelés.

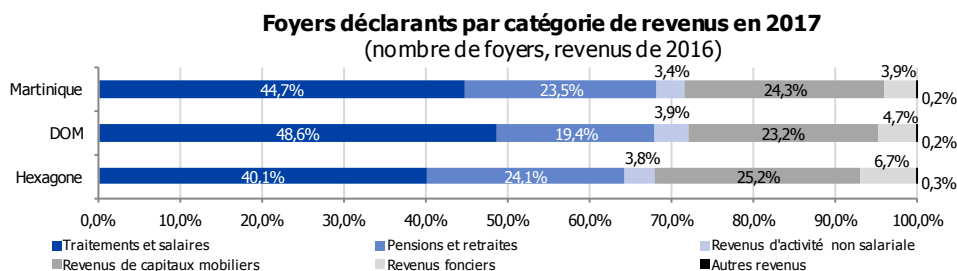
## 3. Les revenus et les salaires

### 3.1 LES REVENUS FISCAUX<sup>1</sup>

Les données présentées ci-après sont issues des déclarations d'impôts sur les revenus de 2017 et portent sur les revenus perçus en 2016.

#### Prépondérance des revenus d'activité salariaux

Selon la direction générale des finances publiques (DGFIP), en 2016, 304 124 foyers déclarants ont été recensés en Martinique, pour 5,2 milliards d'euros de revenus déclarés<sup>2</sup>. Entre 2015 et 2016, le nombre de foyers déclarants est stable (+0,2 %) alors que les revenus déclarés ont progressé de 1,3 %. Dans le détail, le nombre de foyers déclarant des traitements et salaires est stable (-0,2 %) tout comme le nombre de foyers déclarant des revenus fonciers (+0,5 %). En revanche, ceux déclarant des revenus d'activité non salariale<sup>3</sup> (-3,1 %) et des revenus de capitaux mobiliers (-1,0 %) sont moins nombreux.



Source: DGFIP - Bureau des études statistiques en matière fiscale

La proportion de foyers déclarant des traitements et salaires est plus grande en Martinique que dans l'Hexagone (44,7 % contre 40,1 %). Celle déclarant des revenus de capitaux mobiliers est moindre (24,3 % contre 25,2 %). Enfin, celle déclarant des pensions et des retraites est inférieure à la Martinique (23,5 % contre 24,1 %).

Les revenus déclarés sont constitués pour plus de deux tiers par les traitements et salaires (67,3 %) et pour un peu plus d'un cinquième de revenus de pensions et retraites (23,7 %). Les revenus provenant d'activité non salariale, les revenus de capitaux mobiliers, les revenus fonciers et les autres revenus représentent 10,2 % de l'ensemble.

Sur un an, la quasi-totalité des catégories de revenus a progressé, notamment les pensions et retraites (+2,7 %). Cette évolution est à rapprocher du phénomène de vieillissement de la population.

Sur dix ans, les revenus déclarés ont progressé de 4,6 % en moyenne par an, essentiellement en raison de la hausse des traitements et salaires (1,9 % en moyenne par an) et des pensions et retraites (+5,2 % en moyenne annuelle). Les bénéficiaires non commerciaux

<sup>1</sup> Une distinction doit être faite entre les foyers déclarants et les foyers fiscaux. Le terme de foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple un couple non marié ou chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux. Un foyer déclarant est comptabilisé selon les différents types de revenus catégoriels qu'il déclare.

<sup>2</sup> Sommes déclarées par l'ensemble des foyers avant l'application des différentes déductions et/ou réductions d'impôts.

<sup>3</sup> Les revenus d'activité non salariale regroupent les bénéficiaires agricoles, les bénéficiaires industriels et commerciaux et les bénéficiaires non commerciaux.

(+3,8 %) et les revenus fonciers (+2,0 %) ont également contribué à la progression d'ensemble mais dans de moindres proportions.

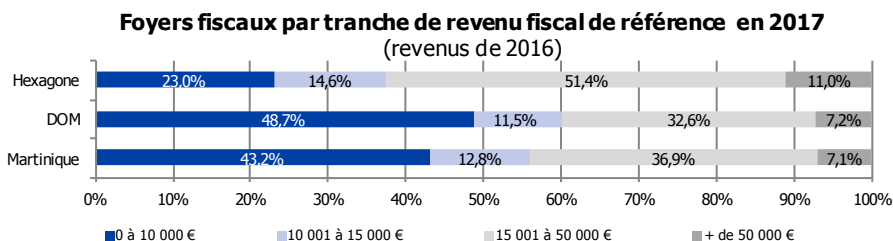
### Revenus déclarés par catégorie de revenus (en millions d'euros)

	2006	2014	2015	2016	Variations 2016/2015	TCAM 2016/2006
Traitements et salaires	2 849,1	3 345,5	3 395,1	3 427,2	0,9%	1,9%
Pensions et retraites	726,0	1 140,6	1 176,2	1 208,4	2,7%	5,2%
Revenus d'activité non salariale	262,2	293,7	304,8	307,2	0,8%	1,6%
Bénéfices agricoles	9,8	12,3	14,2	18,5	30,7%	6,5%
Bénéfices industriels et commerciaux	134,1	118,4	119,6	116,5	-2,6%	-1,4%
Bénéfices non commerciaux	118,2	163,0	171,0	172,1	0,6%	3,8%
Revenus de capitaux mobiliers	52,6	71,7	70,8	70,5	-0,4%	3,0%
Revenus fonciers	110,5	135,3	137,1	135,3	-1,4%	2,0%
Autres revenus non professionnels	9,3	8,4	8,2	8,0	-1,6%	-1,5%
<b>Total</b>	<b>3 283,7</b>	<b>4 995,2</b>	<b>5 092,2</b>	<b>5 156,6</b>	<b>1,3%</b>	<b>4,6%</b>

Source : DGFIP – Bureau des études statistiques en matière fiscale

### Des disparités de revenus importantes

Selon la direction générale des finances publiques (DGFIP), en 2016, le nombre de foyers fiscaux recensés en Martinique s'établit à 235 731 pour un revenu fiscal de référence<sup>1</sup> de 4,4 milliards d'euros et un impôt net<sup>2</sup> de 201,4 millions d'euros. Le revenu fiscal moyen déclaré s'établit à 18 697 euros. La part des foyers fiscaux non imposables atteint 73,8 % (-0,9 point sur un an) contre 56,3 % (-0,4 point sur un an) au niveau national.



Source: DGFIP - Bureau des études statistiques en matière fiscale

La répartition des foyers fiscaux par tranche de revenus traduit de fortes disparités. La part des foyers à faibles revenus (inférieurs à 10 000 euros) est plus importante en Martinique qu'au niveau national (43,2 % des foyers fiscaux contre 23,0 %).

Par ailleurs, en termes de montants, les revenus déclarés par les foyers fiscaux de moins de 10 000 euros de revenus annuels, représentent 7,2 % du total des revenus fiscaux de référence. Les foyers fiscaux déclarant des revenus supérieurs à 50 000 euros, concentrent pour leur part 31,6 % des revenus fiscaux alors qu'ils ne représentent que 7,1 % du nombre de foyers.

Au regard du montant de l'impôt, chaque foyer fiscal déclarant moins de 10 000 euros de revenus annuels a bénéficié en 2017 d'un remboursement moyen de 10,7 € (contre 11,7 €

<sup>1</sup> Le revenu fiscal de référence correspond au montant net des revenus et plus-values retenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

<sup>2</sup> L'impôt net correspond au impôts sur le revenu émis par voie de rôle, i.e. hors prélèvement forfaitaire obligatoire sur les revenus de capitaux mobiliers, hors prélèvement libératoires (sur les revenus de capitaux mobiliers, sur les revenus des auto-entrepreneurs) et hors impôt sur les plus-values immobilières.

l'année précédente). À l'inverse, les foyers déclarant plus de 50 000 euros de revenus annuels payent un impôt moyen de 8 270 euros (+1,1 % sur un an).

## 3.2 LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

À fin 2018, la caisse d'allocations familiales de la Martinique (CAF) dénombre 36 007 foyers bénéficiaires du RSA (+0,1 % sur un an), soit 21,6 % des foyers martiniquais (contre 5,6 % au niveau national). Au sein de ces foyers, 63 941 personnes sont couvertes. Dans le détail, 31 831 foyers bénéficient du RSA socle sans majoration, 4 173 du RSA majoré et 3 du RSA jeunes actifs. Le montant mensuel moyen versé à la Martinique, hors forfait logement (66,17 euros<sup>1</sup>), est de 489,46 euros.

### LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Institué par la loi dite « TEPA »<sup>2</sup> (Loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat), le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation qui garantit un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels<sup>3</sup>. Il remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée<sup>4</sup> le 1<sup>er</sup> juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine, puis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011<sup>5</sup> dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le 1<sup>er</sup> janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le conseil général) ;
- le RSA jeune actif, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans à temps plein, soit au moins 3 214 heures ;
- le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. À composition familiale équivalente, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

Dans les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, le RSA a coexisté avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), créé en 2009 pour répondre aux crises sociales qui ont touché les départements d'outre-mer, et pour répondre à la demande d'augmentation de pouvoir d'achat. Cette mesure spécifique de soutien aux travailleurs disposant des revenus les moins élevés était une prestation financée par l'État, versée aux salariés titulaires d'un CDI, CDD, contrat d'intérim, d'une durée égale ou supérieure à un mois, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel. Suite à l'entrée en vigueur du RSA au 1<sup>er</sup> janvier 2011, dans la plupart des géographies d'outre-mer, le RSTA a continué d'être dû de manière transitoire jusqu'à fin mai 2013, date à partir de laquelle seul le RSA a continué de s'appliquer.

Entre 2017 et 2018, malgré la stabilité du nombre de foyers bénéficiaires du RSA, selon les catégories d'âge, des évolutions plus ou moins marquées sont perceptibles. On assiste à l'augmentation du nombre de bénéficiaires des tranches d'âge 50 à 59 ans (+1,2 %) et de 60 ans et plus (+11,7 %). À l'inverse, les bénéficiaires âgés de moins de 25 ans diminuent (-6,0 %). Ces évolutions suivent les mêmes tendances que celles constatées sur l'évolution de

<sup>1</sup> Ce montant forfaitaire est versé pour une seule personne.

<sup>2</sup> Loi n° 2008-1249 du 22 août 2007

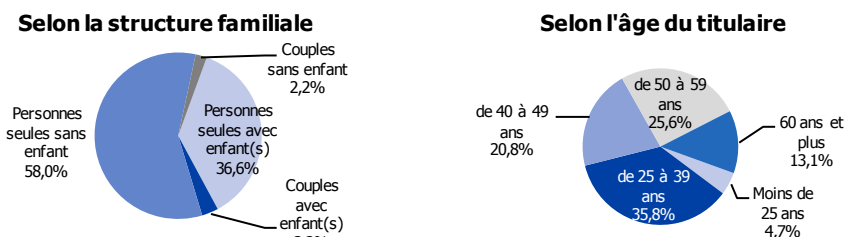
<sup>3</sup> Une personne seule peut ainsi bénéficier du RSA tant que ses revenus professionnels restent inférieurs au salaire minimum (le SMIC) ; un couple sans enfant tant que son revenu est inférieur à environ 1,4 SMIC.

<sup>4</sup> Loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008

<sup>5</sup> Décret n° 2010-1783 du 31 décembre 2010

la population martiniquaise, qui se caractérise par un vieillissement croissant et des migrations prononcées chez les moins de 25 ans.

### Foyers bénéficiaires du RSA en 2017



Source : caisse d'allocations familiales de la Martinique

Dans neuf cas sur dix, les bénéficiaires du RSA sont des personnes seules, sans enfants dans 58,0 % des cas, avec enfants dans 36,6 % des cas. Par ailleurs, 33,1 % des foyers bénéficiaires ont procédé à l'ouverture de leur droit avant juin 2009.

### 3.3 LES SALAIRES

#### Le SMIC

Depuis 2013 (décret n° 2013-123 du 7 février 2013), le SMIC est revalorisé chaque 1<sup>er</sup> janvier, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation des ménages (hors tabac) dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

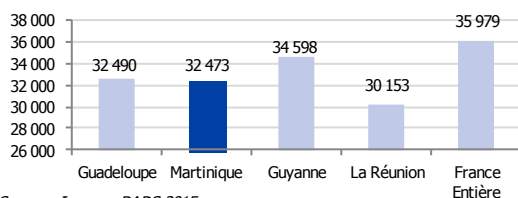
Il peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement, et être revalorisé en cours d'année, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SMIC a été revalorisé de +1,5 %. Il s'élève à 10,03 euros brut par heure (contre 9,88 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2018), soit 1 521,22 euros brut (1 202,92 euros net).

#### Des rémunérations moyennes inférieures au niveau national...

Sur le plan structurel, selon les données issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS), en 2015, le salaire brut moyen en équivalent temps plein (ETP) – s'élève à 32 473 euros par an à la Martinique (contre 35 979 euros au niveau national). La Guyane, est le département ultramarin où le salaire brut moyen (34 598 euros) est le plus élevé compte tenu de la présence de l'industrie spatiale sur le territoire.

#### Salaires bruts en équivalent temps plein (en euros)



Source : Insee - DADS 2015

#### ... notamment pour certaines catégories socioprofessionnelles

D'autre part, selon les catégories socioprofessionnelles, les cadres, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers (qualifiés et non qualifiés) martiniquais disposent d'un salaire brut moyen inférieur au niveau national. En revanche, ces salaires sont les plus élevés des DOM, à l'exception de ceux pratiqués en Guyane.



## Salaires annuels bruts selon la catégorie socioprofessionnelle en 2014

	Ensemble	Cadres*	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
<b>Martinique</b>	<b>32 473</b>	<b>65 420</b>	<b>37 044</b>	<b>26 279</b>	<b>27 151</b>	<b>22 112</b>
Guadeloupe	32 490	64 862	37 193	26 372	26 730	21 589
Guyane	34 598	68 302	40 449	26 277	27 277	21 348
La Réunion	30 153	62 013	35 026	24 756	26 269	21 567
France entière	35 979	66 773	36 395	26 051	28 749	23 469

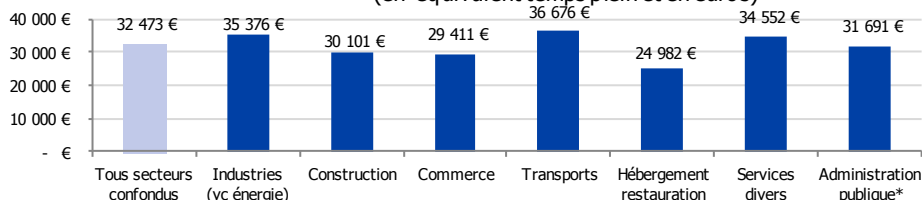
\* Y compris les professions intellectuelles supérieures et les chefs d'entreprise salariés

Source : INSEE, Déclarations annuelles de données sociales (DADS)

### Des disparités persistantes en fonction des secteurs...

Au niveau sectoriel, à la Martinique, le salaire brut moyen s'échelonne entre 24 982 euros pour les salariés de l'hôtellerie-restauration et 36 676 euros dans le secteur des transports.

#### Salaires bruts selon le secteur d'activité à la Martinique (en équivalent temps plein et en euros)



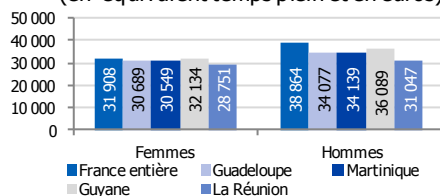
\* ce poste comprend également l'enseignement, la santé et l'action sociale  
Source : Insee - DADS 2015

En outre, selon la profession exercée et le niveau de qualification, des écarts de salaires sont à noter en fonction des secteurs. Par exemple, pour un cadre, selon qu'il exerce au sein de la fonction publique (54 710 €) ou dans une entreprise (66 959 €), le salaire brut annuel moyen fait apparaître un écart de 12 249 €. Pour les ouvriers qualifiés, le salaire brut annuel moyen est plus important pour ceux ayant des fonctions de manutention, magasinage et transport (31 335 €), alors qu'il est plus faible pour ceux exerçant dans l'industrie (30 436 €) et l'artisanat (24 968 €).

### ... et du genre

Enfin, s'agissant de la question du genre, les salaires des femmes sont sensiblement inférieurs à ceux des hommes. L'écart entre les revenus des hommes et des femmes est de 10,5 % à la Martinique (contre 17,9 % au plan national).

#### Salaires bruts selon le genre (en équivalent temps plein et en euros)



Source : Insee - DADS 2015

Le salaire brut moyen des martiniquaises est inférieur à celui du niveau national (-4,3 %) et des guyanaises (-4,9 %). En revanche, il est quasiment équivalent à celui des guadeloupéennes (-0,5 %) mais plus élevé que celui pratiqué à La Réunion (+6,3 %).

## 4. Les prix

### HAUSSE DES PRIX SOUTENUE PAR L'ÉNERGIE ET LES SERVICES

En 2018, les prix à la consommation s'inscrivent en hausse en Martinique (+1,3 % en moyenne annuelle, après +0,6 % en 2017). Ce sont les prix de l'énergie et des services qui contribuent le plus à cette évolution, bien que les prix de l'alimentation et des produits manufacturés augmentent également. L'inflation en France hors DOM s'établit quant à elle à +1,9%.

#### 4.1 L'ÉVOLUTION DES PRIX

##### Regain d'inflation depuis 2016

L'indice des prix à la consommation s'établit à 101,6 en moyenne en 2018. Il a été volatil au cours de l'année, atteignant un pic à 102,2 en août, avant de reculer à 101,5 en décembre.

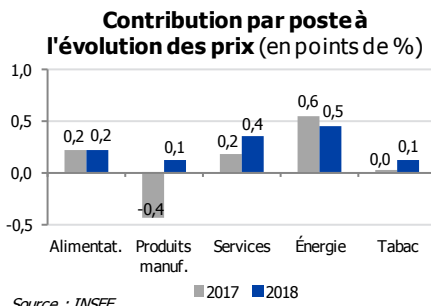
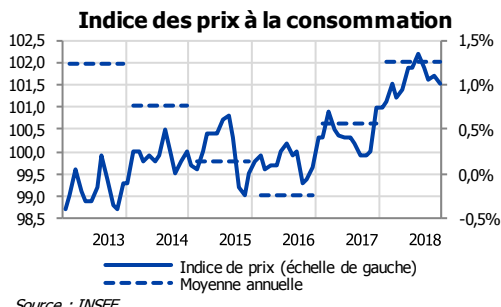
En moyenne annuelle, l'indice des prix enregistre une hausse de 1,3 % en 2018, après +0,6 % en 2017, et -0,2% en 2016. L'inflation atteint ainsi son plus haut niveau depuis cinq ans.

Ce niveau est par ailleurs légèrement supérieur à celui observé en Guadeloupe et Guyane (respectivement +1,2 % et +1,1 %), mais reste très en deçà de celui observé en France hors DOM (+1,9%).

Le niveau général des prix demeure sensiblement plus élevé en Martinique que dans l'Hexagone. Pour mémoire, la dernière enquête spatiale des prix à la consommation de l'INSEE<sup>1</sup>, menée en 2015, révélait que le niveau général des prix en Martinique était supérieur de 12,3 % à celui de la France hexagonale (indice de Fisher), avec des écarts particulièrement significatifs sur l'alimentation (écart moyen de 38,2 %), les communications (écart moyen de 31,4 %), ou encore sur l'alcool-tabac (écart moyen de 21,6 %).

##### Des prix majoritairement tirés à la hausse par l'énergie et les services

Compte tenu du poids de chaque poste de consommation dans le budget des ménages et de l'évolution des prix, il ressort que l'énergie est le principal contributeur à la hausse générale des prix en 2018 (+0,5 point), devant les services (+0,4 point) et l'alimentation (+0,2 point). Pour leur part, les produits manufacturés et le tabac ne contribuent que faiblement à l'évolution des prix (+0,1 point chacun).



o **Les prix de l'alimentation** enregistrent la même hausse qu'en 2017 (+1,2 %). Néanmoins, les évolutions sont plus contrastées si l'on distingue les produits frais des autres

<sup>1</sup> INSEE Analyses Martinique n°9 – avril 2016.

produits alimentaires. La hausse des produits frais est moins marquée qu'au cours des dernières années (+1,6 %, contre +4% à +5 % les trois années précédentes), tandis que celle des autres produits est plus importante (+1,1 % après +0,9 %). Compte tenu de la pondération retenue par l'INSEE – l'alimentation représenterait 17,8 % de la dépense de consommation globale des ménages – ce poste de dépense participe à hauteur de 0,2 point à la hausse du niveau général des prix en 2018.

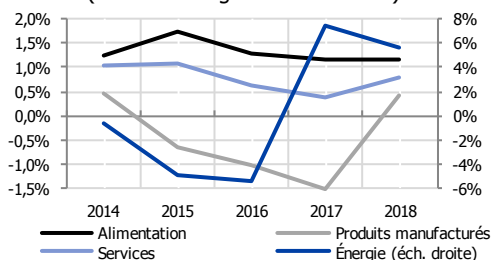
- **Les prix des produits manufacturés** augmentent (+0,4 %) pour la première fois depuis trois ans (notamment -1,5 % en 2017). C'est le coût de l'habillement et des chaussures qui explique cette inversion de tendance (+2,4 % après -5,1 %), tandis que celui des produits de santé continue de se contracter (-2,0 % après -2,9 %). Les prix des autres produits manufacturés enregistrent une hausse moins significative (+0,4 %). En tenant également compte de leur poids dans le budget des ménages (28,7 %), les produits manufacturés contribuent de 0,1 point à la croissance des prix.

- **Les prix de l'énergie** continuent de croître, mais à un rythme moins rapide (+5,7 % après +7,4 % en 2017). Les prix des produits pétroliers, en particulier, enregistrent une hausse soutenue (+7,5 %), impactée par l'augmentation du cours du baril de pétrole *Brent*<sup>1</sup> (60,2 € en moyenne en 2018, contre 48,6 € en 2017). L'énergie constitue ainsi le premier contributeur à la hausse du niveau général des prix (+0,5 point), alors que ce poste de consommation représente une part modérée des dépenses de consommation des ménages (7,9 %, soit le plus faible des grands postes considérés, hormis le tabac).

- **Les prix des services** augmentent davantage qu'en 2017 (+0,8 % après +0,4 %), et évoluent de façon hétérogène. Le coût des transports recule (-2,5 %), contrairement à ce qui avait été observé l'année précédente (+2,4 %). Le coût des communications diminue également (-2,3 %, après déjà -3,7 % en 2017). A contrario, les prix des services liés à la santé s'inscrivent en hausse pour la quatrième année consécutive (+1,6 %), tandis que les prix des loyers et des services rattachés connaissent la plus forte augmentation depuis 2013 (+0,9 %). De même, les coûts des autres services progressent (+1,4 %). Dans la mesure où les services constituent le premier poste de consommation des ménages (44,4 %), ils contribuent à hauteur de 0,4 point à la croissance des prix.

- **Les prix du tabac** enregistrent l'augmentation la plus importante (+10,3 %), mais compte tenu du poids très modéré de ce poste (1,2 %), le tabac ne représente que 0,1 point de la hausse du niveau général des prix.

**Prix par poste de consommation**  
(évolution en glissement annuel)



<sup>1</sup> Le Brent, dit « brut de mer du Nord », est le baril de référence en Europe. Son nom provient d'un acronyme des principales plateformes pétrolières de mer du Nord : Broom, Rannock, Etive, Ness, et Tarbert.

## 4.2 UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE DES PRIX

Un Observatoire des prix, des marges, et des revenus (OPMR) existe en Martinique depuis 2007<sup>1</sup>, comme dans les autres départements ultramarins. Réunissant des acteurs politiques, économiques et sociaux<sup>2</sup>, il a pour mission d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus, et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution. L'Observatoire suit, notamment, les accords de modération des prix (Bouclier Qualité-Prix) et l'évolution du prix des carburants et du gaz.

En effet, la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique Outre-mer a instauré **le dispositif Bouclier Qualité-Prix**, opérationnel depuis mars 2013. Il s'agit d'un dispositif de modération des prix portant sur une liste de produits de consommation courante, dont la composition et les prix maximum sont négociés chaque année par le Préfet et les professionnels du secteur de la grande distribution.

En Martinique, ce sont ainsi 66 magasins à dominante alimentaire qui sont concernés, et répartis en trois catégories en fonction de la taille de leur surface commerciale. Pour chacune d'elles, la liste comprend un nombre fixe de produits :

- 13 établissements (plus de 1 000 m<sup>2</sup>) sont contraints par une liste de 101 produits ;
- 14 établissements (800 à 1 000 m<sup>2</sup>) sont contraints par une liste de 52 produits ;
- 39 établissements (moins de 800 m<sup>2</sup>) sont contraints par une liste de 27 produits.

### QUELLES ÉVOLUTIONS DU BOUCLIER QUALITÉ-PRIX EN 2018 ?

L'accord, renégocié annuellement, a été signé pour l'année 2018 le 28 février. Seule la liste de 101 produits a été modifiée, à la fois dans sa composition (changement d'un parfum de petits pots pour bébé et diminution du conditionnement d'un shampoing) et dans son prix (341 euros contre 342 euros en 2017). Les deux autres listes sont inchangées, leurs prix respectifs demeurant à 160 et 86 euros.

Depuis sa mise en place, le Bouclier Qualité-Prix a permis une baisse de 6,3 % du prix global de la liste de 101 produits. Ces produits connaissent quasiment tous une augmentation de leurs ventes chaque année.

Par ailleurs, depuis 2013, les prix des produits pétroliers et gaziers sont également réglementés<sup>3</sup> en Martinique, à l'instar de la Guadeloupe et de la Guyane. Le préfet fixe les prix maximum de façon mensuelle « en fonction des coûts supportés par les entreprises et de la rémunération des capitaux ou, le cas échéant, de leur marge commerciale ».

Enfin, en Martinique comme dans les autres départements d'outre-mer, les prix de certains produits et services sont fixés par arrêté préfectoral<sup>4</sup>. C'est notamment le cas des livres<sup>5</sup>, des médicaments<sup>6</sup>, des cantines scolaires publiques, de la pension et de la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, des taxis, des transports publics urbains de voyageurs, du remorquage dans les ports maritimes, etc.

<sup>1</sup> Il s'agissait à l'origine d'un Observatoire des prix et des revenus (décret n°2007-662 du 2 mai 2007), la notion de marge ayant été ajoutée avec la loi relative à la régulation économique Outre-mer, du 20 novembre 2012.

<sup>2</sup> Y participent des élus locaux, des représentants des chambres consulaires et des organisations syndicales, des personnalités qualifiées à raison de leur connaissance en matière de formation des prix et des revenus, des associations de consommateurs, des représentants de l'Etat et de ses établissements publics locaux (dont l'IEDOM), etc.

<sup>3</sup> Décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013.

<sup>4</sup> Décret n°88-1047 du 17 novembre 1988, modifié par le décret n°2003-1241 du 23 décembre 2003.

<sup>5</sup> Depuis 1981, la loi prévoit que les préfets des DOM fixent un coefficient de majoration du prix public de vente en vigueur dans l'Hexagone. Aujourd'hui, les livres sont vendus avec un coefficient de majoration de 1,15 – hormis les livres scolaires dont les prix sont alignés sur leur niveau dans l'Hexagone.

<sup>6</sup> Les médicaments remboursables font également l'objet de coefficients de majoration sur leurs prix.



Chantier lycée Schoelcher (photo : SIMP)



Travaux d'extension de l'aéroport Aimé Césaire (photo : SAMAC)





Bus à haut niveau de service (photo : AFD)



Plafond rénové du marché de Fort-de-France (photo : AFD)

## 5. Les échanges extérieurs

Les développements qui suivent doivent être appréhendés en tenant compte de la présence de la Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA) en Martinique. La SARA importe du pétrole brut et réexporte une partie de sa production raffinée vers la Guadeloupe et la Guyane. Ainsi, les échanges d'hydrocarbures (environ 20 % des échanges en valeur de la Martinique) conditionnent généralement la tendance globale de l'année. Par ailleurs, pour mieux appréhender l'évolution des besoins des différents agents économiques, la classification « MIG » (*Main Industrial Groupings*, principaux regroupements industriels) est désormais utilisée. Elle-même élaborée à partir d'une sélection d'activités définies dans la nomenclature habituelle des activités (NACE Rév. 2), la ventilation MIG définit cinq groupes d'activités industrielles : des biens d'investissement, des biens de consommation durables, des biens de consommation non durables<sup>1</sup>, des biens intermédiaires, et de l'énergie.

Les activités qui sont exclues de cette classification sont regroupées dans la catégorie « hors-MIG ». Elles incluent l'agriculture, la sylviculture et la pêche, ainsi que les activités de service<sup>2</sup>.

### 5.1 LES ÉCHANGES DE PRODUITS PÉTROLIERS

#### Un solde d'échanges de produits pétroliers déficitaire

En 2018, à l'instar de l'année précédente, les importations de produits pétroliers reculent fortement en volume (-19,3 %). En revanche, en valeur, elles se stabilisent (+0,1 % à 503,1 millions d'euros), en raison de la hausse importante du cours mondial du baril de pétrole en euros (Brent). Ce dernier a crû de +23,9 % en moyenne entre 2017 et 2018. La part en valeur des importations de produits pétroliers dans l'ensemble des importations de biens maintient sa stabilité (18,9 %) relativement à 2017. La Martinique importe des hydrocarbures naturels (7,5 % du total de ses importations de biens), en provenance de Norvège exclusivement. Elle se fournit également, via des sociétés de courtage en énergie, directement en produits pétroliers déjà raffinés (11,4 % de la valeur totale de ses importations de biens), provenant principalement, pour l'année 2018, des États-Unis (50,5 %), d'Inde (10,7%) et de Trinidad et Tobago (7,3 %).

#### Échanges de produits pétroliers en valeur

(en millions d'euros)	2008	2017	2018	Variations 2018/2017
Exportations	213,3	160,6	145,0	-9,7%
Importations	596,6	502,4	503,1	0,1%
<b>Solde des échanges de produits pétroliers</b>	<b>-383,3</b>	<b>-341,8</b>	<b>-358,1</b>	<b>4,8%</b>
Taux de couverture	35,8%	32,0%	28,8%	- 9,8 points

Source : Douanes

Les exportations de produits pétroliers – majoritairement des produits pétroliers raffinés – enregistrent un repli, de -18,8 % en volume et de -9,7 % en valeur et s'établissent à 145 millions d'euros en 2018, en lien avec des incidents et arrêts techniques. La part en valeur de ces produits dans le total des exportations de biens est en baisse à 40,8 % (-3,8 points). Elle demeure toutefois la première activité exportatrice de l'île. La Guyane et la Guadeloupe, où la SARA exploite des dépôts d'hydrocarbures, sont naturellement ses principaux partenaires à

<sup>1</sup> Il s'agit de produits de consommation non durables mais industriels. Les produits agricoles non transformés sont exclus de la ventilation MIG et donc pris en compte dans la catégorie « hors-MIG ».

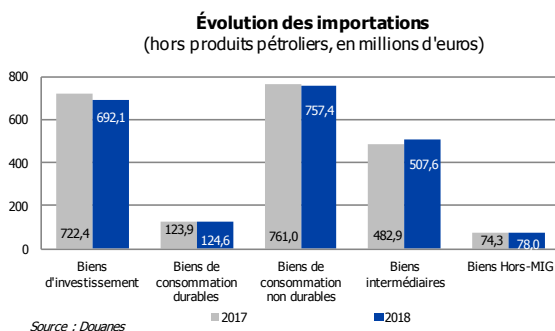
<sup>2</sup> Plus d'informations sur la ventilation MIG et le détail des activités incluses sont disponibles sur le site internet d'Eurostat : [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Main\\_industrial\\_grouping\\_\(MIG\)](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Main_industrial_grouping_(MIG))

l'export même si, en valeur, leurs importations ont été fortement réduites depuis 2014. Les deux départements ont respectivement reçu 47,6 % et 43,4 % de ces exportations en valeur. Outre les DFA<sup>1</sup>, les pays caribéens importent de plus en plus de produits pétroliers martiniquais, leur part demeurant néanmoins faible (4,6 % des exportations en 2017 contre 9,0 % en 2018).

*In fine*, le solde des échanges de produits pétroliers est déficitaire, à -358,1 millions d'euros en 2018, le montant des exportations ne couvrant que 28,8 % de la valeur des importations. Ce déficit devrait se réduire dans les années à venir à mesure que le plan de remise à niveau des installations de la SARA progresse (80 millions d'investissement sur la période 2016-2020)

## 5.2 LES IMPORTATIONS DE BIENS HORS PRODUITS PÉTROLIERS

En 2018, les importations de biens, hors produits pétroliers, affichent un très léger repli par rapport à 2017 (-0,2 %). Dans le détail, les importations de biens d'investissement (-4,2 %) décroissent sur un an, celles dédiées aux biens de consommation non durables (-0,5 %) et aux biens de consommation durables (+0,5 %) sont stables. En revanche, les biens intermédiaires (+5,1 %), et les biens hors-MIG (+4,9 %) progressent.



### 5.2.1 La structure des importations

#### Prédominance des biens de consommation non durables...

En 2018, les importations de biens hors produits pétroliers s'élèvent à 2,2 milliards d'euros, un montant stable depuis 10 ans :

- Les biens de consommation non durables constituent le premier poste d'importation (35,1 %), les produits agroalimentaires constituant plus de la moitié de ces biens (53,2 %), les produits pharmaceutiques moins d'un quart (20,7 %) et le segment du textile, habillement, cuir et chaussures 15,1 % de ces importations ;
- Viennent ensuite les biens d'investissement (32,0 %), dont la moitié (50,2 %) est issue de l'industrie automobile et un peu plus d'un tiers (38,2 %) de machines et d'équipement industriel ;
- Les biens intermédiaires utilisés dans l'industrie constituent 22,3 % des importations ;
- Avec une part de 5,8 %, les importations de biens de consommation durables sont essentiellement constituées de meubles et appareils domestiques (38,4 %) et de biens issus d'autres industries manufacturières<sup>2</sup> (32,1 %) ;
- Enfin, les biens hors classification MIG représentent 3,6 % du montant des importations. Ils se composent à 64,5 % de produits agricoles, sylvicoles ou issus de la pêche et de l'aquaculture et d'un peu moins d'un quart (21,8 %) de produits de l'édition et de la communication.

<sup>1</sup> Départements Français d'Amérique

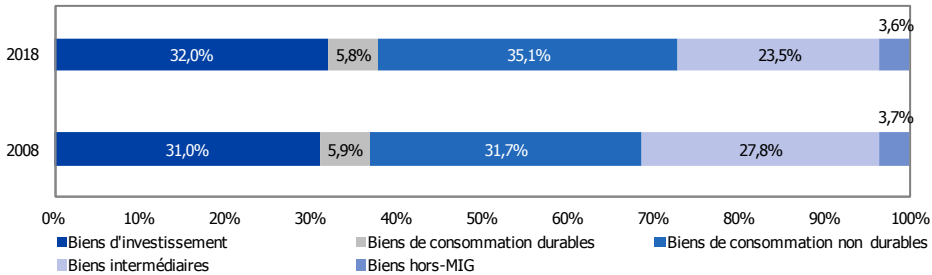
<sup>2</sup> Mobilier, joaillerie, instruments de musique, articles de sport, jeux et jouets



### ... qui s'accroît au fil des années

En dix ans, la structure des échanges à ce niveau d'agrégation n'a évolué qu'à la marge, avec cependant une légère tendance à l'augmentation de la part des biens de consommation non durables (+3,4 points), au détriment de la part des importations de biens intermédiaires (-4,3 points).

**Structure des importations** (hors produits pétroliers)



Source : Douanes

## 5.2.2 Les principaux fournisseurs

### L'Hexagone, principal fournisseur de la Martinique

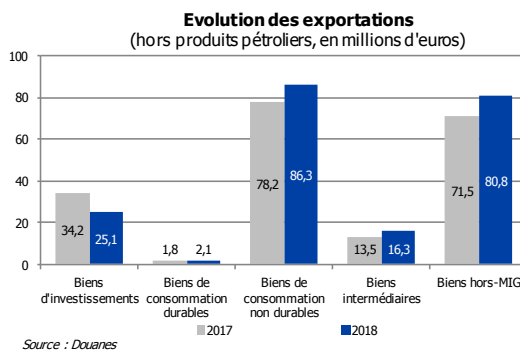
Les importations de la Martinique proviennent essentiellement de l'Hexagone (70,3 %), pour un total de 1,5 milliard d'euros en 2018. Le solde provient pour 16,5 % de l'Union européenne (soit 357,9 millions d'euros, dont 74,3 millions d'euros en provenance d'Allemagne), 6,0 % d'Asie (132,1 millions d'euros, dont 62,6 millions d'euros de Chine), 2,1 % d'Amérique du Nord (59,9 millions d'euros, avec 44,6 millions d'euros issus des États-Unis) et 5,1 % du reste du monde (Europe hors Union européenne, Amérique du sud, Caraïbes).

Dans le détail, les importations en provenance de l'Hexagone sont constituées à 40,5 % de biens de consommation non durables (618,2 millions d'euros). Parmi eux, la moitié (50,7 %) est constituée de produits agroalimentaires, et près d'un quart (24,6 %) de produits pharmaceutiques. Les biens d'investissement sont le deuxième poste d'importation (28,3 %, soit 432,0 millions d'euros). Ils sont essentiellement composés de biens issus de l'industrie automobile (43,3 %), des machines industrielles et agricoles (28,5 %) et des produits informatiques, électroniques ou optiques (16,1 %). Les biens intermédiaires représentent 23,0 % des produits (351,5 millions d'euros), dont 23,3 % issus de la fabrication de produits en caoutchouc / plastique et 21,3 % de la fabrication de produits métalliques hors machines.

La majorité des biens importés depuis l'Union européenne (hors France hexagonale) se composent principalement de biens d'investissements (45,2 %, soit 136,4 millions d'euros), dont deux tiers issus de la construction automobile, en provenance essentiellement d'Allemagne (40,0 millions d'euros). D'autre part, un quart des importations depuis l'Union européenne (24,5 %, 74,0 millions d'euros) sont des biens intermédiaires, et un second quart (23,4%) est constitué des produits de consommation non durables (essentiellement des produits agroalimentaires – 70,6 millions d'euros – en provenance des Pays-Bas, d'Allemagne et d'Espagne). D'Asie, la Martinique importe principalement des biens d'investissement (38,1 %, 44,9 millions d'euros). Il s'agit en particulier d'automobiles ou d'équipements automobiles (20,7 millions d'euros) et de machines et équipements (11,8 millions d'euros).

## 5.3 LES EXPORTATIONS DE BIENS HORS PRODUITS PÉTROLIERS

En 2018 la valeur des exportations hors produits pétroliers présente une hausse de +5,7%, après un repli de -17,5% en 2017. La hausse conjointe des exportations de biens intermédiaires (+20,7 %), de biens de consommation durables (+15,6 %), de biens non MIG (+13,0%) et en particulier de produits agricoles (cf. Ch. III – section 2), et de biens de consommation non durables (+10,4%) ont plus que compensé la baisse des exportations de biens d'investissements (-26,7%). Ce repli est principalement imputable à la réduction de la construction navale constatée sur un an (-67%).



### 5.3.1 La structure des exportations

#### Principalement des produits agroalimentaires et agricoles ...

En 2018, les exportations de biens hors produits pétroliers représentent 210,6 millions d'euros :

- Ce sont les biens de consommations non durables qui constituent le premier poste d'exportation (86,3 millions d'euros, soit 41,0%). La majorité des biens étant des produits agroalimentaires (97,2%), des boissons en premier lieu (71,1 % qui se décomposent en 74,9% de rhum, 21,3% de sodas, 7,2 % d'eaux minérales ou gazeuses, et 3,7 % d'autres alcools) ;
- Les biens hors-MIG constituent 38,4 % des exportations pour 80,8 millions d'euros, dont 88,8 % d'exportations de bananes ;
- Viennent ensuite les biens d'investissements qui représentent 11,9 % des exportations martiniquaises. Il s'agit essentiellement de matériels de transports (64,5%) ;
- Avec une part de 7,1 %, les exportations de biens intermédiaires comprennent des biens issus de la métallurgie (32,2 %) et des produits issus de l'industrie chimique (23,9 %) ;
- Les biens de consommation durables n'occupent en revanche qu'une place négligeable dans les exportations martiniquaises (1,0 %).

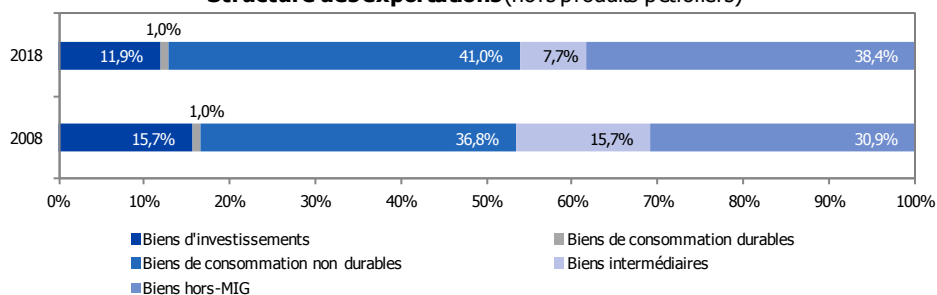
#### ... et plus de biens de consommation non durables et agricoles qu'il y a 10 ans

Sur dix ans, les exportations de la Martinique affichent une plus grande part de biens de consommation non durables (+4,2 points), portée notamment par la croissance de l'exportation de boissons alcoolisées (+46,6 % en valeur sur 10 ans pour atteindre 50 millions d'euros en 2018). La part des biens hors-MIG augmente (+7,5 points) sur la période<sup>1</sup>, tirée à la hausse par la structuration de la filière banane (cf. Ch. III – section 2).

En revanche, les exportations de biens intermédiaires (-8,0 points) et des biens d'investissements (-3,8 points) accusent un repli imputable au déclin des exportations de sidérurgie et de machines industrielles (respectivement -75,5 % et -69,5 % en valeur sur 10 ans).

<sup>1</sup> Cette évolution tient uniquement au passage du cyclone Dean en août 2007, qui avait affecté le secteur agricole et fortement impacté les exportations de produits agricoles sur la fin de l'année 2007 (en particulier, les exportations de bananes ont chuté à 17,6 millions d'euros en 2007, contre 59,9 millions d'euros en 2017 – année pourtant impactée par les passages successifs de la tempête Matthew en septembre 2016 et de l'ouragan Maria en septembre 2017).

### Structure des exportations (hors produits pétroliers)



Source : Douanes

## 5.3.2 Les principaux clients

### L'Hexagone et les autres DFA comme principaux clients

En 2018, l'Hexagone, la Guadeloupe et la Guyane captent 89,7 % de la valeur des exportations, hors produits pétroliers, de la Martinique (188,9 millions d'euros), soit respectivement 68,6 % (144,5 millions d'euros) pour l'Hexagone et 21,1 % pour les deux DFA (44,5 millions d'euros).

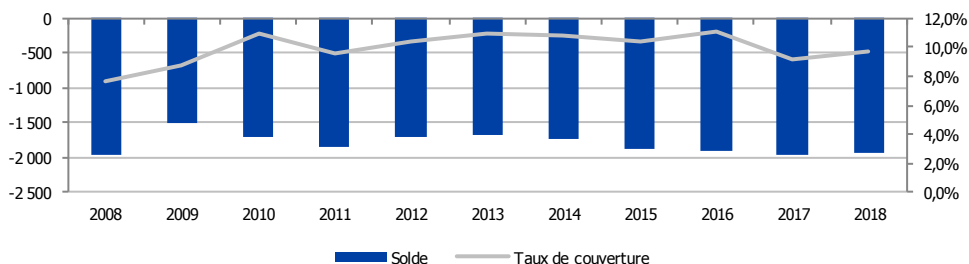
Vers l'Hexagone, les exportations sont constituées pour plus de la moitié (51,2 %, soit 73,9 millions d'euros) de biens hors-MIG, dont 88,8 % d'entre eux sont liés aux ventes de bananes (65,7 millions d'euros). Un tiers (35,6 %, soit 51,4 millions d'euros) des exportations à destination de l'Hexagone se compose de biens de consommation non durables, majoritairement des produits agroalimentaires (49,6 millions d'euros) et essentiellement du rhum (41,5 millions d'euros). Troisième poste d'exportation en 2018, les biens d'investissements (9,8 %, soit 14,1 millions d'euros) sont constitués principalement de matériels de transport (9,8 millions d'euros).

La Guadeloupe et la Guyane importent respectivement 27,4 millions d'euros et 17,1 millions d'euros de biens depuis la Martinique. Il s'agit essentiellement de biens de consommation non durables (31,2 millions d'euros au total). Dans le détail, la Guadeloupe importe principalement du soda, pour 6,7 millions d'euros et des produits laitiers pour 3,5 millions d'euros. La Guyane importe du soda pour 3,6 millions d'euros, du rhum pour 2,1 millions d'euros et de l'eau pour 1,9 millions d'euros.

## 5.4 SOLDE DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS DE BIENS HORS PRODUITS PÉTROLIERS

Le solde des échanges extérieurs de biens s'établit à -1,9 milliard d'euros en 2018, contre -2,0 milliards d'euros en 2017. Le déficit se réduit, sur un an, de 16,2 millions d'euros. Le taux de couverture des exportations par les importations reste bas et gravite autour de 10 % depuis 2010, pour s'établir à 9,8 % en 2018. Le déficit concerne la quasi-totalité des postes de la ventilation MIG, exceptés les biens hors-MIG et particulièrement les biens de consommation non durables (-671,1 millions d'euros) et les biens d'investissement (-667 millions d'euros).

## Solde des échanges extérieurs de biens (hors produits pétroliers) (en million d'euros et en %)



Source : Douanes

### Solde des échanges extérieurs de biens hors produits pétroliers

(en millions d'euros)	2008	2017	2018	Variations 2018/2017
Exportations (a)	163,1	199,3	210,6	5,7%
Importations (b)	2 133,6	2 164,5	2 159,6	-0,2%
<b>Déficit (a-b)</b>	<b>-1 970,5</b>	<b>-1 965,2</b>	<b>-1 949,0</b>	<b>-0,8%</b>
Taux de couverture (a/b)	7,6%	9,2%	9,8%	5,9%
<b>Solde par groupe de produits</b>				
Biens d'investissement	-635,5	-688,2	-667,0	-3,1%
Biens de consommation durables	-123,2	-122,1	-122,4	0,2%
Biens de consommation non durables	-616,7	-682,8	-671,1	-1,7%
Biens intermédiaires	-567,1	-469,4	-671,1	43,0%
Biens hors MIG	-28,3	-2,8	2,8	-200,0%

Source: Douanes

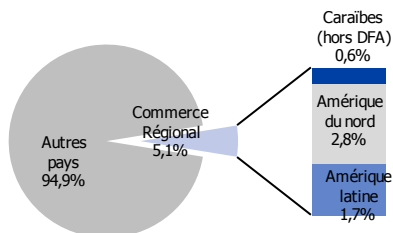
## 5.5 LES ÉCHANGES RÉGIONAUX, HORS PRODUITS PÉTROLIERS

### Des échanges régionaux embryonnaires

La Martinique échange encore peu avec son environnement régional. Les importations et les exportations avec les pays de la région (Amériques et Caraïbe, hors DFA) s'élèvent respectivement à 110,6 millions d'euros et 10,5 millions d'euros (soit 5,1 % des importations et 5,0 % des exportations, hors produits pétroliers). Dans le détail, les importations en provenance d'Amérique du Nord, d'Amérique latine et de la Caraïbe (hors DFA) s'élèvent respectivement à 59,9 millions d'euros, 32,4 millions d'euros et 12,9 millions d'euros.

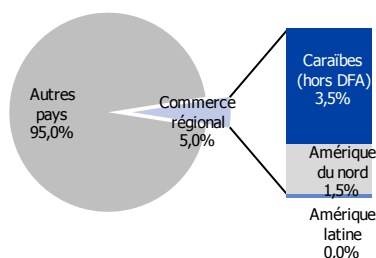
### Le commerce régional en 2018 (hors produits pétroliers)

#### Les fournisseurs de la Martinique



Source : Douanes

#### Les clients de la Martinique



Les importations en provenance d'Amérique du Nord concernent essentiellement les biens intermédiaires (en provenance des États-Unis pour 48,9 %), principalement des machines industrielles et agricoles. Les importations d'Amérique latine sont des biens également majoritairement intermédiaires (48,4 % pour 15,7 millions d'euros). Dans le détail, le premier partenaire de la zone est la Colombie (9,2 millions d'euros) dont les produits principalement sont composés de produits en caoutchouc et plastique (70,9 %). Enfin, les importations en provenance de la Caraïbe sont majoritairement composées de biens de consommation non durables (43,7 %), reçus pour la plupart de République dominicaine ou Trinidad et Tobago.

Hors produits pétroliers et sur l'année 2018, les exportations régionales se répartissent essentiellement entre la Caraïbe (7,3 millions d'euros) et l'Amérique du Nord (3,2 millions d'euros). San Maarten est le premier client caribéen de la Martinique (3,0 millions d'euros) et importe quasi-exclusivement des produits manufacturés. Le rhum et les boissons alcoolisées constituent le premier poste d'exportation vers l'Amérique du Nord (1,6 million d'euros) suivi par les métaux précieux (1,1 million d'euros).

### **LOI RELATIVE À LA COOPÉRATION RÉGIONALE**

La proposition de loi relative à la coopération régionale a été définitivement adoptée le 5 décembre 2016. La loi n° 2016-1657 modifie le Code général des collectivités territoriales et lève, pour les collectivités des DOM, l'interdiction de conclure une convention avec un État étranger, sous certaines conditions. Désormais, avec l'autorisation de l'État, les DOM pourront entre autres adhérer à une banque régionale de développement et négocier et conclure directement des accords internationaux. En leur offrant davantage d'autonomie, la loi devrait ainsi stimuler la coopération régionale dans les domaines de la recherche ou de l'éducation, comme en matière commerciale. En particulier, la loi pourrait permettre aux entreprises martiniquaises de trouver de nouveaux débouchés et réciproquement de se fournir plus facilement en intrants auprès de marchés moins éloignés que l'Hexagone (à la condition qu'ils répondent toutefois aux normes européennes).

## Section 3

# Les politiques et finances publiques

### 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

L'État, la Collectivité territoriale de Martinique et les 34 communes de l'île se partagent l'administration et la conduite des politiques publiques. Les modalités de ce partage reposent sur les dispositions décrites dans la Constitution, les lois successives de décentralisation et la législation spécifique à l'Outre-mer.

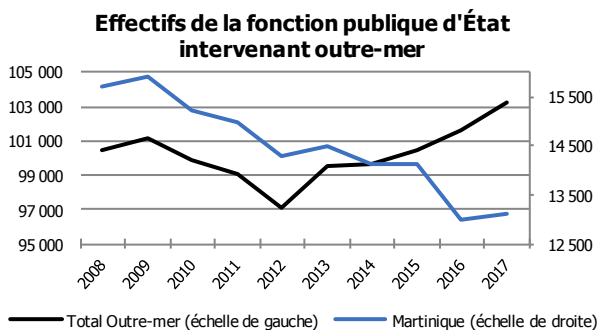
#### 1.1 LE RÔLE PRÉPONDÉRANT DE L'ÉTAT

L'État est l'administration dont les crédits de mise en œuvre budgétaire des politiques publiques sont les plus importants. En Martinique, ces crédits représentent 2,7 milliards d'euros en autorisation d'engagements en 2017, dépenses fiscales exclues. Ils constituent environ 15 % de l'ensemble des crédits de l'État alloués aux départements et territoires d'Outre-mer.

Autorisations d'engagements de l'état par collectivité bénéficiaire (en millions d'euros*)	Exécution 2017	LFI 2018	PLF2019
Martinique	2661	2647	2451
Guadeloupe	2995	3017	2837
Guyane	2113	2102	2102
La Réunion	5817	5705	5212
Mayotte	1203	1272	1307
Nouvelle-Calédonie	1236	1227	1256
T.A.A.F.	18	30	19
Saint-Barthélemy	3	10	4
Saint-Martin	81	123	119
Saint-Pierre-et-Miquelon	135	116	100
Wallis et Futuna	126	132	132
Polynésie française	1237	1263	1302
Non réparti	311	334	1883
<b>Total</b>	<b>17 742</b>	<b>17 984</b>	<b>18 412</b>

Source : PLF2019 - Document de politique transversale pour l'Outre-mer

Ces crédits financent les programmes de l'État concourant à la politique transversale pour l'Outre-mer selon 6 axes stratégiques : (i) le développement de l'emploi, la production et l'investissement ; (ii) l'égalité des chances pour la jeunesse outre-mer ; (iii) la sécurité des citoyens ; (iv) l'amélioration des conditions de vie ; (v) la transition énergétique et (vi) la valorisation des atouts de l'Outre-mer.



En 2017, les services déconcentrés de l'État mettant directement en œuvre ces programmes rassemblent 13 108 employés de la fonction publique d'État. Ces effectifs, en diminution régulière depuis dix ans, participent pour plus de la moitié à la mission d'enseignement scolaire. L'ensemble de ces services est placé sous la coordination du préfet de la Martinique.

## 1.2 LE CONTRAT DE PROJET ÉTAT-RÉGION-DÉPARTEMENT

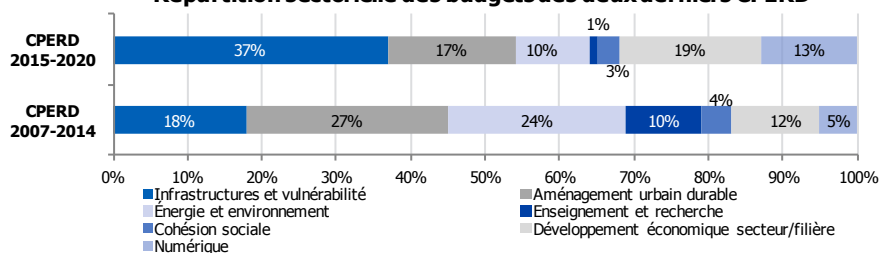
La conduite de certaines politiques publiques a été contractualisée entre l'État et la Collectivité territoriale de Martinique (CTM). Elles sont mises en œuvre par la Collectivité au travers d'un Contrat de projet État-Région-Département (CPERD)<sup>1</sup> par lequel l'État et la Collectivité s'engagent, pour la période 2015-2020, sur la programmation et le financement de projets structurants pour la Martinique.

CPERD 2015-2020 (en millions d'euros*)	Maquette Totale	Dont CTM (reprise Rég. / Dep.)			Sous-total/ contrib. État / CTM	Dont autre public	Dont privé
		Dont Union européenne	Dont État				
Infrastructures et vulnérabilité	378,5	90,9	26,6	88,9	215,5	69,0	3,0
<i>dont prévention des risques naturels</i>	162,2	26,1	nd	nd	211	5,0	0,0
<i>dont gestion et valorisation des déchets</i>	103,1	39,0	nd	nd	37,8	23,2	3,0
<i>dont assainissement et eau potable</i>	63,8	5,0	nd	nd	8,8	30,0	0,0
Aménagement urbain durable	172,2	24,5	30,4	7,7	38,0	109,7	0,0
Énergie / environnement	99,4	46,0	8,9	14,7	33,6	9,6	10,1
Recherche et innovation	8,7	3,1	4,1	0,6	4,7	0,3	0,6
Cohésion sociale et employabilité	31,2	9,7	17,7	3,6	21,3	0,2	0,0
Développement économique	198,7	91,8	28,9	24,4	53,3	16,3	37,4
Numérique	130,7	30,9	49,5	3,0	52,5	46,9	0,5
<b>Total</b>	<b>1 019,4</b>	<b>296,9</b>	<b>276,1</b>	<b>142,8</b>	<b>418,9</b>	<b>252,0</b>	<b>51,6</b>

Source : Préfecture – Bureau de la gestion financière

Le CPERD a été signé le 10 novembre 2015 entre l'État, le Conseil régional et le Conseil général. Il cible sept objectifs prioritaires : (i) les infrastructures et leur vulnérabilité<sup>2</sup>, (ii) l'aménagement urbain durable, (iii) l'énergie et la biodiversité, (iv) la recherche et l'innovation, (v) la cohésion sociale et l'employabilité, (vi) le développement économique durable et (vii) le numérique. Au sein des ces objectifs, 31 grands projets représentant une enveloppe globale d'un peu plus de 1 milliard d'euros ont été identifiés. La CTM et l'État financent ces projets à hauteur de 276,1 millions d'euros et 142,8 millions d'euros respectivement. Le solde est couvert par des financements européens (cf. *infra*) et d'autres financements, tels que des crédits publics valorisés.

### Répartition sectorielle des budgets des deux derniers CPERD



Source : Préfecture - Bureau de la gestion financière

<sup>1</sup> Ce contrat devient « contrat de convergence » à partir de 2019, conformément à la Loi de programmation du 28 février 2017 relative à l'égalité réelle outre-mer.

<sup>2</sup> Cet objectif est le plus important en termes de ressources. Il est coordonné avec les objectifs du plan séismes Antilles (voir en ce sens les « Objectifs, actions et schéma de gouvernance du plan séisme Antilles - Horizon 2020 », Conseil des Ministres du 27 juillet 2016).

### 1.3 LES AIDES EUROPÉENNES

L'Union européenne participe significativement au financement de politiques publiques en Martinique. Pour la période 2014-2020, l'Accord de partenariat avec la France a fixé le montant des Programmes opérationnels (PO) de l'Union européenne (hors fonds destinés à la coopération territoriale européenne – INTERREG) à 790,2 millions d'euros pour la Martinique, soit un accroissement de +26,0 % par rapport à la période précédente. Les fonds se répartissent entre des programmes régionaux – le FEDER, le FSE et le FEADER – spécifiquement dédiés à la Martinique, et des programmes nationaux – le FEAMP et l'IEJ<sup>1</sup> – comportant des volets consacrés à la Martinique.

DOCUP puis PO (en millions d'euros) au 31 août 2017	PO 2014-2020					Variations PO 2014-2020 / PO 2007-2013
	DOCUP 2000-2006	PO 2007-2013	Total	Gestion		
				CTM	Etat	
FEDER	473,8	417,2	445,1	445,1	-	+6,7%
FSE	121,0	97,9	198,0	135,6	62,4	+102,3%
FEOGA puis FEADER	101,8	104,4	130,2	45,6	84,6	+24,7%
IFOP puis FEP puis FEAMP	7,2	7,7	9,7	-	9,7	+26,0%
IEJ	-	-	7,2	-	7,2	-
<b>Total</b>	<b>703,8</b>	<b>627,1</b>	<b>790,2</b>	<b>626,3</b>	<b>163,9</b>	<b>26,0%</b>

Source : Accord de partenariat; DGEFP; Ministère du Développement Durable; CTM.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 et le décret relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020 publié le 3 juin 2014 autorisent le transfert de tout ou partie de l'autorité de l'État vers les collectivités territoriales qui en font la demande. Dans la pratique, la CTM est l'autorité de gestion pour le FEDER, et pour une partie (35 %) du FSE et du FEADER, l'État demeurant autorité de gestion pour la partie résiduelle (65 %) et pour l'ensemble du FEAMP.

Parmi les 790,2 millions d'euros de PO d'ores et déjà programmés pour la période 2014-2020, un montant de 296,9 millions d'euros contribue au financement du CPERD 2015-2020.

Les priorités définies par le PO 2014-2020 de l'Union européenne concernent (i) le monde de l'entreprise, la production locale et les filières stratégiques, (ii) le numérique, (iii) les énergies, (iv) le transport, (v) l'environnement et (vi) les infrastructures sanitaires et sociales, notamment via une augmentation substantielle de 16,6 % du budget alloué au FEDER.

En 2018, 300 millions d'euros sont programmés au titre des fonds européens, soit environ 38 % des enveloppes allouées. À titre d'exemple, 62 millions d'euros ont été accordés pour des projets liés à la protection contre les risques majeurs, 29 millions d'euros pour le développement agricole et rural, 8 millions d'euros pour le soutien à la compétitivité des entreprises, 5 millions d'euros pour l'aide au FRET des entreprises.

<sup>1</sup> Initiative pour l'emploi des jeunes.



## LE FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT OUTRE-MER

Créé pour accélérer le rattrapage des outre-mer en matière d'équipements publics structurants par la LODEOM (loi pour le développement économique des outre-mer) en 2009, le fonds exceptionnel d'investissement (FEI) est une participation financière de l'État, destinée aux acteurs publics locaux, pour la réalisation d'investissements dans les départements et les collectivités d'outre-mer « portant sur des équipements publics collectifs, lorsque ces investissements participent de façon déterminante au développement économique, social, environnemental et énergétique local ». La singularité du FEI réside dans son accessibilité à l'ensemble des collectivités territoriales ultramarines, quel que soit son statut juridique, à la différence de nombreux autres dispositifs.

Le montant du fonds est fixé chaque année par la loi de Finances. L'aide est cumulable avec d'autres aides perçues de la part de l'État ou d'autres collectivités publiques, ou au titre des fonds structurels européens ou du Fonds européen de développement.

Le champ d'intervention du FEI fait l'objet d'un double encadrement :

- au niveau national, par une circulaire annuelle définissant une liste de thématiques éligibles pour l'ensemble des territoires ultramarins,
- au niveau local, par la détermination, au sein de cette liste, de deux domaines prioritaires par le représentant de l'État en concertation avec les élus locaux.

Enfin, la sélection des projets recensés localement est effectuée par la ministre des Outre-mer au profit de projets correspondant à l'une des thématiques prioritaires assignées à ce dispositif.

Selon un rapport d'information du Sénat de 2016<sup>1</sup>, les thématiques retenues dans les circulaires nationales depuis 2009 couvrent un champ large et relativement stable pour répondre aux besoins d'investissements des outre-mer : eau potable, assainissement, traitement et gestion des déchets, désenclavement du territoire, infrastructures numériques, développement durable et énergies renouvelables, prévention des risques majeurs, équipement de proximité en matière sanitaire et sociale, infrastructures d'accueil des entreprises et constructions scolaires.

La dotation du FEI a toutefois connu d'importantes fluctuations depuis sa mise en place. D'abord adossé au plan de relance de l'économie après la crise financière de 2009, le FEI a bénéficié en 2009 d'une dotation singulière de 165 millions d'euros en autorisations d'engagement, majoritairement constituée de crédits exceptionnels. Sa dotation a connu une baisse significative par la suite, passant à 40 millions d'euros en 2010, 10 millions en 2011 puis 20 millions en 2012. De 2013 à 2018, le FEI a servi de support budgétaire au plan de rattrapage des outre-mer, ce qui s'est traduit par une stabilisation de sa dotation (en autorisations d'engagement) à un montant compris entre 40 et 50 millions d'euros jusqu'en 2018.

À partir de 2019, les modalités d'intervention du FEI évoluent, pour l'inscrire en cohérence avec le Livre bleu des outre-mer afin d'accompagner « la convergence des territoires et la transformation des territoires » (voir encadré sur le livre bleu dans le *chapitre II section 2 – Les comptes économiques*). Le gain budgétaire dégagé par l'abaissement de l'abattement d'impôt sur le revenu, dont bénéficient les contribuables domiciliés dans les départements d'outre-mer (voir Chapitre III - Section 3.3 Le système fiscal), sera mobilisé pour porter la dotation du FEI à 110 millions d'euros, chaque année à compter de 2019. Les nouvelles modalités se traduisent par l'absence d'enveloppe prévisionnelle par territoire et par l'absence de priorité thématique. Les fonds seront ciblés en priorité vers les projets qui ont émergé des Assises de l'outre-mer, portés par le bloc communal, dont la réalisation peut-être engagée rapidement, et avec l'objectif de favoriser ceux étant les plus susceptibles d'avoir un impact fort sur l'emploi et le développement économique.

<sup>1</sup> *Le fonds exceptionnel d'investissement : un instrument au service du rattrapage des outre-mer*, Rapport d'information n°6 au nom de la commission des finances sur le fonds exceptionnel d'investissement (FEI), MM. Nuihau LAUREY et Georges PATIENT, 5 octobre 2016.

## 2. Les finances publiques locales

Les collectivités locales ont un rôle moteur dans l'économie : leurs dépenses de fonctionnement produisent des services publics sur lesquels s'appuient les administrés comme les entreprises ; leurs investissements financent des biens et infrastructures publiques qui produisent des externalités pour l'ensemble des activités marchandes. En Martinique, les collectivités souffrent du poids des dépenses de fonctionnement dans leur budget. Leurs marges de manœuvre pour lancer des projets d'investissement d'envergure en sont d'autant plus réduites. La baisse continue des dotations de l'État depuis 2014 et la fusion en 2015 de la Région et du Département dans une collectivité unique, la Collectivité territoriale de Martinique (CTM), ont semble-t-il achevé de faire entrer les collectivités martiniquaises dans une période d'économie et de désendettement.

### 2.1 APERÇU GÉNÉRAL : DÉSENDETTEMENT ET DÉINVESTISSEMENT

La situation financière des collectivités locales martiniquaises est caractérisée en 2017 par<sup>1</sup> :

- Le résultat négatif de la CTM qui s'explique principalement par la baisse de ses recettes d'investissement et le choix de contenir la progression de sa dette.
- La baisse des dépenses d'investissement des communes liée à leur désendettement.
- Le dynamisme des dépenses des EPCI qui gagnent en compétence dans le sillage de la loi NOTRe<sup>2</sup>.

<b>Comptes simplifiés 2017</b> (en millions d'euros)	<b>Communes</b>	<b>EPCI</b>	<b>CTM</b>	<b>Cumul</b>	<b>Var. cumul 16/17</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>640</b>	<b>345</b>	<b>1125</b>	<b>2 110</b>	<b>-7,9%</b>
Recettes de fonctionnement	552	317	929	1 798	4,9%
Recettes d'investissement	88	28	196	312	-46,0%
<b>Dépenses totales</b>	<b>642</b>	<b>327</b>	<b>1138</b>	<b>2 107</b>	<b>-5,1%</b>
Dépenses de fonctionnement	543	297	914	1 754	4,1%
Dépenses d'investissement	99	30	224	353	-33,9%
<b>Résultat d'ensemble</b>	<b>-2</b>	<b>18</b>	<b>-13</b>	<b>3</b>	<b>-96,4%</b>
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>52</b>	<b>103</b>	<b>32,9%</b>
<b>Dette en fin d'exercice</b>	<b>401</b>	<b>91</b>	<b>567</b>	<b>1 059</b>	<b>-0,3%</b>
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	21	3	40	64	-74,2%

Sources : Ministère de l'Économie et des Finances, DRFIP de la Martinique

Les recettes des collectivités sont en baisse de 8% environ en 2017. Toutefois, si les recettes de fonctionnement restent dynamiques (+4,9%), les recettes d'investissement s'inscrivent en forte diminution (-46,0%) du fait de la forte baisse des recettes externes (emprunts bancaires) et de la baisse de la compensation de la TVA et des subventions reçues. Les dépenses suivent une trajectoire semblable : elles sont en baisse de 5% environ dans leur ensemble, mais les dépenses affectées au fonctionnement sont en progression (4,1%) alors que celles affectées à l'investissement sont en forte baisse (-33,9%). Ceci s'explique encore

<sup>1</sup> Les comptes simplifiés, par collectivité, depuis 2010, sont disponibles en annexe du présent rapport.

<sup>2</sup> La loi NOTRe du 7 avril 2015 transfère des communes aux EPCI à fiscalité propre de nombreuses compétences concernant le développement économique (promotion du tourisme, gestion des zones d'activité industrielle, etc.), l'aménagement de l'espace (Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur), l'équilibre social de l'habitat (Programme local de l'Habitat), la politique de la ville (prévention de la délinquance, accueil des gens du voyage, etc.), l'environnement (gestion des déchets, de l'assainissement des eaux usées), etc.

principalement par la gestion de la dette des collectivités dont les remboursements de capital ont baissé après une année 2016 atypique. Les collectivités locales ont ainsi limité leur recours à l'emprunt en 2017 pour stabiliser leur dette autour de 1 milliard d'euros, tout en améliorant leur capacité de financement grâce au dynamisme des recettes fiscales.

Dans le détail, la hausse des dépenses de fonctionnement est imputable à la CTM et aux EPCI. Les communes, quant à elles, voient leurs dépenses de fonctionnement diminuer par rapport à 2016. Concernant les dépenses d'investissement, leur baisse est imputable à la CTM et aux communes. Rapportées au nombre d'habitants, les dépenses d'investissement sont désormais 4 fois inférieures aux dépenses de fonctionnement pour la CTM, et 5 fois inférieures pour les communes.

Dépenses par habitant (en euros)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 16/17
<b>Collectivité Territoriale de Martinique</b>									
Fonctionnement	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	2 345	2 453	4,6%
<i>Dép. + Rég.</i>	1 739	1 927	1 941	2 092	2 070	2 140			
Investissement	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	951	601	-36,8%
<i>Dép. + Rég.</i>	560	781	876	799	771	852			
<b>Communes</b>									
Fonctionnement	1 266	1 322	1 336	1 389	1 356	1 367	1 524	1 457	-4,4%
Investissement	409	429	368	379	372	375	395	266	-32,8%
<b>EPCI</b>									
Fonctionnement	413	447	428	430	583	611	606	797	31,6%
Investissement	84	102	111	119	109	100	74	81	8,7%

Source : Ministère de l'Economie et des Finances ([www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr))

La part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales diminue ainsi fortement en 2017. Cette évolution accentuée est un phénomène structurel en Martinique : le niveau excessif des dépenses de fonctionnement des collectivités. En particulier, les charges de personnel sont plus importantes dans les collectivités d'outre-mer. Selon la Cour des Comptes<sup>1</sup> elles représentaient pour les communes martiniquaises 63,2% des charges réelles de fonctionnement en 2015 contre 53,4% pour la France hors DOM.

Cette différence peut s'expliquer d'une part par la majoration de traitement accordée aux agents titulaires des collectivités territoriales. Elle s'explique d'autre part par la sur-administration du territoire martiniquais. Le taux d'administration (restreint à la fonction publique territoriale) en 2016 est ainsi de 39,6 fonctionnaires territoriaux pour 1 000 habitants en Martinique (soit le taux le plus élevé des régions françaises) contre 25,4 agents pour 1 000 habitants en France hors DOM.

#### Nombre de fonctionnaires territoriaux pour 1 000 habitants en 2016

Martinique	39,6
France hors DOM	25,4
DOM	35,4
Grand-Est	20,2

Source : FIPECO

Pour limiter le poids et la dynamique des dépenses de fonctionnement, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 fixe désormais « un objectif national d'évolution des dépenses réelles des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre » à 1,2% par an en valeur. En cas de non respect de cet objectif, l'État réalise une reprise financière sur les dotations versées à la collectivité territoriale. Cette reprise est égale à 75% de l'écart entre les dépenses réelles effectives et l'objectif de dépenses réelles si la collectivité territoriale s'est engagée à respecter l'objectif, 100% si elle ne l'a pas contractualisé.

<sup>1</sup> Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, octobre 2017.

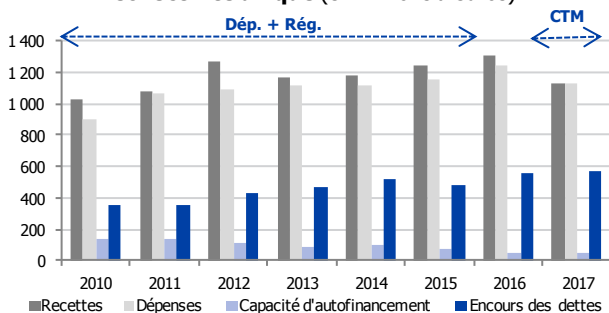
À titre d'exemple, la commune de Fort-de-France a accepté de signer le contrat d'objectif avec l'État, contrairement à la Collectivité territoriale de Martinique.

## 2.2 COMPTES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

### 2.2.1 Comptes de la Collectivité unique : un budget en voie de consolidation

L'année 2017 est marquée par une baisse concomitante des recettes (-14%) et des dépenses (-9%) de la CTM. Cette baisse est essentiellement due à la stratégie de désendettement de la collectivité. Ainsi, le montant des emprunts souscrits en 2017 et inscrits en recettes d'investissement baisse de 81% par rapport à 2016. Parallèlement, les remboursements des emprunts inscrits en dépenses d'investissement baissent de 76%. Dans ce contexte l'encours des dettes bancaires se stabilise (567 millions de euros contre 560 millions en 2016).

**Évolution des grands agrégats des comptes de la Collectivité unique** (en millions d'euros)



Source : Ministère de l'Économie et des Finances ([www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr))

Cette consolidation pèse sur les dépenses d'équipement qui baissent de 27% environ en 2017. Les dépenses de fonctionnement de la CTM progressent quant à elles de 3,5 % en lien avec la hausse des subventions versées (+4,7%). Le dynamisme des recettes fiscales stabilise le résultat des opérations de fonctionnement et redresse la capacité d'autofinancement à 52 millions d'euros (+15,5%). Toutefois, le besoin de financement de la section d'investissement dégrade le résultat d'ensemble de la collectivité qui devient négatif à -12 millions d'euros (après +72 millions d'euros).

### 2.2.2 Comptes du bloc communal

- **Maintien de l'effort de désendettement des communes**

La situation financière des 34 communes de la Martinique reste dans l'ensemble fragile. Leur résultat comme leur capacité de financement ne se sont pas significativement améliorés en 2017 (de -3 à -2 millions d'euros et de 23 à 25 millions d'euros respectivement). Les recettes permettent toujours difficilement de couvrir l'intégralité des dépenses. À titre d'illustration, les dépenses de fonctionnement hors charges financières sont stables alors que les recettes de fonctionnement baissent de -4,7 % entre 2016 et 2017. Les communes maintiennent toutefois leur effort de désendettement engagé depuis 2014: la dette atteint ainsi 401 millions d'euros après 415 millions en 2016. Ces difficultés impactent la trésorerie. Les délais de paiement des communes se sont allongés pour atteindre 84 jours en moyenne en 2017 et 86 jours en 2018.

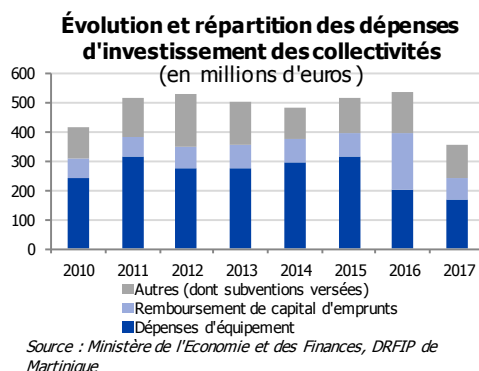
- **La montée en compétence des EPCI**

La Martinique compte trois EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) : la CACEM (Communauté d'agglomération du centre de la Martinique), la CAESM (Communauté d'agglomération de l'espace sud de la Martinique) et la CCNM (Communauté de communes du

nord de la Martinique)<sup>1</sup>. En 2017, leur situation financière s'améliore : dans un contexte général d'accroissement de leur budget lié en partie aux transferts de compétences relatifs à l'application de la loi NOTRe du 7 avril 2015, leur résultat d'ensemble passe de 3 à 17 millions d'euros, en particulier du fait des efforts de réduction des achats et des charges externes (-19%). Leur endettement progresse de 87 millions à 91 millions d'euros.

## 2.3 INVESTISSEMENTS PUBLICS LOCAUX : DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EN FORTE DIMINUTION

Les dépenses d'investissement comprennent les dépenses d'équipement (dépenses d'investissement directes), les subventions versées et les remboursements en capital des emprunts. En 2017, les dépenses d'investissement chutent d'un tiers environ. Cette diminution est essentiellement due à la baisse des remboursements de capital, les dépenses d'investissement directes étant également en baisse mais dans une moindre mesure (-17,4 %).



En 2016 les dépenses d'équipement étaient exceptionnellement sous-représentées dans les dépenses d'investissement (37,6 %). En 2017, leur part (47,0%) est revenue à leur niveau habituel.

Dépenses d'équipement (en millions d'euros)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 16/17
[Région + Départ.] puis CTM	129	108	153	138	140	163	189	119	87	-26,9%
Communes	124	110	129	105	100	101	106	69	62	-10,1%
EPCI	20	24	31	33	37	34	17	13	17	30,8%
<b>Total</b>	<b>273</b>	<b>242</b>	<b>313</b>	<b>276</b>	<b>277</b>	<b>298</b>	<b>312</b>	<b>201</b>	<b>166</b>	<b>-17,4%</b>

Sources : Ministère de l'Économie et des Finances, DRFIP de la Martinique

Les EPCI, dans le cadre de leur montée en compétence, se distinguent singulièrement de la CTM et des communes. Leurs dépenses d'équipement, après avoir atteint un plancher en 2016, sont reparties à la hausse en 2017. Leurs remboursements de capital augmentent progressivement, à rebours de la tendance de la collectivité unique et des communes. En 2017, la CTM et le bloc communal se partagent à parts quasi-égales le poids de la dépense d'équipement en Martinique contrairement aux années précédentes.

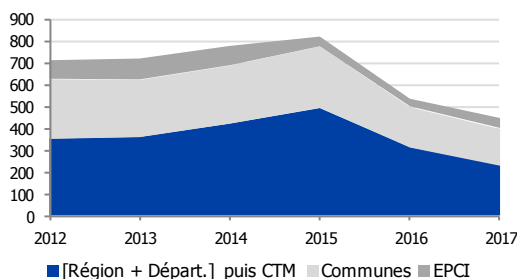
Remboursement de capital d'emprunts (en millions d'euros)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 16/17
[Région + Départ.] puis CTM	28	27	28	31	34	35	36	135	33	-75,5%
Communes	31	33	34	34	37	38	39	52	35	-32,1%
EPCI	4	9	6	7	7	7	7	8	9	10,9%
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>69</b>	<b>67</b>	<b>72</b>	<b>78</b>	<b>79</b>	<b>81</b>	<b>194</b>	<b>77</b>	<b>-60,4%</b>

Sources : Ministère de l'Économie et des Finances, DRFIP de la Martinique

<sup>1</sup> Devenue Cap Nord Martinique en 2014.

Rapportées au nombre d'habitants, les dépenses d'équipement des collectivités prolongent l'infléchissement débuté en 2015. En 2017, ces dépenses baissent encore nettement de 534 euros à 445 euros (soit une baisse de 16,6 %). La CTM reste le premier contributeur (avec 233 euros par habitant), suivie par les communes (166 euros par habitant), puis les EPCI (46 euros par habitant).

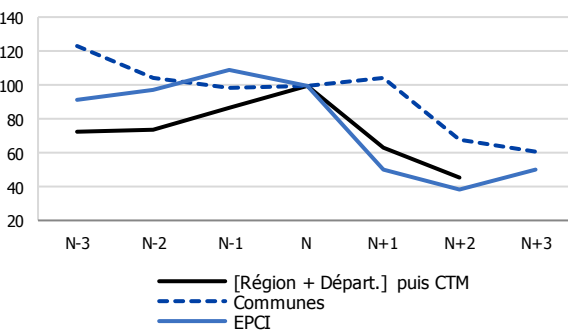
### Évolution des dépenses d'équipement des collectivités (en euros par habitant)



Source : Ministère de l'Économie et des Finances, DRFIP de Martinique

La nécessité de se désendetter a donc conduit les collectivités territoriales martiniquaises à diminuer leurs investissements publics. Toutefois, cette baisse s'inscrit également dans une évolution liée au cycle électoral selon lequel les dépenses d'équipements des collectivités baissent traditionnellement dans les années suivant les élections locales et augmentent dans les années les précédant.

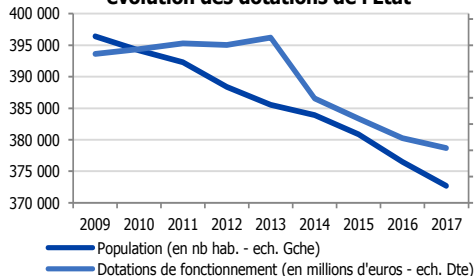
### Évolution des dépenses d'équipement avant et après l'année d'élection N (base 100 = N)



Source : IEDOM, DGFIP

### FOCUS : LES DOTATION DE L'ÉTAT

#### Évolution de la population et évolution des dotations de l'État



Sources : INSEE, Ministère de l'Économie et des Finances, DRFIP de Martinique

Les dotations sont des prélèvements opérés sur le budget de l'État et distribués aux collectivités territoriales. Il s'agit de transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales. Elles peuvent servir différents objectifs (dotations de fonctionnement, dotations d'équipement, autres dotations, etc.). La dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'État aux collectivités locales. Le calcul des dotations prend notamment en compte la superficie d'un territoire, mais aussi le nombre d'habitants. En Martinique, avec une population décroissante depuis plusieurs années, l'État semble avoir opéré un réajustement de ces dotations en 2014.

### 3. Le système fiscal<sup>1</sup>

---

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de l'hexagone sur plusieurs points :

- Des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent en effet à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques<sup>2</sup> ;
- Une fiscalité locale indirecte spécifique ou adaptée (octroi de mer, taxe spéciale de consommation sur certains produits pétroliers et droit d'accise sur les alcools et tabacs) vient s'ajouter à la fiscalité locale directe ;
- Le régime de TVA s'applique avec des taux inférieurs à ceux de l'hexagone. À Mayotte et en Guyane, son application y est provisoirement suspendue ;
- Le régime de défiscalisation des investissements se démarque du modèle hexagonal ;
- On peut y associer les dispositifs destinés à diminuer le coût du travail ultramarin.

#### 3.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLÈGEMENTS FISCAUX

Parmi les principaux régimes fiscaux spécifiques en outre-mer, on distingue :

- Une réduction de la cotisation d'impôt sur le revenu de 30 % - plafonnée à 2 450 € - pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion et de 40 % - plafonnée à 4 050 € - pour la Guyane et le département de Mayotte<sup>3</sup>.
- Des allègements en matière de fiscalité directe locale, sur la taxe d'habitation et les taxes foncières pour les logements occupés à titre de résidence principale :
  - Exonération des logements occupés à titre de résidence principale lorsque leur valeur locative n'excède pas 40 % de la valeur locative moyenne des locaux d'habitation de la commune ;
  - Application d'un régime spécial d'abattement;
  - Allègement de taxe soumis à des conditions de revenus.
- L'instauration par la LODEOM (Loi du 27 mai 2009 pour le développement économique des Outre-mer) de zones franches d'activité est venue alléger les prélèvements fiscaux des entreprises, en instaurant des abattements sur les bénéfices imposables (à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés) et sur les bases imposables à la cotisation foncière des entreprises, à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, à la taxe

---

1 Partie rédigée sur la base de l'information recueillie lors de la rédaction de ce rapport. L'actualisation 2015 – 2016 s'appuie notamment sur l'analyse de la FEDOM.

2 La notion de région ultrapériphérique est précisée à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Cet article du Traité stipule que « compte tenu de la situation économique et sociale structurelle de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement », peuvent être arrêtées des « mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application des traités à ces régions, y compris les politiques communes ».

3 Plafonds fixés par la loi de finances pour 2019.

foncière sur les propriétés bâties et des exonérations en matière de taxe foncière sur propriétés non bâties. Ces avantages sont majorés pour une liste limitée de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires. Le nombre d'entreprises bénéficiaires de l'ensemble de ces dispositions était d'environ 18 400 en 2017.

## 3.2 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

À côté de la fiscalité locale directe de droit commun, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

### 3.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers, le tabac et les alcools

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC), prévue à l'article 266 quater du Code des douanes, est perçue au bénéfice des Régions et du Département de Mayotte, en lieu et place de celle applicable en métropole (TICPE, ex TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional de Guadeloupe ou de La Réunion, l'assemblée de Guyane, de l'assemblée de Martinique ou le conseil départemental de Mayotte.

S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils départementaux et son produit est affecté au budget du département.

S'agissant des alcools, un droit d'accise porte sur le volume d'alcool pur commercialisé. Les taux sont les mêmes que ceux appliqués dans l'hexagone, à l'exception du rhum produit dans les DOM dont le taux est réduit.

### 3.2.2 L'octroi de mer

L'octroi de mer est un impôt datant du XVII<sup>e</sup> siècle qui, à l'origine, taxait, lors de leur importation, toutes les marchandises arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte sur la consommation, collectée uniquement dans les DOM et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par le conseil régional de Guadeloupe ou de La Réunion, l'assemblée de Guyane, de l'assemblée de Martinique ou le conseil départemental de Mayotte). L'octroi de mer vient en complément de la fiscalité locale directe dont le rendement est relativement faible (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités locales d'outre-mer, dont les communes, et constitue une part significative de leurs ressources fiscales. L'octroi de mer a ainsi représenté 29,2 % des recettes de fonctionnement dans les budgets locaux en 2017 (données DGFIP)
- Encourager le développement de l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits limitativement fixée, par territoire, par leur nomenclature tarifaire douanière à l'annexe de la décision n°940/2014/UE du Conseil du 17 décembre 2014.



Le nouveau dispositif issu de la décision du 17 décembre 2014 a été transposé dans le droit national par la loi n° 2015-762 du 29 juin 2015 qui a modifié la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer. Le nouveau dispositif est entré en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le Conseil de l'Union européenne a fixé au 31 décembre 2020 la validité de ce régime, ce qui correspond à la fin d'application des lignes directrices actuelles en matière d'aide d'État à finalité régionale.

### 3.3. UN RÉGIME DE TVA SPÉCIFIQUE

#### 3.3.1. Particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (à la Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion), la TVA fonctionne à des taux inférieurs à ceux de la métropole mais vient se greffer sur l'octroi de mer. Le taux normal est à 8,5 % (contre 20 % dans l'hexagone) et le taux réduit est de 2,1 % (contre 5,5 % ou 10 % pour le taux intermédiaire dans l'hexagone). En Guyane et dans le département de Mayotte, la TVA n'est provisoirement pas applicable. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA (transports maritimes de personnes et de marchandises effectués dans les limites de chaque DOM, importations de certaines matières premières et de certains produits,...)<sup>1</sup>. La loi de finances pour 2019 a créé un nouveau cas d'exonération au profit de l'affrètement et de la location de courte durée (ne dépassant pas 90 jours) de navires de plaisance, mis à disposition à partir des territoires de la Guadeloupe ou de la Martinique.

Ce régime dérogatoire en matière de différentiel de taux de TVA a bénéficié en 2017 à environ 41 000 entreprises domiennes et représente un coût moyen de 1,8 milliard d'euros en 2017.

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 6 de la directive 2006/112 du 28 novembre 2006 relative au système commun de TVA). En conséquence, les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

Les DOM constituent aussi des territoires d'exportation les uns par rapport aux autres, sauf en ce qui concerne les relations entre la Guadeloupe et la Martinique, ces deux départements constituant un marché unique.

La loi de finances pour 2010 a modifié les règles relatives à la territorialité des prestations de services<sup>2</sup>. Ainsi, les règles générales sont :

- Pour les prestations fournies à un assujetti à la TVA :
  - Taux DOM lorsque le preneur est établi dans les DOM ;
  - Taux métropolitains lorsque le preneur est en métropole ;
- Pour les prestations fournies à un non assujetti :
  - Taux DOM lorsque le prestataire est établi dans les DOM ;
  - Taux métropolitains lorsque le prestataire est établi en métropole ;

---

<sup>1</sup> Cf. article 295-1 CGI

<sup>2</sup> Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

### 3.3.2 TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficiaient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé *TVA non perçue récupérable* (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être était de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de favoriser la baisse des prix de vente au consommateur.

La LODEOM avait légalisé ce régime spécifique (il ne résultait jusqu'alors que de l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'avait recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction et les matériels d'équipement destinés à l'industrie hôtelière et touristique. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

Ce régime a été supprimé par la loi de finances pour 2019 à compter du 1er janvier 2019. Toutefois, le mécanisme de la TVA NPR continuera de s'appliquer aux opérations réalisées sur le territoire de la Guadeloupe, de la Martinique ou de la Réunion pour lesquels l'exigibilité de la TVA intervient en 2019, lorsqu'au plus tard le 31 décembre 2018 :

- Les importations ou les livraisons ont fait l'objet du versement d'un acompte
- Ou, en cas d'importation, la livraison à l'importateur en dehors de ce territoire est intervenue

### 3.4 DES MESURES SPÉCIFIQUES DE DÉFISCALISATION DES INVESTISSEMENTS

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, et « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer. Ces dispositifs consistent en une réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leurs résultats imposables).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi LODEOM. Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et de limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment).

En ce qui concerne les investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi étaient les suivantes :

- L'éligibilité de deux nouveaux secteurs aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;
- Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;

- l'exclusion des véhicules de tourisme du dispositif de défiscalisation ;
- la suppression du plein droit dans le secteur du transport ;
- le plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

Enfin, la loi de finances pour 2013 a abaissé le plafond global des avantages fiscaux à l'impôt sur le revenu dont peut bénéficier un même contribuable à 10 000 € (plafond initialement créé par la loi de finances pour 2009 et fixé à 25 000 € ou 10 % du revenu net global imposable du contribuable). Toutefois, ce plafond est majoré de 8 000 € lorsque le contribuable bénéficie de réductions d'impôt au titre d'investissements outre-mer. En outre, la loi de finances pour 2015 a placé le dispositif Pinel outre-mer sous le plafond global de 18 000 €.

L'ensemble des mécanismes d'aide fiscale à l'investissement devaient arriver à leur terme au 31 décembre 2020. La loi de finances pour 2019 a prorogé pour 5 ans les différents régimes, soit jusqu'au 31 décembre 2025, pour les particuliers comme pour les entreprises.

### **3.4.1 Les avantages fiscaux pour investissement en faveur des entreprises**

#### **a) Pour les particuliers (article 199 undecies B du CGI)**

Les personnes résidentes fiscales en France bénéficient d'une réduction d'impôt lorsqu'elles réalisent des investissements productifs en outre mer dans le cadre d'une entreprise relevant de l'impôt sur le revenu (entreprises individuelles ou société de personnes) et exerçant une activité agricole, industrielle, commerciale ou artisanale.

Pour favoriser l'investissement dans les entreprises les plus petites, une condition de plafond de chiffre d'affaires a été introduite en 2016. Fixé à l'origine à 20 millions d'euros, ce seuil de chiffre d'affaires est ramené par la loi de finances 2018 à 15 millions d'euros et à 10 millions d'euros pour les investissements que l'entreprise réalise au cours des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'avantage fiscal est également conditionné au secteur d'activité dans lequel est réalisé l'investissement. Depuis la loi Girardin de 2003, s'applique un principe général d'éligibilité des activités, mais s'accompagnant d'une liste d'exclusions (commerce, conseil ou expertise, banque, assurance,...).

Enfin l'avantage fiscal vise les investissements productifs neufs, définis comme les acquisitions ou créations de biens corporels amortissables par nature.

Les véhicules de tourisme sont exclus. En revanche, entrent dans le périmètre les travaux de rénovation ou de réhabilitation d'hôtel, de résidence de tourisme et de village de vacances.

La loi de finances pour 2019 a étendu le régime aux navires de croisière d'une capacité de 50 à 400 passagers affectés à la navigation dans la zone économique des départements et collectivités d'outre mer. Toutefois une escale ponctuelle au cours du circuit dans une île appartenant à un autre État ne remet pas en cause cette condition.

Les investisseurs sont tenus de conserver et de maintenir dans leur affectation les biens acquis pendant une durée au moins égale à 5 ans (15 ans dans le secteur hôtelier et pour les navires de croisière).

#### **b) Pour les entreprises**

Ces avantages prennent la forme soit d'une déduction du résultat (article 217 undecies et

217 duodécies du CGI), soit d'un crédit d'impôt (article 244 quater W du CGI).

Ils s'appliquent aux mêmes investissements que ceux définis par l'article 199 undécies B du CGI.

### **3.4.2 Les mesures en faveur des investissements en logements**

Le bénéfice du crédit d'impôt prévu à l'article 244 quater X est étendu aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés qui réalisent des acquisitions ou des constructions de logements PLS (prêt locatif social) dans les DOM.

La LODEOM avait introduit trois changements majeurs ;

- Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013 ;
- Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undécies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS et LLTS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées.
- Le troisième a étendu le dispositif « Scellier » (réduction d'impôt pour une acquisition de logement neuf destiné à la location) déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables. La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, relayé en 2013 par le dispositif « Duflot » avec un taux de réduction d'impôt de 29 % pour une location d'une durée de 9 années.

Dans le cadre du plan de relance du logement, le dispositif « Pinel » (article 5 de la LF pour 2015) garantit un différentiel favorable de 11 points par rapport aux réductions d'impôts dans l'hexagone (soit 23 % pour six ans, 29 % pour 9 ans et 32 % pour douze ans).

Les personnes physiques pouvaient bénéficier d'une réduction d'impôt jusqu'au 31 décembre 2017 lorsqu'elles acquéraient un logement neuf destiné à leur habitation principale. Cette réduction d'impôt continue de s'appliquer pour les travaux de réhabilitation des logements achevés depuis plus de vingt ans que le propriétaire prend l'engagement soit d'affecter à son habitation principale, soit de louer dans les six mois qui suivent l'achèvement des travaux pour lesquels il est applicable jusqu'au 31/12/2020.

Le bénéfice des dispositifs prévus aux articles 199 undécies C et 217 indécies du CGI pour l'acquisition et la construction de logements sociaux a été supprimé dans les départements d'outre-mer par la loi de finances pour 2019. Le crédit d'impôt prévu à l'article 244 quater X est devenu obligatoire.

### **3.4.3 Les zones franches d'activité**

Cinq mécanismes d'exonération fiscale se traduisant par un abattement sur l'impôt sur les sociétés, la taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises bénéficiaient aux entreprises implantées dans les DOM et à Mayotte (article 44 quaterdécies du CGI). Il s'agissait de :

- Zones d'aide à finalité régionale (ZAFR)

- Zone franche urbaine-territoires entreprises (ZFU-TE) et des quartiers prioritaires de la ville (QPV)
- Zones franches d'activité outre-mer (ZFA-OM)
- Zones de revitalisation rurale (ZRR)

La loi de finances pour 2019 a supprimé les dispositifs des ZFU-TE et des ZRR. Elle modifie l'article 44 quaterdecies du CGI en créant une zone franche d'activité nouvelle génération. L'application de ce dispositif n'est plus limitée dans le temps. Les entreprises en difficulté ne sont plus exclues du dispositif. Les secteurs de la comptabilité, du conseil aux entreprises, de l'ingénierie ou des études techniques à destination des entreprises sont exclus.

Le bénéfice de l'abattement n'est plus subordonné à la réalisation de dépenses de formation.

Le taux normal de l'abattement appliqué sur le bénéfice est porté à 50 % (au lieu de 35%) et le taux majoré à 80 % (au lieu de 60%).

Le taux majoré est applicable en Guyane et à Mayotte et dans certains secteurs de la Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe. L'abattement majoré est plafonné à 300 000 euros au lieu de 150 000 euros pour le taux normal.

#### **3.4.4 Obligations des intermédiaires en défiscalisation**

La loi de finances pour 2010 a créé une obligation déclarative des monteurs en défiscalisation, qui doit s'inscrire sur un registre tenu par le représentant de l'État dans le département ou la collectivité dans lequel ces intermédiaires ont leur siège social (article 242 septies du CGI). Ils doivent déclarer à l'administration fiscale les opérations réalisées, le montant des commissions perçues, ainsi que le nom et l'adresse des investisseurs.

La loi de finances pour 2019 a renforcé les obligations prévues à l'article 242 septies du CGI :

- Le registre des intermédiaires en défiscalisation est rendu public ;
- L'inscription sur le registre est valable pour une durée de trois ans, les intermédiaires sont donc tenus de renouveler leur inscription tous les trois ans ;
- L'inscription sur le registre est conditionnée à la souscription par l'intermédiaire en défiscalisation d'une assurance spécifique couvrant les risques afférents au montage des opérations réalisées pour le bénéfice des avantages fiscaux prévus aux articles 199 undécies A, 199 undécies B, 199 undécies C, 217 undécies, 217 duodécies, 244 quater W et 244 quater X du CGI.

### **3.5. DES DISPOSITIFS VISANT À DIMINUER LE COÛT DU TRAVAIL**

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales.

Sur ce dernier point, le régime spécifique aux outre-mer d'exonérations de charges patronales de sécurité sociale, tel qu'il résulte des dispositions de l'article L.752-3-2 du Code de la sécurité sociale, se traduit par un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon).

Désormais, et hormis Saint-Pierre-et-Miquelon qui reste régi par l'article L.752-3-1 du même code, les entreprises éligibles sont différenciées soit en fonction de leurs effectifs (moins de 11 salariés), soit en fonction de leur appartenance à un secteur d'activité éligible.

L'intensité de l'aide ainsi apportée aux entreprises se décline en fonction de leur appartenance à l'une de ces catégories.

L'aide était modulée en fonction de l'éligibilité ou non des entreprises au CICE. Ce dernier étant supprimé, cette modulation l'a été aussi.

Les différentes formes d'exonérations se composent d'une exonération totale jusqu'à un certain niveau de SMIC, d'un plateau d'exonération puis d'une exonération dégressive.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 a révisé entièrement le régime d'exonération. Il existait auparavant 6 barèmes. Il n'en existe plus que trois (article L. 752-3-2 du Code de la sécurité sociale).

Les différents niveaux d'exonération de charges patronales de sécurité sociale sont repris dans le tableau ci-après :

<b>Barème</b>	<b>Catégories d'entreprises</b>	<b>Paramètres de calcul de l'exonération</b>	
Barème de compétitivité	Toute entreprise de moins de 11 salariés ou Tntreprises des secteurs de la presse, production audiovisuelle, transports aériens et maritimes, bâtiment et travaux publics	Seuil d'exonération totale et niveau de la franchise d'exonération	≤1,3 Smic
		Seuil à partir duquel l'exonération devient dégressive	≥1,3 Smic
		Point de sortie	≥2,2 Smic
Barème de compétitivité renforcée	Entreprise de moins de 250 salariés et réalisant un CA inférieur à 50 millions d'euros dans les secteurs éligibles (restauration, agronutrition, aquaculture,...)	Seuil d'exonération totale et niveau de la franchise d'exonération	≤1,7 Smic
		Seuil à partir duquel l'exonération devient dégressive	>1,7 Smic
		Point de sortie	≥2,7 Smic
Barème pour les entreprises innovantes	Entreprises de moins de 250 salariés et réalisant un CA inférieur à 50 millions d'euros et concourant à la réalisation de projets innovants dans le domaine des technologies de l'information et de la communication	Seuil d'exonération totale et niveau de la franchise d'exonération	≤1,7 Smic
		Lorsque le revenu d'activité est compris entre 1,7 et 2,5 SMIC	1,7 Smic
		Seuil à partir duquel l'exonération devient dégressive	≥2,5 Smic
		Point de sortie	≥3,5 Smic

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) avait fait l'objet d'une déclinaison outre-mer via une majoration de son taux.

Il est supprimé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Toutefois il reste applicable à Mayotte.

**LOI DE PROGRAMMATION RELATIVE À L'ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER  
(LOI N°2017-256 DU 28 FÉVRIER 2017)**

70 ans après la loi de départementalisation de la Guadeloupe, de la Martinique, de La Réunion et de la Guyane, la loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer vise à réduire les écarts de développement entre les territoires d'outre-mer et le territoire métropolitain. L'élaboration d'une loi de programmation consacrée à l'égalité réelle entre les outre-mer et la France hexagonale répond à la volonté d'affirmer que cet objectif constitue une priorité de la Nation et à la nécessité de définir précisément les modalités concrètes de sa traduction au niveau de l'intervention de l'État outre-mer.

La loi crée, pour chaque territoire, un plan de convergence, élaboré de manière partenariale entre l'État, les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution, la Nouvelle-Calédonie et ses provinces et leurs établissements publics. Il s'agit d'un instrument de planification transverse d'une durée de 10 à 20 ans. Dans cette optique, le texte définit les principes, la méthodologie et les instruments des politiques publiques en faveur de l'égalité réelle.

Les dispositions visent la convergence des droits sociaux vers les standards nationaux. Elle introduit par ailleurs plusieurs dispositions de nature économique et sociale en faveur de territoires ultramarins. Elles concernent en premier lieu Mayotte en matière de prestations familiales et d'assurance vieillesse, les taux étant fixés par décret.

Enfin, d'autres mesures visent l'égalité réelle en matière d'accès aux opportunités économiques et à l'initiative entrepreneuriale. Le texte contient également des dispositions en faveur du renforcement de la concurrence, de l'investissement dans le capital humain, de l'accès aux droits économiques et de la lutte contre la vie chère. Depuis fin janvier 2018, un nouveau décret complète la loi pour favoriser l'accès des petites entreprises ultramarines aux marchés publics les plus importants (supérieurs à 500 000 euros) des collectivités locales.

*Source : Légifrance*



## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité



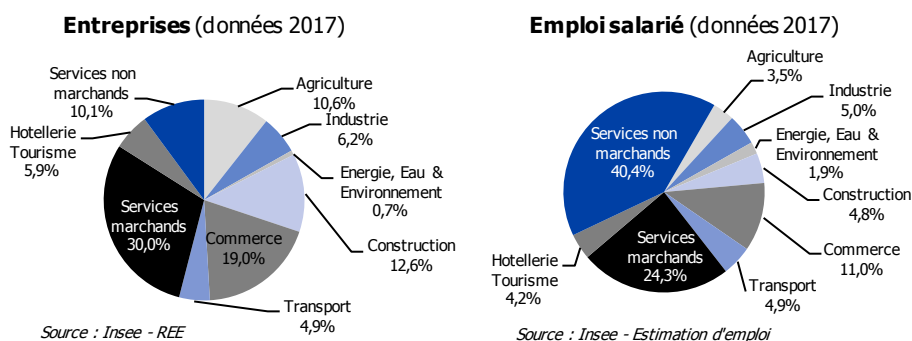
# Section 1

## Aperçu général

L'économie martiniquaise se caractérise par la prédominance du secteur tertiaire, qui représente 82,6 % de la valeur ajoutée totale en 2015<sup>1</sup> (contre 81,5 % en 2005). Entre 2005 et 2015, la valeur ajoutée de ce secteur progresse, en valeur absolue, de 1,8 % par an en moyenne, avec respectivement +1,8 % pour les services marchands et +1,9 % pour les services non marchands. Les valeurs ajoutées de l'industrie et de la construction sont en hausse, en valeur absolue, (respectivement +0,4 % et +0,6 % par an en moyenne), mais leurs parts dans la valeur ajoutée totale diminuent.

Selon les données de l'INSEE<sup>2</sup>, en 2017, 43 562 entreprises composent le tissu productif martiniquais, en hausse de 5,3 % sur un an. Les services marchands concentrent 59,8 % des entités recensées et les services non marchands 10,1 %. Le secteur secondaire représente 19,5 % des entreprises et le secteur primaire 10,6 %.

### Répartition par branches



En matière d'emploi, en 2017, la Martinique compte 122 853 salariés, dont 104 744 dans le secteur tertiaire (84,8 % de l'emploi salarié). Ce sont 55 071 personnes (44,4 %) qui travaillent dans les services marchands (commerce, hôtellerie-restauration, transport et autres services marchands) et 49 673 (40,4 %) dans les services non marchands. La construction, l'industrie (y compris l'énergie) et l'agriculture regroupent respectivement 5 826 (4,8 %), 8 196 (6,9 %) et 4 127 (3,5 %) emplois salariés.

En 2018, comme l'année précédente, l'activité économique en Martinique peine à trouver de véritables relais de croissance. L'indicateur du climat des affaires (ICA) oscille autour de sa moyenne de longue période, n'indiquant pas de tendance claire concernant la croissance de l'activité. En revanche, malgré le regain d'inflation, la consommation des ménages est résiliente et les conditions sur le marché du travail s'améliorent. Pour sa part, l'activité de financement est toujours dynamique et s'inscrit en soutien du cycle économique. Les encours de crédit aux entreprises et aux ménages sont bien orientés. Au niveau sectoriel, le secteur du tourisme confirme en 2018 ses bons résultats de l'année précédente. L'activité dans le secteur agricole est en redressement, bien qu'elle ne soit pas encore tout à fait remise des événements climatiques de 2016 et 2017. En revanche, l'activité commerciale tourne au ralenti et le secteur secondaire est toujours en proie aux difficultés.

<sup>1</sup> Données issues des comptes économiques régionaux de l'INSEE (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893220>).

<sup>2</sup> Les données présentées ici et dans le paragraphe « Aperçu structurel » des sections suivantes sont issues i) des comptes économiques de l'INSEE pour la création de richesse et ii) de la base EPURE de l'INSEE pour les effectifs salariés.

## Section 2

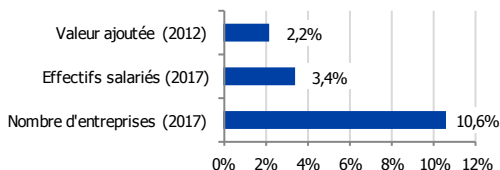
# L'agriculture, l'élevage et la pêche

### 1. Aperçu structurel

En 2012<sup>1</sup>, le secteur primaire qui regroupe les branches de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche génère 2,2 % de la valeur ajoutée de la Martinique (3,4 % de la valeur ajoutée marchande), soit 172 millions d'euros.

En 2017, ce secteur emploie 3,4 % des effectifs salariés et rassemble 10,6 % des entreprises.

**Poids du secteur dans l'économie**  
(en % du total)



Source : INSEE

### 2. L'agriculture<sup>2</sup>

#### UN SECTEUR AFFECTÉ PAR LES SAISONS CYCLONIQUES 2016 ET 2017

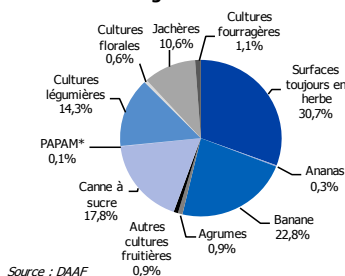
Les saisons cycloniques 2016 et 2017 ont été particulièrement actives, comme en témoigne le passage de la tempête Matthew en septembre 2016 et de l'ouragan Maria en septembre 2017. Ce dernier est le premier ouragan de catégorie 5 ayant frôlé d'aussi près la Martinique. Dans son sillage, les filières agricoles ont accusé de lourdes pertes, notamment la filière de la banane, culture particulièrement fragile. En 2018, leur production peine encore à se relever.

#### 2.1 CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

##### 2.1.1 Des terres majoritairement affectées à l'élevage, la banane et la canne

Les herbages destinés à l'élevage (30,7 %), à la culture de la banane (22,8 %) et de la canne à sucre (17,8 %), occupent plus de 70 % de la surface agricole utilisée (SAU) totale en Martinique en 2017. À l'exception des exploitations dédiées à la banane et à la canne à sucre, l'agriculture martiniquaise est majoritairement constituée de petites exploitations maraîchères et vivrières. La taille moyenne des exploitations est de 6,0 hectares.

**Surfaces agricoles utilisées en 2017**



Source : DAAF

\*PAPAM : plantes à parfum, aromatiques, médicinales

<sup>1</sup> Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2012.

<sup>2</sup> La filière canne est traitée dans le Chapitre III, Section 3 – Industrie et artisanat au sein de la partie dédiée à l'ensemble canne-sucre-rhum.

Caractéristique propre à la Martinique, l'Agreste (service statistique du Ministère de l'Agriculture) estime que le volume global de travail agricole est en majorité apporté par des salariés permanents plutôt que par les chefs d'exploitation. En 2016, ils y contribuent à 53 % (contre 4 % en Guyane et 21 % en Guadeloupe). Cet écart s'explique par l'importance du travail salarié dans les nombreuses plantations de bananes.

### **2.1.2 Baisse de la SAU, du nombre d'exploitations et de la population agricole**

En 2017, la SAU diminue de -3,6 % par rapport à 2016 et s'élève à 21 967 hectares. Ce recul s'explique par une baisse des surfaces destinées aux cultures fruitières semi-permanentes (-969 ha), des herbages (-1 099 ha) ainsi que des terres en jachère (-159 ha). La SAU ne cesse de reculer depuis 2000, année où elle atteignait près de 32 000 hectares. En revanche, ces baisses continues sont compensées par une hausse importante des surfaces destinées aux cultures légumières (+1 354 ha), et en particulier la culture de légumes frais (+1 324 ha).

Selon la MSA<sup>1</sup>, le nombre de chefs d'exploitation agricole<sup>2</sup> a reculé de -1,1 % entre 2016 et 2017, passant de 2 986 à 2 954. En 2018, le recul est plus marqué (-1,7%) pour s'établir à 2 903 chefs d'exploitation. Les chefs d'entreprises agricoles sont majoritairement des hommes (78,9%), à l'instar de la moyenne domienne (77,0%). En Martinique, hommes et femmes confondus, les plus de 50 ans représentent près des trois quarts (71,1%) des chefs d'exploitation (62,8% pour l'ensemble des Outre-mer).

### **2.1.3 Le développement de l'agriculture biologique en Martinique**

L'agriculture adoptant la logique de réduction de l'utilisation de produits chimiques et phytopharmaceutiques de la charte biologique se développe en Martinique, en se structurant principalement autour du réseau DEPHY<sup>3</sup>. Ce dispositif repose sur des fermes pilotes, dont la convergence vers une production « propre » est accompagnée par des ingénieurs. En 2017, 13 exploitations sont engagées dans le réseau DEPHY ananas, 10 dans le DEPHY banane, et 11 dans les DEPHY canne à sucre et cultures vivrières. En 2017, 324,2 hectares sont certifiés bio et 46,2 sont en conversion, contre 328 hectares certifiés et 35 en conversion en 2016. En 2017, 48 producteurs certifiés bio et 13 en conversion sont recensés, contre respectivement 44 et 5 en 2015.

### **2.1.4 Les dispositifs de soutien à l'agriculture**

L'agriculture martiniquaise bénéficie du programme européen d'appui aux régions ultrapériphériques, le **POSEI** (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité), qui s'inscrit dans le cadre du premier pilier de la Politique agricole commune (PAC). Le premier volet, intitulé Régime spécifique d'approvisionnement (RSA), est destiné à alléger le coût des intrants. Le second volet comporte des mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL), qui concernent quatre secteurs d'intervention (la banane, le secteur canne-sucre-rhum, la filière animale et la diversification des productions végétales).

En 2017, le budget dévolu aux mesures POSEI est en légère diminution par rapport à 2016, à 121,7 millions d'euros (-1,0%). Les aides sont majoritairement à destination de la filière banane, filière concentrant plus des trois quarts de l'enveloppe totale.

---

<sup>1</sup> Mutualité Sociale Agricole.

<sup>2</sup> Chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole à titre exclusif, principal ou secondaire confondus.

<sup>3</sup> La Chambre d'agriculture est porteuse du projet et a mis en place 4 groupes de fermes : DEPHY ananas en 2011, DEPHY banane en 2012, DEPHY canne à sucre en 2013 et DEPHY maraîchage en 2016.

## Aides distribuées au titre du POSEI en 2017

(en millions d'euros)	Martinique	DOM	Part Martinique /DOM
Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	3,9	26,5	14,7%
Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)	117,6	249,2	47,2%
dont relatives à la filière animale	11,6	30,9	37,6%
dont diversification des productions végétales	4,3	26,7	16,1%
dont canne-sucre-rhum	5,5	74,9	7,3%
dont banane	96,2	127,3	75,6%
<b>Total POSEI 2017</b>	<b>121,7</b>	<b>275,7</b>	<b>44,1%</b>

Source : ODEADOM

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (**FEADER**) est un instrument de financement de la PAC. Il se décline au travers du PDRM (Programme de développement rural de la Martinique) qui identifie les mesures visant à améliorer la compétitivité agricole, l'environnement et l'espace rural, et à promouvoir la diversification des productions. Les politiques européennes sont renouvelées tous les sept ans. Pour la période de programmation 2014-2020, l'enveloppe globale destinée à la Martinique s'élève à 130,2 millions d'euros (dont 21,2 millions d'euros affectés en 2018)<sup>1</sup>.

## 2.2 LA FILIÈRE BANANE

La production de banane est l'activité agricole principale en Martinique. Elle génère 51,5 % de la valeur ajoutée du secteur primaire à elle seule. La filière bénéficie d'un ancrage historique et culturel très fort malgré de nombreuses contraintes : la volatilité de la production face aux aléas climatiques, en particulier les événements cycloniques, la vulnérabilité des bananiers aux différents nuisibles, et enfin la concurrence de la banane « dollar » en provenance d'Amérique du Sud et de la banane des pays ACP<sup>2</sup>.

### 2.2.1 Structure de la filière banane

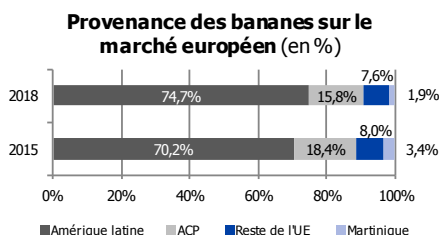
En raison de l'étroitesse du marché local et du dynamisme de la demande extérieure, plus de 97 % de la surface agricole employée à la banane est dédiée à des variétés d'exportation. En 2017, les surfaces destinées spécifiquement à l'exportation de banane atteignent 5 000 hectares, soit à elles seules 22,8 % de la SAU. À noter toutefois que cette surface représente 4 milliers d'hectares environ de moins qu'au début des années 2000. Le nombre d'exploitations de bananes atteint, quand à lui, 366 en 2017 (contre 767 en 2000), et la surface moyenne des exploitations progresse à 13,7 hectares en 2016 (contre 11,7 hectares en 2000), signes d'une plus grande concentration du secteur. En 2018, le nombre de planteurs atteint 360. La surface d'exploitation est comprise entre 5 et 5,5 milliers d'hectares, traduisant un rattrapage post-cyclonique.

Les producteurs martiniquais de banane d'export sont réunis au sein du groupement Banamart (créé en 2004) et fédérés aux côtés de leurs homologues guadeloupéens au sein de l'UGPBAN (Union des groupements de producteurs de banane, créée en 2002), dans le but de maîtriser la commercialisation directe de la production des deux îles.

<sup>1</sup> Le détail des montants annuels versés et à verser sur la période 2014-2020 est disponible sur le site internet du ministère de l'Agriculture : [https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/01\\_2015\\_03\\_24\\_profils\\_annuels\\_cle84298b.pdf](https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/01_2015_03_24_profils_annuels_cle84298b.pdf)

<sup>2</sup> Afrique, Caraïbes, Pacifique.

La France hexagonale constitue le principal débouché de la banane martiniquaise, à hauteur de 87,7%. Toutefois, la part de marché de la banane martiniquaise n'atteint que 1,9 % sur le marché européen en 2018, loin derrière la banane « dollar » qui en concentre près des trois quarts.



Source : Eurostat

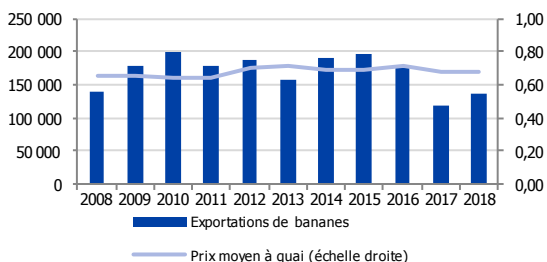
### LES PLANS « BANANE DURABLE » ET « BANANE DURABLE 2 »

Afin de valoriser l'image et la qualité de la banane antillaise, un plan « Banane durable » a été mis en place de 2008 à 2013. Suite à la fragilisation du secteur causée par le cyclone Dean en 2007, à la mauvaise image suscitée par la pollution au chlordécone, et pour faire face à la concurrence étrangère, ce plan avait pour but d'inscrire la filière dans une démarche de durabilité économique, sociale et environnementale. Dans sa continuité, le plan « Banane durable 2 » a été lancé pour la période 2016-2020. Il comprend des mesures variées, allant de l'amélioration des pratiques de culture, notamment pour réduire l'usage de produits phytosanitaires, à l'amélioration des conditions de travail des salariés de la filière. Conformément à ces plans, une partie de la sole bananière fait aujourd'hui l'objet de mise en jachère permettant un assainissement des sols. Par ailleurs, des progrès ont été accomplis en termes de gestion de l'enherbement avec une diminution du recours aux herbicides et un développement de la gestion mécanique de l'enherbement au sein des exploitations. Les pièges à charançons sont désormais utilisés dans le cadre d'une lutte sans impact pour l'environnement. L'effeuillage sanitaire est pratiqué contre la cercosporiose noire. S'agissant des traitements post-récolte, l'année 2018 marque le lancement d'un nouveau produit homologué agriculture biologique et la poursuite de la recherche et formation agricole pour une culture sans résidus polluants.

### 2.2.2 Reprise timide mais robuste de la production de bananes en 2018

En 2018, après une chute à 122 303 tonnes en 2017, la production de bananes repart à la hausse pour atteindre 141 000 tonnes (+15,3%). 96,7% de la production a été exportée et seulement 3,3% a irrigué le marché local. La filière a été fortement impactée par la succession, à un an d'intervalle, de la tempête tropicale Matthew survenue en septembre 2016 et du cyclone Maria ayant sévi en septembre 2017. Selon Banamart, qui dispose d'un objectif de production annuel de 210 000 tonnes, ces deux événements auront fait perdre à la filière environ 90 000 tonnes sur l'année 2017 et 40 000 à 50 000 tonnes sur l'année 2018. D'après le groupement, l'impact de ces événements climatiques se fera également sentir sur l'année 2019. Il prévoit ainsi une production comprise entre 160 000 et 170 000 tonnes en 2019 (soit une nouvelle perte de 40 000 tonnes par rapport aux objectifs). Les récoltes de l'année 2018 ont dépassé les prévisions formulées, le collectif Banamart ayant anticipé une production de 130 000 tonnes de bananes. Parallèlement, le prix moyen de la banane d'exportation au quai de départ est resté stable sur un an, à 0,68 €/kg.

### Expéditions de bananes et prix moyen (en tonnes et en euros/kg)



Sources : DAAF, CIRAD

## LA BANANE FRANÇAISE, UN SUCCÈS COMMERCIAL

Dans une tendance favorable au « *made in France* », l'UGPBAN a lancé le concept La Banane Française en 2015. La Banane Française est entourée d'un ruban bleu blanc rouge et est vendue à la pièce ou en bouquet de trois à six bananes. Ce concept est réservé au réseau de mûrissement Fluidor du groupement en France hexagonale. Il a connu un vrai succès commercial et permet d'améliorer la recette des producteurs de plus de 30 %. Les volumes dédiés à cette segmentation ont représenté, en dépit des incidents climatiques subis, 12 300 tonnes en 2017 et 19 000 tonnes en 2018. Pour 2019, Banamart prévoit un volume de 27 000 tonnes afin de satisfaire la demande croissante de la grande distribution sur cette segmentation. À l'occasion du Salon de l'agriculture 2018, l'UGPBAN a lancé une nouvelle déclinaison du concept, La Banane Française Équitable. Elle répond au même cahier des charges que celui de La Banane Française auquel s'ajoute le cahier des charges « équitable ». La production de Banane Française Équitable est réservée aux petits producteurs de moins de 500 tonnes de production par an et cultivant moins de 5 hectares de terres. La Banane Française Équitable est vendue 50 centimes d'euro pièce contre 45 centimes pour la Banane Française, permettant d'assurer un prix fixe à l'année aux producteurs certifiés « équitables ». En vente depuis le mois de mai, elle est dotée d'un ruban vert et bleu blanc rouge. En 2019, l'UGPBAN s'associe à Disney en commercialisant une petite banane à destination des enfants et à l'effigie de Mickey, vendue 45 centimes d'euro pièce.

### 2.2.3 Les dispositifs de soutien à la filière banane

La filière banane a bénéficié en 2017 de 96,2 millions d'euros d'aides au titre du POSEI (+0,6 % par rapport à 2016). Par ailleurs, les dépenses réalisées entre 2008 et 2013 dans le cadre du Plan Banane Durable 1 pour la banane antillaise s'élèvent à 180,6 millions, dont 41 % de fonds publics, provenant essentiellement du FEADER, de l'État et des collectivités territoriales. Enfin, la filière fait parfois l'objet de plans de secours pour calamité agricole lorsque des événements climatiques majeurs surviennent et sont catégorisés catastrophes naturelles. Ainsi, un fonds de 7,9 millions d'euros avait été mis en place pour l'indemnisation des producteurs de bananes, les maraîchers et les arboriculteurs de Martinique impactés par la tempête Matthew en 2016. Un nouveau fonds de secours a été lancé fin 2017 suite aux dégâts occasionnés par le cyclone Maria.

## 2.3 LA DIVERSIFICATION VÉGÉTALE<sup>1</sup>

### 2.3.1 Structure de la filière fruits et légumes

La filière des fruits et légumes se structure autour de l'interprofession IMALFLHOR (Interprofession martiniquaise des fruits, légumes et produits horticoles), créée en 2010. Parallèlement, trois groupements de producteurs<sup>2</sup> regroupent 58 adhérents et six organisations de producteurs<sup>3</sup>.

En 2017, 3 594 hectares de terres sont destinés à la culture de fruits et légumes en Martinique (hors banane), dont 2 704 pour les légumes frais, 440 pour les tubercules, 203 pour les agrumes, 55 pour les ananas et 192 pour les autres fruits frais.

Les producteurs locaux non organisés privilégient la vente auprès de revendeurs, magasins de détail et grandes et moyennes surfaces (à hauteur de 60 %) comme mode de distribution. Le reste de la production est commercialisé auprès de grossistes, collectivités, hôtels, restaurants et industries agroalimentaires. La vente directe ne leur permet d'écouler

<sup>1</sup> Les filières de diversification végétale désignent en Martinique les productions végétales hors banane et canne à sucre.

<sup>2</sup> La Société d'intérêt collectif agricole (SICA) Château Gaillard, la SICA Fond Saint-Jacques et la SICA La Saladière.

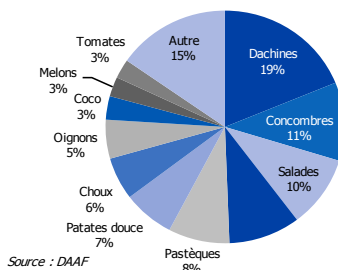
<sup>3</sup> Caraïbes Melonniers, la Société civile agricole (SCA) Ananas Martinique, le Groupement d'intérêt économique MHM, la SCA des Vergers et Jardins Tropicaux, l'Association Caraïbes Exotiques, et la Coopérative Horticole de Martinique.

qu'une part minime de leur production (7 % des légumes et des tubercules en 2017 et 14 % des fruits).

### 2.3.2 Diversification de la commercialisation des fruits, légumes et tubercules

En 2018, la production locale de fruits, légumes et tubercules commercialisée au marché Dillon se compose principalement de dachines, concombres, salades et giraumons. Dans la catégorie autre (15%) on retrouve notamment les cristophines, les gombos, les aubergines et les citrons verts. Sur l'année, la production locale ne couvre que 38,0 % de la consommation, les importations couvrant 62,0 % de la consommation locale (26 118 tonnes).

Estimation de la production locale de fruits, légumes et tubercules commercialisée au marché Dillon en 2018



### 2.3.3 Les dispositifs de soutien à la diversification végétale

Les productions végétales de diversification ont bénéficié en 2017 de 4,3 millions d'euros d'aide financière au titre du POSEI (-5,7 % par rapport à 2016), principalement destinés à l'aide à la commercialisation des productions sur le marché local.

#### LE CACAO, UN SECTEUR À FORTE VALEUR AJOUTÉ POUR LA MARTINIQUE

La culture du cacao à la Martinique remonte au XVII<sup>ème</sup> siècle lors de l'introduction du premier cacaoyer sur l'île en 1655. Sa production a été très variable depuis lors. Elle n'a été durablement relancée qu'en 2012 à travers le projet Valcaco, piloté par le Pôle agroalimentaire de la région Martinique. Au démarrage, le projet réunissait dix producteurs locaux, les transformateurs de l'île (Élot et les Frères Lauzéa), la Chambre d'agriculture, le CIRAD et le Parc naturel régional de la Martinique. En 2018, le nombre de producteurs s'élève à 26 actifs et 40 en phase de création de plantations cacaoyères. Selon les estimations du collectif Valcaco, la culture des cabosses devrait s'étendre sur 120 hectares pour une production estimée à 2,5 tonnes en 2020, 6 tonnes en 2022 et 12 tonnes en 2024. Les producteurs privilégiant une culture écologique, l'usage de produits phytosanitaire est proscrit. En 2018, la plantation de nouveaux cacaoyers a permis d'augmenter la production de 70%. Le cacao est une denrée dont le coût de production demeure élevé : 11 euros le kilo en moyenne pour une commercialisation comprise entre 15 et 20 euros le kilo. La filière présente un véritable potentiel de croissance pour le territoire, la demande internationale étant estimée à plus de 100 tonnes à l'année. Les fèves martiniquaises sont particulièrement plébiscitées par l'Hexagone, la Belgique, la Suisse, l'Angleterre et le Japon.

## 2.4 L'ÉLEVAGE

### 2.4.1 Structure de la filière de l'élevage

En 2017, la production animale est assurée par 300 éleveurs en Martinique, soit 44 de plus qu'en 2016. L'élevage est structuré autour d'une interprofession, l'Association martiniquaise

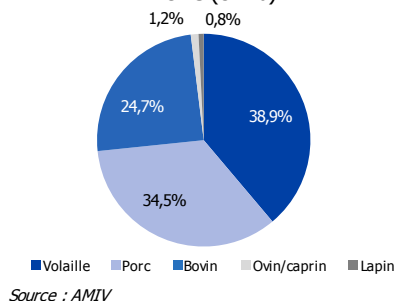
interprofessionnelle des viandes (AMIV). Les éleveurs sont en parallèle regroupés autour de plusieurs coopératives<sup>1</sup> et d'une union de coopératives, MADIVIAL, créée en 2010.

6 735 hectares de terres sont des herbages destinés à l'élevage. Pour la première année depuis 2006, où les surfaces toujours en herbe représentaient plus de 10 000 hectares, ce chiffre est en hausse (+3,1 %). Au total, les cheptels réunissent en 2017, 14 682 bovins, 9 765 porcins, 10 827 ovins, 3 947 caprins, et 1 471 000 volailles.

#### 2.4.2 Recul de la production locale de viande en 2018

En 2018, la production locale de viande recule de -6,9% pour atteindre 3 595 tonnes. Dans le détail, seule la production de viande porcine progresse (+2,2 % à 1 240 tonnes) tandis que la production d'ovins et de caprins se stabilise (+0,1% à 42 tonnes). La production de viandes bovines (-3,6 % à 888 tonnes), de volaille (-15,4 % à 1 397 tonnes) et de lapin (-16,4% à 28 tonnes) se réduit. Les abattages de volaille reculent pour la seconde année consécutive, mais représentent encore la plus forte part de la production totale de viande (38,9 %). À noter que la production locale ne couvre que 17,0 % de la consommation locale de viande, les importations en couvrant 83,0 %.

Production locale de viande en 2018 (en %)



#### 2.4.3 Poursuite de la baisse de la production de lait

Les producteurs de lait sont regroupés au sein de la coopérative MADIVIAL qui collecte le lait destiné quasi-exclusivement à l'industrie agroalimentaire<sup>2</sup>. En 2017, on compte 6 éleveurs et 64 vaches laitières (-46 têtes sur un an). En 2018, la production de lait chute de -64,6 % à 81 811 litres après avoir baissé de -14,9 % en 2017. Elle tend à reculer depuis 2007, année où elle atteignait plus de 775 000 litres.

#### 2.4.4 Les aides en faveur de la diversification animale

Dans le cadre de la mesure « structuration de l'élevage » du POSEI, la Martinique a reçu 8,9 millions d'euros d'aides en 2017 (-12,8 % sur un an). La filière avicole a perçu 41,9% de cette aide, la filière porcine 22,2 %, la filière bovine 12,6 %. Le cinquième restant a été versé pour soutenir l'élevage interfilière. Au titre du POSEI, les éleveurs ont vu leur aide à l'importation d'animaux se réduire drastiquement (-86,7%) et s'établir à 90 000 euros en 2017.

<sup>1</sup> La Société coopérative avicole de la Martinique (SCAM), la Société coopérative agricole caprins et ovins de la Martinique (SCACOM), la Coopérative des producteurs de porc de la Martinique (COOPMAR) et la Société coopérative porcine (SOCOPORC).

<sup>2</sup> Pour la production de boissons sucrées laiteuses. Une part marginale de la production de lait est par ailleurs distribuée en vente directe aux particuliers par les producteurs eux-mêmes.



## 3. La pêche et l'aquaculture<sup>1</sup>

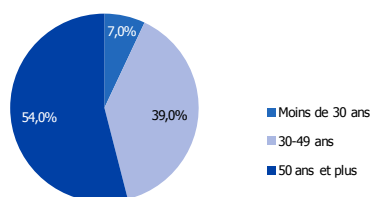
### 3.1 LA PÊCHE

#### 3.1.1 Structure du secteur de la pêche

L'ensemble des professionnels de la pêche et de l'aquaculture sont adhérents au Comité régional des pêches et élevages marins (CRPMEM). Par ailleurs, la COOPÉMAR, coopérative maritime d'avitaillement, qui centralisait l'achat de matériels et de services pour ses 1 330 sociétaires, a été cédée à la société privée MaxiPêche le 5 juillet 2016. Une association de préfiguration de l'interprofession de la filière pêche et aquaculture de la Martinique (AFIPAM) a été constituée en 2014, avec pour objectif de créer une organisation professionnelle structurée.

La Martinique compte 7 ports de pêche et 17 aménagements pour la pêche d'intérêt départemental (APID). La flotte est relativement vétuste (âge moyen : 18 ans) et les techniques de pêches essentiellement artisanales. La Martinique compte, en 2017, 731 navires actifs, la quasi-totalité d'entre eux (714 navires, soit 97,6 %) étant seulement armés pour de la petite pêche<sup>2</sup>. Seuls 9 navires pratiquent la pêche côtière et 8 navires, un de plus qu'en 2016, la pêche au large. Les principaux métiers pratiqués par les navires sont les nasses, les DCP (Dispositifs de concentration de poissons<sup>3</sup>), les filets maillants de fond, la pêche à Miquelon<sup>4</sup>, et les sennes.

Répartition des marins-pêcheurs actifs par tranche d'âge en 2017 (en %)



Source : Direction de la mer

La population des marins-pêcheurs est vieillissante, plus de la moitié ayant plus de 50 ans en 2017 (33,0 % entre 50 et 59 ans, 14,0 % entre 60 et 69 ans et 7,0 % ayant 70 ans et plus). En résulte une baisse du nombre de marins-pêcheurs, passant de 1 031 en 2016 à 984 personnes en 2017, dont 26 femmes. L'âge médian des marins-pêcheurs est de 53 ans.

#### UNE PÊCHE CONTRAINTE

La Martinique dispose d'importantes ressources halieutiques et d'une large variété d'espèces. Cependant, la production de produits de la mer reste limitée pour plusieurs raisons, parmi lesquelles une législation devenue plus contraignante qui s'inscrit dans le cadre de la politique commune de pêche (PCP) européenne. Pour une gestion plus durable des ressources, des quotas de pêche ont été mis en place ; de même, afin de préserver la sécurité des marins-pêcheurs, des règles sanitaires et des normes de sécurité des embarcations ont été instaurées. Par ailleurs, à la suite de la publication de l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2012, et en raison des risques sanitaires liés au chlordécone, les zones interdites de pêche sont passées de 3 à 6. Enfin, la pêche est réglementée pour certaines espèces, notamment les oursins blancs, les langoustes et les lambis.

<sup>1</sup> Des informations complémentaires sont disponibles dans la note *Éclairage* n°431 de l'IEDOM, « L'économie bleue à la Martinique. Des ressources et des capacités à valoriser », disponible sur le site internet de l'agence : [http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne431\\_eclairage\\_economie\\_de\\_la\\_mer\\_martinique\\_060217.pdf](http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne431_eclairage_economie_de_la_mer_martinique_060217.pdf)

<sup>2</sup> Petite pêche : absence du port inférieure ou égale à 24 heures. Pêche côtière : absence du port comprise entre 24 et 96 heures. Pêche au large : absence supérieure à 96 heures.

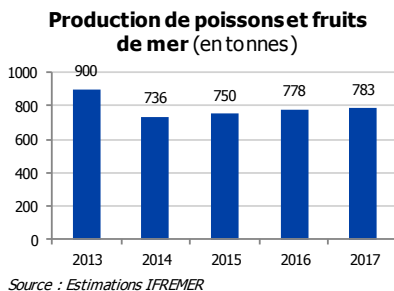
<sup>3</sup> Les DCP sont des matériels flottants construits en plusieurs points de l'île pour attirer la faune pélagique (thons, daurades, marlins, thazard, etc.) qui se concentre alors autour d'eux (fonction de leurre).

<sup>4</sup> Pêche à la ligne de traine à proximité de débris organiques flottants à la dérive.

### 3.1.2 Légère hausse des tonnages pêchés en 2017

Les chiffres sur la production martiniquaise de poissons reposent sur des données déclaratives et doivent donc être interprétés avec prudence. Les experts reconnaissent en effet que compte tenu des contraintes associées à l'exercice de la pêche, les pratiques informelles se développent sensiblement, d'où une sous-estimation probable de la production locale.

En 2017, les estimations faites par l'IFREMER et la Direction de la Mer font état de 783 tonnes pêchées en Martinique, soit une progression légère de +0,6 % sur un an. 13,6 % du tonnage pêché par les yoles est constitué de thons (94,4 tonnes), 12,2 % de makaire bleu (85 tonnes), 11,2 % de dorades (78 tonnes) et 5,0 % de langoustes (35 tonnes). Sur la base de ces estimations, la production locale ne couvrirait que 9,3 % de la consommation martiniquaise en 2017, les importations s'élevant à 7 659 tonnes.



### 3.1.3 Les dispositifs de soutien pour la pêche

Sur la période 2014-2020, les marins-pêcheurs martiniquais bénéficient des aides du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)<sup>1</sup>, outil financier de la PCP. Il prévoit notamment la compensation des surcoûts liés à l'éloignement des régions ultrapériphériques et des aides pour la structuration de la filière. Les subventions européennes destinées à la Martinique n'ont toutefois plus vocation à soutenir la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs (cf. la note « [L'économie bleue à la Martinique](#) »), mais sont destinées à la modernisation des infrastructures portuaires. L'enveloppe globale attribuée au titre du FEAMP pour l'exercice 2014-2020 s'élève à 9,7 millions d'euros, hors compensation des surcoûts<sup>2</sup>.

#### **FEAMP 2014 - 2020 : Montants des aides à l'investissement (en millions d'euros)**

Amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité à bord des navires de pêche	0,8
Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin	0,5
Efficacité énergétique des navires	0,6
Amélioration de la valeur ajoutée et de la qualité des produits de la pêche	0,5
Modernisation des ports de pêche	4,8
Investissements productifs en aquaculture	0,8
Installations et infrastructures d'appui au développement de la filière aquacole	0,8
Amélioration des conditions de commercialisation des produits	0,5
Transformation des produits	0,5
<b>Total FEAMP 2014 - 2020</b>	<b>9,7</b>

Source : Direction de la Mer

La filière bénéficie également d'une aide sociale prévue dans le cadre du Plan Chlordécone. Ainsi, fin 2017, 524 000 euros ont été versés à 33 marins-pêcheurs.

<sup>1</sup> Il remplace et élargit les mesures d'aides du Fonds européen pour la pêche (FEP) qui prévalait sur la période 2007-2013.

<sup>2</sup> Cette aide sera octroyée sur la base des volumes produits, transformés ou commercialisés.

## 3.2 L'AQUACULTURE

Depuis le début des années 80, deux types d'aquaculture coexistent en Martinique : l'aquaculture d'eau douce et l'aquaculture marine. Toutefois, en eau douce comme dans le milieu marin, la filière, confrontée à de nombreux obstacles, peine à émerger. Ces contraintes sont économiques (vols, compétition avec les exploitations agricoles pour l'occupation des surfaces, augmentation des importations en provenance d'Asie, etc.), sanitaires (pollution des eaux, pathologies virales affectant les éclosiers, etc.), et techniques (tempêtes, cyclones, sargasses, etc.).

### 3.2.1 L'aquaculture marine

La Martinique s'est dotée en 2012 d'un Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) qui définit les contours d'une planification spatiale de l'activité. En 2018, on dénombre 7 fermes aquacoles marines autorisées (dont une éclosier) situées au Robert (3), au Vauclin (2), au François (1) et au Carbet (1). Seules trois fermes sont en activité en 2018. La filière est essentiellement organisée autour de l'Association pour le développement de l'aquaculture en Martinique (ADAM)<sup>1</sup> et de la Coopérative des aquaculteurs de la Martinique (COOPAQUAM)<sup>2</sup>. Une seule espèce est élevée : l'ombrine ocellée, également appelée « loup des caraïbes ». Elle est généralement commercialisée entière et écaillée auprès de la restauration mais aussi dans certaines grandes et moyennes surfaces et sur quelques marchés. Le potentiel en matière de production aquacole est estimé à plus de 300 tonnes, mais face aux obstacles que rencontrent les aquaculteurs, la production effective est très inférieure. Ainsi, en 2017, la Direction de la Mer l'estime à 40 tonnes, soit 40% de moins qu'en 2016.

### 3.2.2 L'aquaculture d'eau douce

À la fin des années 80, la production des fermes aquacoles d'eau douce atteint des records, avec une production annuelle estimée entre 50 et 60 tonnes, principalement composée d'écrevisses. L'aquaculture d'eau douce a ensuite quasiment disparu suite à des difficultés d'exploitation (pathologies, manque de géniteurs). La pollution, notamment au chlordécone, a entraîné la fermeture de 7 des 13 exploitations martiniquaises. L'ADEPAM, Association pour la Défense des Producteurs Aquacoles Martiniquais, a été créée en 1997 dans le but de relancer l'activité. En 2014, la production est estimée à 8 tonnes et les fermes ne sont plus que 6. Elles produisent principalement du cherax<sup>3</sup> (7,5 tonnes) et du tilapia (0,5 tonne).

### 3.2.3 Les dispositifs de soutien pour l'aquaculture

Des aides financières existent pour soutenir l'activité du secteur. Sur la période 2014-2020, le FEAMP est mobilisable par les aquaculteurs en vue de financer leurs projets d'investissements ou d'installation, développer leurs compétences techniques ou encore accéder à des mécanismes assurantiels. Le régime de compensation des surcoûts lié à l'ultra-périphéricité de la Martinique leur est également ouvert.

#### L'ÉCONOMIE BLEUE : UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT CONSIDÉRABLE

À horizon 2022 et dans le cadre des assises des Outre-mer, la Martinique va créer un campus dédié aux métiers de la mer, l'institut de l'économie bleue et de la mer (IEBM). L'offre de formation devra permettre une meilleure efficacité des professionnels maritimes.

<sup>1</sup> L'ADAM se charge de l'importation d'alevins et d'aliments pour poissons.

<sup>2</sup> La COOPAQUAM regroupe depuis 2005 les aquaculteurs et mutualise la collecte, le conditionnement et la distribution des produits des exploitations aquacoles (principalement auprès des restaurateurs).

<sup>3</sup> Écrevisse aquatique.

## Section 3

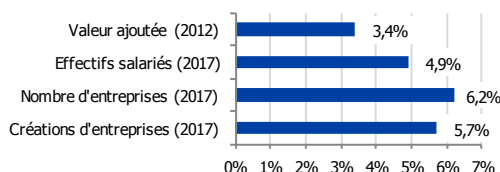
# L'industrie et l'artisanat

### 1. Aperçu structurel

En 2012<sup>1</sup>, l'industrie génère 3,4 % de la valeur ajoutée totale (5,2 % de la valeur ajoutée marchande), soit 265 millions d'euros.

En 2017, le secteur emploie 4,9 % des effectifs salariés. Il rassemble 6,2 % des entreprises et représente 5,7 % des créations d'entreprises.

**Poids du secteur dans l'économie**  
(en % du total)



Source : INSEE

Le développement de l'industrie en Martinique date des années 1860, période d'implantation sur l'île des institutions de crédit ayant permis le financement des usines sucrières. Un siècle plus tard, au cours des années 60, l'île entreprend une véritable diversification industrielle, en raison de la crise générée par la baisse des prix du sucre sur les marchés mondiaux. La volonté de produire localement et de réduire les importations guide cette dynamique, symbolisée par la création de la raffinerie de la SARA en 1971. À l'image de la production pétrolière, les industries qui se développent progressivement sur le territoire restent toutefois dépendantes de l'importation de matières premières, à l'exception de certaines entreprises du secteur des carrières et de l'agroalimentaire. Ce dernier est principalement tourné vers la fabrication de boissons alcoolisées (rhum et bières) et non alcoolisées (eaux et sodas).

### 2. L'activité du secteur de l'industrie

L'industrie a joué un rôle moteur dans le développement de la Martinique. Dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, l'économie martiniquaise s'est structurée autour des usines centrales où la canne était transformée en sucre ou en rhum, principaux produits d'exportation de l'époque. Cet essor industriel s'est accompagné du développement des petites industries artisanales, prélude de la transformation de la production de l'île. La crise de l'industrie sucrière a conduit à la diversification de l'industrie selon le principe de substitution aux importations. Elle se traduit par la présence d'industries agroalimentaires, d'industries manufacturières<sup>2</sup> et de l'industrie extractive (cf. Ch. III, section 4 - l'énergie, l'eau et l'environnement). Les lois de défiscalisation ont joué un rôle important dans le développement du secteur industriel à travers le financement des investissements productifs.

<sup>1</sup> Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2012.

<sup>2</sup> Elles englobent la fabrication de textiles, l'industrie de l'habillement, du cuir et de la chaussure, l'industrie du papier et imprimerie, le travail du bois, l'industrie chimique, l'industrie pharmaceutique, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique et la fabrication de produits métalliques et la métallurgie.

## 2.1 L'AMPI

L'Association martiniquaise pour la promotion de l'industrie (AMPI) regroupe 136 entreprises du secteur. Cette association, régie par la loi de 1901, a notamment œuvré pour la création du label « Produit de l'industrie locale » (PIL) en 1991. À travers ce label, l'association vise à asseoir la qualité des produits de l'industrie locale, à valoriser le travail des industriels et faire connaître et reconnaître l'étendue de la production industrielle locale.

L'association œuvre également pour pallier les difficultés structurelles liées à l'insularité. À travers ses missions, elle représente et défend les intérêts des industries locales et contribue à développer et promouvoir la production de ces industries.

L'AMPI est l'interlocuteur privilégié des industriels auprès des autorités locales, nationales et européennes. Ses domaines d'interventions sont larges et variés. Elle prend part au débat notamment sur les questions ayant trait au fret maritime (import/export), à l'octroi de mer, aux aides aux entreprises (nationales et européennes), à la publicité (tous médias), aux relations avec la grande distribution, à la promotion du Produit industriel local (PIL).

## 2.2 LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

### Étroitesse du marché martiniquais

Le secteur de la transformation agroalimentaire est confronté à un certain nombre de contraintes et tout particulièrement la faible taille du marché induisant l'absence d'économies d'échelle. Outre la production de rhum, la production agroalimentaire se limite à des petites industries de transformation et de conditionnement des produits régionaux.

En 2017, 684 entreprises agroalimentaires (+4,7 % sur un an) sont recensées à la Martinique. Le segment de la boulangerie, pâtisserie et pâtes est le plus représenté (55,4 %, soit 379 entreprises). Viennent ensuite les autres industries alimentaires<sup>1</sup> (13,0 %, soit 89 entreprises), les industries de transformation des fruits et légumes (8,0 %, soit 55 entreprises), les industries de transformation de la viande (6,9 %, soit 47 entreprises) et de la fabrication de boissons (6,4 %, soit 44 entreprises). En 2017, le secteur emploie 2 715 salariés (soit -2,3 % par rapport à 2016).

### Ouverture à l'export

L'industrie agroalimentaire martiniquaise est essentiellement tournée vers l'import substitution. Toutefois, elle consacre aussi une part de sa production à l'exportation. En 2017, 52 695 tonnes de produits agroalimentaires ont été exportées. En dix ans, les exportations ont progressé de façon continue (+4,2% en moyenne par an) mais leur structure s'est quelque peu modifiée.

En termes de volume, les trois principaux produits exportés sont le soda (39,2 % en 2018 contre 27,2 % en 2008), l'eau (25,4 % en 2018 contre 27,4 % en 2008) et le rhum (24,9 % en 2018 contre 30,1 % en 2008).

---

<sup>1</sup> Ce secteur regroupe les produits alimentaires divers, c'est-à-dire la fabrication de cacao, de thé et de café, de condiments et d'assaisonnements, de plats préparés, etc.

## Principaux produits exportés de l'industrie agroalimentaire (en tonnes)

	2008	2017	2018	Parts 2018	TCAM 2018/2008
Soda	9 476	20 795	20 640	39,2%	8,1%
Rhum et liqueurs	10 507	12 088	13 146	24,9%	2,3%
Eaux	9 553	11 818	13 377	25,4%	3,4%
Glaces	628	1 501	1 976	3,7%	12,1%
Bières	256	710	178	0,3%	-3,6%
Produits de boulangerie, pâtisserie	225	323	425	0,8%	6,6%
Sucre	681	244	321	0,6%	-7,2%
Confitures	176	250	225	0,4%	2,5%
<b>Total export IAA</b>	<b>34 860</b>	<b>50 192</b>	<b>52 695</b>	<b>-</b>	<b>4,2%</b>

Source : Douanes

## 2.3 LA FILIÈRE CANNE-SUCRE-RHUM

### DIMINUTION DE LA RÉCOLTE DE CANNE

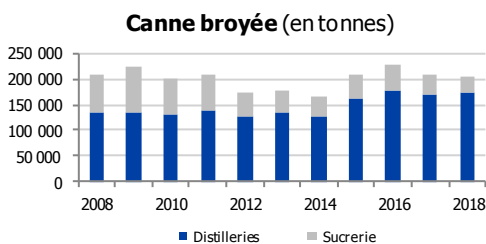
La campagne cannière 2018 a été perturbée par les épisodes pluvieux intervenus en fin d'année 2016 (tempête Matthew et fortes pluviométrie) et 2017 (ouragan Maria). Ces événements ont impacté le renouvellement et le rendement de plantations. Aussi, en 2018, le volume de cannes broyées est en baisse (-1,1 % à 206 395 tonnes). De même, la teneur en saccharose extractible pour 100 grammes, reste faible à 9,93 grammes. Au final, la production de rhum parvient à se redresser (+3,0 % à 99 306 contre -3,5 % en 2017). En revanche, la production de sucre est en recul (-48,1 %) à 1 009 tonnes.

### 2.3.1 La canne

#### Repli des surfaces agricoles mais diminution du rendement

Deuxième production agricole de la Martinique après la banane, la canne à sucre est cultivée sur une surface fortement contrainte par la concurrence des autres productions agricoles et l'urbanisation.

En 2018, la surface plantée atteint 3 839 hectares (-1,6 %). En revanche, le nombre de planteurs reste stable (+0,5 %). Aussi, la surface moyenne cultivée diminue (-2,1 %) à 20,8 hectares par planteur. Enfin, le rendement moyen s'établit à 53,8 tonnes par hectare contre 53,5 en 2017. Ce tonnage est encore loin de l'objectif de 100 tonnes à l'hectare.



Source : Centre technique de la canne et du sucre

En 2018, la culture de la canne à sucre compte 185 planteurs dont 49 livrant la sucrierie du Galion. Elle permet ainsi de maintenir des bassins de culture agricole et donc de l'emploi sur l'ensemble du territoire. Le volume de cannes broyées se situe à 206 395 tonnes (-1,1% en un an) :

- Les cannes dévolues à la production de rhum sont en augmentation (+2,9 %) à 174 631 tonnes, soit 84,6 % de la canne utilisée par la filière ;
- Les cannes destinées à la production de sucre sont donc en baisse (-18,8 %), à 31 764 tonnes, et représentent désormais 15,4 % de la canne utilisée par la filière canne-sucre-rhum.

La baisse du tonnage de cannes broyées tient aux mauvaises conditions climatiques intervenues en fin d'année 2016 et 2017. En effet, la filière a été impactée par la tempête Matthew et des épisodes pluvieux importants 2016 ainsi que par l'ouragan Maria en 2017. Ces évènements ont affecté le renouvellement et le rendement des plantations de canne.

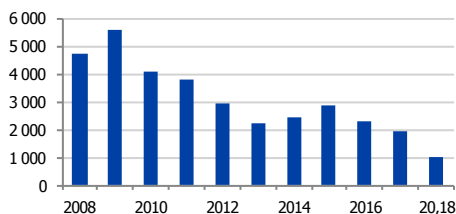
En 2018, le prix d'achat aux producteurs, livrant à la sucrerie, progresse à 90,0<sup>1</sup> euros (+9,8 %) par tonne. Pour les planteurs livrant aux distilleries, le prix est fixé selon le jeu de l'offre et de la demande.

### 2.3.2 Le sucre

#### Production de sucre en baisse

La campagne 2018 est marquée par une nouvelle baisse du volume de cannes livrées à la sucrerie du Galion (-18,8 %). La teneur en saccharose extractible pour 100 grammes de canne reste faible. Elle atteint 9,93 grammes, (après 10,71 grammes en 2017), un niveau très en dessous de celui atteint en 2014 à 14,82 grammes.

#### Sucre produit (en tonnes)



Source : Centre technique de la canne et du sucre

La production de sucre affiche donc un repli significatif en 2018 (-48,1 % à 1 009 tonnes), après la baisse enregistrée en 2017 (-15,1 %). Le niveau de production demeure bas, loin des 60 000 tonnes produites par les 13 sucreries martiniquaises dans les années 1940.

Au cours des dernières années, l'amélioration du processus industriel a permis d'accroître le rendement de l'usine. Toutefois, pour satisfaire le marché local, les besoins en canne de la sucrerie du Galion sont de l'ordre de 100 000 à 120 000 tonnes.

En sous-activité chronique, avec des tonnages de canne insuffisants, la pérennité de la filière et de la sucrerie sont compromises. Pour augmenter la production, la Sica Canne-Union<sup>2</sup> souhaite accompagner les producteurs de canne à replanter environ 600 hectares par an, à renouveler le matériel et à moderniser les exploitations.

Au terme de la campagne 2017, l'usine a procédé au renouvellement de sa chaudière, vieille de 28 ans. Afin d'assurer la campagne 2018, la sucrerie du Galion a été raccordée à la centrale de biomasse Galion 2<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Pour mémoire, le règlement de la tonne de canne aux producteurs de canne est fractionné – trois acteurs intervenant dans le circuit : l'usine du Galion pour 41,84 euros (+10,6 %), l'État pour 18,56 euros (+12,1 %), et la Collectivité Territoriale de Martinique pour 29,60 euros (+7,2 %).

<sup>2</sup> La société d'intérêt agricole (SICA) de la filière canne à sucre, créée en novembre 2014, a pour missions d'assister les planteurs, de mutualiser les moyens et de soutenir la production dans le but de relancer une activité agricole patrimoniale.

<sup>3</sup> À partir de la bagasse issue de la sucrerie, la centrale produit de la vapeur d'eau sous haute pression, nécessaire au fonctionnement des moulins à canne. Courant 2019, les moulins de la sucrerie fonctionneront à partir de moteurs électriques, eux-mêmes alimentés par la centrale Galion 2. La centrale Galion 2 est une unité de production de 36,5 MW (Voir Chap. III, section 4 –L'énergie, l'eau, et l'environnement). Le raccordement de la centrale à la sucrerie doit permettre d'améliorer les performances techniques de cette dernière.

### 2.3.3 Le rhum

#### Une véritable filière à forte valeur ajoutée

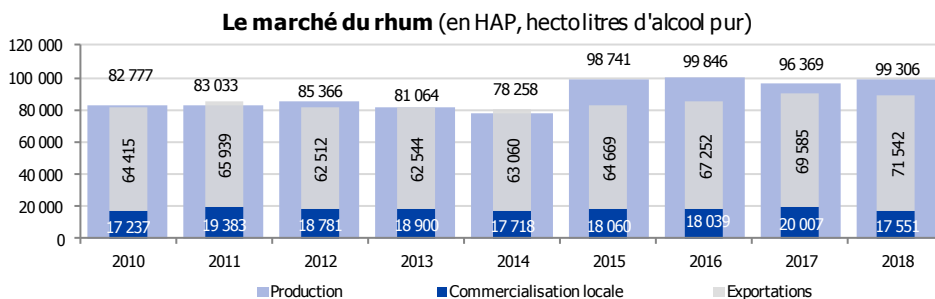
La production de rhum est la principale activité agroalimentaire de la Martinique avec 18,8 %<sup>1</sup> de la valeur ajoutée de la branche agroalimentaire. Elle assure 22,4 % de la valeur d'exportation de biens (hors produits pétroliers) de l'île. Le rhum constitue le deuxième produit d'exportation, derrière la banane.

Il contribue en outre au développement d'un tourisme à dimension patrimoniale. Éléments essentiels de l'histoire martiniquaise, les distilleries, tout comme les exploitations cannières, sont de véritables pôles de valorisation du patrimoine et d'attraction touristique. Elles valorisent également l'image de la Martinique à l'international, le rhum martiniquais étant distribué dans plus de 100 pays à travers le monde.

Depuis 1996, le rhum de la Martinique bénéficie de l'Appellation d'origine contrôlée (AOC)<sup>2</sup> qui permet de certifier l'authenticité de la qualité de la production. Le rhum produit en Martinique comprend le rhum agricole, fabriqué à partir de jus de canne fermenté, et le rhum industriel ou de sucrerie, obtenu à partir de mélasse<sup>3</sup>. L'île compte 11 distilleries, dont 7 produisant du rhum agricole et 3 reconverties en site touristique avec chais de vieillissement (Habitation Clément, Habitation Saint-Etienne et la distillerie Dillon). En 2016, une nouvelle distillerie a vu le jour au cœur de l'Habitation du Simon. Cette nouvelle unité produit du rhum à partir d'assemblage de différents cépages et ne procède pas au processus complet de broyage et de traitement de la canne en vue de l'obtention du rhum.

#### Production de rhum en baisse mais consommation et exports en progression

En 2018, la production de rhum s'inscrit en hausse de 3,0 % à 99 306 hectolitres d'alcool pur (HAP). Cette évolution tient à la progression de la production de rhum agricole (+3,0 %) – lequel représente 90,0 % de la production totale de rhum, mais également à la hausse la production de rhum de sucrerie (+3,0 %).



Avec 17 551 HAP, la consommation locale globale de rhum recule (-12,3 %) après les bons résultats enregistrés en 2017 (+10,9 %).

<sup>1</sup> Selon les comptes économiques *définitifs* de 2012 de l'INSEE.

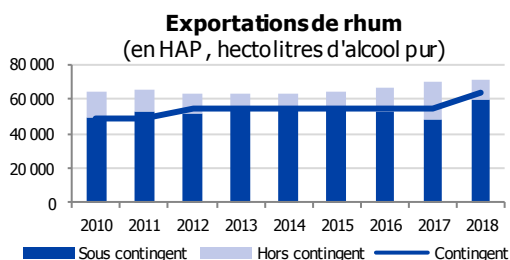
<sup>2</sup> La mention AOC identifie un produit typique de qualité dont le caractère est lié à son origine géographique, à un terroir. Pour attester, des conditions sont imposées sur la sélection et la culture de la matière première, le processus de fabrication et les propriétés gustatives du produit.

<sup>3</sup> La mélasse est un résidu du raffinage du sucre.



Dans le même temps, les exportations de rhum continuent de progresser, à 71 542 HAP (+2,8 %), dont 84,8 % de rhum agricole. Dans le détail, les ventes sous contingent (voir *infra* § 2.3.4) augmentent (+22,9 % à 59 702 HAP), en lien avec la hausse du contingent en 2017.

En revanche, les ventes de rhum hors contingent destinées à l'Hexagone et aux autres pays se replient (-43,6 % en 2018) pour atteindre 11 840 HAP.



#### Production agricole et industrielle (en HAP, hors canne et sucre)

	2008	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Canne broyée (en tonnes)</b>	<b>208 322</b>	<b>207 507</b>	<b>225 951</b>	<b>208 770</b>	<b>206 395</b>	<b>-1,1%</b>
Distilleries	132 825	160 902	176 874	169 647	174 631	2,9%
Sucrierie	75 497	46 605	49 076	39 123	31 764	-18,8%
<b>Production de rhum</b>	<b>90 604</b>	<b>98 741</b>	<b>99 846</b>	<b>96 369</b>	<b>99 306</b>	<b>3,0%</b>
Rhum agricole	74 538	86 242	92 908	86 732	89 375	3,0%
Rhum de sucrierie	16 066	12 499	6 938	9 637	9 931	3,0%
<b>Commercialisation locale</b>	<b>19 087</b>	<b>18 060</b>	<b>18 039</b>	<b>20 007</b>	<b>17 551</b>	<b>-12,3%</b>
Rhum agricole	18 273	17 028	17 451	-	-	-
Rhum de sucrierie	814	1 032	588	-	-	-
<b>Exportations</b>	<b>59 399</b>	<b>64 669</b>	<b>67 252</b>	<b>69 585</b>	<b>71 542</b>	<b>2,8%</b>
Rhum agricole	48 165	53 315	53 143	59 953	60 681	1,2%
Rhum de sucrierie	11 024	11 354	14 109	9 632	10 862	12,8%
<b>Production de sucre (en tonnes)</b>	<b>4 696</b>	<b>2 868</b>	<b>2 291</b>	<b>1 944</b>	<b>1 009</b>	<b>-48,1%</b>

Sources : Direction interrégionale des douanes, Centre Technique de la Canne et du Sucre (CTCS)

#### 2.3.4 La fiscalité du rhum

En France, les boissons alcoolisées (c.-à-d. au titre alcoolémique volumique > 1,2 % ou > 0,5 % pour les bières) font l'objet d'une réglementation stricte et spécifique en termes de fiscalité. Elles sont soumises à trois taxes ou cotisations : les droits indirects ou droits d'accise, la cotisation de sécurité sociale (vignette de la sécurité sociale), et la TVA<sup>1</sup>.

La tarification des droits d'accise et de la cotisation sécurité sociale varie en fonction de la catégorie fiscale de la boisson alcoolique<sup>2</sup>. Toutefois, les rhums des DOM bénéficient d'un régime fiscal privilégié par rapport aux autres rhums et spiritueux. La France a obtenu de la Commission européenne de pouvoir appliquer un taux dérogatoire de droit d'accise pour le rhum des DOM. Selon la directive européenne 92/84/CEE du Conseil et l'article 362 du CGI, le taux dérogatoire du rhum des DOM ne peut être inférieur de plus de 50 % au taux d'accise national normal sur l'alcool dans la limite d'un contingent annuel<sup>3</sup>. Ainsi, les producteurs de rhum des DOM bénéficient d'une fiscalité doublement dérogatoire :

<sup>1</sup> Par exemple, selon la Sica Canne-Union, un alcool (sans disposition spécifique de type contingentement) à 40° vendu à 15 euros départ Martinique devra s'acquitter de 11,68 euros de taxes. Les taxes sont réparties de la manière suivante : 2,5 euros de TVA, 2,23 euros de cotisation à la Sécurité Sociale et 6,95 euros de droits d'accise.

<sup>2</sup> Le rhum appartient à la catégorie fiscale des spiritueux.

<sup>3</sup> Le contingent est fixé par arrêté ministériel. Le dernier en vigueur est celui du JORF n°0233 du 9 octobre 2018.

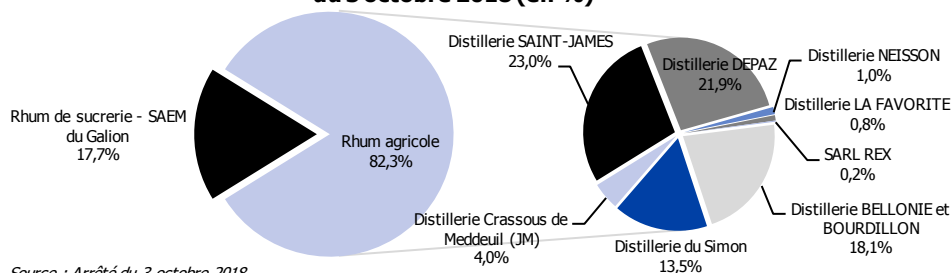
- Les droits d'accise sur le rhum français sont deux fois moins élevés que sur le rhum étranger et les autres spiritueux consommés sur le territoire français.
- Le rhum français produit et consommé dans les DOM bénéficie d'un taux de vignette sociale 7 fois moindre environ par rapport à l'Hexagone et d'une TVA réduite (8,5 %, qui est le taux standard de TVA dans les DOM).

Cette fiscalité réduite est notamment destinée à compenser les surcoûts de production liés à l'éloignement des lieux de commercialisation et à soutenir la compétitivité des rhums traditionnels des DOM sur le marché national afin de préserver l'activité de la filière canne-sucre-rhum de ces départements. Cependant, la Loi de finances de la Sécurité Sociale 2019 propose de réaligner en six ans à partir de 2020 le taux de vignette sociale du rhum produit et consommé dans les DOM au niveau du taux pratiqué dans l'Hexagone. À plein régime (à partir de 2026), cette mesure pourrait coûter environ 10 millions d'euros par an aux producteurs de rhum martiniquais, soit 2,5 % de leur chiffre d'affaires.

Au delà du contingent, les volumes exportés vers l'Hexagone doivent s'acquitter des taxes non réduites. Mis en place en 1923, le contingent visait à limiter la concurrence pour les autres spiritueux métropolitains (cognac, armagnac, calvados, eaux de vie, etc.). Au delà des volumes définis par le contingentement, le rhum exporté vers l'Hexagone doit s'acquitter des taxes non réduites. La Commission européenne, conformément au droit de la concurrence (droit communautaire) autorise cette mesure jusqu'au 31 décembre 2020.

À sa mise en place, le contingent s'élevait à 160 000 HAP. Il a progressivement été réduit pour atteindre 60 000 HAP en 1994. Depuis, il a été relevé à 90 000 HAP en 2002, 108 000 HAP en 2007 et 120 000 HAP en 2011. Après cinq années de demandes successives de relèvement, en juin 2017, la Commission européenne a décidé de relever le contingent annuel de rhum traditionnel des Outre-mer de 120 000 HAP à 144 000 HAP (composé à 49,2 % de rhums agricoles et 50,8 % de rhum de sucrerie). Historiquement, la Martinique bénéficie d'une part significative du contingent. Depuis l'arrêté ministériel du 3 octobre 2018, la part de la Martinique atteint 44,8 %, soit 64 116,88 HAP. Le reste du contingent se répartit pour 51 530 HAP pour la Guadeloupe, 27 353 HAP pour la Réunion et 1 000 HAP pour la Guyane.

### Répartition du contingent à la Martinique au 3 octobre 2018 (en %)



Les usines distillant pour plusieurs marques bénéficient d'un contingent plus élevé. En effet, Saint James dispose du plus gros volume du contingent avec 14 716,9 HAP lui permettant ainsi d'alimenter ses quatre marques. À l'opposé, la distillerie Neisson (666,67 HAP) et la SARL REX<sup>1</sup> (100 HAP) ont un plus faible niveau de contingent car elles ne fournissent qu'une marque.

<sup>1</sup> La SARL REX est la société qui produit les rhums A1710.

### 3. Le secteur artisanal

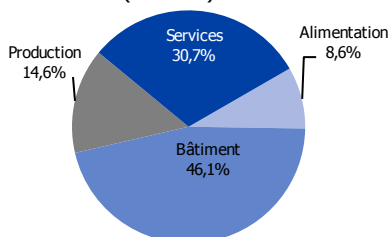
---

L'artisanat représente un tiers du tissu entrepreneurial de la Martinique et se répartit selon quatre secteurs d'activité : le bâtiment, les services, la production (fabrication) et l'alimentation.

En 2018, la Chambre des métiers de la Martinique recense 10 253 entreprises artisanales, soit une hausse de 1,9 % sur un an. Elle enregistre 901 immatriculations et 434 radiations d'entreprises au cours de l'exercice.

En nombre, le bâtiment est la première activité du secteur avec 46,1 % (4 730 entreprises), loin devant les services à 30,7 % (3 145 entreprises), la production à 14,6 % (1 498 entreprises) et l'alimentation à 8,6 % (880 entreprises).

**Entreprises artisanales par secteur**  
(en 2018)



Source : Chambre des métiers et de l'artisanat

Moins de 10 % des entreprises ont une ancienneté de plus de 30 ans (7,8 %). 20,8 % ont une ancienneté comprise entre 1 et 3 ans et 28,3 % des entreprises ont une ancienneté comprise entre 4 et 10 ans. Enfin, 34,7 % d'entre elles sont âgées de 11 à 30 ans.

La répartition géographique des entreprises artisanales reste stable. Le centre de l'île (Fort-de-France, Schoelcher, Le Lamentin et Saint-Joseph) concentre 41,1 % des entreprises, tandis que les communes du sud (CAESM) en totalisent un peu plus d'un tiers (34,2 %) et celles du nord (Cap Nord) moins d'un quart (24,8 %).

L'artisanat demeure une activité majoritairement masculine, les hommes représentant 81,1 % des artisans du secteur. Par ailleurs, 73,4 % des artisans ont plus de 45 ans. Les plus jeunes sont moins représentés, 9,2 % des dirigeants ont moins de 35 ans et 17,4 % ont entre 36 et 45 ans. Globalement, 53,2 % des entreprises artisanales sont des entreprises individuelles, parmi lesquelles 1 120 ont opté pour le régime microsocial<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le Régime micro-social est un régime social des indépendants en France prévu au chapitre *Modernisation et simplification du recouvrement des cotisations de sécurité sociale* du code de la sécurité sociale. Il s'adresse généralement aux auto-entrepreneurs et aux micro-entrepreneurs. Ce régime, introduit par la loi de modernisation de l'économie de 2008, simplifie le calcul des cotisations sociales auxquelles est soumis le travailleur indépendant dont le chiffre d'affaires est limité.

# Section 4

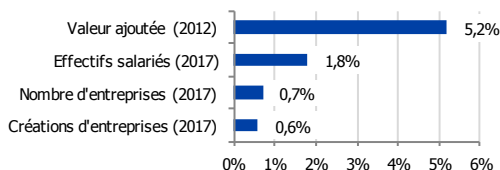
## L'énergie et l'eau

### 1. Aperçu structurel

En 2012<sup>1</sup>, les branches énergie, eau et environnement génèrent 5,2 % de la valeur ajoutée totale (7,9% de la valeur ajoutée marchande), soit 406 millions d'euros.

En 2017, elles emploient 1,8 % des effectifs salariés. Ces branches rassemblent 0,7 % des entreprises et représentent 0,6 % des créations d'entreprises.

**Poids du secteur dans l'économie**  
(en % du total)



Source : INSEE

### 2. L'énergie

Selon l'Agence martiniquaise de l'énergie (AME) « *l'énergie est partie intégrante de notre mode de vie. Nous l'utilisons pour nos déplacements, dans nos habitations, pour l'éclairage des voies publiques et d'infrastructures, etc. Cependant, le recours aux énergies fossiles occasionne une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) provoquant le réchauffement climatique* ».

#### 2.1 LE MIX ÉNERGÉTIQUE MARTINICAIS

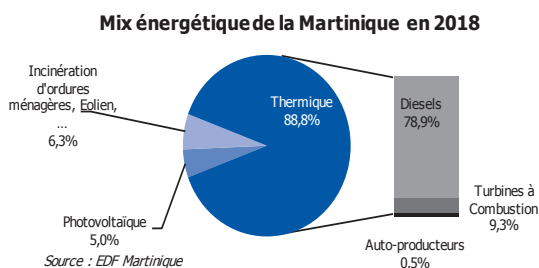
La Martinique affiche une très faible diversification de sources de production énergétiques, malgré une hausse de la part des énergies renouvelables. En 2018, l'énergie fossile représente 88,8 % (-4,2 points) de son mix énergétique contre un peu plus de 11,1 % (+5,1 points) pour les énergies renouvelables. La part des énergies renouvelables demeure cependant bien en deçà des 50 % prévus d'ici 2020 dans le Schéma régional climat air énergie de la région Martinique établi en 2012. Outre sa faible diversification, le mix énergétique de la Martinique est également caractérisé par un très faible niveau des sources d'énergie renouvelable dites « stables » (énergies non intermittentes).

En effet, les énergies renouvelables comprennent les énergies renouvelables stables (biomasse, biogaz, géothermie, hydraulique), dont le profil de production, peu fluctuant et prévisible, permet de maintenir durablement une production constante, et les énergies renouvelables intermittentes (photovoltaïque, éolien et énergies marines sans système de stockage), dont la production est variable et peut affecter l'équilibre offre-demande. Depuis 2008, le taux de pénétration de ces dernières est limité à 30%<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2012.

<sup>2</sup> Décision fixée par l'arrêté du 23 avril 2008, relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement à un réseau public de distribution d'électricité en basse ou en moyenne tension d'une installation de production d'énergie électrique.

En dépit de la mise en place de quelques installations, la Martinique dispose d'une très faible capacité de stockage d'énergie photovoltaïque (2,5 MW en 2018), ce qui ne lui permet pas encore de réguler les variations de puissance issues des énergies intermittentes.



## 2.2 LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

### 2.2.1 La production existante (l'offre)

Le réseau électrique de la Martinique se compose d'unités de production thermique (deux centrales diesel et six turbines à combustion) et de moyens de production basés sur les énergies renouvelables (un incinérateur d'ordures ménagères, deux centres de production de biogaz, un parc éolien et des panneaux photovoltaïques).

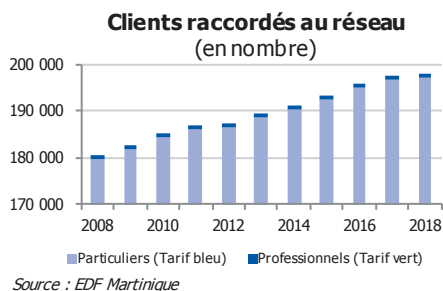
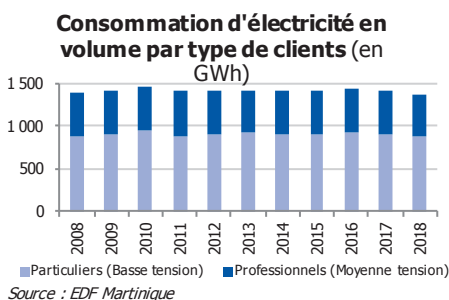
<b>Parc de production 2018</b>		<b>Mise en service</b>	<b>Puissance (MW)</b>
Site	Type		
Pointe des Carrières	Diesel	1996	292
Bellefontaine	Diesel	2014	81
Pointe des Carrières	TAC	1990 puis 2012	66
Bellefontaine	TAC	1993	23
Galion	TAC	2006	40
Fort-de-France	UIOM	2002	4
La Trompeuse	Biogaz	2013	0,8
Robert	Biogaz	2016	0,6
Vauclin	Éolien	2004	1
(multiples)	Photovoltaïque	(multiples)	64
Diamant	PV+Stock	2016	2,5
Grand Rivière	Éolien	2018	14,0
Saint Pierre	Hydraulique	2015	0,0
<b>Total</b>			<b>588,9 MW</b>

Source: EDF

### 2.2.2 La distribution et le raccordement (la demande)

En 2018, le nombre de clients raccordés au réseau électrique est en progression (+0,3 % sur un an, à 198 100 usagers). L'essentiel des clients (99,6 %) est constitué de particuliers (usagers de basse tension), au tarif bleu, en croissance de +0,3 % (à 197 255 usagers). Le nombre de clients professionnels (usagers de moyenne tension), au tarif vert, est pour sa part en diminution (-0,9 %) à 845 usagers. La consommation globale s'élève à 1 513 GWh (889 GWh pour les particuliers et 489 GWh pour les entreprises) ; les pertes<sup>1</sup> totales du réseau ont atteint 135 GWh (soit 8,9 % de l'énergie totale livrée en 2018).

<sup>1</sup> Les pertes d'électricité, c'est-à-dire la différence entre la production d'énergie livrée à ce réseau (liées à l'exploitation) et la consommation totale d'énergie des clients, se divisent en 2 catégories : les pertes techniques dues à l'acheminement de l'électricité et les pertes non techniques qui correspondent à l'énergie effectivement consommée mais non attribuable à un client final. Les causes peuvent être multiples : imprécision ou défaut du comptage, fraudes, erreurs humaines.



### 2.3 LES ÉNERGIES FOSSILES

La Société anonyme de raffinerie aux Antilles (SARA) intervient en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. La raffinerie et les unités de production sont situées en Martinique. La SARA importe du pétrole brut en Martinique et le transforme sur place en produits finis. Une partie de cette production est réexportée par bateau vers la Guadeloupe et la Guyane, dans les dépôts exploités localement par la SARA<sup>1</sup>.

#### Une activité globalement en recul en 2018

La SARA s'approvisionne majoritairement en pétrole brut en provenance d'Amérique du Nord et des Caraïbes. En 2018, la SARA a traité 409 kilotonnes métriques (kt) de pétrole brut contre 473 kt en 2017 (-13,5%) et 572 kt en 2016 (-28,5%). Ce recul s'explique à la fois par des arrêts intermédiaires prévus, et par des interruptions de production non programmées (notamment percement surchauffeur et corrosions).

#### Traitement des produits pétroliers à la SARA

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Produits pétroliers traités*	597	736	582	723	765	646	572	459	-19,8%
Résidus*	68	60	91	68	50	74	99	50	-49,5%
Pétrole brut traité*	529	676	491	654	715	572	473	409	-13,5%

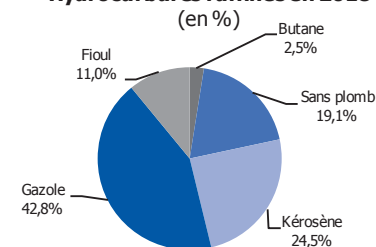
\* en milliers de tonnes métriques  
Source : SARA

#### Un marché intérieur en progression

En 2018, le marché de la SARA s'établit à 1 098 kilotonnes pour les trois DFA, contre 1 084 kilotonnes en 2016, soit une hausse de +1,3 %.

S'agissant du marché routier, la progression des volumes de super sans plomb (+1,9 %) compense le recul des ventes de gazole (-1,1 %). L'ouverture de lignes aériennes tire les ventes de kérosène vers le haut (+7,4 %). Les ventes de butane affichent le repli le plus important (-4,6%).

#### Hydrocarbures raffinés en 2018 (en %)



Source : SARA

<sup>1</sup> Les activités commerciales de la SARA sont traitées dans le Chapitre II, Section 2, 5. Les échanges extérieurs.

## Une consommation locale en hausse

En 2018, les volumes d'hydrocarbures mis à la consommation sur le marché martiniquais s'élevèrent globalement à 489 433 tonnes (+3,1 % sur un an).

### Hydrocarbures mis à la consommation en Martinique (en tonnes)

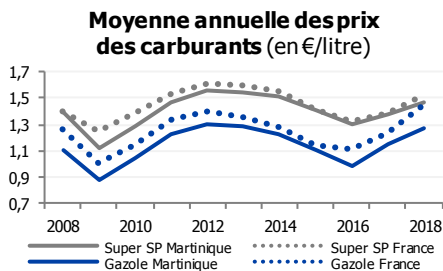
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Part 2018	Variations 2018/2017
Essence	90 263	85 460	82 247	78 850	80 170	81 493	85 644	87 286	17,8%	1,9%
Gazole	182 785	170 642	182 917	182 970	213 835	195 262	189 929	182 106	37,2%	-4,1%
Carburéacteur	94 120	86 908	87 416	84 915	85 629	92 491	93 950	102 756	21,0%	9,4%
Fioul	170 984	172 612	127 037	92 964	99 930	91 131	94 419	106 405	21,7%	12,7%
Gaz	11 826	11 445	11 447	11 402	11 462	10 758	10 794	10 880	2,2%	0,8%
<b>Total</b>	<b>549 978</b>	<b>527 067</b>	<b>491 064</b>	<b>451 101</b>	<b>491 026</b>	<b>471 135</b>	<b>474 736</b>	<b>489 433</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,1%</b>

Source : SARA

La Martinique, sur la période 2014-2016, a connu une baisse des prix à la pompe<sup>1</sup>, dorénavant obstruée depuis 2016 par une nouvelle hausse. Les carburants routiers (super sans plomb et gazole route), qui représentent 55 % des hydrocarbures mis à la consommation à la Martinique, affichent une baisse de 2,2 % par rapport à 2017, principalement imputable à la baisse en tonne de gazole (-4,1%).

Les ventes de super sans plomb, dont le prix est inférieur à la moyenne annuelle nationale en 2018 (1,46 €/litre en Martinique contre 1,52€/litre au niveau national), parviennent à maintenir une progression (+1,9 %). En revanche, les ventes de gazole, dont le prix est pourtant sensiblement inférieur à celui pratiqué dans l'Hexagone (1,27 €/litre en Martinique, contre 1,44 €/litre au niveau national), diminuent de -4,1 %.

Dans une géographie disposant de peu de voies rapides, soumise à une circulation dense, et dans un contexte défavorable à leur utilisation, les véhicules diesels, dont les filtres à particules sont moins efficaces à faible allure, deviennent moins prisés.



Sources : Dieccte, Ministère de l'économie

### VERS UNE LENTE RÉDUCTION DES ÉNERGIES FOSSILES

La Martinique demeure encore très dépendante de l'énergie fossile. Initialement, les mesures incitatives<sup>1</sup> pour le développement de l'énergie solaire devaient largement contribuer au mix énergétique. Cependant, du fait de la suppression des incitations fiscales favorisant le développement du *photovoltaïque*, la capacité de production n'a cessé de diminuer depuis 2012.

En revanche, l'année 2018 est marquée par la construction d'un parc éolien dans le nord de l'île, constitué de 7 éoliennes capables de produire 2,5% de l'électricité martiniquaise, mises en service en janvier 2019. À ce jour, c'est le plus grand parc de l'espace caribéen.

En 2017, ces deux types d'énergie n'atteignaient que 6,4% de puissance nette installée. L'augmentation de la part du renouvelable dans le mix énergétique martiniquais devra également se faire par le développement d'autres énergies renouvelables stables. Plusieurs projets sont en cours de mise en œuvre comme le projet de centrale d'énergie par biomasse-bagasse Galion 2 retenu dans le cadre des projets d'avenir financés par le gouvernement. Des projets géothermiques sont également en phase de reconnaissances préliminaires.

<sup>1</sup> Le 5 février 2014, des arrêtés ministériels de méthode réformant les modalités de fixation du prix des carburants dans les DROM ont été signés. Ils sont le fruit de négociations avec les compagnies pétrolières, les distributeurs et les gérants de stations-services et complètent les décrets, dits Lurel, du 31 décembre 2013.

### 3. L'eau

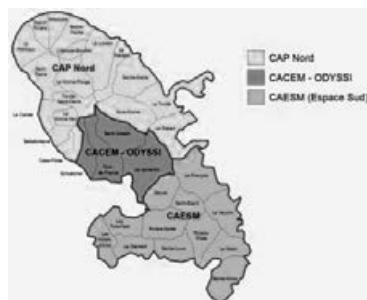
Quelques chiffres	
<p><b>L'eau en Martinique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 161 rivières</li> <li>- Bassin versant le plus étendu : la Lézarde (116 km<sup>2</sup>)</li> <li>- 2 milliards de m<sup>3</sup> de précipitations par an</li> <li>- Plus de 1 200 zones humides recensées (mangroves, mares...)</li> <li>- 94 % de l'eau potable est issue des rivières (eaux de surface)</li> <li>- 6 % de l'eau potable provient des ressources souterraines</li> <li>- 95 % des Martiniquais sont reliés au réseau d'eau potable (164 309 foyers abonnés)</li> <li>- 26 stations de production, 304 réservoirs</li> </ul>	<p><b>Comparatif de la consommation en eau pour les usages domestiques familiaux (par jour / habitant) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etats-Unis, Japon, Canada : plus de 250 litres</li> <li>- Italie, Suède, Espagne : entre 250 et 160 litres</li> <li>- <b>Martinique : 175 litres</b></li> <li>- France : 137 litres</li> <li>- Allemagne, Pays-Bas : moins de 130 litres</li> <li>- Afrique subsaharienne : moins de 20 litres</li> </ul>
<p><b>Consommation moyenne d'eau potable en Martinique (par an)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Domestique : 40 millions de m<sup>3</sup></li> <li>- Agricole : 15 millions de m<sup>3</sup></li> <li>- Industrielle : 8 millions de m<sup>3</sup></li> </ul> <p><b>En moyenne : 281 litres/habitant/jour</b></p>	

Source : ADUAM

Le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) est le principal outil de mise en œuvre de la politique française dans le domaine de l'eau. Entré en vigueur en décembre 2015, le nouveau SDAGE fixe les grandes orientations de la politique de l'eau pour la période 2016-2021, associant tous les acteurs du bassin. Il s'articule autour de quatre orientations fondamentales : la conciliation des usages humains et les besoins des milieux, la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, la protection et la restauration des milieux aquatiques remarquables, la connaissance pour une meilleure gestion et action sur les comportements. Le coût total du programme est évalué à 507 millions d'euros.

#### 3.1 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Certaines collectivités ont délégué la distribution d'eau potable, l'exploitation et l'entretien des ouvrages à des sociétés privées<sup>1</sup> ; d'autres ont préféré créer une régie communautaire dédiée<sup>2</sup>.



#### 3.2 LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

##### Estimation de la ressource

Il est estimé qu'environ 174 000 m<sup>3</sup> d'eau sont prélevés chaque jour du milieu naturel martiniquais pour les besoins en eau potable. La production d'eau potable provient à 94 % d'eaux de surface. À titre de comparaison, 60 % de l'eau potable distribuée dans l'Hexagone est d'origine souterraine. En Martinique, deux cours d'eau, situés dans le nord-est de l'île,

<sup>1</sup> La SME (société martiniquaise de l'eau) pour les 12 communes de la CAESM et 9 communes de CAP nord, ainsi que la SMDS (société martiniquaise de distribution et de service) pour 9 communes de CAP nord.

<sup>2</sup> ODYSSEI, en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016, pour les 4 communes de la CACEM.



contribuent à environ la moitié de la production : la rivière Blanche (50 000 m<sup>3</sup>/jour) et la rivière Capot (30 000 m<sup>3</sup>/jour).

La production s'organise autour de 36 points de captage (depuis l'arrêt de l'exploitation du captage de la rivière Monsieur), dont 4 assurent à eux seuls la distribution de 70 % des volumes<sup>1</sup>. Les captages d'alimentation en eau potable sont, avec les zones de baignade, les seules « zones protégées » listées sur l'île.

### **Qualité des eaux souterraines et rivières**

L'Office de l'eau installe des stations et contrôle la qualité chimique des nappes d'eaux souterraines, et la qualité chimique et biologique des rivières de la Martinique. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, on dénombreait 21 stations de contrôle des eaux souterraines et 28 stations de contrôle des rivières. La qualité biologique des rivières est globalement bonne au nord et mauvaise au sud. Les eaux souterraines présentent une quantité de nitrates et polluants inférieur aux normes environnementales en vigueur. En revanche, la contamination par les pesticides et le chlordécone demeure très étendue.

### **Enjeux liés à la gestion de la ressource**

Malgré son abondance (2 milliards de m<sup>3</sup> par an), la qualité hétérogène des sources et la saisonnalité pluviométrique constituent de fortes contraintes. En période sèche, de décembre à avril, les ressources ne permettent pas de répondre au besoin journalier de la Martinique (140 000 m<sup>3</sup>/jour)<sup>2</sup>. De plus, le nord de l'île reçoit les précipitations les plus abondantes, pouvant atteindre jusqu'à 7 000 mm d'eau par an, alors que, dans le sud, la pluviométrie atteint au maximum 2 000 mm. L'enjeu consiste donc à gérer au mieux ce manque d'eau pour permettre à toute la population de disposer de la ressource, tout en veillant à ne pas l'épuiser, et à recourir aux sources d'eau les moins polluées. Afin de combler en partie ce déséquilibre hydraulique, le SDAGE préconise trois orientations : l'amélioration du rendement des réseaux de distribution, l'exploitation de nappes souterraines et un meilleur stockage de la ressource.

## **3.3 LA CONSOMMATION**

### **Qualité de l'eau mise à la consommation**

La Martinique dispose de 12 usines de potabilisation. L'eau potable est analysée plusieurs fois par an, par l'exploitant ou par l'Agence régionale de santé (ARS). Les contrôles se font tout au long de la chaîne de production d'eau potable : au point de captage, à la station de traitement, au niveau des réseaux de distribution, etc.

L'ARS réalise près de 1 300 contrôles annuels pour plus de 100 000 paramètres mesurés, permettant de constater que :

- ✓ 99,97% de la population dispose d'une eau respectant les normes de qualité bactériologique ;
- ✓ 99,75% de la population a été desservie par une eau respectant en permanence les normes de qualité pour les pesticides.

---

<sup>1</sup> 70 % de l'eau potable provient des seules rivières Capot, Lorrain, Blanche et Lézarde.

<sup>2</sup> Elles peuvent tomber à 40 000 m<sup>3</sup> par jour en saison sèche, entraînant un déficit de 100 000 m<sup>3</sup> par jour.

## Les postes de consommation

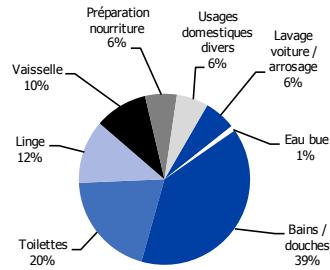
Plus de 95 % des Martiniquais sont reliés au réseau d'eau potable. La consommation moyenne en eau pour les usages domestiques familiaux s'établit à 175 litres par jour et par habitant, avec des disparités d'un groupement intercommunal à l'autre. Elle suit toutefois une tendance baissière depuis 2007 mais reste supérieure à la moyenne nationale, notamment en raison des spécificités climatiques. Les bains, les douches, les toilettes, les eaux de vaisselle et de lessive représentent plus de 80% de la consommation.

## Les prix

Fixé par les communes ou les EPCI, le prix de l'eau dépend notamment de la qualité de la ressource, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.

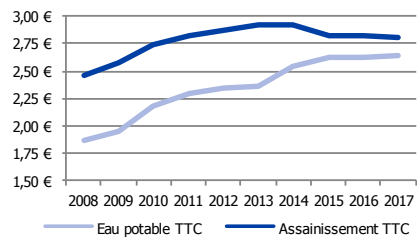
Le prix de l'eau se décompose en une part fixe (abonnement destiné au financement des infrastructures et des dépenses d'entretien) et une part variable (dépendant de la consommation des ménages). En 2018 le prix moyen de l'eau s'élève à 5,44 euros/m<sup>3</sup>. En moyenne, les services de l'eau potable s'établissent à 2,35 euros par m<sup>3</sup> et les services d'assainissement à 2,44 euros par m<sup>3</sup>. Sur la période 2008-2018, les prix du m<sup>3</sup> d'eau potable et de l'assainissement ont augmenté respectivement de +42,5% et 13,8 %.

Répartition de la consommation en eau (en %)



Source : ADUAM

Évolution du prix moyen de l'eau (par m<sup>3</sup>)



Source : Observatoire de l'eau

## 3.4 LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

L'assainissement désigne principalement le traitement des eaux usées domestiques, pluviales et industrielles avant leur rejet dans le milieu naturel afin de protéger la santé, la salubrité publique et l'environnement. La question de l'assainissement est intimement liée à l'objectif de lutte contre la pollution des eaux<sup>1</sup>, qui constitue l'une des cinq orientations du SDAGE.

Près de 60 % des abonnés ne sont pas connectés à l'assainissement collectif, et disposent donc de systèmes d'assainissement autonomes plus ou moins performants, dont moins de 10 % fonctionnent de manière conforme aux normes en vigueur (les systèmes d'épandage défectueux étant les premières causes de non-conformité)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les eaux usées domestiques sont responsables de 60 à 70 % de la pollution des eaux douces par des matières organiques. S'agissant de l'industrie, l'industrie agro-alimentaire rejette près de deux-tiers des matières organiques du secteur.

<sup>2</sup> L'Observatoire de l'eau estime que 25 % des personnes non-raccordées pourraient se connecter à un dispositif collectif, ainsi que le code de la santé publique leur en fait obligation dans les deux ans après installation du réseau.

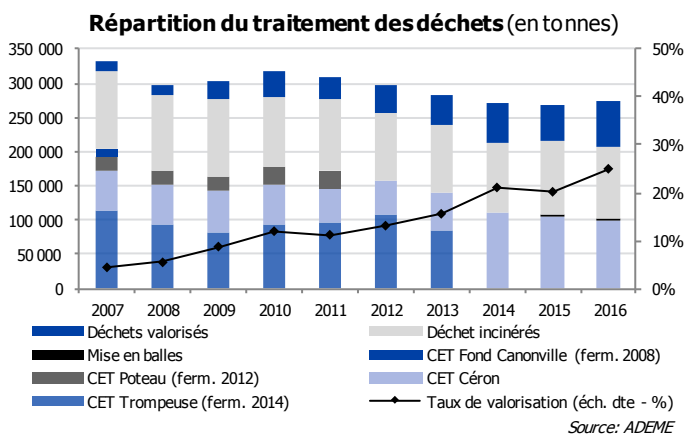
En 2017, la Martinique compte 107 stations de traitement des eaux usées publiques pour une capacité épuratoire de 366 855 EH (équivalent habitant).

### GESTION DES DÉCHETS SOLIDES

Les compétences de collecte et de traitement des déchets sont confiées aux communes qui peuvent les transférer à un établissement de coopération intercommunale (EPCI) ou à un syndicat mixte.

Selon les estimations de l'ADEME, chaque année, un Martiniquais produit un peu moins de 500 kg de déchets (contre plus de 530 kg pour un habitant de l'Hexagone) dont seulement 35 % (ordures ménagères et encombrants) font l'objet d'un tri. Chaque Martiniquais produit donc annuellement près de 324 kg d'ordures ménagères résiduelles en mélange. La production annuelle totale est estimée à près de 300 000 tonnes.

La valorisation des déchets triés peut être effectuée localement ou non. Les déchets non valorisés sont quant à eux envoyés en centre d'enfouissement technique (CET). Or, ces CET arrivent désormais à saturation et l'île fait face à une pénurie d'exutoires. Depuis 2016, un seul site d'enfouissement reste en activité : le CET du Céron à Sainte Luce (le CET de la Trompeuse à Fort-de-France ayant été fermé en 2014, après la fermeture de ceux du Poteau à Basse-Pointe en 2012 et de Fond Canonville à Saint-Pierre en 2008).



### LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

La Caraïbe est l'un des premiers hotspots mondiaux de la biodiversité. La grande diversité des conditions bioclimatiques et topographiques favorise la mise en place de nombreux écosystèmes terrestres, principalement forestiers, et d'une flore très riche, comprenant près de 1 200 espèces de phanérogames dont 12 % environ sont endémiques des petites Antilles, auxquelles il faut ajouter 200 espèces naturalisées. Près de 400 espèces d'arbres (3 fois plus qu'en France hexagonale sur un territoire 500 fois plus petit) sont répertoriées dont 20 % endémiques des Petites Antilles. Une cinquantaine de ces espèces sont en danger d'extinction locale et une dizaine en danger d'extinction totale.

Parmi les vertébrés, on recense 21 espèces de cétacés dans les eaux martiniquaises, et de nombreuses espèces sont également endémiques des petites Antilles, notamment parmi les oiseaux et les reptiles. Dans le domaine des invertébrés, particulièrement chez les insectes, les arachnides et les mollusques, la biodiversité s'avère aussi particulièrement riche (500 à 600 espèces de mollusques marins; plusieurs dizaines de mollusques terrestres avec un fort degré d'endémisme, 70 espèces d'éponges, etc.).

En 2017, un Parc naturel marin a été créé en Martinique, d'une superficie de 48 900 km<sup>2</sup>, avec l'objectif de protéger et valoriser l'espace maritime martiniquais et ses ressources.

# Section 5

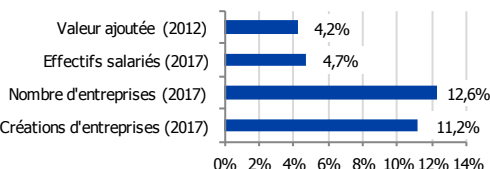
## Le bâtiment et les travaux publics

### 1. Aperçu structurel

En 2012<sup>1</sup>, le BTP génère 4,2 % de la valeur ajoutée totale (6,5 % de la valeur ajoutée marchande), soit 331 millions d'euros.

En 2017, la branche emploie 4,7 % des effectifs salariés. Elle rassemble 12,6 % des entreprises et représente 11,2 % des créations d'entreprises.

**Poids du secteur dans l'économie**  
(en % du total)



Source : INSEE

### 2. L'activité du secteur

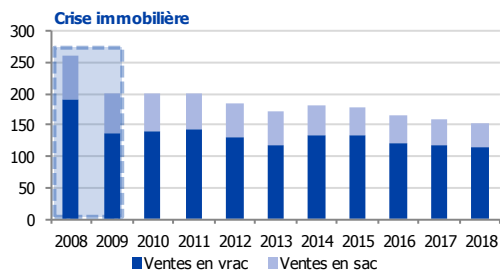
#### UN SECTEUR QUI PEINE À SE RELEVER DE LA CRISE DE 2008-2009

En conséquence de la crise immobilière de 2008-2009 liée à la fois à la crise économique et au réaménagement du dispositif de défiscalisation, l'activité du secteur du BTP a fortement chuté au cours des dix dernières années et ne parvient toujours pas à atteindre son niveau d'avant-crise. À noter néanmoins que l'activité de ce secteur est difficilement mesurable, l'indicateur habituellement utilisé, les ventes de ciment, ne couvrant pas l'ensemble des activités de la construction. Les importations de matériaux de construction, par exemple, affichent une baisse moins marquée sur les dix dernières années.

#### Poursuite de la baisse des ventes de ciment

En 2018, les ventes de ciment reculent pour la quatrième année consécutive pour tomber à 154 027 tonnes, un niveau historiquement bas, inférieur de -14,2 % à sa moyenne sur dix ans (200 775 tonnes). La baisse des ventes totales de ciment, de -3,0 % sur un an, est autant imputable à la réduction des ventes de ciment en vrac (-3,0%), dévolu aux grands chantiers, qu'à celle de ciment en sac (-2,8%), destiné davantage à la construction privée.

**Ventes de ciment** (en milliers de tonnes)



Source : Ciments Antillais

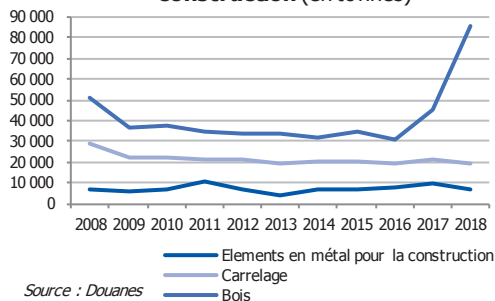
Le repli affiché en 2018 demeure cependant moins important qu'en 2016, année où les ventes totales de ciment ont chuté de -8,4%.

<sup>1</sup> Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2012.

## Hausse des importations de bois comme matériaux de construction

À l'inverse des ventes de ciment, les importations de l'ensemble des principaux matériaux de construction (bois, carrelage, éléments en métal pour la construction) augmentent en 2017 (+47,5%). Dans le détail, seules les importations de bois<sup>1</sup> ont connu une très forte progression (+88,6%), en lien avec les besoins en pellets de la centrale de Galion 2, pour s'établir à 85 359 tonnes. En 2018, les importations de carrelage et d'éléments en métal pour la construction affichent un repli et s'établissent respectivement à 19 629 tonnes (-6,1%) et 6 492 tonnes (-31,0%).

**Importations de matériaux de construction (en tonnes)**



Source : Douanes

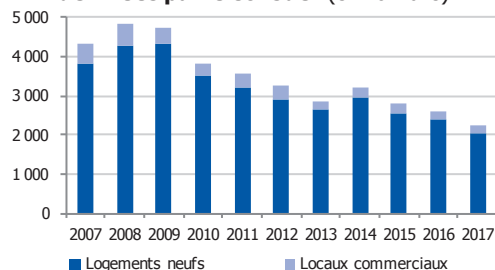
Sur 10 ans, hormis l'importation de bois qui présente une hausse de +67,1%, l'importation d'éléments en métal et de carrelage est en recul (respectivement -7,1% et -32,0%).

## Augmentation de la construction neuve

En 2018, les attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel<sup>2</sup> repartent à la hausse (+32,3 % sur un an), après trois années de repli consécutives, pour s'établir à 2 967 (61,0% du niveau de 2008).

En 2018, les attestations de conformité électriques pour l'achèvement de logements neufs s'établissent à 2 775 (+37,2% par rapport à 2017) et soutiennent à nouveau l'activité du secteur, sans pour autant atteindre le niveau pré-crise, les livraisons d'attestations de conformité électrique atteignant les 4000. À partir de 2008, la construction de logements est freinée par le réaménagement des mesures de défiscalisation qui aboutira à l'entrée en vigueur de la LODEOM<sup>3</sup> en 2009.

**Attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel (en nombre)**



Source : Consuel

La construction de logements est également contrainte par la raréfaction et l'escarpement du foncier en Martinique. Le nombre d'attestations délivrées pour les locaux commerciaux s'est, quant à lui, replié de -12,7% en 2018 à 192 locaux, après avoir progressé de +4,3 % en 2017. Ce nombre présente toutefois une forte baisse par rapport à 2008, où il s'élevait à 577 locaux.

<sup>1</sup> SH2-44 : Bois, charbon de bois et ouvrages en bois

<sup>2</sup> Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité - Les attestations électriques délivrées par le Consuel permettent d'estimer l'évolution de la construction neuve avec un effet de retard d'un an ou deux, les attestations étant délivrées en fin de chantier.

<sup>3</sup> Voir Chapitre 2. Section III.1.3.

## 3. Le logement

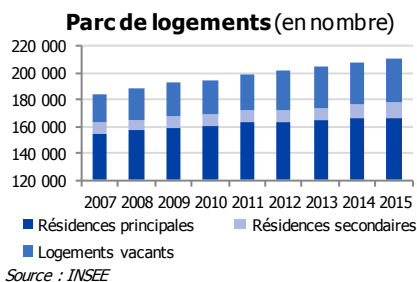
### 3.1 LE PARC DE LOGEMENTS

#### 3.1.1 Un parc de logements en hausse et en mutation

##### Hausse du parc de logements

En 2015, le parc de logements martiniquais s'élevé à 210 145 résidences, dont 79,3 % de type principal.

En lien avec un phénomène de décohabitation et de mutation démographique, le nombre de logements ne cesse de progresser depuis 2006 et affiche un taux de croissance annuel moyen de +1,6 % entre 2007 et 2015. Principalement concentrée dans le sud de la Martinique, la part des résidences secondaires est faible (5,2 %, contre 9,6 % dans l'Hexagone).



##### Prédominance de l'habitat en maison individuelle

L'habitat en maison individuelle est le plus courant, représentant 63,9 % des logements, soit une part plus élevée qu'en France hexagonale, où les maisons ne représentent que 55,9 % des logements. Néanmoins, le nombre d'appartements augmente plus rapidement que le nombre de maisons (+9,7 % contre +6,9 % pour les maisons entre 2010 et 2015), notamment en raison de la raréfaction des terrains constructibles.

##### Baisse de la part de propriétaires

Les Martiniquais sont majoritairement propriétaires de leur résidence principale (54,5 % des occupants contre 57,7 % en France hors DOM pour l'année 2015). En lien avec la politique de résorption de l'habitat insalubre (RHI)<sup>1</sup>, la pression foncière et le marché immobilier biaisé par le tourisme, cette proportion tend à décroître. La part de propriétaires était de 55,1 % en 2010 et de 58,0 % en 1999<sup>2</sup>.

##### Poursuite de la hausse du nombre de logements vacants

Parallèlement à la progression du parc de logements, le nombre de logements vacants ne cesse de croître également, pour atteindre 15,5 % du parc en 2015, soit une part bien plus élevée que dans l'Hexagone (7,9 %). Cette hausse s'explique notamment par l'émigration des Martiniquais, l'inadéquation de l'offre de logements aux besoins de la population et les problèmes d'indivision. Le taux de vacance est particulièrement élevé dans certaines communes du Nord éloignées des bassins d'emplois, à l'instar de Grand-Rivière, Macouba, Le Prêcheur, Saint-Pierre et Bellefontaine, où il dépasse les 20 %.

<sup>1</sup> En détruisant des maisons insalubres pour la construction de logements neufs, cette politique a transformé des propriétaires en locataires.

<sup>2</sup> Voir *INSEE Analyses* n°19 : « Un parcours résidentiel atypique en Martinique », Janvier 2017.

### 3.1.2 De nouveaux besoins en logements

L'offre actuelle de logements n'apparaît pas en adéquation avec la demande, en termes de confort, de normes, de situation géographique, de taille et de prix<sup>1</sup>.

#### Baisse de la taille moyenne des ménages

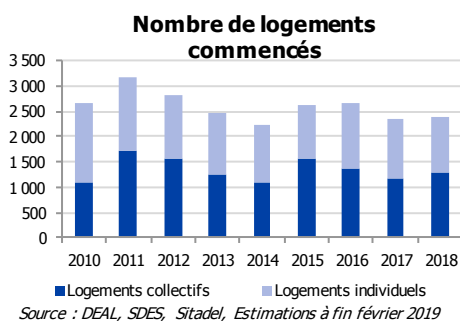
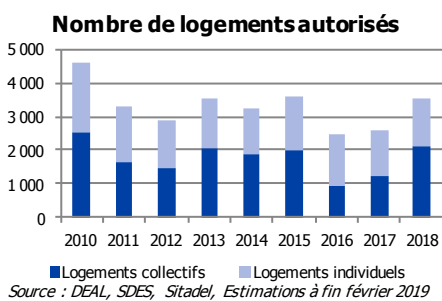
En dépit d'une baisse de la population de -3,6% entre 2010 et 2015<sup>2</sup> (soit -14 027 individus), le nombre de ménages a augmenté de +3,6 % sur la même période (soit +5 775 ménages en cinq ans), en raison de la réduction de la taille moyenne des ménages liée à un phénomène de décohabitation, de desserrement des familles et de vieillissement de la population. Le nombre de ménages constitués d'une seule personne a augmenté de +16,3 % sur cinq ans (+8 317 ménages) alors que dans le même temps, le nombre de ménages composés d'un couple avec enfant(s) a reculé de -13,8 %, soit -5 326 ménages. Le nombre de ménage composés d'un couple sans enfant présente une hausse de +8,2% entre 2010 et 2015, (+2 143 ménages). Pourtant, au cours de la même période, le nombre de petits logements, de 1 ou 2 pièces est resté stable (+0,1%) tandis que le nombre de grands logements, de 4 pièces ou plus, a crû de 2 762 (+3,0 %).

#### Un nombre de logements vétustes encore élevé

Peu de données sont disponibles en Martinique sur le nombre de logements concernés par l'insalubrité et l'indignité. Néanmoins, selon la DEAL, la Martinique compte 32 807 logements vétustes en 2017. La CACEM<sup>3</sup> concentre 42,6% des logements vétustes de l'île et la ville de Fort-de-France présente le taux le plus élevé, à 29,3%. Pour accompagner la réhabilitation de ces logements, deux aides financières sont en place.

D'une part, l'aide à l'amélioration de l'habitat (AAH), attribuée par l'État et destinée à financer des travaux d'amélioration d'une résidence principale occupée par un propriétaire. D'autre part, l'aide de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (l'ANAH, sous la tutelle de la DEAL), qui subventionne les travaux lourds et d'amélioration sur les logements indignes destinés à la location<sup>4</sup>, dans le parc privé ou social. Enfin, les besoins de mises aux normes parasismiques et anticycloniques deviennent également particulièrement importants.

### 3.1.3 La construction



<sup>1</sup> Voir INSEE, « Le logement aujourd'hui et demain en Martinique », décembre 2013.

<sup>2</sup> Voir *INSEE Flash Martinique* n°79 : « Recensement de la population en Martinique », Décembre 2017.

<sup>3</sup> Communauté d'agglomération du centre de la Martinique, qui regroupe les communes de Fort-de-France, Le Lamentin, Schœlcher et Saint-Joseph

<sup>4</sup> Les propriétaires occupant le logement n'y sont pas éligibles.

## Mises en chantier en baisse mais autorisations de construire en hausse

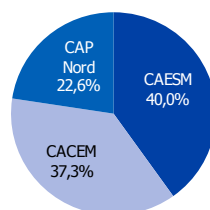
En 2018, le nombre de mises en chantier de logements augmente de +2,2 % par rapport à 2017, pour atteindre 2 401 logements. Les logements individuels<sup>1</sup> représentent 46,4 % de l'ensemble et sont en baisse de -7,0% sur un an. Les logements collectifs représentent 53,6 % des mises en chantier et augmentent de +11,8 %.

Le nombre de logements autorisés à la construction poursuit sa hausse en 2018 (+35,2% à la Martinique contre -8,5% au niveau national), pour s'élever à 3 519. Plus de la moitié de ces autorisations de construire concernent des logements collectifs (60,0 % contre 40,0 % de logements individuels). En 2018 les surfaces autorisées des logements sont de 270 870 m<sup>2</sup> (138 355 m<sup>2</sup> pour les logements individuels et 132 515m<sup>2</sup> pour les logements collectifs).

## Des projets de construction majoritairement dans le Sud et le Centre

En 2018, les autorisations de construire progressent sur l'ensemble des territoires martiniquais : +28,2% pour les communes de la CAESM, +54,7% pour le territoire de la CACEM et +14,6% à CAP Nord. Ainsi, 47,1 % des projets de construction sont situés sur le territoire de la CACEM, 34,9 % sur celui de la CACEM et 17,9 % sur celui de CAP Nord.

**Autorisations de construire par EPCI<sup>1</sup> en 2017 (en %)**



Source : SDES, Sitadel

## 3.2 LE LOGEMENT SOCIAL

### Nouvelle hausse du parc locatif social

En 2018, le parc locatif des bailleurs sociaux compte 32 660 logements en Martinique. Ce sont 857 logements de plus qu'en 2017 (+2,7 % sur un an). Le parc social représente la moitié du parc locatif martiniquais, contre 44,0 % au niveau hexagonal.

Logements sociaux	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Parc de logements sociaux</b>	<b>30 060</b>	<b>30 859</b>	<b>31 803</b>	<b>32 660</b>	<b>2,7%</b>
Dont logements collectifs	29 931	30 733	31 674	32 538	2,7%
Dont logements individuels	129	126	129	122	-5,4%
<b>Logements sociaux mis en chantier et livrés</b>	<b>1 373</b>	<b>1 081</b>	<b>1 588</b>	<b>1 144</b>	<b>-28,0%</b>
Logements mis en chantier	561	525	951	650	-31,7%
Logements livrés	812	556	637	494	-22,4%

Sources : RPLS 2017, SLVD, DEAL Martinique

En 2018, 650 logements ont été mis en chantier, parmi lesquels 376 logements locatifs sociaux (LLS) et 169 logements locatifs très sociaux (LLTS). De son côté, le nombre de livraisons varie d'une année à l'autre selon les délais de réalisation des opérations. En 2018, ces livraisons atteignent 494 LLS-LLTS. Outre la production de nouvelles unités, les bailleurs sociaux doivent se montrer de plus en plus attentifs aux réaménagements induits par le vieillissement de la population dans le parc de logement.

En 2018, la dotation globale LBU, d'un montant de 36,0 millions d'euros (+18,4 % sur un an) a été programmée pour le financement de travaux sur 564 logements sociaux (incluant 644 LLS et 98 LLTS), soit 374 logements de moins qu'en 2017.

<sup>1</sup> Logements individuels pur et logements individuels groupés

<sup>2</sup> Établissement public de coopération intercommunale



## LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Le financement du logement social est organisé autour de la ligne budgétaire unique (LBU) fongible, faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle. Elle est gérée par le ministère de l'Outre-mer, la préfecture et la DEAL en assurant la gestion au niveau local. Ces crédits d'engagement et de paiement portent sur les aides à la pierre pour la réalisation de logements locatifs sociaux (LLS) et logements locatifs très sociaux (LLTS), l'accès social à la propriété (L.E.S), l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants (A.A.H), le confortement parasismique des logements locatifs sociaux, ainsi que sur la lutte contre l'habitat insalubre (RHI) et le FRAFU (Fonds régional d'aménagement foncier et urbain) pour l'aménagement et l'équipement des terrains. Par ailleurs, la « loi de développement économique pour l'Outre-mer (LODEOM) » permet de mobiliser la défiscalisation immobilière et le crédit d'impôt au profit des opérations de logement social, en complément des crédits de la LBU. La construction et la gestion des logements sociaux sont assurées par les cinq sociétés d'HLM (OZANAM, SIMAR, SMHLM, SEMAG, SEMSAMAR).

## 4. La construction publique

---

### Des projets publics de moins grande ampleur

#### LE HAUT CONSEIL DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Un Haut conseil de la commande publique (HCCP) a été installé en 2013. Coprésidé par le préfet et le président du Conseil exécutif de la Martinique, le secrétariat permanent a été confié à la Chambre de commerce et d'industrie de Martinique. Cette instance vise à offrir à l'ensemble des acteurs du secteur (commanditaires, attributaires, financeurs) un espace de centralisation et de diffusion de l'information sur l'évolution de la commande publique. La dernière réunion plénière du HCCP s'est tenue le 21 décembre 2017, lors de laquelle un état des lieux du secteur a été dressé, non seulement des actions entreprises en 2017 mais aussi des chantiers prévus en 2018, par l'État et la Collectivité. La prochaine rencontre est programmée pour l'année 2019 et permettra de faire un bilan des années précédentes et définir les trajectoires futures.

L'activité du BTP est fortement dépendante des grands projets lancés par les organismes publics de l'île. En 2018, cette activité se concentre sur le stock de grands chantiers existants et lancés préalablement : le chantier du lycée de Schœlcher (80 M€), le chantier d'agrandissement de l'aéroport Aimé Césaire (123 M€), le nouveau commissariat de police de Fort-de-France (25 M€).

# Section 6

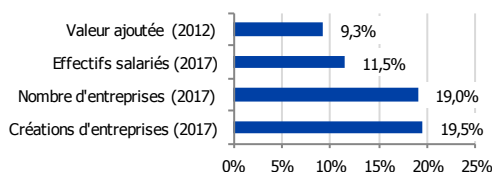
## Le commerce

### 1. Aperçu structurel

En 2012<sup>1</sup>, le commerce génère 9,3 % de la valeur ajoutée totale (14,3 % de la valeur ajoutée marchande), soit 733 millions d'euros.

En 2017, la branche emploie 11,5 % des effectifs salariés. Il rassemble 19,0 % des entreprises et représente 19,5 % des créations d'entreprises.

**Poids du secteur dans l'économie**  
(en % du total)



Source : INSEE

### 2. L'activité du secteur

#### UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE QUI NE DÉCOLLE PAS

Selon l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, les professionnels du secteur du commerce déclarent faire face à une activité peu dynamique. Ce jugement s'inscrit dans un contexte démographique adverse pour l'activité commerciale, qui souffre de la diminution et du vieillissement de la population. Toutefois, la consommation des ménages apparaît comme résiliente. Elle est soutenue par le marché automobile et la distribution alimentaire. Les ventes automobiles progressent de 5,3 % à fin 2018 après +2,7% en 2017. Elles sont notamment soutenues par le dynamisme des encours de crédit à la consommation (+7,7 %). Par ailleurs, la croissance du chiffre d'affaires des hypermarchés se redresse (+1,7% sur an après -1,2 % à fin 2017) en 2018.

Selon une enquête sur la consommation<sup>2</sup> réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM) en 2015, le potentiel de consommation<sup>3</sup> global des ménages martiniquais est estimé à 1,727 million d'euros. Les biens alimentaires représentent 55 % de la dépense de consommation, le reste étant dévolu aux biens non alimentaire.

#### Dépenses moyennes par ménages

Catégories de produits	Espace Sud	CACEM	Cap Nord	<b>Moy. Martinique</b>
Alimentaire	5 049 €	4 186 €	4 413 €	<b>4 549 €</b>
Non alimentaire	5 774 €	5 681 €	5 257 €	<b>5 571 €</b>
<b>Total</b>	<b>10 823 €</b>	<b>9 867 €</b>	<b>9 670 €</b>	<b>10 120 €</b>

Source : CCIM, Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial, Rapport Diagnostic 2016

<sup>1</sup> Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2012.

<sup>2</sup> Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique – Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial, Rapport Diagnostic, Octobre 2016 : <http://www.martinique.cci.fr/detail-document-partage-telechargement.aspx?card=10539>

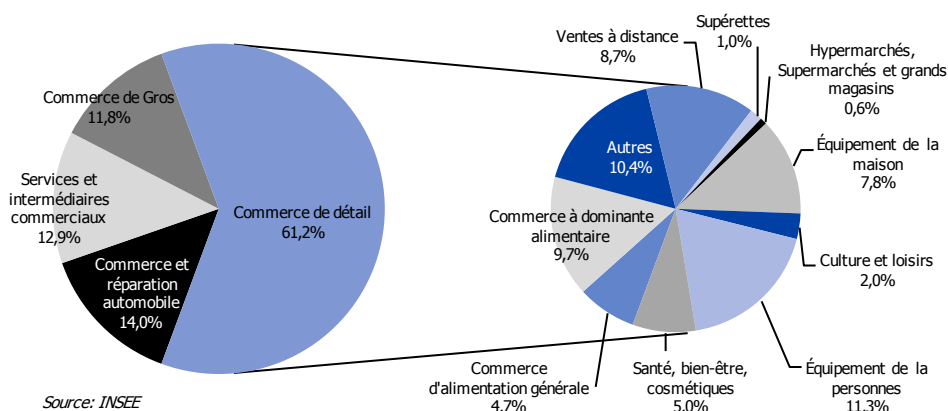
<sup>3</sup> Le potentiel de consommation représente le marché théorique auquel peuvent prétendre les commerçants, c'est-à-dire le nombre d'individu susceptible de consommer un produit dans une zone géographique donnée.

En moyenne, un ménage martiniquais est composé de 2,3 personnes et dépense un peu plus de 10 100 euros par an (en biens alimentaires et non alimentaires).

### Un secteur prédominant dans l'économie

En 2017, le secteur commercial compte 8 267 entreprises (+4,1 % sur un an). Le secteur se décompose en quatre grands sous-secteurs : le commerce de gros (11,8 %, soit 973 entreprises), les services et intermédiaires commerciaux (12,9 %, soit 1 070 entreprises), le commerce et la réparation automobile (14,0 %, soit 1 161 entreprises) et le commerce de détail qui représente la part la plus importante du secteur (61,2 %, soit 5 063 entreprises).

#### Entreprises commerciales selon le secteur d'activité en 2017



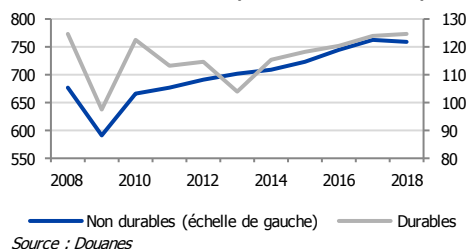
### Une consommation des ménages qui se maintient

#### LA CONSOMMATION DES MÉNAGES SE MAINTIENT

Selon les comptes économiques rapides, en 2017, la consommation des ménages a résisté à la baisse de la population. Elle augmente de 0,1 % en volume et a contribué pour +0,1 point à la croissance de l'activité. Elle est estimée à 5,4 milliards d'euros.

En 2018, malgré une nouvelle baisse de la population (-1,1 %), la consommation des ménages résiste. Cette résilience est en partie portée par les importations de biens de consommation durables (équipement de la maison) qui affichent une légère progression sur l'année (+0,5 %). En revanche, les importations de biens de consommation non durables (alimentation et habillement) sont orientées à la baisse (-0,5 %) sur l'année.

#### Importations de biens de consommation (en millions d'euros)



Par ailleurs, la distribution alimentaire et le commerce automobile participent également au maintien de la consommation des ménages 2018. Ce dernier est soutenu par le dynamisme des encours de crédit à la consommation des ménages (+7,7 % sur un an).

## UNE ÉTUDE RICHE EN ENSEIGNEMENT

### Une densité commerciale adéquate

Selon l'étude sur la consommation de la CCIM, les grandes surfaces concentrent 65 % des dépenses des ménages. Le commerce non sédentaire (6 %) et la vente à distance (2 %) représentent une faible part dans les dépenses des ménages. Par ailleurs, la Martinique dispose de 12 commerces pour 1000 habitants, contre 16 en Guadeloupe, 7 en Guyane et 8 à la Réunion.

#### Répartition des différentes formes de vente (en %)

Produits	Alimentaire	Non alimentaire	Total
<b>Commerces de moins de 300 m<sup>2</sup></b>	<b>11%</b>	<b>40%</b>	<b>27%</b>
<b>Grandes surfaces</b>	<b>79%</b>	<b>55%</b>	<b>65%</b>
Hypermarchés	48%	12%	28%
Supermarchés	13%	2%	7%
Hard-discount	18%	2%	9%
Gdes surfaces spécial.	0%	36%	20%
Autres grandes surfaces	0%	3%	1%
<b>Commerces non sédentaires</b>	<b>10%</b>	<b>1%</b>	<b>6%</b>
Marché/Tournée	5%	1%	3%
Producteur/Particulier	5%	1%	3%
<b>Vente à distance</b>	<b>0%</b>	<b>4%</b>	<b>2%</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source: CCIM, Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial, Diagnostic 2016

### Le tourisme : levier de développement commercial

Les pratiques de consommation de la population touristique sont très différentes de celles des résidents. Les dépenses pour les produits non-alimentaires sont réalisées en majorité en petit commerce (76 % contre 40 % pour les résidents). La part des consommations réalisées dans les marchés, à la recherche de produits locaux et authentiques, est également plus élevée (15 % contre 6 % pour les résidents). Enfin, les dépenses pour les produits alimentaires sont plus équilibrées : grandes surfaces pour plus de la moitié des dépenses, puis en petit commerce et dans les marchés.

#### Répartition des dépenses touristiques

Type de commerce	Alimentaire	Non alimentaire	Total
Petit commerce	23%	76%	38%
Grande surface	53%	9%	40%
Marché	15%	13%	15%
Autres	9%	2%	7%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source: CCIM, Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial, Diagnostic 2016

CA touristique CA touristique  
(en M€) / CA total

Les Anses d'Arlet	1,0	67%
Sainte Anne	4,3	61%
Le Marin	27,4	50%
Les Trois Ilets	8,2	44%
Sainte Luce	4,5	32%
Rivière Salée	5,4	10%
Saint Pierre	1,1	7%
Trinité	1,9	3%
Fort-de-France	11,7	3%
Ducos	3,5	3%
Le Lamentin	1,3	0%
<b>Total</b>	<b>70,3</b>	<b>4%</b>

Source: CCIM, Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial, Diagnostic 2016

Au regard de la répartition des dépenses générées par les touristes sur l'ensemble de la Martinique, on constate une forte concentration sur le territoire Sud. Cette contribution du tourisme est très élevée notamment sur les produits alimentaires dans certaines communes, le Marin en tête, suivi de Sainte Anne et des Anses d'Arlet : la part du chiffre d'affaires des commerces qui y est générée par les touristes est supérieure à 50 %.

Globalement, l'apport touristique avoisine 70 millions d'euros pour les commerces martiniquais.

### 3. Les principaux sous-secteurs commerciaux

#### Le chiffre d'affaires des hypermarchés retrouve la croissance

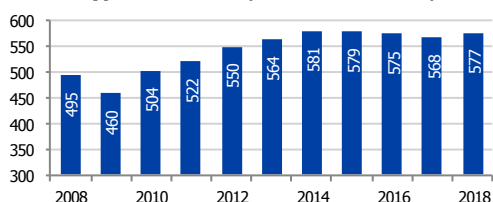
Le secteur de la grande distribution rassemble les magasins en libre-service dont les surfaces commerciales dépassent 400 m<sup>2</sup>. Le commerce à dominante alimentaire comprend les supermarchés (entre 400 et 2 500 m<sup>2</sup>) et les hypermarchés (à partir de 2 500 m<sup>2</sup>).

La Martinique compte plus de 80 grandes surfaces et 8 hypermarchés en activité. Au total, la grande distribution occupe une surface de plus de 70 000 m<sup>2</sup>. Le segment des supermarchés comprend une quinzaine d'enseignes, dont trois de discount ; celui des hypermarchés compte quatre enseignes.

La densité globale du secteur de la grande distribution s'établit à 179,6 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants (83,4 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants pour les supermarchés et 96,2 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants pour les hypermarchés), contre plus de 250 m<sup>2</sup> dans l'Hexagone.

En 2018, dans un contexte de baisse continue de la population (-1,1 %), le chiffre d'affaires global des hypermarchés de l'île enregistre une hausse (+1,7 à 577 millions d'euros) après les diminutions successives des années précédentes (-1,2 % en 2017 après -0,8 % en 2016 et -0,3 % en 2015). Par ailleurs, en considérant uniquement le chiffre d'affaires des produits alimentaires des hypermarchés et enseignes de discounts de l'île, la progression est plus marquée. Elle atteint 13,7 % en 2018 à 697 millions d'euros contre +2,8 % à fin 2017.

**Chiffre d'affaires global des hypermarchés** (en millions d'euros)



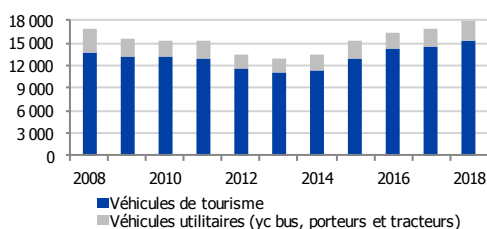
Source : DIECCTE

#### Un secteur automobile toujours dynamique ...

Les immatriculations de véhicules neufs continuent leur progression en 2018. Avec 17 720 nouvelles immatriculations, les ventes globales sont en augmentation de 4,9 % en 2018 après +2,4 % en 2017 et +8,4 % en 2016.

Ce dynamisme des ventes concerne tant les véhicules particuliers (+5,3 % après +2,7 % en 2017 et +9,8 % en 2016) que les véhicules utilitaires (+10,0 % après +0,8 % en 2017 et +0,6 % en 2016).

**Immatriculations de véhicules neufs**



Source : Association Auxiliaire de l'Automobile

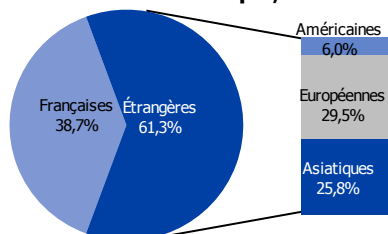
Trente-cinq marques automobiles (qui proposent près de 200 modèles) sont distribuées à la Martinique, parmi lesquelles 4 marques françaises (Citroën, DS, Peugeot et Renault), 17 marques européennes (hors France) et 14 marques étrangères (dont 3 américaines<sup>1</sup> et 11 asiatiques<sup>2</sup>). S'agissant plus précisément des véhicules particuliers, la part de marché des constructeurs français est stable. Elle passe de 38,1 % en 2017 à 38,7 % en 2018. En termes de motorisation, la part du diesel continue de diminuer. Elle atteint désormais 24,3 % (-4,8 points) alors que la part des véhicules au sans plomb progresse (+4,8 points à 73,3 %). Il

<sup>1</sup> Ford, Jeep et Tesla.

<sup>2</sup> Honda, Hyundai, Kia, Lexus, Mazda, Mitsubishi, Nissan, Ssangyong, Subaru, Suzuki et Toyota.

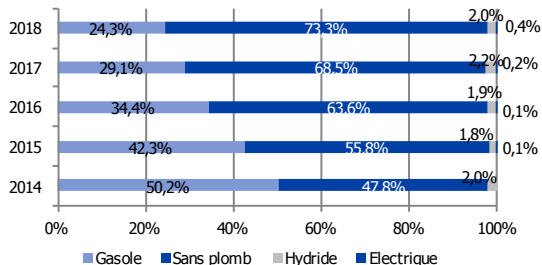
convient de noter la présence grandissante des autres modes de motorisation, à la fois hybrides et électriques (+1,4 % sur un an).

### Répartition des ventes de Véhicules particuliers neufs, en fonction de la marque, en 2018



Source : Association Auxiliaire de l'Automobile

### Répartition des ventes de Véhicules particuliers neufs Selon la motorisation

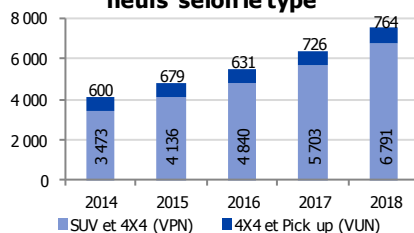


Source : Association Auxiliaire de l'Automobile

### ...notamment pour les SUV, 4X4

En 2018, 7 555 véhicules (+17,5 % sur un an) de types SUV, 4X4 ont été immatriculés à la Martinique. Depuis 2014, ce segment connaît une croissance permanente de l'ordre de +13,2 % en moyenne par an et s'inscrit dans la tendance du marché mondial.

### Immatriculations de véhicules neufs selon le type



Source : Association Auxiliaire de l'Automobile

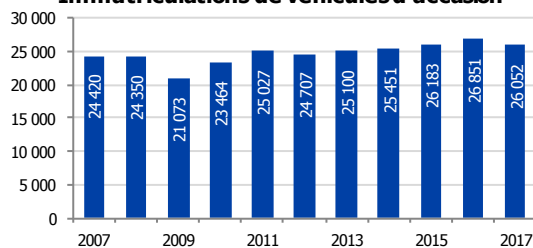
### UN MARCHÉ DE L'OCCASION ÉGALEMENT DYNAMIQUE

Les immatriculations de véhicules d'occasion affichent une baisse de 3,0 % en 2017 à 26 052.

Toutefois l'analyse sur longue période montre que le marché de l'occasion est un marché en croissance, bien qu'il soit moins dynamique que le marché du neuf.

En effet, entre 2007 et 2017 la croissance annuelle moyenne des immatriculations de véhicules d'occasion est de +0,6 % par an.

### Immatriculations de véhicules d'occasion



Source : Fichier central des automobiles (2007 à 2009) et SDES-RSVERO (à partir de 2010)

# Section 7

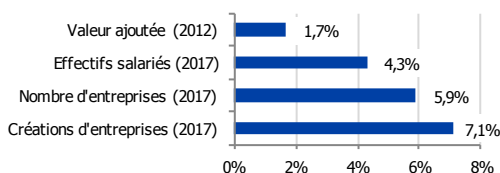
## Le tourisme

### 1. Aperçu structurel

Le tourisme regroupe de nombreuses activités, dont la branche hôtellerie-restauration qui représente 1,7 % de la valeur ajoutée totale en 2012<sup>1</sup>, (2,7 % de la valeur ajoutée marchande), soit 137 millions d'euros.

En 2017, la branche hôtellerie-restauration emploie 4,3 % des effectifs salariés. Elle rassemble 5,9 % des entreprises et représente 7,1 % des créations d'entreprises.

**Poids du secteur dans l'économie**  
(en % du total)



Source : INSEE

### UN NOUVEAU RECORD POUR LE TOURISME

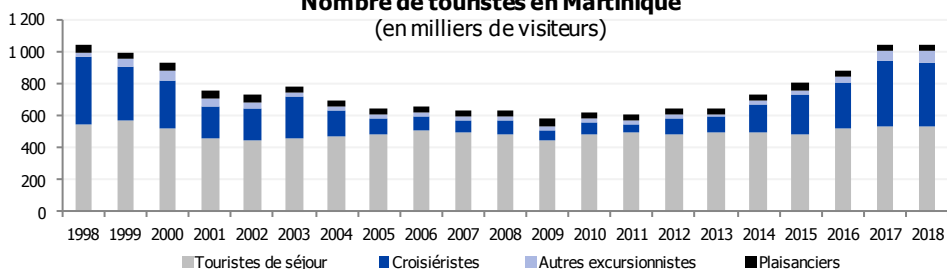
Alors que l'année 2017 avait été marquée par la meilleure fréquentation touristique jamais enregistrée, 2018 enregistre à nouveau une hausse du nombre de touristes (+0,5 %). Pour autant, cette dernière année présente des évolutions singulières par rapport à la précédente, puisque la croisière s'inscrit en retrait, le tourisme de séjour en très légère hausse, et ce sont les plaisanciers et les autres excursionnistes qui contribuent à l'essentiel de l'augmentation de la fréquentation touristique. S'agissant des dépenses des touristes, elles sont orientées à la hausse, en particulier pour les touristes de séjour et les croisiéristes.

Pour sa part, le secteur hôtelier souffre d'un recul du marché local, mais parvient à maintenir son taux moyen d'occupation au-dessus de la barre des 60 %. Le nombre de nuitées progresse. En parallèle, contrairement aux années précédentes, la part des touristes de séjour séjournant dans des locations saisonnières diminue.

### 2. L'activité globale

En 2018, la fréquentation touristique atteint un nouveau record en Martinique, avec 1 046 735 touristes, toutes catégories confondues (+0,5 % par rapport à 2017). Comme le rappelle le Comité martiniquais du tourisme (CMT), c'est la première fois que le seuil du million de visiteurs est dépassé deux années de suite.

**Nombre de touristes en Martinique**  
(en milliers de visiteurs)



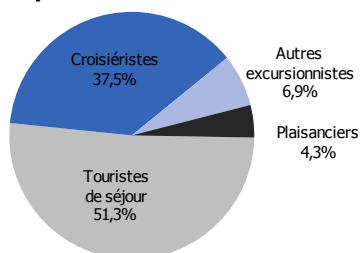
Source : CMT

<sup>1</sup> Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2012.

Cette hausse globale masque cependant des évolutions contrastées, puisque les fréquentations des deux principales catégories de touristes varient en sens contraire : +0,3 % pour les touristes de séjour et -3,2 % pour les croisiéristes. Pour sa part, la fréquentation des plaisanciers et des autres excursionnistes croît de façon marquée (respectivement +16,3 % et +17,1 %).

Les dépenses globales des touristes sur le territoire s'inscrivent en hausse de 6,3 % sur un an (+6,4 % pour les touristes de séjour, +6,2 % pour les croisiéristes et +0,8 % pour les plaisanciers). Elles s'élèvent ainsi à 451 millions d'euros. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de la dépense moyenne (environ 43 euros par touriste en 2018, contre 41 euros en 2017, toutes catégories de touristes confondues).

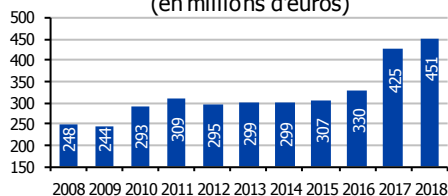
### Répartition des touristes



Source : CMT

### Dépenses globales des touristes \*

(en millions d'euros)



\* Ici, les touristes regroupent les plaisanciers, les croisiéristes et les touristes de séjour

Source : CMT

## MIEUX COMPRENDRE LE TOURISME : LES DÉFINITIONS DE BASE

L'Organisation mondiale du tourisme distingue les notions suivantes :

- Un **visiteur** est une personne qui fait un voyage vers une destination située en dehors de son environnement habituel, pour une durée inférieure à un an, et dont le motif principal de la visite (affaires, loisirs ou autre motif personnel) est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays ou le lieu visité. La durée du voyage peut être de quelques heures.
- Un **touriste** est un visiteur qui passe au moins une nuit sur place (y compris les membres d'équipage des compagnies aériennes non résidentes et les transitaires, le cas échéant).
- Par opposition au touriste, un **excursionniste** est un visiteur dont le séjour ne comporte aucune nuitée dans le pays ou la destination (y compris les passagers et membres d'équipage des avions ou navires en transit, de croisière ou de plaisance, logés à bord). Parmi les excursionnistes, il existe 3 sous-catégories :
  - ✓ Le **croisiériste** est un visiteur hébergé sur un bateau de croisière, une grosse unité de navigation capable d'accueillir plusieurs centaines de passagers.
  - ✓ Le **plaisancier** réside sur un bateau acheté ou loué.
  - ✓ Les **autres excursionnistes** sont ceux qui arrivent des îles avoisinantes. Ils profitent des agréments touristiques de la région, mais sans en utiliser les hébergements.

## 3. Le tourisme de séjour

### 3.1 LA FRÉQUENTATION

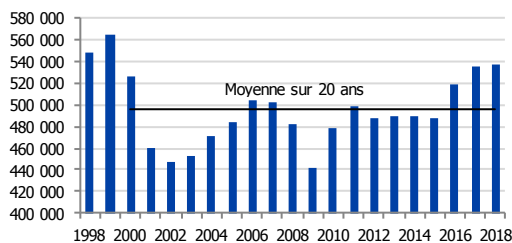
Après deux années de progression sensible (+6,6 % en 2016 et +3,1 % en 2017), le nombre de touristes de séjour enregistre une faible hausse en 2018 (+0,3 %). Ils sont ainsi 537 391 à avoir séjourné à la Martinique cette année. Selon le CMT, l'année 2018 se classe au 3<sup>e</sup> rang des fréquentations depuis 34 ans, derrière 1999 et 1998<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Respectivement 564 303 et 548 766 touristes de séjour.



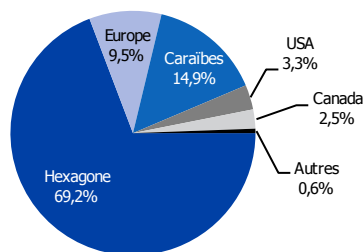
Par rapport à 2017, la part des touristes de séjour en provenance de l'Hexagone s'accroît (+1,2 point, à 69,2 %), tandis que celle des touristes en provenance de la Caraïbe se replie (-0,7 point, à 14,9 %). La part des touristes européens<sup>1</sup>, principalement issus d'Allemagne, de Belgique, du Luxembourg et du Royaume-Uni, se maintient (+0,1 point, à 9,5 %). S'agissant des touristes américains et canadiens, ils demeurent peu nombreux (respectivement 3,3 % et 2,5 %, soit -0,8 point et +0,7 point par rapport à 2017).

### Nombre de touristes de séjour



Source : CMT

### Provenance des touristes de séjour

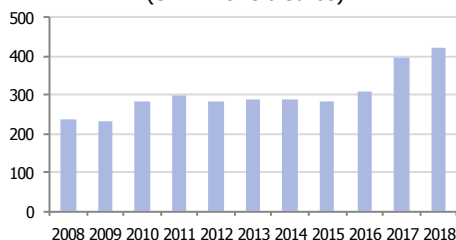


Source : CMT

La plupart des touristes séjournent en Martinique pour leurs loisirs (83,0 % contre 10,2 % qui viennent pour affaires, 4,5 % à la fois pour affaires, et 2,3 % pour d'autres motifs). La durée moyenne du séjour atteint 10 jours (11 jours en 2017). À noter que la majorité des touristes de séjour n'en était pas à son premier voyage en Martinique (52 %).

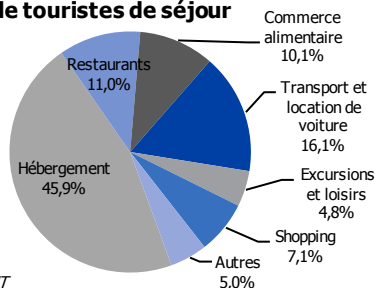
## 3.2 LES DÉPENSES TOURISTIQUES

### Dépenses des touristes de séjour (en millions d'euros)



Source : CMT

### Répartition des dépenses de touristes de séjour



Source : CMT

Les dépenses directes des touristes de séjour s'inscrivent en hausse de 6,3 % en 2018, pour atteindre 422 millions d'euros. La dépense moyenne par touriste augmente à près de 79 euros, contre 74 euros en 2017.

L'hébergement<sup>2</sup> constitue le premier poste de dépenses avec 45,9 % (+1,2 point). Les transports, incluant les locations de voitures, représentent également un poste significatif de dépenses (16,1 %, en retrait de 0,5 point). Viennent ensuite les postes alimentaires avec 11,0 % pour les restaurants (-3,2 points) et 10,1 % pour la consommation alimentaire dans les commerces (+0,9 point). Pour leur part, le shopping et les excursions-loisirs concentrent respectivement 7,1 % (+1,7 point) et 4,8 % (+0,2 point).

<sup>1</sup> Europe hors France.

<sup>2</sup> Y compris les repas pris dans les hôtels et villages vacances.

### 3.3 LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

Depuis le début des années 2000, la part des touristes de séjour séjournant en hôtel ou village vacances a sensiblement reculé. Ils n'étaient plus que 27,4 % en 2017, contre 44,2 % en 2002 (-16,8 points). En parallèle, la proportion de ceux qui résident en appartements ou villas loués a nettement progressé sur la période (46,0 % en 2017, contre 28,6 % en 2002).

Ces évolutions semblent se stabiliser, puisque sur la dernière année, la part des locations saisonnières se contracte à 43,0 % (-3,0 points sur un an), tandis que celle des hôtels et villages vacances enregistre une très légère hausse, à 27,7 % (+0,3 point). La proportion des touristes logés chez des amis ou de la famille croît de façon plus significative, à 22,8 % (+1,7 point).

#### 3.3.1 L'offre hôtelière classique

En 2018, l'INSEE recense 46 hôtels en Martinique, dont 26 sont classés, regroupant 3 239 chambres.

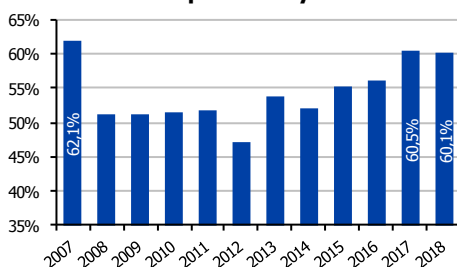
##### Classement des hôtels

	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles	Non classé
Hôtels de tourisme	1	5	13	6	1	20
Chambres	48	122	1271	685	15	1 098

Source : INSEE

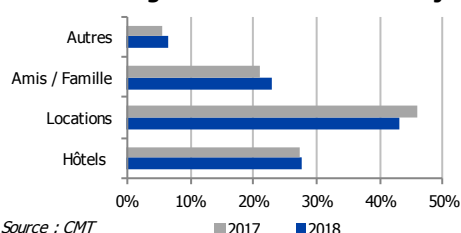
Selon l'observatoire ZILEA<sup>1</sup>, pour la deuxième année consécutive, le taux d'occupation moyen des hôtels s'inscrit au dessus des 60 % (60,1 % en 2018 et 60,5 % en 2017), niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2007. Cela s'explique en partie par l'essor du marché local<sup>2</sup> et caribéen, permettant d'atténuer les disparités entre la haute et la basse saison touristique (principalement à la période des grandes vacances). Entre 2009 et 2018, ce marché a gagné 29,6 % en nombre annuel de nuitées (+39,0 % entre 2009 et 2017).

##### Taux d'occupation moyen des hôtels



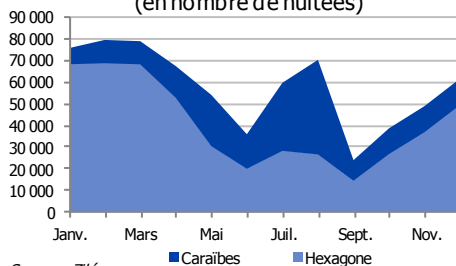
Source : Ziléa

##### Mode d'hébergement des touristes de séjour



Source : CMT

##### Évolution mensuelle des principaux marchés (en nombre de nuitées)



Source : Ziléa

<sup>1</sup> ZILEA est un club de professionnels du tourisme martiniquais. Il regroupe des hôtels et résidences de tourisme, des lieux de visite, des loueurs de voiture, des organisateurs de séjour, etc.

<sup>2</sup> Notamment grâce à la campagne annuelle « Partez en vacances en Martinique » organisée par le CMT depuis le début des années 2000. Il s'agit de promouvoir, pendant la période des grandes vacances, les structures et produits touristiques locaux auprès de la population martiniquaise.

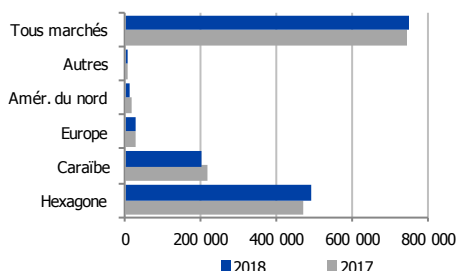
En parallèle, l'ouverture au cours des dernières années de nouvelles liaisons aériennes directes avec le continent américain, ou avec d'autres pays membres de l'union européenne, a permis une meilleure diversité dans la provenance de la clientèle. Le nombre annuel de nuitées du marché nord américain a presque été multiplié par 3 entre 2009 et 2018, celui du marché européen a pour sa part gagné 19,3 %.

Dans ce contexte, l'année 2018 s'avère être plutôt atypique, avec un net recul du marché nord américain (-22,9 %) et du marché local et caribéen (-6,8 %). Les contre-performances enregistrées sur la clientèle locale sont vraisemblablement à l'origine du léger retrait du taux d'occupation moyen en 2018, puisque c'est cette clientèle qui assure un volume d'activité minimal dans les hôtels au moment de la basse saison.

S'agissant du marché hexagonal, il est orienté à la hausse comme en 2017 (+4,3 % après +7,5 %), mais à l'inverse de ce qui était observé entre 2013 et 2016. De même, le marché européen croît de 5,7 %. Tous marchés confondus, le nombre de nuitées progresse de 0,6 %.

Le revenu moyen par chambre s'établit à 97,1 euros en 2018, en hausse de 0,3 point.

**Nombre de nuitées par marché**



Source : Zileia

### 3.3.2 Les hébergements locatifs

Les hébergements locatifs recouvrent deux formes principales de location : les locations de gîtes ruraux et les locations de meublés de tourisme.

Le gîte rural est une location saisonnière occupée au maximum 6 mois et obligatoirement disponible pendant au moins 3 mois de l'année. Le gîte doit être la propriété d'un agriculteur ou d'un propriétaire rural et ne peut donc pas être utilisé comme résidence secondaire ou permanente. Il existe une Fédération nationale des gîtes de France (déclinée au niveau de chaque collectivité sous forme d'association régie par la loi de 1901).

Le secteur souffre de la concurrence de plus de plus importante des meublés de tourisme, et affiche des performances en nette diminution. Sur 10 ans, l'activité a quasiment été réduite de moitié (-49,4 % pour le nombre de nuitées et -45,0 % pour le nombre de personnes hébergées).

En 2018, 165 gîtes et chambres d'hôtes sont homologués « Gîtes de France » en Martinique. Selon l'Association martiniquaise pour le tourisme en espace rural (AMATER), l'activité semble se stabiliser, avec un très léger repli du nombre de nuitées (-0,2 %, contre -16 à -18 % en 2016 et 2017). Le nombre de personnes hébergées s'inscrit en hausse (+1,4 %).

Activité des gîtes de France	2008	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Nombre de gîtes et de chambres d'hôtes	219	194	170	178	165	178	7,9%
Nombre de semaines de location	3 214	2 572	2 432	1 990	1 665	1 610	-3,3%
Nombre de personnes hébergées	6 464	5 332	4 874	4 205	3 509	3 558	1,4%
Nombre de nuitées	71 508	54 219	52 315	43 110	36 279	36 190	-0,2%
Durée moyenne de séjour (en jours)	11,06	13,80	10,90	10,00	10,44	9,94	-4,8%

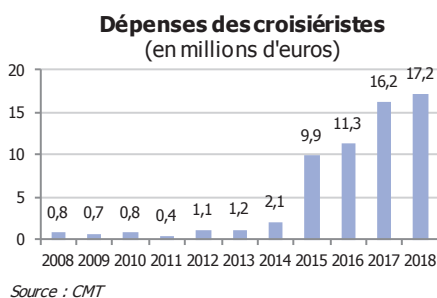
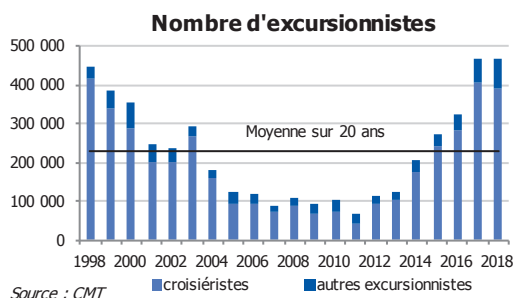
Source : Amater

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, offerts en location à une clientèle de passage, pour une location à la journée, à la semaine ou au mois, sans élie domicile<sup>1</sup>. En Martinique, l'offre locative meublée s'est consolidée. Cela étant, à ce jour il est encore très difficile de quantifier précisément le nombre de structures malgré l'obligation, pour tous les types d'hébergement, de procéder à une déclaration en mairie en vertu de l'article L. 324-1-1 du code du tourisme. Au regard de ces déclarations, le CMT recense entre 600 et 700 meublés de tourisme, mais ce chiffre serait en réalité plus proche de 2 000<sup>2</sup>.

Selon l'observatoire ZILEA, l'année 2018 s'avère contrastée pour l'activité des meublés de tourisme. Le nombre de clients hébergés se contracte à 130 624 (-2,9 %), mais le montant des dépenses par client s'accroît à 39 euros par jour, contre 34 euros en 2017. Dans ces conditions, le chiffre d'affaires du secteur s'améliore de façon significative, à +11,7 %.

## 4. Le tourisme maritime

### 4.1 TOURISME DE CROISIÈRE



Le secteur de la croisière connaît une croissance soutenue depuis plusieurs années. Après avoir chuté à partir des années 2000<sup>3</sup>, le nombre de croisiéristes a par la suite régulièrement progressé. Entre 2013 et 2018, ce nombre a quasiment été multiplié par 4 (+30,5 % en moyenne par an), impulsant ainsi un nouveau souffle au tourisme martiniquais.

Pour autant, la croisière affiche une fréquentation en retrait sur la dernière année. Le CMT a recensé 392 617 croisiéristes en 2018 (-3,2 % par rapport à 2017), tandis que le nombre d'escales est légèrement plus important (250, soit 3 de plus qu'en 2017). A contrario, 71 982 autres excursionnistes – y compris les excursionnistes tête de ligne<sup>4</sup> (+17,1 %) ont visité la Martinique. La croisière basée<sup>5</sup> a rassemblé 118 047 passagers, soit 30,1 % des croisiéristes.

<sup>1</sup> Ministère du logement et de l'habitat durable : <http://www.logement.gouv.fr/location-saisonniere-et-meubles-de-tourisme>.

<sup>2</sup> Le CMT et Airbnb (plateforme communautaire payante de location et de réservation de logements de particuliers) ont annoncé en début d'année 2019 la signature d'un partenariat, ce qui pourrait aider au recensement des meublés de tourisme.

<sup>3</sup> Il a atteint le niveau historiquement bas de 41 142 en 2011.

<sup>4</sup> Les excursionnistes têtes de ligne viennent débiter et terminer leur croisière en Martinique. Dans leur grande majorité, ces excursionnistes passent directement de l'aéroport au navire.

<sup>5</sup> Croisière au départ de Martinique.

Les deux navires présentant les flux les plus importants de croisiéristes appartiennent à la compagnie COSTA.

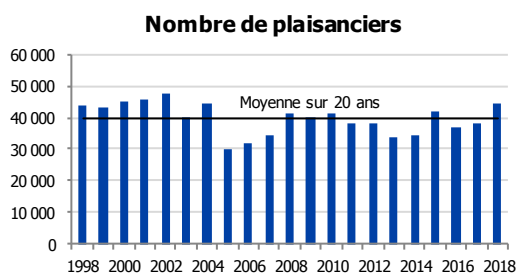
En dépit du repli de la fréquentation des croisiéristes en 2018, globalement leurs dépenses progressent à 17,2 millions d'euros (+6,2 % par rapport à 2017). La dépense moyenne par croisiériste s'élève à 44 euros, contre 40 euros l'année précédente. Il s'agit essentiellement de dépenses dans les commerces (55,8 %) et à des fins d'excursions et loisirs (37,2 %), le reliquat correspondant à des dépenses dans les restaurants (7,0 %).

## 4.2 TOURISME DE PLAISANCE

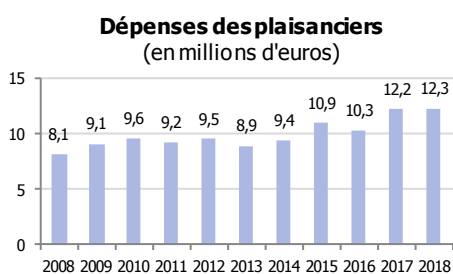
Le nombre de plaisanciers affiche une hausse marquée en 2018. La Martinique a accueilli 44 745 plaisanciers (+16,3 % par rapport à 2017), soit un niveau qui n'avait plus été atteint depuis 2004.

En revanche, les dépenses associées sont quasiment stables, à hauteur de 12,3 millions d'euros. La dépense moyenne par plaisancier atteint 275 euros, contre 317 euros en 2017.

Des investissements sur les infrastructures portuaires secondaires pourraient permettre de renforcer l'attractivité et la rentabilité économique du secteur. À ce jour, la plaisance martiniquaise ne capte que 10 % à 15 % du marché caribéen (sur 100 000 bateaux, seuls 15 000 font escale en Martinique).



Source : CMT



Source : CMT

### TOURISME ET PATRIMOINE MARTIQUAIS

La Martinique dispose d'un patrimoine historique et naturel riche. De nouvelles formes de tourisme se développent, parmi lesquelles, sans être exhaustif, il convient de citer :

- **L'écotourisme** qui s'appuie sur le climat et la situation tropicale qui permettent à l'île d'abriter une grande diversité de faune et de flore. Le Parc naturel régional couvre une superficie de près de 700 km<sup>2</sup>. On dénombre près de 31 sentiers balisés aménagés par l'ONF. De même le **Parc naturel marin** s'étend sur 47 340 km<sup>2</sup>.
- **L'agritourisme** recouvre l'ensemble des activités touristiques pratiquées sur une exploitation agricole en activité (hébergement, restauration et vente de produits et ou services).
- **Le pescatourisme** permet aux touristes de découvrir la pêche côtière martiniquaise à bord d'embarcations traditionnelles (comme la yole).

Ces deux dernières formes de tourisme sont à ce jour encore assez peu organisées mais disposent d'un potentiel de croissance, en marge du tourisme balnéaire, pour un public en recherche d'authenticité.

- **Le spiritourisme** est plus développé et mieux organisé. Il s'agit d'une activité proposée par les adhérents de la Fédération française des spiritueux tout au long de l'année (3 900 hectares de terres cultivées, 193 exploitations, et 7 distilleries en fonctionnement).

# Section 8

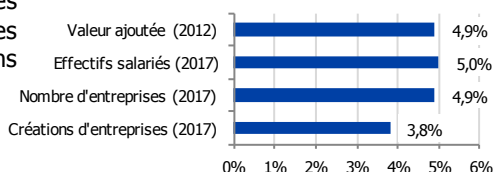
## Les transports

### 1. Aperçu structurel

En 2012<sup>1</sup>, les transports génèrent 4,9 % de la valeur ajoutée totale (7,6 % de la valeur ajoutée marchande), soit 388 millions d'euros.

En 2017, la branche emploie 5,0 % des effectifs salariés. Elle rassemble 4,9 % des entreprises et représente 3,8 % des créations d'entreprises.

**Poids du secteur dans l'économie**  
(en % du total)



Source : INSEE

### 2. Les transports routiers

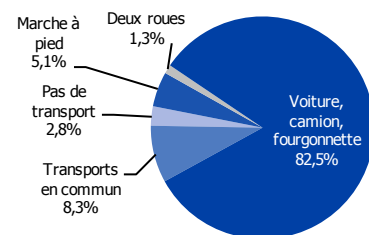
#### 2.1 LES ROUTES ET LE TRAFIC

##### La voiture, moyen de transport privilégié en Martinique

Le réseau routier de la Martinique compte 632 kilomètres de routes départementales, près de 300 km de routes nationales, et plus de 1 200 km de routes communales. Deux tiers de ce réseau sont situés en campagne et un tiers en agglomération.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le parc automobile du département est estimé à 203 525<sup>2</sup> véhicules de moins de 15 ans (+0,1 % par rapport à 2017). La voiture est le moyen de transport le plus utilisé des Martiniquais. Selon une enquête réalisée par l'INSEE, 82,5 % des actifs se rendent au travail en voiture, contre 70,0 % dans l'Hexagone. Dans le même temps, seuls 8,3 % des actifs se rendent au travail en transports en commun, un chiffre bien inférieur à la moyenne hexagonale de 15,2 %.

**Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail (%)**



Source : INSEE

Plus généralement, selon une enquête de l'Observatoire territorial des transports de Martinique (O2TM), 73,6 % des déplacements sont réalisés en voiture en Martinique, quel que soit le motif de déplacement. La marche concerne 15,3 % des déplacements et le transport en commun seulement 9,0 %. Le vélo et les deux roues restent, quant à eux, des modes de transport marginaux, ne représentant respectivement que 0,3 % et 0,8 % des déplacements.

<sup>1</sup> Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2012.

<sup>2</sup> Source : Répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO).

## Équipement automobile : comparaisons régionales (en %)

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion	France hexagonale
Taux d'équipement des ménages	72,5	69,3	58,6	71,3	81,2
Part des ménages ayant une seule voiture	50,2	47,6	40,3	48,2	46,6
Part des ménages ayant deux voitures ou plus	22,3	21,6	18,3	23	34,6

Source : INSEE, Recensement de la population 2015

Selon le recensement<sup>1</sup> de la population de 2015, 50,2 % des ménages martiniquais possèdent une voiture et 22,3 % en possèdent deux et plus. Plus généralement, la Martinique est le département d'Outre-mer où la part de ménages possédant au moins une voiture est la plus élevée. En effet, le taux d'équipement automobile des ménages martiniquais atteint 72,5 % en 2015, contre 71,3 % à la Réunion, 69,3 % à la Guadeloupe, et 58,6 % en Guyane. Ce taux reste néanmoins largement inférieur au niveau de la France hexagonale, où 81,2 % des ménages sont équipés d'au moins un véhicule automobile.

### Une saturation du réseau routier

Le regroupement du centre économique de l'île sur deux communes, Fort-de-France et Le Lamentin, entraîne une saturation du réseau routier en période de pointe. Avec la prédominance de la voiture comme moyen de transport et en l'absence d'un covoiturage développé, le trafic routier atteint des niveaux particulièrement élevés sur certains axes. En 2016, il s'élève ainsi à 122 000 véhicules en moyenne par jour sur l'A1 entre l'échangeur de Dillon et le Canal du Lamentin, 76 000 passages sur la RN5 entre l'aéroport et l'échangeur de Carrère, près de 68 000 sur la RN5 entre l'échangeur de Carrère et l'échangeur de Ducos, et 64 000 sur la RN1 entre le rond-point de Place d'Armes et le rond-point de Mangot Vulcin.

### LE SCHÉMA TERRITORIAL DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE LA MARTINIQUE

Dans ce contexte, la Collectivité territoriale de la Martinique a souhaité l'élaboration d'un Schéma territorial des infrastructures routières de la Martinique (STIRM) pour la période 2017-2037. Le but est de créer un outil de programmation prospectif et dynamique pour assurer l'évolution du réseau routier martiniquais. La mission, réalisée par le cabinet Egis groupe, se décompose en quatre phases :

- Phase 1 : Analyse de la situation existante
- Phase 2 : Définition des objectifs et enjeux du Schéma territorial des infrastructures routières
- Phase 3 : Rédaction du Schéma territorial des infrastructures routières
- Phase 4 : Modélisation du réseau d'infrastructures routières.

Le Comité de concertation du STIRM, réunissant notamment les trois communautés d'agglomération, les chambres consulaires, l'ADEME et l'ADUAM, s'est retrouvé le 2 février 2018 à l'issue de la phase 1 afin de présenter le diagnostic de la situation actuelle et échanger sur ce constat, avant de passer à la phase 2.

### Une pollution atmosphérique aux particules fines élevée

La circulation routière élevée engendre des problèmes de pollution sonore et atmosphérique notamment en termes de concentration de dioxyde d'azote et de particules fines. Les émissions de dioxydes d'azote en Martinique<sup>2</sup> proviennent pour 28% des transports (automobile, maritime et aérien) et celles de particules fines sont émises par les transports routiers à hauteur de 29 %.

<sup>1</sup> Selon le recensement de 2015, le nombre de ménages est estimé à 131 434.

<sup>2</sup> Madinair, Rapport d'activité 2017 <http://www.madinair.fr/Rapports-annuels>

## 2.2 LES TRANSPORTS COLLECTIFS

### UNE NOUVELLE AUTORITÉ ORGANISATRICE DES TRANSPORTS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Martinique Transport est l'autorité unique en charge de l'organisation des transports et de la mobilité en Martinique. Elle se substitue aux autorités organisatrices du transport qui cohabitaient jusqu'alors, notamment les trois communautés d'agglomération, la CTM et le syndicat mixte du TCSP. La nouvelle autorité a pour mission d'adapter et fixer des règles spécifiques à la Martinique en matière de transports intérieurs de passagers et de marchandises terrestres et maritimes.

#### Les bus, un mode de transport encore peu élargi

Les bus restent un mode de transport peu développé en Martinique, les lignes urbaines comportant de nombreux inconvénients (horaire de passage dépendant du trafic, faible fréquence, etc.), et les lignes interurbaines, quant à elles, ne reliant pas encore toutes les villes situées de part et d'autre du territoire. Mozaik est le réseau de transport urbain du centre de la Martinique. Il comporte une soixantaine de lignes déployées sur quatre communes : Fort-de-France, Le Lamentin, Saint-Joseph et Schoelcher. Il est géré par la Compagnie foyalaise des transports urbains (CFTU), qui a remporté une délégation de service public pour douze ans en 2012 avec quatre entreprises cotraitantes martiniquaises. Le réseau Sud Lib, quant à lui, dispose d'une soixantaine de lignes locales et de 18 lignes intercommunales. Des réseaux de transport urbain sont également présents dans les villes du Gros-Morne, de la Trinité et du Lorrain. Le prix des billets de bus de lignes locales est de 1,40 € en moyenne sur l'île en 2017<sup>1</sup>. La nouvelle autorité organisatrice des transports – Martinique Transport – a notamment pour mission de réorganiser le transport interurbain.

#### Les taxis collectifs, une spécificité martiniquaise

Les taxis collectifs – aussi appelés taxicos – relient Fort-de-France à d'autres communes de la Martinique. Ne disposant pas d'horaire de départ, ils partent quand ils sont remplis (minibus de 8 places) et circulent du lundi au samedi. Les arrêts ne sont, en général, pas matérialisés. Le prix du ticket de taxico est de 5,70 € en moyenne<sup>1</sup>.

#### Le Transport en commun en site propre (TCSP)

Afin de désengorger le centre économique de l'île, un projet de transport en commun en site propre (TCSP) a vu le jour, permettant de relier Fort-de-France à Le Lamentin. Ce système de transport évolue sur une voie ou un axe, qui lui est partiellement ou totalement dédié (voie réservée avec une priorité aux feux de croisement et aux ronds-points, qui n'est pas entravée par des obstacles extérieurs, comme le trafic automobile).

Quatorze Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)<sup>2</sup> pouvant transporter jusqu'à 140 passagers (assis et debout), circulent depuis le 13 août 2018 entre l'échangeur de Carrère ou la place Malhault vers la Pointe-Simon. Ils relient le centre ville de Fort-de-France en 30 minutes en desservant 18 stations. Le tracé a été pensé de manière à desservir les zones d'activités, les commerces et les secteurs d'habitat du centre de l'île. Le TCSP traverse deux communes, Fort-de-France et Le Lamentin, sur une longueur de 13,9 km. Il dispose, en début de ligne, de deux parkings relais (Carrère et Mahault) ainsi que d'une gare multimodale à la Pointe Simon.

<sup>1</sup> Observatoire territorial des transports de Martinique (O2TM).

<sup>2</sup> Moins contraignant, moins coûteux, mieux adapté à la nature des sols de la Martinique et avec des possibilités de réaménagement plus aisées que celles d'un tramway sur rail, le BHNS est un bus articulé qui dispose d'une motorisation hybride diesel-électrique qui lui confère une consommation de 20 à 25% inférieure à celle d'un bus classique, des rejets de gaz d'échappement réduits et un fonctionnement plus silencieux.



L'exploitation d'un seul de ces BHNS correspondrait en moyenne à 100 véhicules individuels de moins sur les routes. Près de 6 millions de passagers par an sont attendus sur cette ligne.

À fin octobre 2018, ce sont près de 159 000 passagers qui ont voyagé avec le TCSP.

<b>Le TCSP en quelques dates clés</b>	
<b>1997 - 1999</b>	Conclusions du Conseil général en tant qu'Autorité organisatrice des transports (AOT) interurbaine quant à la nécessité d'avoir un site propre entre Le Lamentin et Fort-de-France avec pôles d'échanges et utilisation d'un matériel roulant de type « tramway sur pneu »
<b>2000</b>	Création du SMTCSPP (Syndicat mixte du transport en commun en site propre)
<b>2001 - 2002</b>	Étude prospective lancée par la Région pour faire un état des lieux des transports en Martinique, évaluer le contexte et la demande en déplacements et analyser les scénarii possibles de développement des transports
<b>2003</b>	Choix du Conseil régional et du Conseil général pour le scénario visant à créer deux lignes de tramway sur pneu flexible
<b>2005</b>	Projet porté à enquête publique
<b>2003 - 2006</b>	Développement du projet du SMTCSPP
<b>2016</b>	Fin des travaux
<b>2017 - 2018</b>	Phase de test dit marche à blanc
<b>13 août 2018</b>	Mise en service TCSP de Martinique

### 3. Les ports

#### UNE ACTIVITÉ PORTUAIRE EN HAUSSE

Après une année 2017 contrastée, l'activité du Grand port maritime de la Martinique est en hausse en 2018 : les marchandises en vrac affichent une hausse de 8,4 %, de même les marchandises en conteneurs et le nombre de conteneurs dédiés au transbordement sont en hausse (respectivement +10,7 % et +55,5 %). À l'inverse, le vrac pétrolier<sup>1</sup> accuse une baisse (-8,8 %). Cette chute s'explique principalement par le recul du trafic de produits pétroliers en raison de l'arrêt technique de la SARA. Cette baisse, bien qu'importante, n'a pas eu d'impact sur la croissance globale de l'activité portuaire.

#### 3.1 LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

##### Le Grand port maritime de la Martinique (GPMLM) à Fort-de-France

Le GPMLM exerce des activités de transport de marchandises et de passagers, et de réparation navale. Le port est certifié ISO 9001 pour les activités de conteneurs, vrac et marchandises diverses. Le domaine portuaire s'étend sur 55ha de zones portuaires, 3ha de zones logistiques (à aménager) et 1ha d'espace naturel et il dispose de 2,7 km de quai.

Le site de la Pointe des Grives, d'une surface de 16 hectares, est dédié à la manutention des conteneurs. En lien avec l'ouverture du troisième jeu d'écluses du Canal de Panama, un projet de modernisation du terminal de la Pointe des Grives est développé (cf. encadré ci-dessous) afin de renouveler les infrastructures et permettre d'accroître l'activité de transbordement<sup>2</sup>.

Le site de la pointe des Carrières est destiné au traitement des marchandises en vrac. Dans le cadre du projet Galion 2 (centrale biomasse-bagasse sur le site de la sucrerie du

<sup>1</sup> Les produits pétroliers représentent en moyenne 50 % du trafic portuaire.

<sup>2</sup> Le transbordement est l'action de transférer des conteneurs d'un navire à plusieurs bateaux sans passer par le port.

Galion), une interface de stockage de biomasse a été aménagée en 2016 sur le secteur de l'Hydrobase.

Les sites de réparation navale sont ceux du Bassin de Radoub et de la baie des Tourelles. La forme de Radoub peut accueillir des navires jusqu'à 23 mètres de largeur et 190 mètres de longueur. Le port dispose également d'appontements spécialisés pour les hydrocarbures et les céréales. Sa capacité est de 300 000 Équivalents Vingt Pieds (EVP<sup>1</sup>).

S'agissant de la croisière, le port de Fort-de-France compte trois terminaux : le quai des Tourelles, le quai des Annexes et l'appontement de la Pointe Simon. Le port peut accueillir jusqu'à cinq paquebots de croisière en même temps.

#### **LE PROJET DE MODERNISATION DU TERMINAL DE LA POINTE DES GRIVES**

Articulé en trois volets, ce projet prévoit, dans un premier temps, l'extension du quai Sud-Est (2 ha de terre-plein supplémentaires), puis l'allongement du terre-plein au nord (150 m d'allongement de quai et 2 ha de terre-plein) et, enfin, le développement de l'arrière-port avec la création d'une véritable zone logistique assortie d'un dispositif de zone franche douanière.

Les travaux du premier volet ont pris fin en décembre 2016. Le volet 2 doit débuter fin 2019, pour une livraison en 2021. Cette phase de travaux doit permettre une massification des échanges dans le respect de l'environnement (sans dragage). Enfin, le volet 3, prévu pour 2022, comprend l'implantation d'une zone d'activité logistique sur 26 000m<sup>2</sup> de terrain et la fluidification des procédures et système d'information.

#### **Les infrastructures portuaires secondaires**

Si Fort-de-France est incontournable, d'autres points de l'île exercent une activité maritime : Le Robert pour les importations de métal (dont l'acheminement par voie routière depuis Fort-de-France est trop contraignant), ou Saint-Pierre pour les exportations d'agrégats, et Bellefontaine pour les importations du fuel pour la centrale électrique. S'agissant de la plaisance, en termes de capacité d'accueil, on dénombre plus de 1 000 places réparties dans les principaux ports de plaisance (Le Marin avec 830 places à quai et 100 bouées d'amarrage, Les Trois Ilets avec une centaine de places, Etang Z'Abricots, Le François, Le Robert, Case-Pilote, etc.). Le Marin est aujourd'hui la plus grande base de plaisance de la Caraïbe sud en termes de capacité d'accueil.

### **3.2 LE TRAFIC DE MARCHANDISES**

Environ 98 % des marchandises transitent par le Grand port maritime de Martinique. Après trois années consécutives de baisse, le trafic portuaire enregistre une progression globale en 2018 (+2,2 %) à 3,1 millions de tonnes transportées. Cette hausse s'explique principalement par la hausse du trafic de marchandises diverses (+9,6 %) qui parvient à compenser la baisse du trafic de produits pétroliers (-6,0 %).

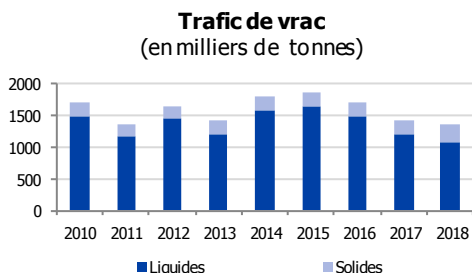
#### **Baisse du trafic en vrac en lien avec le recul des produits pétroliers**

Le trafic en vrac accuse une nouvelle baisse de 6,0 % en 2018, pour atteindre 1,3 million de tonnes. Ce recul s'explique par la baisse du tonnage des liquides (-8,8 %), alors que le trafic de solides est en augmentation (+8,4 %)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Selon cette mesure, les conteneurs d'une longueur de 20 pieds (environ 6 mètres) constituent 1 EVP et les conteneurs de 40 pieds (environ 12 mètres) constituent 2 EVP.

<sup>2</sup> Le vrac solide est principalement composé de céréales, engrais, et clinker ; les vracs liquides sont principalement composés de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés.

Dans le détail, le trafic du vrac liquide pâtit de la baisse du tonnage de pétrole brut (-17,2 %) à 382 577 tonnes et de produits pétroliers raffinés (-1,2 %) à 558 886 tonnes. En 2018, la raffinerie a procédé à un arrêt technique programmé qui a conduit à réduire les quantités de produits pétroliers importés. Par ailleurs, l'approvisionnement de la centrale électrique de Bellefontaine en fuel lourd a également diminué en 2018. Les volumes chutent de près de 20 000 tonnes (-11,4 %). Cette baisse s'explique en partie par la mise en service de la centrale du Galion qui fonctionne à la biomasse et par la baisse globale de la consommation d'électricité.



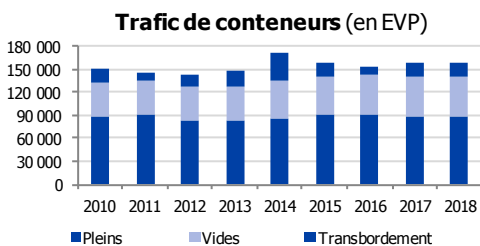
Source : Grand Port Maritime de la Martinique

Parallèlement, le secteur du vrac solide est en progression (+8,4 %). La hausse s'explique par les imports de biomasse destinés à l'usine Galion 2 d'Albioma (52 385 tonnes contre 14 633 tonnes en 2017). L'approvisionnement du silo d'Albioma a permis d'amortir la forte chute du clinker (-15,0 % à 123 000 tonnes).

### Hausse du trafic en conteneurs

Le trafic de marchandises conteneurisées progresse globalement de 10,7 % en 2018 et dépasse une nouvelle fois le million de tonnes. De son côté, le nombre de conteneurs progresse de 7,4 % en 2018, pour atteindre 172 522 EVP et dépasse le niveau record de 2014 grâce à l'activité de transbordement (31 298 EVP ; +55,5 %) et l'augmentation des exportations vers la Guadeloupe.

Le trafic roulier est également en hausse en raison du chiffre record réalisé par l'import de véhicules (+12,1 % à 29 151 tonnes) et par l'import de toutes les pièces destinées aux projets d'éoliennes de Grand-Rivière<sup>1</sup>. Enfin, le trafic bananier<sup>2</sup>, malgré une reprise de la production, progresse modestement (+8,6 %).



Source : Grand Port Maritime de la Martinique

### Trafic portuaire de marchandises (en tonnes)

	2008	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Liquides en vrac	1 400 708	1 483 522	1 196 691	1 091 458	-8,8%
dont import EDF Bellefontaine	-	168 936	169 389	149 995	-11,4%
Solides en vrac	284 188	220 151	237 974	258 046	8,4%
<b>Total vracs</b>	<b>1 684 896</b>	<b>1 703 673</b>	<b>1 434 665</b>	<b>1 349 504</b>	<b>-5,9%</b>
Marchandises en conteneurs	1 369 340	971 510	1 065 512	1 179 834	10,7%
Divers (cales des conteneurs, ro-ro, véhicules automobiles)	36 000	457 932	495 581	531 378	7,2%
<b>Total marchandises diverses</b>	<b>1 405 340</b>	<b>1 429 442</b>	<b>1 561 093</b>	<b>1 711 212</b>	<b>9,6%</b>
<b>TOTAL MARCHANDISES</b>	<b>3 090 236</b>	<b>3 133 115</b>	<b>2 995 758</b>	<b>3 060 716</b>	<b>2,2%</b>
<b>Nombre de conteneurs*</b>	<b>146 380</b>	<b>153 453</b>	<b>160 587</b>	<b>172 522</b>	<b>7,4%</b>
dont transbordement*	-	9 875	20 127	31 298	55,5%

\* En EVP / Source : Grand Port Maritime de la Martinique

<sup>1</sup> 7 mega éoliennes ont été importées en avril, stockées aux Tourelles, puis réacheminées vers le port de Grand Rivière par un petit navire ro-ro. Ces opérations ont nécessité 65 escales entre mai et début août via le quai des grands cargos.

<sup>2</sup> Expédiée dès sa récolte, la banane est immédiatement conditionnée et mise en conteneur puis expédiée en quasi-totalité vers l'Europe par les porte-conteneurs de la CMA-CGM via le port de Dunkerque.

### 3.3 LE TRAFIC DE PASSAGERS<sup>1</sup>

#### **Les navettes maritimes, une alternative au transport routier**

Dans une optique de désengorgement du trafic routier et de désenclavement, il existe un service de liaison maritime – assuré par les Vedettes tropicales - qui permet de relier Fort-de-France à la commune des Trois Ilets (Bourg, Pointe du Bout, Anse Mitan et Anse à l'Âne) et à la commune de Case-Pilote. Alternative au transport routier, ces navettes transportent annuellement 576 000 passagers. Pour la commune de Case-Pilote, les rotations sont assurées par un bateau d'une capacité de 128 passagers du lundi au samedi et durent 25 minutes en moyenne. Pour la commune des Trois-Ilets, ce sont des bateaux pouvant accueillir jusqu'à 150 passagers qui assurent des rotations sept jours sur sept.

S'agissant du trafic régional, plusieurs compagnies assurent des liaisons régulières avec les îles voisines (Dominique, Guadeloupe, Sainte-Lucie). Trois opérateurs (l'Express des Îles, Jeans for Freedom et Valferry<sup>2</sup>) opèrent à partir du terminal inter-îles de Fort-de-France, tandis qu'un autre opérateur (West Indies) travaille à partir du Marin. Le trafic inter-îles observe une hausse de 25 250 passagers en 2018, soit +21,8 %, pour atteindre 140 952 personnes. L'essentiel de cette progression est porté par la hausse du trafic entre la Guadeloupe et la Martinique.

## 4. L'aéroport

### **NOUVELLE HAUSSE DU TRAFIC DE PASSAGERS ET REcul DU FRET AÉRIEN**

L'aéroport Aimé Césaire enregistre une hausse de fréquentation de 2,3 % en 2018, pour atteindre un record de 1 895 314 de mouvements de passagers (hors transit). Cette progression tient à la hausse du trafic avec l'Hexagone (+8,7 %)<sup>3</sup>. En revanche, le trafic international (-2,7 %) est en retrait tout comme le trafic régional national (-8,7 %, Guadeloupe et Guyane). L'activité de fret est, quant à elle, plutôt bien orientée, le fret de marchandises est en hausse (+1,5 %), tandis que le fret postal est stable (+0,6 %).

### 4.1 LES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES

#### **L'aéroport Martinique Aimé Césaire en pleine extension**

L'aéroport international Aimé Césaire, géré par la SAMAC (Société par actions Martinique Aimé Césaire), dispose d'une aérogare de 24 000 m<sup>2</sup> pour une capacité d'accueil de 2,5 millions de passagers par an. Il comprend une piste de 3,3 km de longueur, découpée en deux bretelles gros porteurs (8 postes de stationnement), une bretelle moyens porteurs et une bretelle petits porteurs (18 postes de stationnement au total). L'aérogare de fret occupe une superficie de 9 400 m<sup>2</sup> pour une capacité annuelle de 20 000 à 30 000 tonnes. La zone dédiée à l'aviation légère dispose enfin d'une aire de stationnement de 12 125 m<sup>2</sup> pour l'accueil des avions de moins de 7 tonnes.

<sup>1</sup> Le trafic de croisiéristes est traité dans la section III.7, dédiée au tourisme.

<sup>2</sup> Nouvelle compagnie de transport de passagers, Valferry a commencé ses rotations entre la Guadeloupe et la Martinique fin juillet 2018.

<sup>3</sup> Cette progression tient en partie à la hausse des excursionnistes tête de ligne (7,5 %). qui viennent par avion pour débiter et terminer leur croisière en Martinique.

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT À L'HORIZON 2020

Dans le cadre de son plan de développement 2015-2020, la SAMAC a lancé en 2016 un vaste projet d'investissement à hauteur de 123 millions d'euros, pour l'agrandissement et la modernisation des infrastructures existantes. Le projet de développement de l'aéroport permettra d'ajouter 20 000 m<sup>2</sup> de plancher supplémentaire aux 24 000 m<sup>2</sup> existants et comprend :

- La modernisation des installations et des infrastructures, avec notamment la mise en service de cinq passerelles permettant des embarquements et débarquements plus rapides ;
- La création sur le domaine aéroportuaire d'une gare routière pour les transports en commun ;
- L'extension de l'aérogare à l'ouest avec une nouvelle salle d'embarquement dédiée aux vols régionaux, un repositionnement du filtre départ avec 9 filtres sûreté au lieu de 5 actuellement, un couloir d'accès entre la salle d'embarquement vols régionaux et celle des vols long-courriers et un repositionnement des comptoirs des loueurs ;
- L'extension de l'aérogare à l'est, avec une nouvelle salle d'embarquement d'une capacité de 1 000 m<sup>2</sup>, incluant une nouvelle organisation de la galerie commerciale, 900 m<sup>2</sup> supplémentaires de surface commerciale et un salon pour la clientèle haute contribution<sup>1</sup>, la création de deux nouveaux postes de stationnement avions moyen/long courrier portant à 7 le nombre d'avions à forte capacité pouvant être traités simultanément, une salle d'embarquement rattachée à ces deux nouveaux postes avions, et enfin un nouvel espace dédié au tri bagages.

Les travaux ont débuté en 2015 (desserte de l'aéroport par le TCSP), et se sont poursuivis en 2016 (mise en service des passerelles). Les travaux d'extension de l'aérogare ont démarré en mai 2018.

## 4.2 LE TRAFIC DE PASSAGERS

### Hausse du trafic international et hexagonal de passagers

L'aéroport Aimé Césaire enregistre une hausse de fréquentation de 2,3 % en 2018 par rapport à 2017, avec 1 895 314 mouvements de passagers (hors transit).

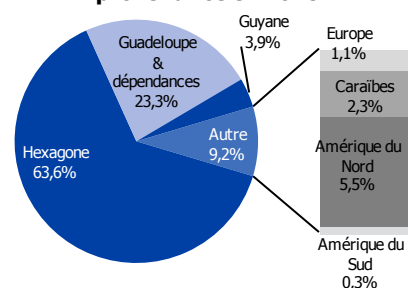
**Trafic aérien de passagers** (en nombre)

	2008	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Trafic international	122 236	118 637	131 098	179 824	180 398	175 252	-2,9%
Trafic hexagonal	976 276	1 055 639	1 032 766	1 076 311	1 109 465	1 205 926	8,7%
Trafic régional national	540 216	450 224	470 580	543 858	562 923	514 136	-8,7%
dont Guadeloupe	473 440	388 089	405 987	477 086	495 481	440 767	-11,0%
dont Guyane	66 776	62 135	64 593	66 772	67 442	73 369	8,8%
<b>Trafic total</b>	<b>1 638 728</b>	<b>1 624 500</b>	<b>1 634 444</b>	<b>1 799 993</b>	<b>1 852 786</b>	<b>1 895 314</b>	<b>2,3%</b>

Source : SAMAC

En 2018, près de 90,8 % des passagers voyagent en provenance ou à destination de territoires français : 63,6 % des passagers volent à destination ou en provenance de la France hexagonale, 23,3 % de Guadeloupe et 3,9 % de Guyane. Seuls 9,2 % des passagers voyagent à destination ou en provenance de l'international. L'Amérique du Nord représente une des destinations les plus prisées, avec 5,5 % des passagers totaux. Les passagers en provenance d'Europe, quant à eux, ne représentent que

### Répartition des passagers selon leur provenance en 2018



Source : SAMAC

<sup>1</sup> La clientèle haute contribution est un terme utilisé en interne par les compagnies aériennes pour définir la clientèle de passagers d'affaires qui voyagent en « classe affaire » et en « première classe ». La marge d'une compagnie aérienne est généralement réalisée par ces passagers tandis que les passagers de la classe économique et le fret permettent de couvrir les charges fixes.

1,1 % de l'ensemble des voyageurs. Les trois premiers transporteurs aériens de passagers (Air Caraïbes, Air France et Corsair) concentrent près de 80 % du trafic aérien.

Dans le détail, le nombre de passagers hexagonaux augmente pour la troisième année consécutive en 2018 (+8,7 % à 1 205 926 personnes). Le trafic vers l'Hexagone a également bénéficié de l'arrivée, le 7 octobre 2018, de la nouvelle compagnie lowcost Level, filiale du groupe IAG.

Le trafic avec la Guadeloupe est, quant à lui, en baisse en 2018 et s'établit à 440 767 passagers. Le nombre de passagers à destination ou en provenance de Guyane est en hausse (+8,8 %) pour atteindre 73 369 voyageurs.

Avec 175 252 passagers en 2018 contre 180 398 en 2017, le trafic international subit une diminution de 2,9 %, en dépit du maintien des liaisons entre la Martinique et le continent américain assurées par la compagnie Norwegian Airlines<sup>1</sup>. En effet, la compagnie qui assure des liaisons depuis 2016 a poursuivi ses rotations en 2018 vers l'Amérique du Nord (New-York, Fort-Lauderdale, Montréal) et étendu ses vols à la Guyane.

### Top 10 - Liaisons aériennes en 2018 (en nombre et en %)

	Nombre	Part du total
1 Paris Orly	1 117 919	56,5%
2 Pointe-à-Pitre	433 848	21,9%
3 Cayenne	99 868	5,0%
4 Paris Charles-de-Gaulle	81 243	4,1%
5 Montreal - Trudeau	37 168	1,9%
6 New-York	28 224	1,4%
7 Saint-Martin	26 973	1,4%
8 Barbade	22 973	1,2%
9 Sainte-Lucie	19 390	1,0%
10 Miami	17 019	0,9%

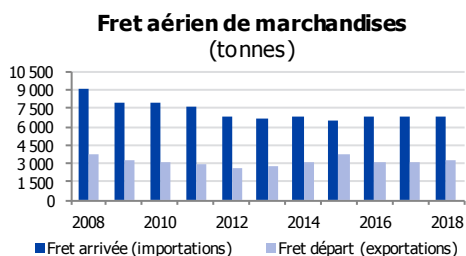
Source: SAMAC

À noter que si 13 compagnies aériennes opèrent régulièrement en Martinique, d'autres ne volent que saisonnièrement. En effet, le développement de la Martinique comme tête de ligne pour des bateaux de croisière a conduit à la mise en place de plusieurs lignes charters directes pour acheminer les croisiéristes : celles de la compagnie Condor depuis l'Allemagne, ITC Meridiana avec l'Italie, mais aussi depuis le Brésil avec la compagnie GOL.

## 4.3 LE FRET AÉRIEN

### Hausse des exportations de marchandises et stagnation des importations

En 2018, le fret aérien de marchandises progresse (+1,5 %) pour un volume de 10 038 tonnes. Dans le détail, les exportations augmentent de 5,6 %, après avoir reculé de 1,6 % en 2017. Elles atteignent 3 197 tonnes. De leur côté, les importations stagnent (-0,3 %) à 6 841 tonnes. 92,5 % du fret aérien de marchandises concerne l'Hexagone.



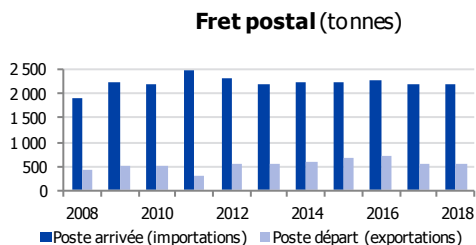
Source : SAMAC

<sup>1</sup> La compagnie a cessé l'ensemble de ses rotations à la fin du mois de mars 2019 en raison de coûts d'exploitation trop élevés. Le Comité Martiniquais du Tourisme a entamé des discussions avec la compagnie en vue de maintenir les liaisons vers le continent américain.

## Stabilisation de l'activité postale

De son côté, l'activité postale se stabilise (+0,6 %) après la chute de 7,0 % enregistrée en 2017. Près de 2 800 tonnes de correspondances ont été échangées en 2018.

Si les envois de courriers accusent une nouvelle baisse (-0,7 % après -19,4 % en 2017) pour tomber à 560 tonnes (vraisemblablement en lien avec le développement des outils de communication numériques – Cf. Ch. III, sect. 9), les arrivées postales augmentent, quant à elles, de 1,0 % et s'élèvent à 2 209 tonnes. Un peu plus de 97 % du fret postal est à destination ou en provenance de la France hexagonale.



Source : SAMAC

## Section 9

# Les autres services marchands

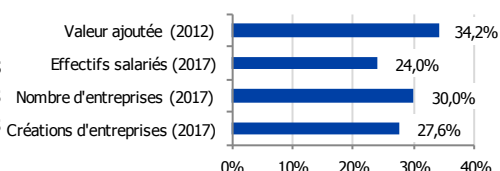
### 1. Aperçu structurel

Les autres services marchands comprennent quatre branches principales : les activités immobilières, les activités financières et d'assurance, les services aux entreprises, et les activités liées à l'information et à la communication.

En 2012<sup>1</sup>, les autres services marchands génèrent 34,2 % de la valeur ajoutée totale (52,5 % de la valeur ajoutée marchande), soit 2 680 millions d'euros.

En 2017, le secteur emploie 24,0 % des effectifs salariés. Il rassemble 30,0 % des entreprises et représente 27,6 % des créations d'entreprises.

**Poids du secteur dans l'économie**  
(en % du total)

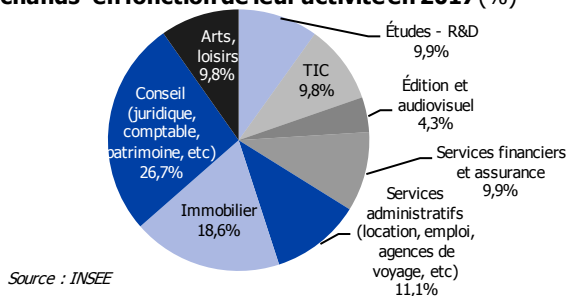


Source : INSEE

### 2. L'activité du secteur

Les autres services marchands couvrent un vaste champ d'activité. De manière générale, ces activités visent à répondre aux besoins en service des agents économiques ; elles sont principalement orientées vers les ménages et/ou vers les entreprises.

**Répartition des entreprises des "autres services marchands" en fonction de leur activité en 2017 (%)**



Source : INSEE

En 2017, les activités de conseil, à destination des entreprises et des particuliers représentent plus d'un quart des autres services marchands, avec 2 432 entreprises, suivi par les activités immobilières (1 692 entreprises). Les services administratifs couvrent des activités telles que la location-bail de matériels divers, les activités des agences de placement de main-d'œuvre, les activités de sécurité, de nettoyage, etc. Si les activités immobilières ou bancaires sont observées dans d'autres chapitres du présent rapport, tel n'est en revanche pas le cas de la filière numérique, actuellement en plein essor.

<sup>1</sup> Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2012.



### 3. Le numérique

La Martinique maintient ses efforts en matière de développement du numérique sur le territoire. La part du soutien aux activités numériques dans le budget du Contrat de projet État-Région-Département (CPERD) 2015-2020 est d'ailleurs en nette progression (passant de 10 % à 24 % - voir Ch. II, section 3), avec, parmi les objectifs, l'ambition d'offrir un accès à la fibre optique (FttH) pour tous à l'horizon 2022. Face à ce défi, la collectivité a engagé une politique numérique globale (infrastructures, usages et services). Pour garantir un accès au haut débit à l'ensemble de la population, une délégation de service public a été signée en 2007 avec Martinique Numérique<sup>1</sup> pour une durée de 20 ans. Dans ce cadre, un investissement de 24 millions d'euros a permis de densifier la couverture et de raccorder le plus grand nombre (particuliers et entreprises) au réseau ADSL. Parallèlement, une aide au déploiement d'un nouveau câble sous marin (reliant la Martinique à la Guadeloupe), un plan de résorption des zones blanches<sup>2</sup> du territoire, et un schéma directeur des usages et services dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), ont été mis en place. Le budget est estimé à 220 millions d'euros dont 35 à 50 millions pour la montée en débit du câble sous-marin. Enfin, le gouvernement a mobilisé pour la période 2017-2021, 50M€ pour la continuité territoriale numérique des Outre-mer.

#### 3.1 L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Le numérique est un secteur mis en avant pour son potentiel de croissance et d'emploi. Les technologies et services numériques sont aujourd'hui au cœur de l'innovation qui s'inscrit dans une dynamique de filière. Partant de ce constat, la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique (CCIM) a réalisé une étude, publiée fin 2017<sup>3</sup>, afin de poser un diagnostic détaillé pour mieux connaître, accompagner, et valoriser cette filière qui se singularise par son caractère innovant. Selon la définition qu'en donne l'OCDE, la filière comprend notamment les industries du numérique (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, etc.), la distribution (commerce de gros de matériel informatique, etc.), les services de télécommunications, les services informatiques, les services d'hébergement et l'édition de logiciels et le jeu vidéo.

L'étude révèle que la filière numérique en Martinique, au sens large (en y intégrant les entreprises de fabrication et de commercialisation de produits informatiques tels qu'identifiés par l'OCDE<sup>4</sup>), dénombre environ 2 240 établissements et représenterait 3,3 % du tissu économique régional. Ces établissements sont essentiellement polarisés sur le centre de l'île et

	Nb étab. filière numérique	Part dans éco. locale
<b>Martinique</b>	<b>2 240</b>	<b>3,3%</b>
Guadeloupe	2 711	4,0%
Guyane	829	3,9%
Réunion	3 097	3,6%

Source: CCI

<sup>1</sup> Martinique Numérique est une filiale du groupe Canal Plus Overseas et du groupe Loret Télécom, qui déploie, exploite et commercialise le réseau Liane (Réseau Haut Débit Numérique de Région Martinique).

<sup>2</sup> Zones non desservies par un quelconque réseau.

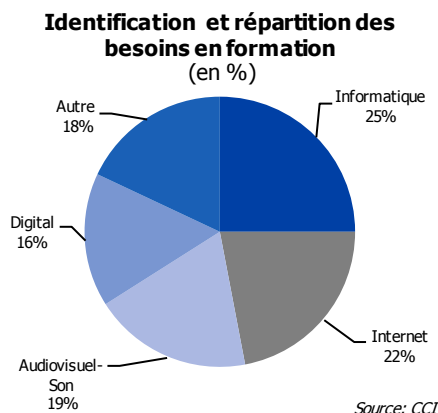
<sup>3</sup> Étude de la filière numérique en Martinique : <http://www.martinique.cci.fr/detail-document-partage-telechargement.aspx?card=10765>

<sup>4</sup> L'étude est réalisée sur la base de 47 codes NAF. Ces codes couvrent des activités de fabrication de composants électroniques, qui, dans le présent rapport, sont intégrées dans le secteur industriel (Chapitre III - section 3). Ces activités couvrent également le commerce de ces matériaux, qui, dans le présent rapport, sont intégrées dans le secteur commercial (Chapitre III - section 6).

notamment sur Fort-de-France (on y dénombre 738 établissements).

L'un des premiers constats dressés par l'étude est que la filière est moins développée à la Martinique que dans les autres collectivités d'outre-mer françaises. En effet, en Guadeloupe elle représente 4,0 % du tissu économique, et en Guyane elle atteint 3,9 %.

La filière emploierait près de 6 300 personnes (dont 75 % de contrats en CDI). En revanche, avec 8 établissements sur 10 sans personnel salarié, l'emploi salarié ne compte que pour 43% de ces emplois (soit environ 2 700 emplois salariés).



L'étude se fonde également sur une enquête réalisée auprès de 292 entreprises martiniquaises actives dans le numérique afin de recenser leurs besoins. Celle-ci révèle que les entreprises connaissent des difficultés en matière de ressources humaines :

- 72 % des entreprises interrogées déclarent avoir des difficultés à trouver des formations spécifiques adaptées ;
- 54 % d'entre elles affichent un besoin en formation continue (dont 45 % pour le dirigeant lui-même) ;
- 47 % des entreprises n'ont pas trouvé d'organisme en capacité de répondre à leurs besoins de formation localement.

Ces besoins sont essentiellement tournés vers l'informatique et internet. Ainsi, développer l'offre de formation sur le territoire pourrait contribuer à l'essor de la filière.

En 2018, un groupe de travail, rassemblant un nombre important d'acteurs privés et associatifs, s'est constitué sous forme de fédération afin de représenter les intérêts de la filière et penser une stratégie commune de développement. En 2019, un observatoire du numérique, porté principalement par la CCI, sera créé. La CTM soutient le secteur en proposant des dispositifs d'aide à la création d'entreprise numérique et d'aide à la transition digitale des entreprises traditionnelles.

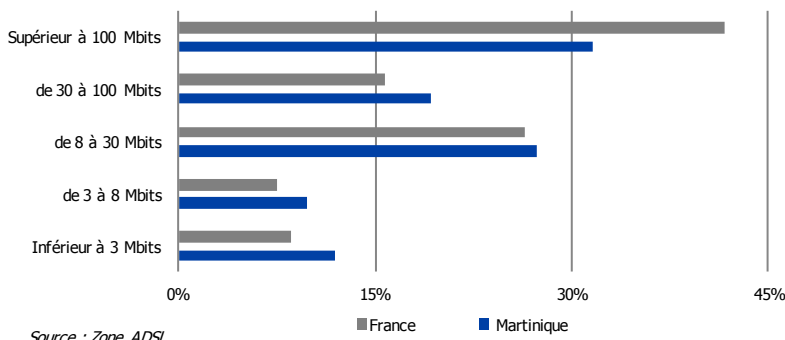
## 3.2 L'ÉQUIPEMENT INTERNET FIXE ET MOBILE

### LE PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

Lancé en 2013, le plan France très haut débit porte sur un investissement de 20 milliards d'euros, dont 3,3 milliards d'euros de subvention de l'État, pour déployer les infrastructures de l'internet très haut débit sur tout le territoire d'ici 2022. Aux Antilles, les opérateurs privés déploient eux-aussi massivement des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné, dans le cadre de conventions avec les collectivités territoriales et l'État.

À la Martinique, en 2018, 99,8 % des logements sont éligibles à internet. En revanche, seuls 50,8 % des habitations et locaux professionnels peuvent prétendre à un débit supérieur à 30 Mbits (contre 51,5 % en 2017).

### Part des logements et locaux professionnels éligibles à Internet, selon le débit (2018)

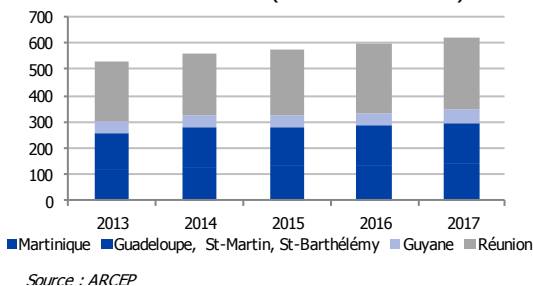


Une connexion internet inférieure à 3 Mbits est encore la seule option dans 12,0 % des cas (contre 8,6 % en France entière). Des efforts ont certes été engagés depuis plusieurs années, mais les niveaux de couverture et la qualité de l’offre ne parviennent pas encore à égaler l’Hexagone.

Dans ce contexte, le ministère des outre-mer et le Commissaire général à l’investissement ont lancé un appel à projets « Continuité territoriale numérique pour les outre-mer » (CTN). Celui-ci, mobilisant 50 millions d’euros, s’étend sur la période 2017-2021 et est piloté par l’Agence du Numérique, dans le cadre du plan France très haut débit. Grâce à cet appui financier de l’État, les outre-mer, et notamment la Martinique, devraient pouvoir bénéficier d’une amélioration de la qualité de service. Relier un territoire d’outre-mer à un point de la dorsale internet mondiale par câble sous-marin représentant un poste de dépense important, le gouvernement a décidé d’apporter une aide financière directe aux fournisseurs d’accès à internet. Ces derniers décideront d’acheter de la capacité supplémentaire sur les câbles. Cette mesure vise à neutraliser les surcoûts liés au transport des données internet entre les outre-mer et les points de connexion internationaux.

En 2017, le nombre d’abonnements à internet en haut et très haut débit atteint 140 000 à la Martinique. Il progresse de +3,7% sur un an et la Martinique concentre 21,8% du total des abonnements ultramarins. La progression des abonnements haut débit à la Martinique, après avoir essuyé des taux de croissance en retard, se stabilise à l’instar des DOM à +3,4% sur la période. En effet, les abonnements haut débit progressent en moyenne de +3,1 % par an en Guadeloupe, de +3,1 % en Guyane et de +4,9 % à La Réunion.

### Nombre d’abonnements à internet haut et très haut débit (en milliers d’unités)



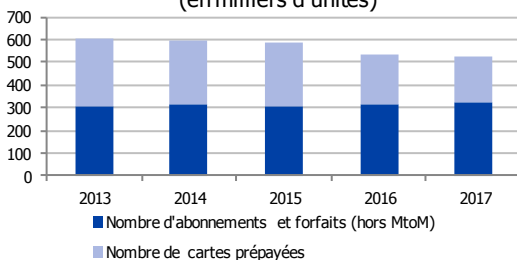
Parallèlement, près d’un tiers de la population martiniquaise déclare se connecter à internet depuis son mobile<sup>1</sup>. En effet, 85 % des individus de 12 ans et plus disposent d’au

<sup>1</sup> Étude sur les équipements en communications électroniques et audiovisuels des ménages et individus des DOM [https://www.arcep.fr/uploads/tx\\_qspublication/etude-equipements-usages-2012-Martinique-juil2013.pdf](https://www.arcep.fr/uploads/tx_qspublication/etude-equipements-usages-2012-Martinique-juil2013.pdf)

moins un téléphone mobile à titre personnel. Ce taux est très proche de celui observé dans l'Hexagone (88 %). Les 12-19 ans, les cadres et professions intermédiaires, les personnes appartenant aux ménages aisés (plus de 3 000 € par mois) et les individus ayant fait des études supérieures se montrent plus nombreux que les autres à se connecter à internet depuis leurs terminaux mobiles. L'équipement en smartphones apparaît également comme un élément favorisant l'utilisation d'internet depuis un mobile.

L'offre de téléphonie mobile est assurée par trois opérateurs : Orange Caraïbes, Digicel et SFR<sup>1</sup>. Selon l'ARCEP<sup>2</sup>, à fin 2017 le nombre d'abonnements aux services mobiles et de cartes prépayées est estimé à 524 000 (soit -2,2 % sur un an) et le taux de pénétration est estimé à 139 % en Martinique (contre 109,2 % dans l'Hexagone).

**Suivi du parc de carte SIM martiniquais**  
(en milliers d'unités)



Source : ARCEP

Depuis 2013, la population martiniquaise se désolidarise de l'utilisation mobile via les cartes SIM prépayées, au profit des abonnements et forfaits téléphoniques. En 2014, la part des abonnements représentaient 52,4% contre 61,5% en 2017.

<sup>1</sup> Suite à des rachats successifs, l'ensemble du réseau Only est devenu SFR le 7 avril 2015.

<sup>2</sup> Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

# Section 10

## Les services non marchands

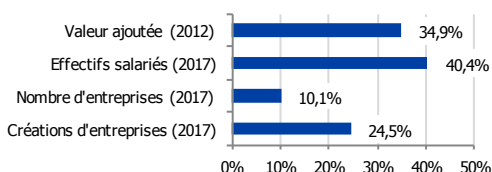
### 1. Aperçu structurel

Les services non marchands sont composés de la branche « éducation, santé et action sociale », ainsi que de la branche « administration publique ».

Ce secteur occupe un poids important dans l'économie. En 2012<sup>1</sup>, il génère 34,9 % de la valeur ajoutée totale, soit 2 737 millions d'euros.

En 2017, il emploie 40,4 % des effectifs salariés. Il rassemble 10,1 % des entreprises et représente 24,5 % des créations d'entreprises.

**Poids du secteur dans l'économie**  
(en % du total)



Source : INSEE

### 2. L'éducation

#### BAISSE DU NOMBRE D'ÉLÈVES ET D'ÉTUDIANTS

Dans un contexte de repli démographique à la Martinique, le nombre d'élèves des premier et second degrés continue de reculer à la rentrée 2017 (-1,5 % après -2,0 % à la rentrée 2016). Le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur augmente (+0,9 %), après s'être rétracté de -0,8% à la rentrée 2016.

#### 2.1 LE PREMIER ET LE SECOND DEGRÉ

##### Poursuite de la baisse des effectifs scolaires

Le nombre d'élèves a de nouveau reculé à la rentrée scolaire 2017-2018. Les effectifs diminuent de -1,5 % par rapport à la rentrée 2016 (soit 1 130 élèves en moins), pour atteindre le nombre de 76 133 élèves. Cette diminution s'explique notamment par la baisse démographique et le vieillissement de la population martiniquaise. Le recul est plus soutenu dans le premier degré<sup>2</sup> (-2,6 % d'élèves) tandis que dans le second degré<sup>3</sup> le nombre d'écoliers augmente (+6,2 %), tiré notamment par les 663 élèves inscrits en plus sur un an dans des établissements privés (+16,5 %).

Parallèlement, la diminution des effectifs enseignants continue à s'accroître. Les enseignants des secteurs public et privé passent en effet de 6 515 à la rentrée 2016 à 6 365 à la rentrée 2017, enregistrant une baisse de -2,3 %. Contrairement aux effectifs scolaires, c'est dans le second degré privé que le recul du nombre d'enseignants est le plus marqué (-4,9 % contre -1,9 % dans le second degré public et +22,7 % dans le premier degré privé).

<sup>1</sup> Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2012.

<sup>2</sup> L'enseignement du premier degré est dispensé dans les écoles pré-élémentaires et élémentaires.

<sup>3</sup> L'enseignement du second degré est dispensé dans les collèges et les lycées.

Au total, l'académie de la Martinique compte, à la rentrée 2017, 339 établissements scolaires publics et privés, dont 254 pour le premier degré et 85 pour le second degré (+1 établissement privé sur l'année). Dans le premier degré, la part des élèves du privé en 2017 est de 10,3 % (contre 14,9 % dans l'Hexagone), et de 11,4 % dans le second degré (contre 21,9 % au niveau national).

### Panorama des établissements des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés 2017-2018

	1 <sup>er</sup> degré			2 <sup>nd</sup> degré		
	Nombre d'établissements	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves
Établissements publics	229	2423	33 396	66	3278	34 234
Établissements privés	25	238	3 824	19	426	4 679
<b>Total</b>	<b>254</b>	<b>2 661</b>	<b>37 220</b>	<b>85</b>	<b>3 704</b>	<b>38 913</b>

Source : Repères & références statistiques

### Davantage de redoublants en Martinique

En Martinique, à la rentrée 2017, 9,8 % des élèves entrent en 6<sup>ème</sup> avec au moins un an de retard, (contre 8,6 % dans l'Hexagone).

Ce taux de retard est également plus élevé à l'entrée en seconde générale et technologique, ainsi qu'à l'entrée dans la voie professionnelle.

Taux de retard (rentrée 2017)	Martinique	France
à l'entrée en 6ème	9,8%	8,6%
à l'entrée en 2nde gale et techno.	12,1%	10,6%
à l'entrée dans la voie professionnelle	45,4%	38,4%

Source : DEPP - données internes

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT EDUCFI

Le mercredi 21 juin 2017, l'IEDOM de Fort-de-France et l'académie de la Martinique ont signé une convention de partenariat Educfi visant à favoriser le rapprochement entre le système éducatif et le milieu économique, bancaire et financier, par la diffusion de connaissances auprès des enseignants et des jeunes. Ce partenariat repose sur la mise à disposition de supports de présentation et sur des actions conjointes de formation et de sensibilisation sous forme d'ateliers pédagogiques. Il s'inscrit dans le cadre de la mission d'éducation financière du public confiée par le gouvernement à la Banque de France et à l'IEDOM.

### Un taux de réussite au baccalauréat inférieur à celui de l'Hexagone

La Martinique affiche des taux de réussite satisfaisants aux examens nationaux. Néanmoins, à l'issue de la session d'examens de juin 2018, le taux de réussite au diplôme du baccalauréat dans l'académie de la Martinique se situe en dessous du niveau national (86,5 % contre 88,3 %). Le taux de réussite martiniquais est en hausse de +0,4 point par rapport à la session de juin 2017. Le taux de réussite au diplôme national du brevet est également inférieur au niveau national, s'établissant à 86,0 % en 2018 (87,1 % au niveau national).

#### Taux de réussite (%)

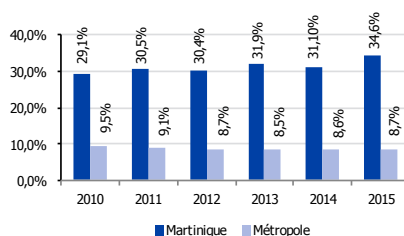
	Session juin 2016			Session Juin 2017			Session Juin 2018		
	Mart.	France	Ecart	Mart.	France	Ecart	Mart.	France	Ecart
Baccalauréat (toutes séries)	88,0%	88,5%	-0,6 pt	86,0%	87,9%	-1,9 pt	86,5%	88,3%	-1,8 pt
Diplôme National du Brevet	89,2%	89,0%	+0,2 pt	89,2%	89,0%	+0,2 pt	86,0%	87,1%	-1,1 pt

Source : académie de la Martinique

## Des difficultés de lecture certaines

La Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC) s'impose à tous les citoyens avant 18 ans, qu'ils soient scolarisés ou non. À l'occasion des JDC, le ministère de la Défense a établi que plus de 20 %<sup>1</sup> des jeunes martiniquais connaissent des difficultés de lecture. Ce chiffre confirme, dans une certaine mesure, les retards de scolarité constatés mais est aussi le reflet de difficultés plus grandes pour les jeunes sortis des cursus scolaires.

**Jeunes en difficulté de lecture, ayant participé à la JDC (en %)**



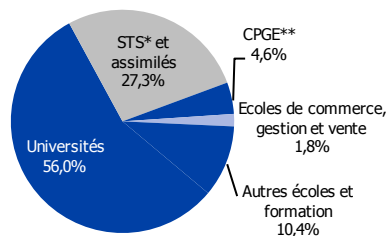
Source : ministère de la Défense - DSN, MENESR DEPP

## 2.2 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

S'agissant de l'enseignement supérieur, l'université des Antilles et de la Guyane (UAG) a été scindée en deux entités distinctes au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : l'université de la Guyane et l'université des Antilles (qui regroupe les deux départements de la Guadeloupe et de la Martinique).

Le campus universitaire compte deux UFR<sup>2</sup> (lettres et sciences humaines ; sciences juridiques et économiques), deux antennes d'UFR (sciences médicales ; sciences exactes et naturelles) ainsi qu'une antenne d'IUT<sup>3</sup> (gestion logistique et transport) et une ESPE<sup>4</sup> (ex IUFM). Par ailleurs, deux instituts proposent également des formations : l'Institut de préparation aux administrations générales (IPAG) et l'Institut universitaire de formation continue (IUFC).

**Effectifs de l'enseignement supérieur par type d'établissement en 2017-2018**



Source : DEPP, Repères et références statistiques

\* Sections de technicien supérieur ;

\*\* Classes préparatoires aux grandes écoles

Outre la filière universitaire, les étudiants désirant poursuivre leurs études en Martinique peuvent également s'orienter vers la CCIM<sup>5</sup> qui gère l'École de gestion et de commerce (EGC) de la Martinique, membre du réseau national des EGC, ainsi que le Centre de formation d'apprentis (CFA) du secteur tertiaire.

Les effectifs de l'enseignement supérieur dans l'académie de Martinique sont de 8 628 étudiants en 2017-2018, dont 4 829 dans les universités, 2 353 dans les sections de techniciens supérieurs (STS), 395 dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et 155 dans les écoles de commerce.

<sup>1</sup> Les résultats de l'année 2017 ne peuvent pas être interprétés en évolution. En effet, les données recueillies depuis 2016 ne sont pas strictement comparables aux années antérieures en raison de problèmes techniques rencontrés lors des passations, empêchant aux jeunes de répondre à certains items, considérés automatiquement comme non réponse. En conséquence, le pourcentage des jeunes en difficultés de lecture est surestimé.

<sup>2</sup> Unité de formation et de recherche.

<sup>3</sup> Institut universitaire de technologie.

<sup>4</sup> École supérieure du professorat et de l'éducation.

<sup>5</sup> Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique.

## 3. La santé

### 3.1 LES INFRASTRUCTURES

#### Des établissements sanitaires publics en baisse en Martinique

En juillet 2016, l'Agence régionale de santé (ARS) de la Martinique a annoncé la création d'un groupement hospitalier de territoire (GHT) incluant la CACEM<sup>1</sup> et la CAESM<sup>2</sup>. Cinq hôpitaux de proximité et deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont membres du GHT : les centres hospitaliers (CH) de Saint-Joseph, du François, du Saint-Esprit, des Trois-Ilets et du Marin, ainsi que les EHPAD du Robert "les Madrépores" et des Anses d'Arlet "les Filaos". Outre le CHU de Martinique, trois autres établissements de l'île ne sont pas encore intégrés au GHT : le CH Maurice Despinoy (psychiatrie), le CH intercommunal Lorrain-Basse-Pointe et le CH Nord-Caraïbe. Cela étant, selon l'ARS, le GHT devrait s'étendre, à l'avenir, à tous les établissements de la Martinique. Le CHU de Martinique, sans être membre du groupement, y est associé au titre de ses missions d'enseignement et de formation initiale des professionnels médicaux.

Établissements sanitaires publics et privés en 2017	Martinique	Guadeloupe	Guyane
<b>Secteur public</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>2</b>
Centres hospitaliers régionaux (CHR/CHU)*	5	1	0
Centres hospitaliers (CH) (dont anciens hôpitaux locaux)	8	9	2
Centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie	1	1	0
<b>Secteur privé</b>	<b>14</b>	<b>22</b>	<b>10</b>
Établissements de soins de courte durée	3	8	3
Établissements de soins de suite et de réadaptation	2	4	0
Autres établissements privés**	9	10	7
<b>Ensemble</b>	<b>28</b>	<b>33</b>	<b>12</b>
<i>dont établissements disposant d'une maternité</i>	4	5	4

\* inclut les établissements de l'AP-HP

\*\* inclut les services d'hospitalisation à domicile, les centres de radiothérapie, les centres de dialyse et structures alternatives

Sources : ARS, STATISS

Le secteur sanitaire martiniquais dispose, début 2017, de 28 établissements (publics et privés confondus), contre 24 en 2015 et 29 en 2016. La part des établissements publics est en baisse et rejoint le niveau du privé en 2017. Dans les DFA le nombre d'établissements publics est inférieur au nombre d'établissements privés (33,3 % en Guadeloupe et 16,7% en Guyane). La Martinique dispose de plus de centres hospitaliers que les autres DFA (13 en Martinique, 10 en Guadeloupe et 2 en Guyane), mais de moins d'établissements privés de soins de courte durée (3 en Martinique, 8 en Guadeloupe et 3 en Guyane). En Martinique, à l'instar de la Guyane, 4 établissements disposent d'une maternité contre 5 en Guadeloupe.

L'année 2017 a été marquée par l'ouverture en janvier du plateau technique du CHU de Fort-de-France, dont la phase de construction aura duré trois ans. Ce plateau regroupe les urgences, les salles d'intervention chirurgicales et la réanimation. De plus, la construction d'un nouvel établissement spécialisé dans les soins de suite et de réadaptation à Saint-Joseph se poursuit.

<sup>1</sup> Communauté d'agglomération du centre de la Martinique, regroupant les communes de Fort-de-France, Le Lamentin, Schœlcher et Saint-Joseph.

<sup>2</sup> Communauté d'agglomération de l'espace sud de la Martinique.



## Un taux d'équipement proche de la moyenne nationale, mais des efforts sont à poursuivre vis-à-vis des personnes âgées

La Martinique affiche des taux d'équipement comparables à ceux de la France hexagonale et de la zone Antilles-Guyane concernant le nombre de lits et de places en court séjour, en moyen séjour et en psychiatrie. En matière d'accueil des jeunes handicapés, elle se situe même au-dessus de la moyenne nationale.

En revanche, la Martinique, comme l'ensemble des départements français d'Amérique (DFA), accuse un retard important en matière d'accueil des personnes âgées. Début 2017, on ne compte en effet que 39,9 places (41,4 places en 2016) en structure d'hébergement permanent de type EHPAD pour 1 000 habitants de 75 ans et plus en Martinique (contre 101,4 en France hexagonale).

Taux d'équipement: nombre de lits et de places pour 1 000 habitants en 2017	Martinique	DFA	France hors DOM
<b>Court séjour</b>			
Médecine	2,0	1,8	2,1
Chirurgie	1,0	0,9	1,3
Gynécologie-obstétrique pour 1 000 femmes de 15 ans et plus	0,9	1,2	0,7
Hospitalisation à domicile	0,2	0,7	0,2
<b>Moyen séjour</b>			
Équipement global	1,5	1,5	1,8
<b>Psychiatrie</b>			
Psychiatrie infanto-juvénile (pour 1000 enfants de 0 à 16 ans)	0,4	0,5	0,9
Psychiatrie générale (pour 1000 hbts de plus de 16 ans)	1,5	1,3	1,5
<b>Accueil des personnes âgées</b> (pour 1000 hbts de 75 ans et plus)			
Structures d'hébergement permanent non EHPAD	12,7	12,6	24,9
Structures d'hébergement permanent EHPAD	39,9	38,8	100,4
Services de soins à domicile	12,5	18,1	20,5
<b>Accueil des adultes handicapés</b> (pour 1000 adultes de 20 à 59 ans)			
Places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés	0,8	0,9	0,8
Places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés	0,7	0,3	0,8
Places dans les foyers de vie (inclut les foyers occupationnels)	0,3	0,7	1,6
Places dans les Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	2,7	2,4	3,6
<b>Accueil enfance et jeunesse handicapées</b>			
Places dans les SESSAD* pour 1 000 habitants de - 20 ans	4,7	4,8	3,2
Places dans les établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD)	7,2	4,9	6,5

\*Services d'éducation spéciale et de soins à domicile

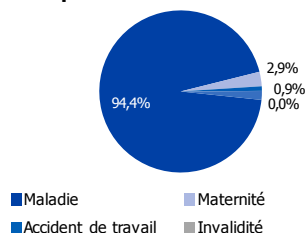
Sources : ARS, STATISS

Au regard du vieillissement accéléré de la population martiniquaise, des efforts additionnels devraient pourtant être fournis. En effet, à défaut de structures spécialisées suffisantes, les personnes âgées bénéficiaires d'allocations (allocation personnalisée d'autonomie - APA), font de plus en plus appel à du personnel soignant à domicile, comme le confirme la répartition des professionnels de santé sur le territoire (cf. *infra* 3.2 « densité »).

## Des dépenses de santé quasi-exclusivement destinées aux maladies

En 2018, les dépenses totales de santé effectuées par la Caisse générale d'assurance maladie se chiffrent à près de 1,2 milliard d'euros. Plus de 94 % des dépenses de santé sont alloués aux maladies. Le reste est attribué à la maternité (2,9 %) et aux accidents de travail (0,9 %).

### Dépenses de santé en 2018



Source : CGSS

## 3.2 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

### Faible densité de médecins généralistes

Le nombre de praticiens libéraux en Martinique atteint 639 pour 100 000 habitants au 31 décembre 2016. Il est supérieur à celui de l'Hexagone (468 pour 100 000 habitants).

Ce chiffre masque toutefois des disparités importantes selon les praticiens. Les médecins généralistes (-12,0 %) et spécialistes (-33,0 %) sont sensiblement plus nombreux au niveau hexagonal. Il en est de même pour les chirurgiens-dentistes, les podologues et les orthophonistes. En découle des délais d'attente particulièrement importants pour obtenir des rendez-vous.

### Professionnels de santé libéraux ou mixtes Densité par spécialité en 2017 (pour 100 000 habitants)

	Martinique	Guadeloupe	Métropole
Médecins généralistes	81	78	92
Médecins spécialistes	59	56	88
Chirurgiens-dentistes	45	44	56
Infirmiers	413	433	180
Pédicures-podologues	15	17	21
Orthophonistes	26	28	31
	<b>639</b>	<b>656</b>	<b>468</b>

Sources : ARS, STATISS

En revanche, les infirmiers sont deux fois plus nombreux en Martinique qu'au niveau national (densité de 413 pour 100 000 habitants, contre 180 pour 100 000 habitants dans l'Hexagone), en lien notamment avec le déficit de structures adaptées aux personnes âgées.

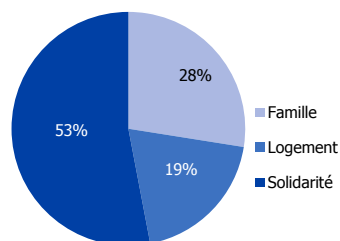
## 4. L'action sociale

Les prestations d'aide sociale regroupent les aides sociales au titre de la solidarité (notamment l'allocation du RSA – cf. Ch II, section 2, paragraphe 3), les aides aux familles (avec entre autres les allocations familiales), les aides au logement, les aides aux personnes âgées (essentiellement allocation personnalisée d'autonomie et aide sociale à l'hébergement), les aides aux personnes handicapées (notamment allocation adulte handicapé, allocation compensatrice pour tierce personne et prestation de compensation du handicap), et les aides sociales à l'enfance (placements et actions éducatives).

Les prestations versées par la CAF en 2017 s'élèvent à 651,7 millions d'euros (+0,4 %). Elles sont majoritairement destinées à la solidarité (345,4 millions d'euros) comprenant notamment le versement du RSA, l'allocation adulte handicapé (78,0 millions d'euros) et la prime d'activité (51,8 millions d'euros).

Le reste des aides versées par la CAF est attribué aux familles (179,2 millions d'euros) avec, entre autres, les allocations familiales et la prestation d'accueil du jeune enfant, et enfin au logement (127,1 millions d'euros) dont essentiellement l'allocation de logement familiale et l'allocation de logement sociale.

Prestations versées par la CAF en 2017 (en %)



Source : CAF





## CHAPITRE IV

### L'évolution monétaire et financière

# Section 1

## Aperçu général

L'activité bancaire et financière s'organise autour de plusieurs réseaux d'établissements de crédit et assimilés. Actuellement, 20 établissements de crédit sont ainsi installés en Martinique : 5 banques commerciales, 5 banques mutualistes ou coopératives, 6 sociétés de financement, 3 établissements de crédit spécialisés, et 1 établissement à statut particulier.

En 2018, ces établissements locaux regroupent 146 agences et 351 automates bancaires. Compte tenu du repli démographique, des taux d'intérêt bas pénalisant les revenus d'intermédiation des banques, et des restructurations opérées par certains groupes bancaires au cours des dernières années, le nombre de guichets tend à diminuer. Pour autant, les taux d'équipement demeurent d'un niveau très correct. On recense une agence bancaire pour 8 km<sup>2</sup> en Martinique, contre une agence pour 17 km<sup>2</sup> dans l'Hexagone. De même, on compte un automate pour 1 050 habitants en Martinique, contre un automate pour 1 144 habitants au niveau national.

L'une des caractéristiques du secteur bancaire martiniquais est sa concentration. Les trois premiers établissements détiennent 56 % du marché de la collecte des dépôts et 45 % du marché de la distribution de crédits. Sept établissements réalisent l'essentiel de l'activité bancaire (plus de 85 %). Le secteur bancaire local reste largement dominé par les banques mutualistes, avec 69 % des dépôts et 59 % des crédits. Pour leur part, les banques commerciales concentrent 27 % des dépôts et 13 % des crédits. Les prêteurs institutionnels (Agence française de développement et Caisse des dépôts et consignations), présents uniquement sur certains segments de marché, constituent également des acteurs majeurs du secteur (20 % des crédits, mais 30 % des crédits d'équipement par exemple). Les autres établissements (établissements de crédits spécialisés et sociétés de financement) ferment la marche, avec 5 % des dépôts et 8 % des crédits.

Les établissements de crédit locaux gèrent 1,1 million de comptes de dépôt ou d'épargne en Martinique (+0,6 %, après trois années de baisses successives liées à la loi Eckert<sup>1</sup>). Les taux d'équipement en comptes sont importants : un habitant compte en moyenne 1,2 compte de dépôts à vue et 3,1 comptes bancaires au total. S'agissant des cartes bancaires, on en recense 653 809 en circulation (+2 %), soit 1,8 carte par habitant.

Le besoin de financement de la place bancaire s'établit à 2,1 milliards d'euros : les dépôts collectés atteignent 8,1 milliards, tandis que les crédits attribués s'élèvent à 10,2 milliards.

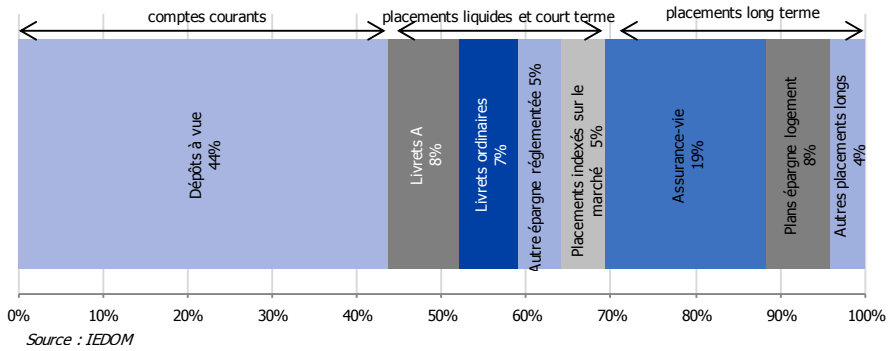
S'agissant de la collecte, le montant des avoirs financiers continue de croître, mais à un rythme ralenti (+2 % en 2018, après +3 % en 2017 et +4 % en 2016). Les placements liquides ou à court terme demeurent peu attractifs cette année ; l'épargne à long terme, habituellement orientée à la hausse, stagne. A contrario, le manque d'intérêt pour ces produits, dû aux taux d'intérêt bas, profite aux dépôts à vue. Ces derniers, qui connaissent une progression soutenue depuis plusieurs années, augmentent encore de 6 % en 2018. Ainsi, depuis trois ans les dépôts à vue constituent la première composante des avoirs financiers. L'analyse par catégorie d'agent révèle que cette hausse des actifs financiers est généralisée à toutes les clientèles (+3 % pour

---

<sup>1</sup> Loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence. Cf. chapitre IV section 2 – *La densité du système bancaire.*

les entreprises et les autres agents, +1 % pour les ménages), les ménages demeurent les principales ressources du système bancaire (68 % des avoirs collectés).

### Répartition des dépôts de la clientèle

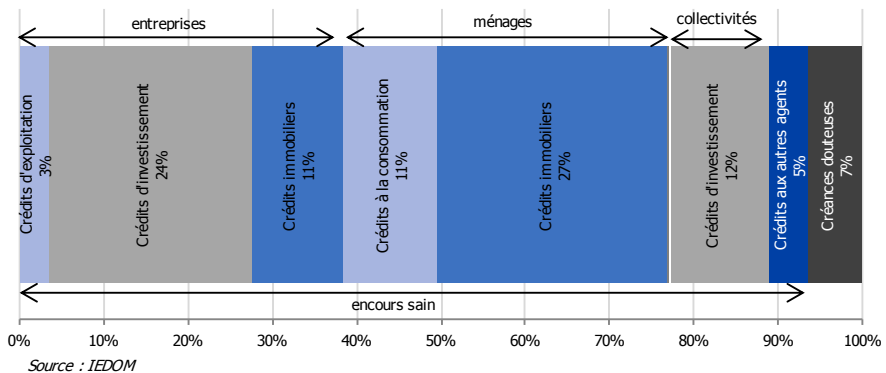


Concernant la distribution de crédits, l'activité progresse à un rythme croissant (+5 % en 2018, après +4 % en 2017 et +3 % en 2016). L'encours sain de crédits évolue de façon comparable à l'encours brut (+4 %) et s'établit à 9,5 milliards d'euros. L'analyse par nature révèle que les crédits à la consommation enregistrent la hausse la plus importante (+8 %), suivis des crédits à l'investissement (+6 %). Pour leur part, les crédits immobiliers augmentent de façon plus modérée (+4 %), tandis que les crédits d'exploitation s'inscrivent en retrait (-1 %). Les crédits immobiliers et d'investissement concentrent 83 % des crédits sains.

L'analyse par clientèle montre que la progression de l'encours sain est de nouveau portée par les entreprises et les ménages (+6 %). À l'inverse, les crédits aux collectivités locales se replient (-1 %) et ceux des autres agents accusent un recul marqué (-7 %).

Les taux des crédits s'inscrivent globalement en baisse en 2018, respectant ainsi la tendance observée depuis déjà plusieurs années. De manière générale, les taux pratiqués en Martinique restent supérieurs à ceux appliqués dans l'Hexagone, en lien notamment avec les coûts de structure plus élevés des banques locales (poids des frais de personnel, poids des créances douteuses, etc.) et une proportion de très petites entreprises (TPE) plus importante. L'écart est particulièrement significatif pour les découverts, mais s'est largement resserré pour les crédits immobiliers ou à l'équipement.

### Répartition des crédits à la clientèle





Plateau technique du Centre hospitalier universitaire de Martinique (photo : H. Louis-Jean)



Pile à hydrogène de la SARA (photo : AFD)





Grand port maritime de la Martinique (photo : AFD)



Parc éolien de Grand Rivière (photo : GRESS)



## Section 2

# La structure du système bancaire

### 1. L'organisation du système bancaire

#### 1.1 LA TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DU SYSTÈME BANCAIRE

##### LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'exercice des activités bancaires et financières en France est soumis à l'obtention d'un agrément et à une surveillance particulière. Ce principe, qui va à l'encontre de celui de la liberté du commerce et de l'industrie, se justifie par la place particulière de cette activité dans le financement de l'économie. Il s'agit en effet d'assurer la protection de l'épargne du public ainsi que la surveillance de la monnaie et du crédit. L'ensemble des lois régissant le secteur est réuni dans un texte de référence unique, le Code monétaire et financier, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Suite à l'ordonnance n°2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement modifiant le statut d'établissement de crédit et instituant le statut de société de financement, les établissements du secteur bancaire agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) relèvent depuis 2014 de l'un des statuts juridiques suivants :

- Le statut d'établissement de crédit : délivré à des entités qui effectuent cumulativement des opérations de crédit, d'intermédiation financière et de réception de fonds remboursables du public.
- Le statut de société de financement : délivré aux entités qui effectuent uniquement des opérations de crédit.
- Le statut d'établissement de crédit spécialisé : accordé aux ex-sociétés financières qui n'ont pas fait de demande d'agrément pour devenir des sociétés de financement et qui réalisent cumulativement des opérations de crédit, d'intermédiation financière et « d'émission continue d'obligations et d'autres titres comparables ».

Certains établissements ont des statuts qui ne relèvent d'aucun des trois statuts cités. Ainsi, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) est un « établissement à statut particulier ».

En 2018, 20 établissements soumis à la loi bancaire sont installés en Martinique<sup>1</sup> :

- 10 établissements de crédit (5 banques commerciales et 5 banques mutualistes) ;
- 6 sociétés de financement ;
- 3 établissements de crédit spécialisés ;
- 1 établissement de crédit à statut particulier.

Des établissements non installés localement<sup>2</sup> interviennent également en Martinique, majoritairement à partir de l'Hexagone : parmi les principaux, la Caisse française de financement local, Dexia crédit local, ainsi que plusieurs établissements spécialisés dans le financement par crédit-bail (Oceor Lease, Auxifip, Fructicom, etc.). Ils se positionnent principalement sur la clientèle des entreprises et celle des collectivités locales.

<sup>1</sup> La liste détaillée de ces établissements figure en annexe 3 (tableau 1 *Liste des établissements de crédit locaux*).

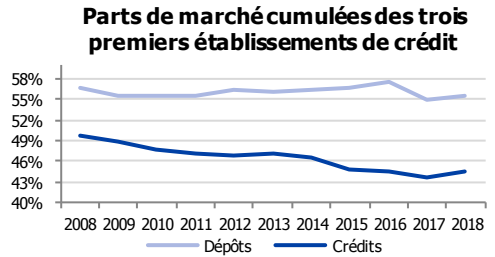
<sup>2</sup> Ces établissements non installés localement ne sont pas concernés par la section *La structure du système bancaire*, consacrée aux établissements bénéficiant d'une présence physique en Martinique (avec au moins un comptoir).

## 1.2 LA CONCENTRATION DU MARCHÉ

La concentration du marché peut être évaluée sur la base des parts de marché des trois principaux établissements de crédit locaux. Le secteur est dit concentré lorsque la part de marché cumulée est supérieure à 33 %, et très concentré à partir de 66 %.

Le secteur bancaire martiniquais est concentré : en 2018, la part de marché cumulée des trois premiers établissements atteint 55,6 % pour la collecte des dépôts et 44,5 % pour la distribution de crédits.

Le marché des dépôts est structurellement plus concentré que celui des crédits, ce dernier regroupant un nombre plus important d'acteurs. On recense en effet 12 intervenants pour la collecte contre 20 pour le crédit, bien qu'environ 7 établissements réalisent l'essentiel de l'activité bancaire (plus de 85 %).



### Parts de marché des trois premiers établissements de crédit, par nature de dépôts et de crédits

	2000	2008	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Dépôts collectés	59,4%	56,6%	57,5%	55,1%	55,6%	0,5 pt
- Comptes ordinaires créditeurs	65,6%	66,2%	64,3%	57,6%	57,5%	-0,1 pt
- Comptes d'épargne à régime spécial	61,2%	62,0%	62,6%	62,1%	62,0%	-0,1 pt
- Comptes créditeurs à terme	77,8%	71,0%	90,3%	90,6%	89,8%	-0,8 pt
- Valeurs mobilières et assurance vie	77,8%	63,9%	63,1%	62,3%	61,7%	-0,6 pt
Crédits attribués	48,9%	48,9%	44,6%	43,5%	44,5%	1,0 pt
- Comptes ordinaires débiteurs	61,0%	67,7%	65,1%	71,0%	71,8%	0,8 pt
- Crédits de trésorerie	55,4%	55,1%	52,4%	53,7%	55,3%	1,6 pt
- Crédits immobiliers	71,1%	67,3%	62,1%	60,8%	60,1%	-0,7 pt
- Crédits d'équipement	59,4%	51,6%	64,9%	63,9%	61,6%	-2,3 pts
- Créances commerciales	63,4%	91,3%	89,1%	87,3%	90,9%	3,7 pts

Source : IEDOM

Dans le détail, les établissements qui se distinguent ne sont pas forcément les mêmes pour toutes les natures de dépôts ou de crédits. En effet, quelques banques bénéficient d'une expertise reconnue ou choisissent de privilégier certains types de produits en particulier, voire de cibler un type de clientèle déterminé. Plusieurs segments de marché apparaissent ainsi plus concentrés que d'autres, comme celui des créances commerciales ou des comptes créditeurs à terme (parts de marché cumulées des trois premiers établissements à 90,9 % et 89,8 %).

Sur longue période, s'agissant du marché de la collecte des dépôts, la concentration tend à diminuer pour les comptes ordinaires créditeurs et pour les valeurs mobilières et assurance-vie. En revanche, elle se maintient pour les comptes d'épargne à régime spécial. S'agissant du marché des crédits, les évolutions sont encore plus contrastées, avec notamment une concentration en hausse pour les comptes ordinaires débiteurs, à l'inverse des crédits immobiliers pour lesquels la concentration s'atténue. La concentration du marché est relativement stable en ce qui concerne les crédits de trésorerie.

### 1.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS

Nous retenons ici quatre catégories d'établissements : les banques commerciales, les banques mutualistes, les prêteurs institutionnels<sup>1</sup> et les autres établissements.

#### Parts de marché dépôts et crédits par catégorie d'établissements

	2000	2008	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Dépôts collectés (en % du total des dépôts)						
- Par les banques commerciales	34,8%	32,2%	27,5%	26,9%	26,6%	-0,3 pt
- Par les banques mutualistes	63,7%	67,5%	72,4%	68,7%	68,6%	-0,1 pt
- Par les autres établissements	1,5%	0,3%	0,1%	4,4%	4,8%	0,4 pt
Crédits attribués (en % du total des crédits)						
- Par les banques commerciales	20,0%	20,1%	12,5%	13,1%	13,2%	0,1 pt
- Par les banques mutualistes	36,6%	48,2%	58,4%	58,7%	58,9%	0,2 pt
- Par les prêteurs institutionnels	24,3%	18,9%	21,8%	20,8%	20,2%	-0,6 pt
- Par les autres établissements	19,1%	12,8%	7,4%	7,5%	7,7%	0,2 pt

Source : IEDOM

Le positionnement des différentes catégories d'établissements évolue peu en 2018.

- Le marché de la collecte des dépôts

Il reste largement dominé par les banques mutualistes, avec 68,6 % de l'ensemble des dépôts. Cette domination est particulièrement marquée pour les comptes à terme et les comptes d'épargne à régime spécial (respectivement 96,3 % et 73,8 % pour les banques mutualistes, sur ces segments).

Les banques commerciales, pour leur part, détiennent 26,6 % du marché des dépôts. Elles sont mieux positionnées sur le segment des valeurs mobilières et de l'assurance-vie (35,2 %) que sur ceux des comptes d'épargne à régime spécial ou des comptes ordinaires créditeurs (26,2 % et 24,6 %).

Les autres établissements regroupent 4,8 % du marché des dépôts ; ils sont uniquement positionnés sur le segment des comptes ordinaires créditeurs (10,8 %).

- Le marché de la distribution de crédits

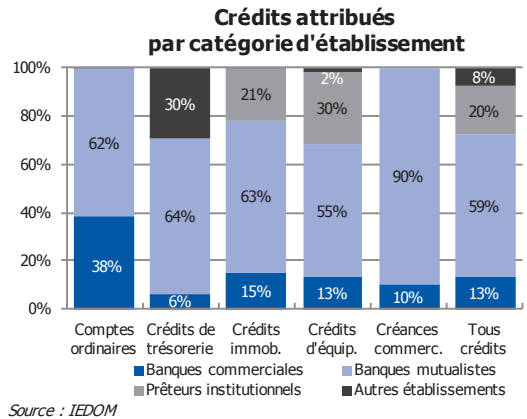
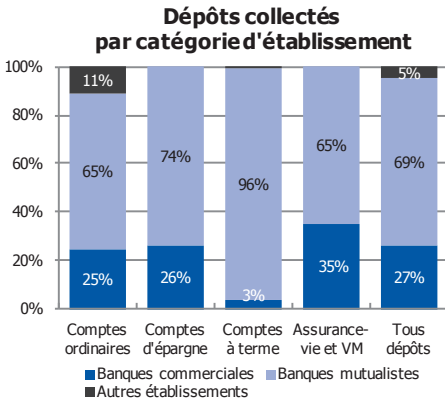
Le réseau mutualiste demeure le principal financeur de l'économie locale, avec 58,9 % des crédits, soit une part de marché près de 10 points inférieure à celle qu'il possède sur le marché des dépôts. Cela s'explique par la présence des prêteurs institutionnels (Agence française de développement, Caisse des dépôts et consignations) et des sociétés de financement (Somafi-Sogufi, Crédit moderne, etc.) sur certains segments.

Les prêteurs institutionnels détiennent ainsi 20,2 % du marché des crédits. Proposant des crédits à long terme, ils sont bien placés sur les segments crédits d'équipement et crédits immobiliers (respectivement 30,4 % et 21,4 %).

Viennent ensuite les banques commerciales, qui possèdent 13,2 % du marché des crédits. Elles financent 38,2 % des comptes ordinaires débiteurs, mais sont moins bien positionnées sur les autres segments.

<sup>1</sup> La Caisse des dépôts et consignations (CDC) et l'Agence française de développement (AFD).

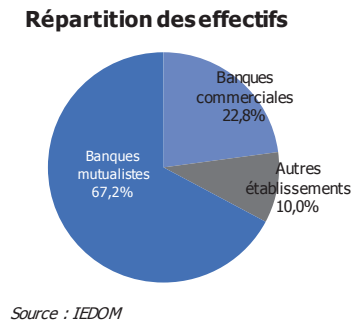
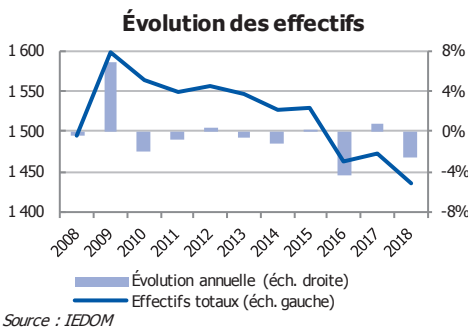
Les autres établissements, incluant les sociétés de financement, regroupent 7,7 % du marché des crédits. Ils attribuent 29,5 % des crédits de trésorerie.



## 1.4 LES EFFECTIFS<sup>1</sup>

Les effectifs des établissements de crédit locaux diminuent globalement depuis 2009, année caractérisée par une hausse mécanique liée à la prise en compte du personnel de la Banque Postale<sup>2</sup>. En 2018, les effectifs cumulés du secteur bancaire local s'élèvent à 1 435, en repli de 2,5 % sur un an<sup>3</sup>. Plusieurs établissements finalisent leurs plans de départs volontaires, plans mis en œuvre dans le cadre de restructurations opérées au cours des dernières années. Pour autant, ces évolutions globales masquent des situations contrastées par établissement, puisque certains maintiennent ou augmentent leurs effectifs.

Toutes les catégories d'établissements contribuent à la baisse des effectifs, bien que dans des proportions variables (-8,1 % pour les banques commerciales, -0,5 % pour les banques mutualistes, et -2,1 % pour les autres établissements). Les établissements mutualistes demeurent les principaux pourvoyeurs d'emploi du secteur (67,2 %), devant les banques commerciales (22,8 %) et les autres établissements (10,0 %).



<sup>1</sup> Effectifs équivalent temps plein.

<sup>2</sup> Pour mémoire, les services financiers de la Poste ont donné naissance à la Banque Postale en 2006.

<sup>3</sup> Données 2017 révisées.

## L'INCLUSION BANCAIRE

L'inclusion bancaire permet aux personnes en situation de fragilité financière d'accéder durablement à des produits et services bancaires adaptés à leurs besoins. Cette démarche participe au processus d'insertion dans la vie économique et sociale. Les pouvoirs publics ont mis en place des outils spécifiques s'adressant aux personnes financièrement fragiles parmi lesquels le droit au compte, l'offre spécifique et le plafonnement des frais bancaires.

Ainsi, tout comme les personnes morales, les particuliers résidant en France s'étant vus refuser l'ouverture d'un compte de dépôt peuvent bénéficier de la procédure dite du « **droit au compte** » qui consiste à demander à la Banque de France ou aux Instituts d'Émission (IEDOM et IEOM) la désignation d'un établissement de crédit qui sera tenu de leur ouvrir un compte bancaire.

Les clients en situation de fragilité financière peuvent également bénéficier de la part de leur banque d'une « **offre spécifique** » prévue par le législateur (article L312-1-3 du code monétaire et financier). Cette offre, réservée aux personnes physiques agissant pour des besoins non professionnels, ne doit pas coûter plus de 3 euros par mois. Elle consiste en un ensemble de produits et services destiné à aider les populations fragiles, à leur permettre de maîtriser leur budget et à limiter les frais en cas d'incident. Récemment, la profession bancaire, incitée par le gouvernement, s'est engagée à promouvoir davantage l'offre spécifique et à réduire les frais imputés aux clients fragiles, y compris ceux n'ayant pas souhaité souscrire à cette offre. Toutefois, ces engagements ne s'appliquent pas aux collectivités du Pacifique, dans lesquelles ces questions relèvent des négociations relatives aux tarifs bancaires se déroulant sous l'égide des hauts commissaires de la République.

L'inclusion bancaire est également favorisée par la mise en œuvre d'une **stratégie nationale d'éducation financière du public**, qui doit renforcer les connaissances économiques, budgétaires et financières nécessaires à chacun pour gérer compte bancaire, budget, épargne et crédits. Depuis 2016, la Banque de France, et par délégation, l'IEDOM dans l'Outre-mer, ont pour mission de décliner la stratégie nationale d'éducation financière auprès du grand public, des enseignants et des travailleurs sociaux, sur l'ensemble du territoire. Le dispositif est également déployé par l'IEOM dans les collectivités du Pacifique.

Le **microcrédit** a aussi pour objet de servir l'insertion, aussi bien économique que sociale, des personnes en situation d'exclusion bancaire n'ayant pas accès au crédit en raison de revenus trop faibles ou d'une situation professionnelle précaire (emplois de l'économie informelle, demandeurs d'emploi, etc.). On peut distinguer le microcrédit professionnel, conçu à la fin des années 1980 comme un appui à l'insertion professionnelle à destination des particuliers souhaitant travailler pour leur propre compte, du microcrédit personnel. Ce dernier concourt à favoriser depuis 2005 l'accès à des moyens de paiements ainsi que l'insertion sociale des personnes les plus vulnérables, notamment par l'emploi (accès ou maintien dans l'emploi). Les acteurs du microcrédit sont nombreux : pouvoirs publics (Union européenne, État, collectivités territoriales), établissements financiers détenus par l'État (Caisse des dépôts et consignations, Bpifrance, Agence française de développement), institutions de micro finance (Adie, CreaSol), associations d'utilité publique (France active, Initiative France, BGE, etc.) et banques commerciales de manière indirecte (dans le cadre du soutien aux institutions de micro finance).

La mesure et la promotion de l'inclusion bancaire sont effectuées par l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB), qui réunit des représentants de l'ensemble des acteurs concernés (organismes publics, associations, banques). Il établit un rapport annuel<sup>1</sup> qui comporte notamment une analyse des indicateurs d'inclusion bancaire et de leur évolution, une évaluation des pratiques des établissements de crédit ainsi que les préconisations éventuelles de l'observatoire afin d'améliorer l'inclusion bancaire.

---

<sup>1</sup> Le rapport est disponible à ce lien : <https://publications.banque-france.fr/liste-chronologique/rapport-annuel-de-observatoire-de-linclusion-bancaire?year=2018>

## 2. La densité du système bancaire

### 2.1 LES GUICHETS BANCAIRES

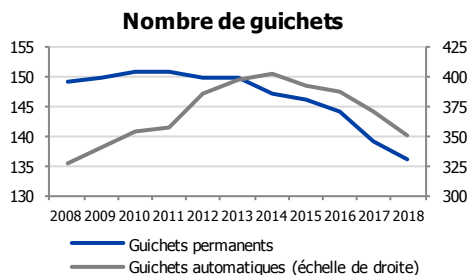
#### Nombre de guichets bancaires et taux d'équipement en guichets

	2008	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Nombre de guichets permanents	149	144	139	136	-2,2%
dont banques commerciales	76	62	60	59	-1,7%
dont banques mutualistes	73	82	79	77	-2,5%
Nombre d'habitants par guichet permanent	2 669	2 603	2 681	2 711	1,1%
Nombre de guichets automatiques	328	388	370	351	-5,1%
dont banques commerciales	107	127	124	120	-3,2%
dont banques mutualistes	221	261	246	231	-6,1%
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 212	966	1 007	1 050	4,3%

Source : IEDOM

Le nombre de guichets bancaires permanents implantés en Martinique s'établit à 136 en 2018. Par rapport à l'année précédente, le réseau mutualiste s'est réduit de deux unités, tandis que les banques commerciales comptent une agence de moins. S'agissant des automates bancaires, on en recense 351 en 2018, contre 370 en 2017. Ce repli est imputable aux banques mutualistes (-15 unités, soit -6,1 %), et dans une moindre mesure, aux banques commerciales (-4 unités, soit -3,2 %).

On observe cette tendance à la réduction du réseau de guichets bancaires (permanents et automatiques) depuis plusieurs années. Dans un contexte de baisse de la population et de taux d'intérêt bas pénalisant leurs revenus, les banques souhaitent rationaliser leurs charges. Cela passe notamment par la fermeture d'agences dont la fréquentation est jugée insuffisante. De même, les banques suppriment des automates dont le rapport coût/bénéfice n'est pas favorable<sup>1</sup>, ou préfèrent remplacer deux automates (l'un spécifique aux versements, l'autre aux retraits) par un seul guichet polyvalent. Enfin, quelques guichets ont été fermés suite aux restructurations opérées par plusieurs groupes bancaires de la place.



Source : IEDOM

Les taux d'équipement en guichets, même s'ils se sont quelque peu dégradés au cours des dernières années, demeurent d'un niveau très correct. On compte un automate pour 1 050 habitants en Martinique, contre un automate pour 1 144 habitants au niveau national<sup>2</sup>. Concernant les guichets permanents, on recense un guichet pour 2 711 habitants en Martinique. Cet indicateur est moins bien orienté qu'en France entière (un guichet pour 1 797 habitants<sup>2</sup>), mais ne traduit pas une moindre accessibilité aux services bancaires. En effet, le nombre de guichets permanents rapporté à la superficie est d'une agence pour 8 km<sup>2</sup> en Martinique, contre une agence pour 17 km<sup>2</sup> dans l'Hexagone.

<sup>1</sup> L'utilisation du guichet automatique peut être jugée trop faible au regard du coût de son entretien.

<sup>2</sup> Chiffres 2017 s'agissant des données France entière.

## 2.2 LES COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

### Nombre de comptes bancaires et taux d'équipement en comptes

	2008	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Nombre de comptes bancaires	1 256 322	1 184 646	1 137 195	1 143 912	0,6%
dont banques commerciales	422 980	374 417	349 301	352 590	0,9%
dont banques mutualistes	833 342	810 229	787 894	791 322	0,4%
Nombre de comptes bancaires par habitant	3,16	3,16	3,05	3,10	1,7%
Nombre de comptes de dépôts à vue par habitant	1,10	1,23	1,20	1,23	2,5%

Source : IEDOM

En 2018, les établissements de crédit installés localement gèrent 1,1 million de comptes de dépôt ou d'épargne, dont plus des deux tiers sont détenus par les banques mutualistes (69,2 %, contre 30,8 % pour les banques commerciales).

Le nombre de comptes bancaires repart ainsi à la hausse (+0,6 %) après trois années de baisses successives liées à la loi Eckert<sup>1</sup>. Pour mémoire, cette loi impose aux banques l'identification des comptes inactifs, la recherche de leurs titulaires, puis, en l'absence de réponse des bénéficiaires, le transfert des avoirs correspondants à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans ces conditions, en 2018 les taux d'équipement en comptes sont orientés à la hausse : 3,10 comptes bancaires par habitant, et 1,23 compte de dépôts à vue par habitant. À titre de comparaison, le taux d'équipement relatif aux comptes de dépôts à vue en France entière est quasiment égal, à 1,25 compte par habitant<sup>2</sup>.

### Détail des comptes bancaires par nature

	Nombre de comptes			Encours moyen (euros)		
	2008	2017	2018	2008	2017	2018
<b>Dépôts à vue</b>	<b>438 206</b>	<b>447 748</b>	<b>453 655</b>	<b>4 120</b>	<b>7 473</b>	<b>7 819</b>
<b>Comptes sur livrets</b>	<b>714 297</b>	<b>589 756</b>	<b>599 908</b>	<b>1 846</b>	<b>2 616</b>	<b>2 650</b>
dont livrets ordinaires	139 494	96 006	97 323	3 694	5 782	5 777
dont livrets A et bleus	365 710	307 787	313 313	1 255	2 075	2 155
dont livrets jeunes	59 478	39 703	39 432	262	322	316
dont LEP	41 103	14 922	14 567	2 411	3 122	3 061
dont LDD (ex CODEVI)	98 027	122 151	125 610	1 355	1 940	1 958
dont autres comptes à régime spécial	10 485	9 187	9 663	9 219	5 734	5 090
<b>Épargne logement</b>	<b>79 123</b>	<b>81 017</b>	<b>74 809</b>	<b>8 186</b>	<b>9 018</b>	<b>9 609</b>
dont CEL	30 257	25 224	24 165	4 066	4 238	4 350
dont PEL	48 866	55 793	50 644	10 737	11 179	12 118
<b>Dépôts à terme</b>	<b>24 651</b>	<b>18 665</b>	<b>15 531</b>	<b>17 705</b>	<b>25 288</b>	<b>23 860</b>

Source : IEDOM

L'analyse par type de comptes révèle des évolutions hétérogènes. Les dépôts à vue, comptes bancaires les plus répandus (39,7 %), se développent. Leur nombre continue d'augmenter (+1,3 %), en dépit de la baisse démographique. En effet, les taux d'intérêt bas pénalisent le rendement des placements de marché et de l'épargne réglementée, incitant à

<sup>1</sup> Loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence.

<sup>2</sup> Donnée 2017. Taux d'équipement tous comptes de dépôts confondus non disponible au niveau national.

conserver ses avoirs sur les comptes de dépôts à vue. L'encours moyen des dépôts à vue croît ainsi à 7 819 euros (+4,6 %).

Les livrets A et les livrets de développement durable (LDD) sont également orientés à la hausse (respectivement +1,8 % et +2,8 % en nombre, +3,8 % et +0,9 % en encours moyen). Ils représentent une part importante des comptes bancaires (27,4 % pour les livrets A et 11,0 % pour les livrets de développement durable).

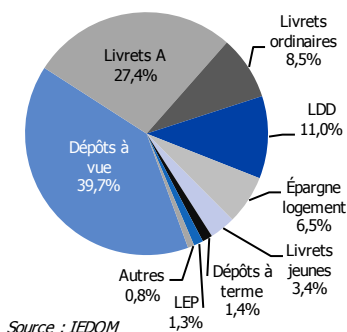
S'agissant des livrets ordinaires, ils progressent en nombre (+1,4 %), mais leur encours moyen marque le pas (-0,1 %). Pour autant, les livrets ordinaires demeurent les livrets les mieux provisionnés, avec 5 777 euros en moyenne. Leur part dans l'ensemble des comptes bancaires atteint 8,5 % (en nombre).

Parmi les autres comptes sur livrets, les livrets d'épargne populaire (LEP) et les livrets jeunes perdent du terrain, vraisemblablement au profit d'autres produits jugés plus performants. Ils reculent en nombre (-2,4 % et -0,7 %), tandis que leurs encours moyens se contractent (-2,0 % et -1,9 %).

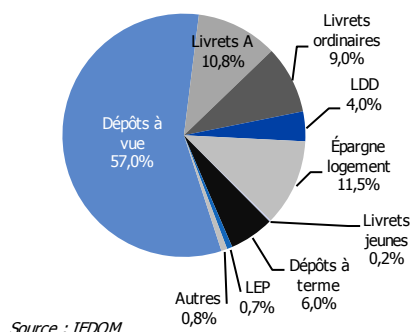
Concernant l'épargne logement<sup>1</sup>, on observe une baisse importante du nombre de dépôts (-9,2 % pour les PEL, -4,2 % pour les CEL), mais une progression des encours moyens (+8,4 % pour les PEL, +2,6 % pour les CEL). Ces évolutions pourraient s'expliquer par des fermetures de comptes, quand bien même ces produits demeureraient très attractifs, du fait de la concrétisation de projets immobiliers<sup>2</sup>. L'épargne logement représente aujourd'hui 6,5 % des comptes de dépôt bancaires – en nombre – soit 4,4 % pour les PEL et 2,1 % pour les CEL.

Enfin, le nombre de dépôts à terme continue de chuter (-16,8 %, après -20,2 % en 2017). Les comptes arrivés à échéance ne sont pas remplacés par de nouveaux dépôts à terme, compte tenu du faible rendement actuel. Leur encours moyen, bien qu'en repli (-5,6 %), reste le plus élevé de tous les types de comptes bancaires, à 23 860 euros. Ainsi, si les dépôts à terme ne constituent que 1,4 % du nombre de comptes bancaires, ils en représentent 6,0 % des encours.

**Répartition des comptes bancaires (en nombre)**



**Répartition des comptes bancaires (en encours)**



<sup>1</sup> Les plans épargne logement (PEL) et les comptes épargne logement (CEL).

<sup>2</sup> Ce qui serait cohérent avec la progression des crédits immobiliers - cf. *Les crédits à la clientèle* (chapitre IV - section 4).



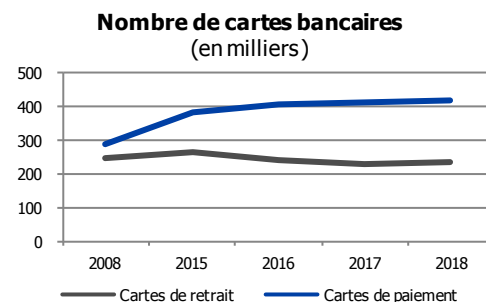
## 3. Les moyens de paiement

### 3.1 LES CARTES BANCAIRES

#### Hausse du nombre de cartes bancaires en circulation

Le nombre de cartes bancaires en circulation augmente en 2018 (+2,1 % sur un an contre -1,5 % en 2017) pour atteindre 653 809. Le taux d'équipement de la population en cartes bancaires est de 1,8 carte par habitant (1,7 en 2017), ce qui est largement supérieur au ratio observé dans l'Hexagone (1 carte par habitant<sup>1</sup>).

Dans le détail, les cartes de paiement comme les cartes de retrait enregistrent une hausse, respectivement de +1,7 % et +2,7 %. Les cartes de paiement représentent aujourd'hui 64,3 % du total des cartes en service, contre 53,8 % en 2008. L'ensemble des cartes bancaires en circulation est réparti de façon relativement équitable entre les banques AFB et les banques mutualistes (respectivement 47,6 % et 52,4 %).



Source : IEDOM

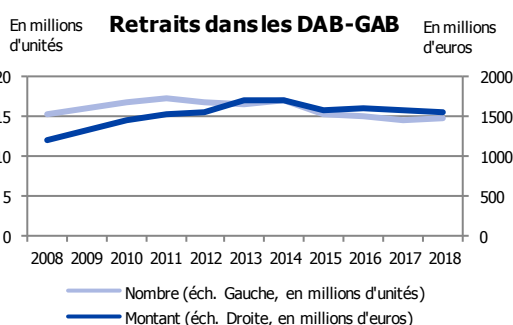
#### Évolution du nombre de cartes bancaires

	2008	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Nombre de cartes bancaires	537 450	646 824	650 331	640 515	653 809	2,1%
dont cartes de retrait	248 674	264 974	243 409	227 049	233 111	2,7%
dont cartes de paiement	289 297	381 850	406 922	413 466	420 698	1,7%

Source : IEDOM

#### Les retraits dans les DAB-GAB<sup>2</sup> sont stables

En 2018, 14,7 millions de retraits ont été effectués dans les DAB-GAB, un chiffre en légère hausse (+0,4%) pour la première fois depuis 2014 (-3,0 % en 2017, -1,0 % en 2016 et -10,6 % en 2015). En valeur, les retraits ont toutefois reculé (-1,6 %) et s'établissent à 1,6 milliard d'euros. Le montant moyen des retraits dans les automates atteint ainsi 106 euros en 2018, en baisse de -2,0 % par rapport à l'année précédente. Il a toutefois tendance à progresser depuis 2008, année où il atteignait seulement 78 euros.



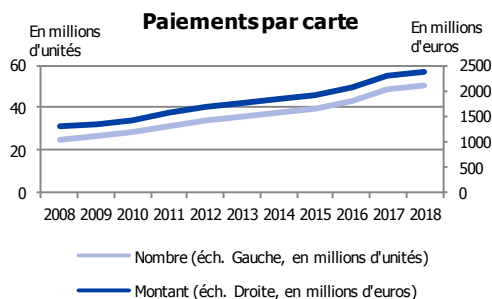
Source : IEDOM

<sup>1</sup> Donnée 2016.

<sup>2</sup> Un DAB désigne un distributeur automatique de billets et un GAB un guichet automatique de banque.

## Hausse des paiements par carte bancaire

Le nombre de paiements par carte bancaire continue de croître en 2018 (+3,9 % après +12,6 % en 2017 et +7,9 % en 2016<sup>1</sup>), pour atteindre 50,2 millions d'euros. Il a doublé depuis 2008. En termes de valeur, le montant des paiements par carte bancaire continue de progresser en 2018 (+3,4 % à 77,3 millions d'euros). Le montant moyen des paiements par carte bancaire baisse légèrement pour s'élever à 47 euros (-0,5 %). Il reste néanmoins relativement stable autour de 50 euros depuis dix ans.



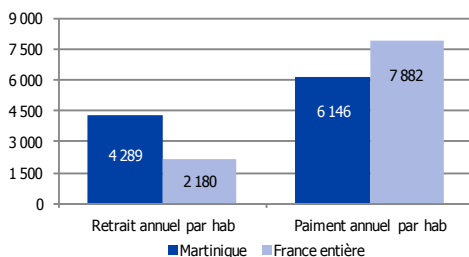
Source : IEDOM

La carte bancaire apparaît comme un moyen de paiement privilégié par les consommateurs. Elle est très appréciée par l'ensemble des acteurs (commerçants, consommateurs, autorités publiques) pour sa rapidité, sa facilité d'utilisation et son caractère sécurisé (ex : garantie de paiement).

## Un attachement particulier à l'argent liquide en Martinique

Si la tendance est à la hausse des paiements par carte bancaire et se stabilise pour les retraits, les Martiniquais restent cependant très attachés au paiement en liquide comparativement aux Hexagonaux<sup>2</sup>. L'écart entre retraits et règlements par carte est beaucoup plus resserré à la Martinique que dans l'Hexagone, ce qui témoigne de la propension des Martiniquais à l'utilisation d'argent liquide. Hors paiements par chèques ou virement, un Martiniquais règle 45,4 % de ses dépenses en liquide et 54,6 % en carte bancaire (contre 21,4 % en liquide et 78,6 % en carte bancaire en France, hors DOM). Un Martiniquais effectue 4 544 euros en moyenne par an de paiement en liquide contre 5 454 euros en carte bancaire. Un Français hexagonal, n'effectue, quant à lui, que 1 902 euros de dépenses en liquide en moyenne par an.

### Transactions par habitant en 2017 (en euros)



Sources : IEDOM, Banque de France

## 3.2 LES CHÈQUES

Les chèques présentés à l'encaissement sont échangés soit entre les différents établissements financiers, par l'intermédiaire du Système interbancaire de télécompensation, soit en interne au sein de chaque établissement. Les chèques échangés en interne ne sont pas comptabilisés, tout comme les chèques envoyés pour compensation en métropole (notamment ceux envoyés par voie postale en règlement des factures d'électricité, de téléphone, etc.).

<sup>1</sup> Les données relatives aux paiements par carte bancaire (nombre et montant) antérieures à 2016 ont été modifiées suite à un changement de périmètre, et ne sont donc plus comparables avec les données publiées auparavant.

<sup>2</sup> Des informations complémentaires sont disponibles dans la note *Eclairage* n°490 de l'IEDOM, « Moyens de paiement : caractéristiques locales et préférences des Martiniquais », publiée en février 2018 et accessible sur le site internet de l'agence : [http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne\\_eclairage\\_moyens\\_de\\_paiement\\_vf.pdf](http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne_eclairage_moyens_de_paiement_vf.pdf)

## Poursuite du recul de l'utilisation du chèque

Le nombre de chèques échangés continue de reculer en Martinique, suivant la tendance observée dans l'Hexagone et plus globalement dans la zone euro. Le chèque présente plusieurs inconvénients relativement aux autres moyens de paiement : la durée de transaction, sa garantie ou encore son coût. En 2018, 5,8 millions de chèques ont été échangés, accusant une baisse de -6,7 % sur un an. Plus des trois quarts des chèques sont encaissés par les banques mutualistes, le reste (22,4 %) étant présenté à l'encaissement par les banques AFB.

À défaut de données spécifiquement consacrées au virement bancaire à la Martinique, il convient de noter que celui-ci reste moins utilisé en France que dans d'autres pays de la zone SEPA, alors qu'il s'agit aujourd'hui d'un moyen de paiement sécurisé et peu coûteux. Il constitue donc une alternative sérieuse au chèque, les autorités publiques souhaitant inciter les Français à y recourir plus fréquemment. Les banques se sont engagées à développer des offres de virements référencés et à mettre en place des virements en temps réel.

### 3.3 LES MOYENS DE PAIEMENT INNOVANTS

À l'occasion des Assises des moyens de paiement de juin 2015, il a été rappelé que la France dispose d'un cadre favorable à l'innovation en matière de moyens de paiement. Cependant, en Martinique, les nouvelles solutions peuvent faire l'objet de certaines contraintes.

C'est le cas des **terminaux IP et nomades** (données traitées par internet), qui sont relativement répandus en Martinique (notamment chez les commerçants ambulants), mais pour lesquels la fiabilité et la stabilité des réseaux ne permettent pas toujours d'y avoir recours.

La **carte bancaire de paiement sans contact** constitue également un moyen de paiement innovant. Fin 2017, on recense plus de 47 millions de cartes bancaires bénéficiant de la fonction sans contact sur le territoire français, soit 71 % des cartes de paiement. Par ailleurs, 44 % des commerces étaient opérationnels sans contact. En dépit de l'essor du paiement sans contact depuis 2012, et de l'augmentation du plafond de 20 € à 30 € depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, son utilisation demeure très contrastée en fonction des géographies. La Martinique demeure relativement moins équipée en cartes et terminaux de paiement compatibles.

**Les supports mobiles** constituent également des vecteurs de diffusion des technologies innovantes. Ainsi, côté commerçant, l'intégration d'un module d'acceptation des paiements par cartes à un téléphone mobile, peut constituer une solution adaptée aux professionnels en mobilité ne souhaitant pas investir dans des terminaux de paiement électroniques. Côté consommateur, celui-ci aura la possibilité d'effectuer des paiements avec son mobile, y compris avec une technologie sans contact.

Enfin, la **biométrie**, désormais largement intégrée aux ordinateurs et téléphones, se présente actuellement comme une technologie fiable en matière de protection de données.

## LES NOUVEAUX ENJEUX : LES FINTECHS ET LA BLOCKCHAIN

Contraction des mots « finance » et « technologie », le néologisme fintech désigne des entreprises innovantes proposant des services adaptés dans le secteur bancaire et financier, grâce à l'emploi intensif de technologies numériques. Spécialisées, elles créent des produits et services ciblés. L'utilisation de nouvelles plates-formes et de technologies décentralisées leur permet de mettre en place des outils de gestion et d'analyse du comportement des clients qui conduisent à de nouveaux produits financiers modulables et personnalisables.

Les Fintech proposent des services innovants, rapides et évolutifs, à des prix inférieurs et possiblement des rendements plus élevés. Elles se développent de plus en plus de partenariats avec les banques traditionnelles. On distingue :

- les Fintech **BtoC** (business-to-consumer) qui s'adressent au grand public, par exemple les « néobanques » 100% digitales, sans agence, les cagnottes en ligne, les applications de paiement ou de gestion des finances personnelles, ainsi que des outils de gestion de patrimoine (tableau de bord) ou d'investissement automatisé (robots-conseillers) ;
- les Fintech **BtoB** (business-to-business) qui proposent des services financiers aux entreprises, PME ou grands comptes tels que : optimisation de la trésorerie, le transfert de devises, affacturage ;
- les Fintech **BtoBtoC** (business-to-business-to-consumer), à l'image des plateformes de financement participatif, qui mettent en relation des porteurs de projets, créateurs, commerçants, PME, et des investisseurs, particuliers ou professionnels : crowdfunding, crowdlending, crowdquity ;
- les **Insurtech**, actives dans le secteur des assurances, proposant des comparateurs de produits, des services d'assurances collaboratives ou d'assurance santé 100% digitale ;
- les **Regtech**, des entreprises qui proposent des solutions technologiques pour répondre aux contraintes règlementaires et de conformité des acteurs bancaires, par exemple au regard de leurs obligations en matière de connaissance de leur clientèle ou de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

L'entrée sur le marché de nouveaux acteurs pose des défis aux banques centrales et aux institutions de régulation. Dans un environnement encore mouvant, elles doivent poursuivre leur mandat de stabilité financière en s'assurant que la sécurité des paiements et des opérations soit parfaitement préservée, mais aussi que les innovations renforcent bien le fonctionnement du système financier au service de l'économie. La réglementation doit ainsi être adaptée de manière proportionnée pour accompagner la diffusion des innovations tout en permettant de superviser les fintechs avec souplesse et vigilance.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), chargée de la surveillance prudentielle de l'activité des banques et des assurances, a mis en place un pôle fintech innovation en juin 2016 qui a vocation à accueillir les porteurs de projets innovants et à en constituer le point d'entrée pour toute demande d'agrément. Le pôle vise également à analyser l'impact des innovations sur les activités bancaires, les services de paiement et les activités d'assurance.

Dans le prolongement, l'ACPR a créé, conjointement avec l'Autorité des marchés financiers (AMF, en charge de la surveillance des marchés financiers), le Forum FinTech, instance consultative et de dialogue avec les professionnels des FinTech visant à mieux appréhender les enjeux de réglementation et de supervision liés à l'innovation financière. Enfin, l'ACPR a complété son offre pédagogique : à l'adresse des particuliers, sessions de e-learning ; à celles des professionnels, ateliers thématiques.

La **blockchain**, ou « chaîne de blocs », est une technologie de stockage et de transmission de données au sein d'un réseau, dont l'intégrité, la transparence et la sécurité reposent sur une gestion décentralisée des informations. Cette technologie permet à des personnes connectées en réseau, qui ne se connaissent pas, de réaliser des transactions en quasi-temps réel (à partir d'une même application), s'affranchir des intermédiaires (banques, notaires, cadastres ...), s'assurer de la fiabilité et de la sécurité de leurs opérations. Elle assure une transparence des échanges qui pourrait modifier le fonctionnement de nos systèmes de régulation centralisée, diminuer les coûts et transformer de nombreux domaines.

Apparue en 2008 avec la monnaie numérique Bitcoin, la technologie blockchain fait aujourd'hui l'objet d'expérimentations variées dans le domaine financier, l'assurance, l'immobilier, le commerce, les élections...

## 4. L'activité des fonds de garantie

L'accès au crédit bancaire est facilité par l'intervention de plusieurs fonds permettant de garantir les crédits attribués par les établissements bancaires à leur clientèle. Le fonds de garantie Bpifrance est le plus développé, avec 15 à 20 millions d'euros de garanties accordées chaque année. À une toute autre échelle, on recense le FGHM, le FOGAP et le fonds France Active (quelques centaines de milliers d'euros de garanties octroyées annuellement).

### 4.1 LE FONDS DE GARANTIE BPIFRANCE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'ensemble de la gamme des produits Bpifrance est disponible dans les départements d'outre-mer (DOM) et les collectivités locales de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Bpifrance a ainsi pris le relai du Fonds DOM, le fonds de garantie spécifique aux DOM qui avait été créé en 1999. L'objectif demeure le même, accompagner le développement des entreprises en leur favorisant l'accès au crédit.

Jusqu'à la fin de l'année 2018<sup>1</sup>, les dispositifs de garantie de Bpifrance sont mis en œuvre par les agences locales de l'Agence française de développement (AFD) dans les géographies ultramarines.

Toutes les entreprises sont éligibles au dispositif, hormis celles du secteur immobilier et celles spécialisées dans l'intermédiation financière. La quotité des garanties de Bpifrance est fonction de l'affectation de l'emprunt correspondant :

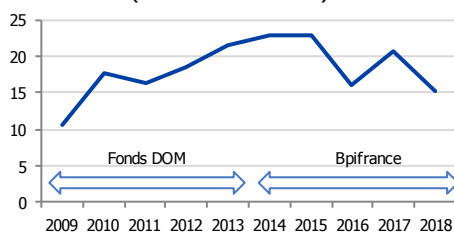
- jusqu'à 40 % pour le financement des projets de développement et d'investissement,
- 50 % dans le cadre d'un rachat d'entreprise,
- 60 % en cas de création d'entreprise *ex nihilo*<sup>2</sup>,
- 50 % dans les autres cas de création d'entreprise,
- entre 50 % et 70 % pour le renforcement de la trésorerie.

#### L'ACTIVITÉ DE BPIFRANCE EN 2018

En 2018, les garanties Bpifrance accordées en Martinique s'élèvent à 15,3 millions d'euros, pour 57 dossiers. L'activité s'inscrit ainsi en baisse par rapport à 2017 (20,7 millions d'euros garantis, pour 115 dossiers). En revanche, l'encours moyen garanti connaît une forte hausse, autour de 268 000 euros, contre 180 000 euros l'année précédente.

Si depuis 2017, les établissements bancaires bénéficient de délégations de garanties jusqu'à 200 000 euros, le recours à la garantie Bpifrance doit encore se démocratiser auprès des chargés d'affaires bancaires. Pour l'heure, la garantie Bpifrance reste principalement mobilisée par l'AFD (84,3 % du montant des garanties en 2018).

**Montant des garanties accordées**  
(en millions d'euros)



Source : Agence française de développement

<sup>1</sup> Bpifrance s'est installé en propre en 2019 en Martinique, et devrait distribuer directement ses produits à compter du deuxième semestre de la même année.

<sup>2</sup> Installation de nouveaux entrepreneurs ne contrôlant pas déjà des entreprises existantes.

## 4.2 LE FONDS DE GARANTIE AGRICULTURE-PÊCHE-BOIS (FOGAP)

Le FOGAP est un fonds de garantie bancaire géré par l'AFD et doté à hauteur de 10 millions d'euros par l'État. Il garantit les projets des entrepreneurs des départements d'outre-mer et collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et de la filière bois. Il favorise ainsi l'accès au crédit pour les professionnels de ces secteurs, dans un contexte où le risque est élevé, particulièrement du fait des aléas climatiques.

Les financements concernés sont, d'une part les prêts bancaires d'investissement de moyen et long terme (durée maximale 9 ans), et d'autre part les crédits relais de subvention d'investissement ou d'exploitation (durée maximale 2 ans). Le montant de la garantie est limité à 80 % du financement total.

### L'ACTIVITÉ DU FOGAP EN 2018

Le FOGAP présente à nouveau une activité en hausse en 2018, avec 14 garanties accordées pour un total de 512 000 euros (contre 5 garanties pour 347 000 euros en 2017).

## 4.3 LE FONDS DE GARANTIE DE L'HABITAT MARTINIQUE (FGHM)

Le FGHM est financé par l'État et la Collectivité territoriale de Martinique. Géré par l'AFD pour le compte de Bpifrance<sup>1</sup>, il garantit les prêts relatifs à l'amélioration de l'habitat, ainsi que les prêts liés à la construction de logements évolutifs sociaux (LES). Les garanties accordées sont limitées à 85 % du montant des prêts, sauf pour les emprunteurs âgés de plus de 65 ans, pour lesquels la totalité des emprunts peut être garantie.

### L'ACTIVITÉ DU FGHM EN 2018

L'activité du FGHM observe une tendance baissière depuis plusieurs années. En 2018, les garanties accordées sont au nombre de 63, pour un montant de 751 000 euros (contre 77 garanties pour 1,0 million d'euros en 2017). L'encours moyen garanti approche les 12 000 euros ; tandis que le montant total des engagements s'élève à 8,3 millions d'euros, pour 1 205 dossiers actifs.

## 4.4 LE FONDS DE GARANTIE FRANCE ACTIVE

La garantie France Active a pour objectif de faciliter l'accès au crédit bancaire des « entrepreneurs engagés ». Elle s'adresse aux personnes sans emploi ou en situation de précarité économique souhaitant créer leur entreprise, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (en création ou en développement), et aux entreprises ayant un impact social, territorial ou environnemental fort. Ce fonds territorial est géré par Initiative Martinique Active<sup>2</sup>.

En 2018, l'offre de garantie France Active a été profondément remaniée, afin de permettre un meilleur accompagnement des entrepreneurs. Depuis, les publics les plus précaires bénéficient de garanties « renforcées », le public cible a été élargi, les plafonds augmentés, et

<sup>1</sup> La durée de la délégation a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2019.

<sup>2</sup> Initiative Martinique Active est membre du réseau France Initiative depuis 1989 et du réseau France Active depuis 2015.

les cautions personnelles exclues. La nouvelle gamme de garanties est désormais plus lisible, avec des caractéristiques harmonisées de commission, de durée, etc.

Au total, ce sont 6 types de garanties qui sont désormais proposés<sup>1</sup> :

- la garantie Emploi à destination des demandeurs d'emploi de moins d'un an et des salariés précaires ;
- la garantie Égalité Femmes spécifique aux femmes en recherche d'emploi et aux salariées précaires – qui reprend l'activité du FGIF<sup>2</sup> ;
- la garantie Égalité Accès qui cible les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires de minima sociaux, les personnes en situation précaire de moins de 26 ans et les porteurs de handicaps ;
- la garantie Égalité Territoires, dédiée aux entrepreneurs des quartiers politiques de la ville et des zones de revitalisation rurale ;
- la garantie Entrepreneurs engagés, pour les très petites entreprises engagées et les structures de l'économie sociale et solidaire ;
- la garantie Solidarité Insertion, destinée aux structures de l'insertion par l'activité économique et aux structures du handicap.

Les conditions de garantie sont maintenant harmonisées : toutes les garanties France Active ont une durée de 7 ans maximum. Les prêts bancaires garantis ont une durée minimum de 24 mois et financent des investissements ou du besoin en fonds de roulement.

### L'ACTIVITÉ DU FONDS DE GARANTIE FRANCE ACTIVE EN 2018

L'année 2018 se caractérise par une hausse significative du volume d'activité, en lien avec le remaniement de l'offre de garanties. Au total, le nombre de garanties accordées s'élève à 10, pour un montant de 247 303 euros. À titre comparatif, 5 garanties avaient été octroyées en 2017, pour un montant de 120 765 euros.

#### Détail par type de garantie

	Nombre de garanties	Montant des garanties (en euros)	Montant des crédits liés (en euros)
Garantie Emploi + Égalité Accès	3	65 443	81 815
Garantie Égalité Femmes	3	121 088	285 564
Garantie Égalité Territoires	1	16 800	21 000
Garantie Entrepreneurs engagés	3	43 972	77 023
Garantie Solidarité Insertion	-	-	-

Source : Initiative Martinique Active

<sup>1</sup> Toutes les informations sont disponibles sur le site du réseau France Active <https://www.franceactive.org/fei-easi/>.

<sup>2</sup> Fonds de garantie à l'initiative des femmes, qui était géré par Initiative Martinique Active, et mandaté par le service des droits des femmes de la préfecture.

## Section 3

# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

## 1. Les taux d'intérêt

### 1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES AUTRES DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

#### **Les mesures non conventionnelles mises en œuvre par l'Eurosystème ont maintenu des conditions monétaires très accommodantes en 2018**

Le premier instrument est la fourniture de liquidité et de crédit aux banques. Les séries de TLTRO (*targeted long term refinancing operations* – opérations ciblées de refinancement à plus long terme) lancées en 2016 et 2017 pour une durée de quatre ans sont encore en cours, tout comme la procédure d'allocation pleine et entière à taux fixe (*fixed rate full allotment* – FRFA). Au total, l'encours de TLTRO s'est élevé au maximum à 762 milliards d'euros courant 2017, pour l'ensemble des banques de l'Eurosystème, et atteignait encore 719 milliards fin 2018.

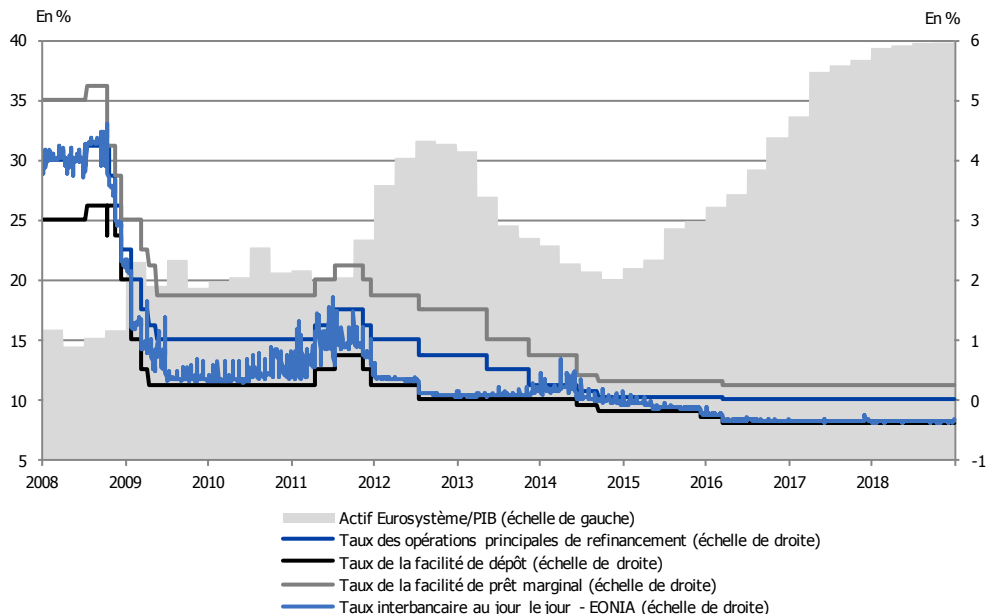
Le deuxième instrument est le programme d'achat d'actifs (*asset purchase programme* – APP), mis en place depuis 2015. Le volume net des achats d'actifs a été réduit en janvier 2018 à un rythme mensuel de 30 milliards d'euros (contre 60 milliards auparavant). Dans un contexte de croissance économique robuste, le Conseil des gouverneurs a en effet estimé que cet ajustement permettrait de conserver un degré élevé de soutien monétaire. **En décembre 2018, le Conseil a annoncé la fin des achats nets d'actifs.** Cette décision a été guidée par le raffermissement des tensions sur les prix (inflation de la zone euro à +1,9 % en novembre, après +2,2 % en octobre, et prévision à +1,8 % pour l'année 2018, après +1,5 % en 2017) et plus généralement par une conjoncture toujours favorable (prévision de croissance annuelle du PIB à +1,9 % en 2018, après +2,5 % en 2017).

Le réinvestissement du stock d'actifs acquis, troisième instrument du quatuor de mesures, se poursuivra : le Conseil des gouverneurs a réaffirmé en octobre 2017 l'engagement pris dès l'origine de réinvestir les remboursements, en principal, des titres achetés dans le cadre de l'APP arrivant à échéance. En raison de la politique de réinvestissement de l'Eurosystème, la taille du portefeuille d'actifs acquis au titre de l'APP sera maintenue au niveau atteint à la fin des achats nets « pendant une période prolongée ». L'Eurosystème restera donc durablement un acquéreur important d'obligations libellées en euros, ce qui permettra de maintenir des conditions de liquidité favorables et un degré élevé de soutien monétaire.

Le quatrième instrument est le maintien de l'un des taux directeurs en territoire négatif. Le taux de la facilité de dépôt est resté à -0,4 % en 2018 (son niveau depuis 2016). Le taux des opérations principales de refinancement est demeuré à 0 %. Les indications approfondies sur la trajectoire future des taux d'intérêt directeurs (*forward guidance*) ont par ailleurs contribué à guider les anticipations des agents et ainsi à renforcer le degré d'accommodation monétaire. Alors que jusqu'en avril 2018, le Conseil des gouverneurs avait indiqué que les taux d'intérêt directeurs devraient être maintenus à leurs niveaux actuels « pendant une période prolongée, et bien au-delà de l'horizon fixé pour les achats nets d'actifs », sa communication a évolué à partir de la réunion du 14 juin 2018 où elle a précisé « au moins jusqu'à l'été 2019 ».



## Taux directeurs de la BCE et évolution des actifs Eurosysteme



Source : Banque de France

### Le quatuor d'instruments de l'Eurosysteme reste en place

Le degré d'incertitude élevé qui continue de peser sur l'économie mondiale nécessite un niveau significatif de soutien monétaire pour poursuivre le renforcement des tensions domestiques sur les prix. La fin des achats nets d'actifs ne marque donc pas celle du stimulus monétaire, et le quatuor d'instruments restant en place continuera de fournir un degré d'accommodation élevé. La phase de réinvestissement intégral des tombées de titres sera maintenue pendant une période prolongée après le premier relèvement des taux directeurs. Les indications approfondies sur la trajectoire future des taux directeurs, associées aux réinvestissements du volume considérable de titres acquis, continueront donc de soutenir la convergence durable de l'inflation vers des niveaux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme.

## 1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement<sup>1</sup>.

La formule de calcul actuelle du taux du livret A prévoit de prendre la plus grande des valeurs entre l'inflation<sup>2</sup> majorée de 0,25 point de pourcentage et la moyenne entre l'inflation et la moyenne de l'Eonia et de l'Euribor 3 mois. Elle est entrée en vigueur, dans sa conception actuelle, en juillet 2004. Les taux des autres livrets sont ensuite calculés sur la base de celui du Livret A, à l'exception du taux du Plan d'épargne logement, fixé par arrêté spécifique.

Par arrêté en date du 27 novembre 2017, le taux du livret A est stabilisé à 0,75% jusqu'au 31 janvier 2020 et les taux qui en dépendent directement sont également fixés aux niveaux correspondants.

### Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	août-15	févr.-16	août-16	févr.-17	août-17	févr.-18	août-18	févr.-19
Livret A	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %
Compte d'épargne-logement (CEL) *	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,00 %	1,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Livret d'épargne populaire (LEP)	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,25 %
Livret de développement durable (LDD)	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %

\* hors prime de l'État

Source : Banque de France

Pour la période suivante, le Gouvernement, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (Banque de France, Caisse des dépôts et consignations, représentants du secteur du logement social, associations de consommateurs, représentants du secteur bancaire), a décidé de réformer la formule de calcul du taux du Livret A :

- en la simplifiant : à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, le taux du livret A sera désormais fixé comme la moyenne semestrielle du taux d'inflation et des taux interbancaires à court terme (EONIA);

- en protégeant le pouvoir d'achat des épargnants : l'évolution du taux demeurera liée à celle du taux d'inflation ; en outre, un plancher sera introduit à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, de sorte que le taux du livret A ne pourra jamais être inférieur à un minimal absolu de 0,5 %;

- en permettant un ajustement du taux plus précis et plus juste en fonction des conditions économiques : le taux sera désormais arrondi au dixième de point le plus proche, au lieu de l'arrondi au quart de point pratiqué précédemment.

Enfin, le gouvernement va demander aux banques d'accentuer la promotion du Livret d'épargne populaire, de manière à ce que toutes les personnes éligibles, qui représentent près de 40 % de la population, puissent en disposer.

<sup>1</sup> Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'Économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

<sup>2</sup> Indice INSEE des prix à la consommation, Ensemble des ménages, hors tabac, France.

## 1.3 LES TAUX DÉBITEURS<sup>1</sup>

### MÉTHODOLOGIE

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

Concernant les taux des crédits aux entreprises, la méthodologie a évolué en 2017. Les crédits accordés aux sociétés non financières sont analysés de façon distincte de ceux attribués aux entreprises individuelles. Les séries ne sont donc plus comparables avec celles publiées auparavant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » incluent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement.

S'agissant des taux des crédits aux particuliers, les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages, quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT). Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois. Les « prêts personnels » incluent les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

### 1.3.1. Le coût du crédit aux entreprises

#### Taux débiteurs moyens par nature de crédits

En %	T4 2014	T4 2015	T4 2016	T4 2017	T4 2018	Variations 2018/2017
<b>Sociétés non financières</b>						
Découvert	5,01	6,20	4,68	8,02	5,16	-286 pdb
Trésorerie échéancée	5,59	3,91	3,03	3,71	2,14	-157 pdb
Équipement	3,56	3,01	2,07	1,99	1,88	-11 pdb
Immobilier	3,71	2,90	2,15	1,91	1,91	+0 pdb
<b>Entreprises individuelles</b>						
Découvert	12,33	10,67	11,02	11,11	8,42	-269 pdb
Trésorerie échéancée	6,12	6,14	5,69	3,75	4,23	48 pdb
Équipement	4,21	3,77	3,14	3,09	2,52	-57 pdb
Immobilier	3,43	2,80	2,15	2,27	1,87	-40 pdb

Source : IEDOM

Les taux des crédits aux entreprises<sup>2</sup> s'inscrivent globalement en baisse sur l'année 2018. Les taux des découverts affichent les baisses les plus importantes, même s'ils demeurent assez

<sup>1</sup> Taux calculés à fréquence trimestrielle, sur la base des nouveaux crédits accordés au cours du premier mois de chaque trimestre. Les taux moyens sont pondérés par le montant des crédits.

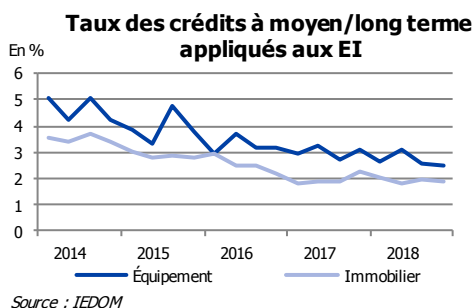
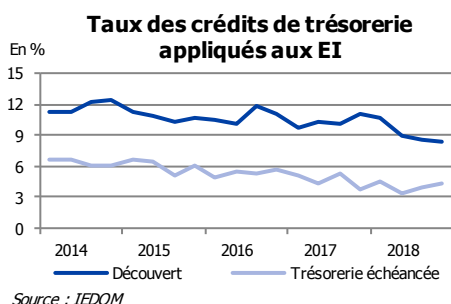
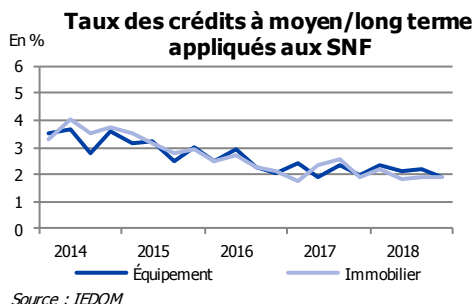
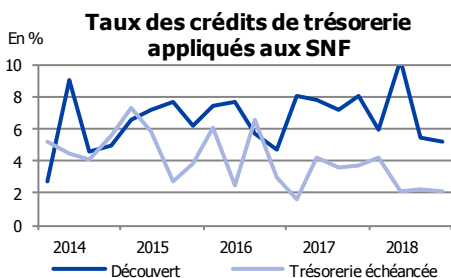
<sup>2</sup> Le nombre d'observations étant statistiquement peu important, l'évolution de certains taux peut sembler erratique en Martinique, comparativement à ce qui est observé sur le plan national. Par ailleurs, compte tenu du mode de calcul retenu, notamment la pondération par le montant, les opérations ponctuelles de grande importance impactent fortement les taux.

élevés. Ils reculent ainsi de 286 points de base (pdb) pour les sociétés non financières, et de 269 pdb pour les entreprises individuelles, pour atteindre respectivement 5,16 % et 8,42 %.

Concernant la trésorerie échancée, les évolutions sont plus contrastées, avec un repli des taux pour les sociétés non financières (-157 pdb) et une hausse pour les entreprises individuelles (+48 pdb). La durée moyenne de ce type de financement diminue (respectivement -3 mois et -12 mois).

Les taux des crédits d'équipement et des crédits immobiliers, qui observent une nette tendance baissière depuis plusieurs années, continuent à se contracter en 2018. Le taux moyen des crédits d'équipement s'établit à 1,88 % pour les sociétés non financières (-11 pdb) et à 2,52 % pour les entreprises individuelles (-57 pdb). De même, le taux moyen des crédits immobiliers s'élève à 1,91 % pour les sociétés non financières (+0 pdb) et 1,87 % pour les entreprises individuelles (-40 pdb). S'agissant de la durée moyenne de ces financements, elle atteint des niveaux exceptionnellement élevés (notamment plus de 20 ans pour les crédits immobiliers, tant pour les sociétés non financières, que pour les entreprises individuelles).

De manière générale, les taux pratiqués en Martinique restent supérieurs à ceux appliqués dans l'Hexagone, en lien notamment avec les coûts de structure plus élevés des banques locales (poids des frais de personnel, poids des créances douteuses, etc.) et une proportion de très petites entreprises (TPE) plus importante. L'écart est particulièrement significatif pour les découverts, mais s'est largement resserré pour les crédits immobiliers ou à l'équipement.



### 1.3.2. Le coût du crédit aux particuliers

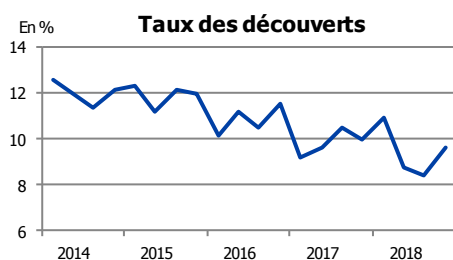
#### Taux débiteurs moyens par nature de crédits

En %	T4 2014	T4 2015	T4 2016	T4 2017	T4 2018	Variations 2018/2017
Découvert	12,19	11,95	11,56	9,97	9,62	-35 pdb
Prêt personnel / crédit échéancé à la consommation	5,71	5,33	4,62	4,38	3,84	-54 pdb
Crédit à l'habitat	3,37	2,53	2,10	1,90	1,66	-24 pdb

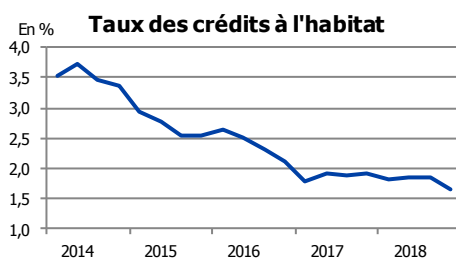
Source : IEDOM

Les principaux types de financements aux particuliers enregistrent de nouvelles baisses de taux en 2018. Bien que le taux moyen du découvert demeure erratique au cours de l'année, il diminue globalement (-35 pdb). De même, le taux moyen des prêts personnels et crédits échéancés à la consommation, et celui du crédit à l'habitat, reculent de 54 et 24 pdb.

Sur les cinq dernières années, la tendance baissière des taux des crédits aux particuliers est particulièrement visible, avec une réduction du taux du découvert et du taux du prêt personnel et crédit échéancé à la consommation d'environ 300 pdb, et une réduction du taux du crédit à l'habitat d'environ 200 pdb. Pour autant, comme expliqué précédemment, les taux pratiqués en Martinique demeurent significativement plus élevés que dans l'Hexagone.



Source : IEDOM



Source : IEDOM

### 1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose sur les articles L. 314-6 à L.314-9 du Code de la consommation, qui a fait l'objet d'une recodification en 2016, et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Les taux effectifs moyens sont déterminés trimestriellement par la Banque de France, dans les conditions prévues par les articles D. 314-15 et suivants du Code de la consommation, à partir d'une enquête auprès des établissements de crédit et des sociétés de financement. L'enquête recense des données individuelles relatives à des crédits nouveaux accordés au cours de la période sous revue. Les taux effectifs moyens et les seuils de l'usure en résultant sont régulièrement publiés au Journal Officiel dans la seconde quinzaine du dernier mois de chaque trimestre civil. Ces taux s'appliquent uniformément sur le territoire hexagonal et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du Comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables<sup>1</sup>.

### Évolution des seuils de l'usure

		Catégories de crédit					
		4T17	1T18	2T18	3T18	4T18	1T19
Particuliers	<b>Prêts immobiliers</b>						
	- Prêts à taux fixe	-	-	-	-	-	-
	Durée inférieure à 10 ans	3,05%	3,09%	3,00%	2,93%	2,83%	2,79%
	Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	3,07%	3,11%	3,03%	2,95%	2,85%	2,83%
	Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans	3,35%	3,36%	3,28%	3,19%	3,08%	3,01%
	- Prêts à taux variable	2,89%	2,83%	2,69%	2,59%	2,45%	2,43%
	- Prêts relais	3,40%	3,35%	3,23%	3,28%	3,25%	3,24%
	<b>Crédits à la consommation</b>						
* d'un montant inférieur à 3 000 €	20,75%	20,88%	21,07%	21,12%	21,21%	21,20%	
* d'un montant compris entre 3 000 et 6 000 €	12,99%	12,87%	12,99%	12,69%	12,59%	12,49%	
* d'un montant supérieur à 6 000 €	6,08%	5,85%	5,89%	5,99%	5,89%	5,96%	
Personnes morales	<b>Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle</b>						
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	5,56%	5,31%	5,05%	4,80%	4,55%	4,31%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,12%	2,12%	2,04%	2,03%	1,96%	1,81%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	2,39%	2,36%	2,29%	2,27%	2,27%	2,24%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,20%	2,13%	2,04%	2,05%	1,96%	1,79%
<b>Prof.</b>	- Découverts en compte (**)	13,81%	14,04%	13,85%	13,77%	13,96%	13,93%

(\*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(\*\*) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

<sup>1</sup> Source : Rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France.

## 2. Les tarifs bancaires aux particuliers

---

### 2.1 L'OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES

Mis en place en 2009, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'Économie, qui est transmis au Parlement. »

La loi n° 2012-1270 relative à la régulation économique outre-mer a introduit la disposition suivante dans le Code monétaire et financier : « [L'IEDOM] publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale ».

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1<sup>er</sup> avril et au 1<sup>er</sup> octobre, 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les DOM, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des six géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire). Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Ces données sont validées par chaque établissement de crédit. L'IEDOM publie deux observatoires semestriels et un rapport annuel d'activité. Afin de permettre des comparaisons avec l'Hexagone, les publications de l'Observatoire de l'IEDOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs hexagonaux issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Par ailleurs, dans le cadre de la loi bancaire de juillet 2013, le Gouvernement avait remis au Parlement un rapport sur les tarifs bancaires outre-mer. Le rapport « Constans », publié en juillet 2014, dressait un état des lieux, dans l'Hexagone et en Outre-mer, des tarifs correspondant aux services bancaires les plus utilisés, et présentait un certain nombre de propositions visant à la convergence des tarifs outre-mer et dans l'Hexagone. Suite à cette publication, le CCSF a adopté en septembre 2014 un « avis sur un dispositif visant à favoriser une convergence des tarifs bancaires outre-mer avec les tarifs hexagonaux ». L'objectif de convergence des tarifs bancaires des DOM était de « faire en sorte qu'en 3 ans, les moyennes départementales des frais de tenue de compte rejoignent les moyennes France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte ».

Le 2 novembre 2018, le ministre de l'Économie et des Finances et la ministre des Outre-mer ont confié à la présidente du CCSF, Corinne Dromer, le soin d'élaborer un nouveau

rapport<sup>1</sup>, dont l'objectif est d'établir un bilan des évolutions tarifaires sur la période 2014-2018 et de proposer de nouvelles orientations pour les années à venir. Ce rapport, publié en février 2019, fait ressortir notamment que « les accords triennaux avec réunions annuelles de suivi et de concertation recommandés par le rapport de 2014 et les orientations de l'Avis du CCSF se sont traduits par une convergence des frais de tenue de compte quasiment atteinte dans les DOM, conformément à l'objectif affiché pour la période 2014-2017, même si le développement récent des frais de tenue de compte dans l'Hexagone a contribué à faciliter la réalisation de cette convergence ».

L'observatoire des tarifs bancaires de l'IEDOM confirme au 1<sup>er</sup> octobre 2018 ces évolutions. Ainsi, si la grande majorité des tarifs moyens relevés demeure stable par rapport au précédent observatoire (avril 2018), le tarif moyen pour la tenue de compte est dorénavant identique dans les DOM et dans l'Hexagone (19,23 euros). Par ailleurs, 11 tarifs moyens DOM de l'extrait standard sur 14 sont inférieurs ou égaux aux moyennes hexagonales.

### Tarifs bancaires moyens par géographie au 1<sup>er</sup> octobre 2018

(en euros)	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Moyenne DOM	Moyenne Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>								
<b>Frais de tenue de compte (par an)</b>	22,76	17,23	23,07	16,02	16,11	21,86	19,23	19,23 <sup>(2)</sup>
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,19	0,30	0,57	0,00	0,00	0,00	0,19	0,15
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,95	1,27	1,18	1,59	1,23	2,53	1,54	1,92
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par SMS)	0,38	0,27	0,32	0,27	0,26	SO	0,31	0,46
<b>Virement SEPA</b>								
Occasionnel externe dans la zone € en agence (par virement)	3,74	3,50	3,67	3,49	3,49	3,44	3,59	3,85
Occasionnel externe dans la zone € par Internet (par virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Prélèvement</b>								
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Carte bancaire</b>								
Carte de paiement internationale à débit différé	44,30	45,02	45,33	43,34	43,48	41,43	44,12	43,95
Carte de paiement internationale à débit immédiat	41,74	41,04	40,71	40,54	40,22	40,76	40,87	41,80
Carte de paiement à autorisation systématique	32,25	30,57	31,86	32,11	30,73	35,78	31,90	31,67
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone € avec une carte de paiement internationale (1 <sup>er</sup> retrait payant)	0,85	0,78	0,90	0,86	0,76	1,00	0,85	0,92
<b>Divers</b>								
Commission d'intervention (par opération)	7,60	7,13	7,41	7,58	7,48	8,00	7,51	7,71
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	25,82	25,97	25,39	23,18	23,61	18,30	24,48	24,77
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>								
Frais de rejet de chèque < 50 € (tarif maximum imposé par la loi 30 €) <sup>3</sup>	29,55	28,94	29,64	29,04	29,00	30,00	29,28	
Frais de rejet de chèque > 50 € (tarif maximum imposé par la loi 50 €) <sup>3</sup>	48,49	46,67	48,80	46,17	46,19	50,00	47,33	
Frais de rejet de prélèvement (tarif maximum imposé par la loi 20 €) <sup>3</sup>	18,19	16,18	18,56	17,73	17,17	20,00	17,88	

SO : Sans objet (service non proposé). NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant).

<sup>(1)</sup> Tarifs moyens au 05/01/2018.

<sup>(2)</sup> Le montant de 19,23 € est celui de la moyenne Hexagone des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

<sup>(3)</sup> Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Sources : CCSF, Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers

Plus récemment, les établissements affiliés à la Fédération bancaire française (FBF) se sont engagés le 11 décembre 2018 auprès du président de la République à ne pas augmenter leurs tarifs aux particuliers en 2019.

<sup>1</sup> Disponible sur le site du CCSF : [Rapport final 2018 sur la tarification des services bancaires dans les départements et collectivités d'outre-mer.](#)



## 2.2 L'ÉVOLUTION DES TARIFS BANCAIRES EN MARTINIQUE

Parmi les 17 tarifs suivis, 4 s'inscrivent en baisse en 2018. C'est le cas des frais de tenue de compte (-5,6 %), de certains produits offrant des alertes par SMS (-2,5 % pour le tarif au mois), des assurances de moyens de paiement (-0,2 %), et des commissions d'intervention (-0,1 %).

Plusieurs tarifs restent constants : certains produits offrant des alertes par SMS (tarif au message), les retraits dans les automates bancaires, les virements en agence. Les frais des virements par internet, les frais des prélèvements, et des mises en place de prélèvement demeurent nuls.

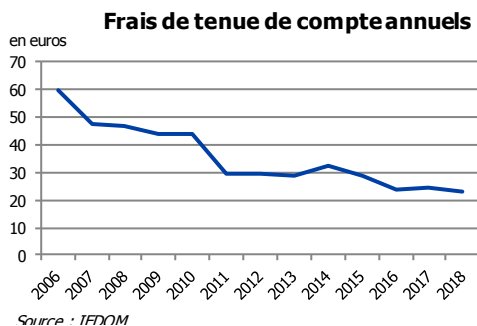
Les autres tarifs sont orientés à la hausse, notamment celui des abonnements de gestion de comptes par internet (+1,8 %) et les tarifs des cartes de paiement (+0,5 % pour le débit différé, +1,0 % pour le débit immédiat et +0,8 % pour la carte à autorisation systématique). Les 3 tarifs réglementés affichent également une hausse (+5,9 % pour les frais de rejet de chèque de montant inférieur à 50 €, +3,5 % pour les frais de rejet de chèque de montant supérieur à 50 €, et +0,8 % pour les frais de rejet de prélèvement), tout en se maintenant en-dessous des plafonds imposés par la loi.

### Évolution des tarifs bancaires moyens

(en euros)	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2017
Frais de tenue de compte (par an)	32,19	28,94	23,93	24,45	23,07	-5,6%
Gestion des comptes par internet (par mois)	1,00	0,77	0,66	0,56	0,57	1,8%
SMS d'alerte sur la situation du compte (par mois)	ns	1,21	1,20	1,21	1,18	-2,5%
SMS d'alerte sur la situation du compte (par message)	0,33	0,33	0,31	0,32	0,32	0,0%
Carte de paiement internationale à débit différé (par an)	44,38	44,32	44,86	45,09	45,33	0,5%
Carte de paiement internationale à débit immédiat (par an)	37,33	37,73	39,7	40,31	40,71	1,0%
Carte de paiement à autorisation systématique (par an)	29,21	29,4	30,77	31,62	31,86	0,8%
Retrait DAB (autre banque) avec carte paiement internationale <sup>(1)</sup>	0,11	0,87	0,87	0,90	0,90	0,0%
Virement SEPA occasionnel externe en agence (par virement)	3,64	3,58	3,68	3,67	3,67	0,0%
Virement SEPA occasionnel externe par internet (par virement)	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
Assurance perte ou vol des moyens de paiement (par an)	24,47	24,45	24,74	25,43	25,39	-0,2%
Commission d'intervention (par opération)	7,21	7,20	7,34	7,42	7,41	-0,1%
Frais de rejet de chèque (montant <50€)	27,86	27,02	27,04	28,00	29,64	5,9%
Frais de rejet de chèque (montant >50€)	46,81	46,16	46,17	47,14	48,8	3,5%
Frais de rejet de prélèvement	18,11	16,92	17,04	18,41	18,56	0,8%

<sup>(1)</sup> Depuis 2015, c'est le tarif du 1er retrait payant qui est suivi - et non celui du 1er retrait.

S'agissant plus particulièrement des frais de tenue de compte, directement visés dans les préconisations du CCSF, ils demeurent plus élevés en Martinique<sup>1</sup> qu'en moyenne dans les DOM et dans l'Hexagone. Pour autant, ils diminuent régulièrement depuis plusieurs années (-50,4 % entre 2008 et 2018), et le phénomène de convergence s'avère bien réel, d'autant qu'en parallèle les frais de tenue de compte progressent dans l'Hexagone<sup>2</sup>.



<sup>1</sup> Idem en Guadeloupe.

<sup>2</sup> Les établissements proposant la gratuité de ces frais, très répandus auparavant, sont désormais marginaux.

### 3. Le bilan agrégé des banques locales

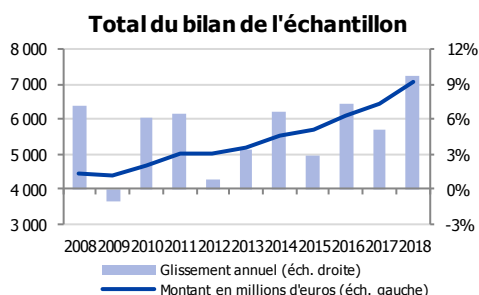
L'analyse financière des banques locales est établie sur la base d'un échantillon composé de quatre des principaux établissements bancaires implantés en Martinique. L'échantillon retenu comprend trois banques mutualistes et une banque commerciale, et concentre environ 70 % des actifs collectés et des encours de crédits octroyés par les banques locales.

#### 3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

La taille du bilan agrégé de l'échantillon croît de 9,7 % en 2018 (après +5,0 % en 2017) et s'établit à 7,0 milliards d'euros.

Les opérations avec la clientèle, composante principale du bilan, continuent de progresser (+6,0 % à l'actif<sup>1</sup> et +3,3 % au passif<sup>2</sup>). Leur poids traduit la prépondérance de l'activité d'intermédiation (63 % de l'actif et 50 % du passif).

Les opérations de trésorerie, second poste du bilan, sont également orientées à la hausse (+25,7 % à l'actif et +27,7 % au passif). Pour autant, ce sont les opérations diverses, reprenant les opérations avec les maisons-mères, qui enregistrent les évolutions les plus fortes (+37,4 % à l'actif et +76,4 % au passif).



Source : IEDOM

#### Décomposition du bilan de l'échantillon

Actif					(en millions d'euros)	Passif				
2008	2015	2016	2017	2018		2008	2015	2016	2017	2018
866	1 305	1 411	1 572	1 810	Opérations de trésorerie	1 617	1 746	1 758	1 841	1 950
3 235	3 736	3 919	4 170	4 419	Opérations avec la clientèle	2 349	3 086	3 289	3 404	3 516
91	215	297	287	298	Opérations sur titres	16	1	1	1	1
210	396	432	338	464	Opérations diverses	131	290	392	493	869
					Capitaux propres et assimilés	343	582	678	686	712
55	52	58	58	58	Valeurs immobilisées					
<b>4 457</b>	<b>5 704</b>	<b>6 117</b>	<b>6 425</b>	<b>7 049</b>	<b>Total</b>	<b>4 457</b>	<b>5 704</b>	<b>6 117</b>	<b>6 425</b>	<b>7 049</b>

Source : IEDOM

La confrontation entre les ressources et les emplois permet de calculer le solde des opérations du bilan agrégé de l'échantillon. Ce solde demeure négatif, témoignant ainsi du besoin structurel de trésorerie des banques locales.

Cependant, depuis le début des années 2010, le besoin de trésorerie de l'échantillon affiche un recul significatif. La tendance se poursuit en 2018, avec un déficit quasiment réduit de moitié (-47,9 %). Les évolutions observées en 2017 se confirment, notamment la progression de l'excédent des opérations diverses<sup>3</sup> (+161,2 %), venant compenser la dégradation du déficit des opérations avec la clientèle (-17,8 %).

<sup>1</sup> L'actif du bilan représente les emplois, les octrois de crédits notamment.

<sup>2</sup> Le passif du bilan constitue les ressources, telles que les dépôts bancaires.

<sup>3</sup> Pour mémoire, les opérations diverses comprennent principalement les opérations intragroupe.

## Décomposition du solde du bilan de l'échantillon

(en millions d'euros)	2008	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Opérations avec la clientèle	-885	-650	-631	-766	-903	-17,8%
Opérations sur titres	-75	-214	-296	-287	-297	-3,5%
Opérations diverses	-79	-106	-41	155	405	161,2%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	288	529	621	629	654	4,0%
<b>Excédent (+) ou Besoin (-) de trésorerie</b>	<b>-751</b>	<b>-441</b>	<b>-347</b>	<b>-269</b>	<b>-140</b>	<b>-47,9%</b>

Source : IEDOM

## 3.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE<sup>1</sup>

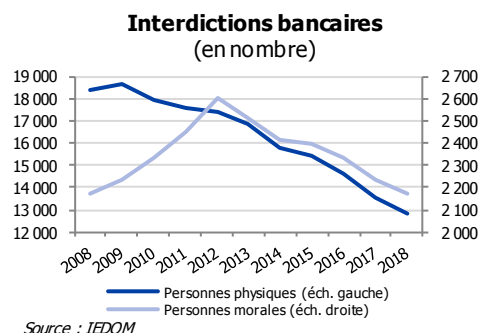
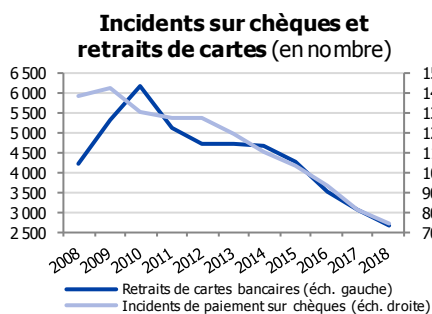
### Qualité du portefeuille de crédits et vulnérabilité des agents économiques

(stock)	2008	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Créances douteuses brutes (en millions €)	420,2	515,0	493,1	548,2	584,3	6,6%
Taux de créances douteuses brutes	6,2%	6,0%	5,6%	6,0%	6,2%	0,2 pt
Provisions (en millions €)	277,6	296,0	285,2	291,9	288,6	-1,1%
Taux de provisionnement	66,1%	57,5%	57,8%	53,2%	49,4%	-3,8 pts
Créances douteuses non provisionnées (en millions €)	142,6	219,1	207,9	256,3	295,7	15,4%
Incidents de paiement sur chèques (en nombre)	138 409	103 133	93 271	81 404	74 348	-8,7%
Incidents de paiement sur effets (en nombre)	2 302	1 047	958	1 174	1 029	-12,4%
Retraits de carte bancaire (en nombre)	4 207	4 288	3 524	3 067	2 674	-12,8%
Personnes physiques en interdiction bancaire (en nombre)	18 388	15 408	14 578	13 524	12 795	-5,4%
Personnes morales en interdiction bancaire (en nombre)	2 176	2 392	2 330	2 231	2 176	-2,5%

Source : IEDOM

Le risque de crédit est plus important en 2018 qu'au cours de l'année précédente. Le montant des créances douteuses brutes augmente (+6,6 %), de même que le taux de créances douteuses (+0,2 point, à 6,2 %). Dans le même temps, le taux de provisionnement<sup>2</sup> se replie et passe sous la barre des 50 % (-3,8 points, à plus précisément 49,4 %). Les créances douteuses nettes (non provisionnées) progressent de façon significative (+15,4 %).

En revanche, la tendance à l'amélioration des indicateurs de vulnérabilité des agents se confirme. Le nombre d'incidents de paiement recule (-8,7 % sur les chèques, 12,4 % pour les effets et -12,8 % pour les cartes bancaires), comme le nombre d'interdictions bancaires (-5,4 % pour les personnes physiques et -2,5 % pour les personnes morales).



<sup>1</sup> Dans cette sous-partie, le périmètre retenu est celui formé par les établissements de crédits installés localement.

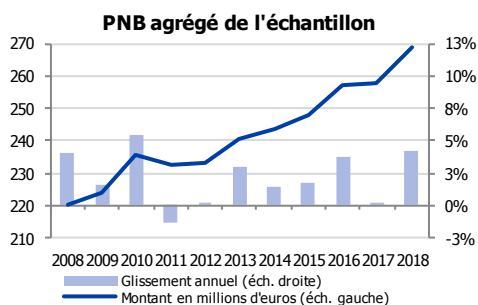
<sup>2</sup> Le taux de provisionnement reflète la couverture du risque encouru par des provisions pour défaut de paiement. Il correspond au quotient des provisions par l'encours brut de crédits.

## 4. Les performances financières des banques locales

Pour rappel, l'échantillon des banques retenues pour cette analyse compte quatre établissements parmi les principaux, dont une banque commerciale et trois mutualistes. Il concentre 70 % des actifs collectés et des encours de crédits attribués par les banques locales.

### 4.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

Après une année de stagnation, le produit net bancaire (PNB) agrégé des banques de l'échantillon repart à la hausse en 2018 (+4,2 %, après +0,3 % en 2017). L'exercice se caractérise par une diminution sensible des charges (-9,5 %), tandis que les produits affichent une légère augmentation (+1,5 %). Le PNB de l'échantillon s'établit ainsi à 268,7 millions d'euros.



Cette évolution annuelle s'avère relativement forte sur la décennie, puisqu'il s'agit du 2<sup>e</sup> taux de croissance le plus élevé depuis 2008.

#### 4.1.1 Les opérations génératrices de PNB

##### Décomposition du PNB par type d'opérations

(en millions d'euros)	2008	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Opérations de trésorerie	-22,0	-2,3	1,1	-3,0	6,2	ns
Opérations avec la clientèle	194,3	185,9	183,5	179,5	179,5	0,0%
Opérations de services financiers	31,4	38,0	40,5	45,5	49,3	8,2%
Opérations sur titres	-3,4	2,8	2,9	1,7	2,1	24,0%
Opérations diverses	19,8	23,6	29,4	34,2	31,7	-7,4%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>220,2</b>	<b>248,0</b>	<b>257,3</b>	<b>258,0</b>	<b>268,7</b>	<b>4,2%</b>

Source : IEDOM

Les opérations avec la clientèle demeurent la principale source de PNB (66,8 %). Elles demeurent stables par rapport à l'année précédente, alors qu'elles s'inscrivaient en repli depuis plusieurs années, en lien avec la baisse des taux d'intérêt.

Les opérations de services financiers, incluant principalement la mise à disposition des moyens de paiement, progressent de façon significative (+8,2 %). De même, les opérations de trésorerie et interbancaires, qui étaient déficitaires en 2017, contribuent à la progression du PNB.

En revanche, les opérations diverses, regroupant notamment les opérations de hors bilan, les opérations de financement à long terme et les produits accessoires, diminuent (-7,4 %). Cette évolution est contraire à la tendance des dernières années.

## 4.1.2 Les produits générateurs de PNB

### Décomposition du PNB par type de produits

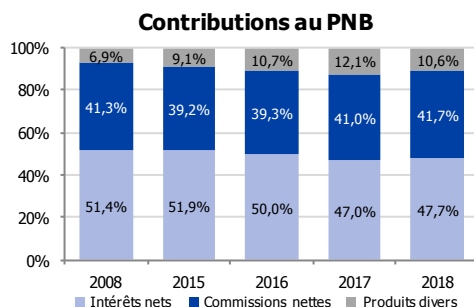
(en millions d'euros)	2008	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Intérêts nets</b>	<b>113,2</b>	<b>128,8</b>	<b>128,5</b>	<b>121,2</b>	<b>128,1</b>	<b>5,7%</b>
dont opérations interbancaires	-24,3	-2,5	0,0	-3,2	6,0	<i>ns</i>
dont opérations avec la clientèle	138,4	130,6	127,2	123,0	120,5	-2,0%
<b>Commissions nettes</b>	<b>91,8</b>	<b>96,7</b>	<b>101,2</b>	<b>105,6</b>	<b>112,1</b>	<b>6,1%</b>
dont comm. avec la clientèle	55,9	55,3	56,3	56,6	58,9	4,2%
dont comm. de hors-bilan	2,1	3,0	3,2	3,2	3,6	12,2%
dont comm. d'op. de serv. financiers	31,4	38,0	40,5	45,5	49,3	8,2%
<b>Produits divers</b>	<b>15,1</b>	<b>22,5</b>	<b>27,6</b>	<b>31,1</b>	<b>28,5</b>	<b>-8,4%</b>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>220,2</b>	<b>248,0</b>	<b>257,3</b>	<b>258,0</b>	<b>268,7</b>	<b>4,2%</b>

Source : IEDOM

Les intérêts repartent à la hausse en 2018 (+5,7 %, après -5,7 % en 2017). Toutefois, cette progression est uniquement liée aux bénéfices issus des opérations interbancaires et de trésorerie. Pour leur part, les intérêts relatifs aux seules opérations avec la clientèle demeurent orientés à la baisse (-2,0 %). En effet, ils restent pénalisés par les taux bas, quand bien même les octrois de crédit progressent. Au global, les intérêts constituent encore la première source de PNB, avec 47,7 % (+0,7 point).

S'agissant des commissions, elles continuent de se développer de façon conséquente (+6,1 %, après +4,4 %). Cela s'explique notamment par la montée en puissance de l'activité assurance, activité encore relativement récente pour de nombreux établissements (moins de 10 ans) et qui présenterait encore des marges de progression. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de clients actifs a permis d'accroître le nombre de produits et services vendus et ainsi de développer les commissions. Dans ces conditions, les commissions sur opérations de services financiers augmentent fortement (+8,2 %), tandis que les commissions sur opérations avec la clientèle connaissent une croissance moins importante (+4,2 %). L'ensemble des commissions représente 41,7 % du PNB (+0,7 point).

Les autres produits sont quant à eux orientés à la baisse (-8,4 %), contrairement aux années antérieures (notamment +12,8 % en 2017). Dans le détail, ils regroupent d'une part les plus values, gains et dividendes, et d'autre part les produits accessoires. Ces deux catégories se contractent en 2018 (respectivement -6,8 % et -9,7 %). Aussi, la contribution des autres produits au PNB diminue à 10,6 % (-1,5 point).



### 4.1.3 Focus sur l'activité d'intermédiation

#### Décomposition de la marge sur intérêts

(en millions d'euros)	2008	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Intérêts perçus</b>	<b>209,4</b>	<b>175,2</b>	<b>168,1</b>	<b>163,2</b>	<b>161,3</b>	<b>-1,1%</b>
dont intérêts sur crédits clientèle	174,9	152,5	146,9	140,6	136,9	-2,6%
dont intérêts sur prêts interbancaires	34,1	21,3	19,8	21,0	22,8	8,4%
<b>Intérêts versés</b>	<b>96,2</b>	<b>46,3</b>	<b>39,6</b>	<b>42,0</b>	<b>33,2</b>	<b>-20,8%</b>
dont intérêts sur dépôts clientèle	36,5	21,9	19,6	17,6	16,3	-7,1%
dont intérêts sur emprunts interbancaires	58,4	23,8	19,8	24,3	16,8	-30,9%
<b>Marge sur intérêts</b>	<b>113,2</b>	<b>128,8</b>	<b>128,5</b>	<b>121,2</b>	<b>128,1</b>	<b>5,7%</b>

Source : IEDOM

La marge sur intérêts progresse en 2018 (+5,7 %), sous l'effet de la baisse des intérêts versés (-20,8 %). Il s'agit principalement des intérêts versés dans le cadre des opérations interbancaires ou de trésorerie (-30,9 %), bien que les intérêts versés à la clientèle sur ses dépôts reculent également, mais dans une moindre mesure (-7,1 %).

Les intérêts perçus s'inscrivent aussi en léger repli (-1,1 %), venant pénaliser la marge d'intermédiation. En effet, la hausse des intérêts perçus dans le cadre des opérations interbancaires ou de trésorerie (+8,4 %) n'est pas suffisante pour combler la baisse des intérêts perçus sur les crédits à la clientèle (-2,6 %).

#### Coûts et rendements moyens

	2008	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Opérations avec la clientèle</b>						
Coût moyen des dépôts	1,56%	0,78%	0,63%	0,53%	0,50%	-3 pdb
Rendement moyen des crédits	7,42%	5,66%	5,33%	4,94%	4,57%	-36 pdb
<b>Opérations interbancaires</b>						
Coût moyen des emprunts	4,14%	1,41%	1,28%	1,54%	1,03%	-51 pdb
Rendement moyen des prêts	4,52%	1,83%	1,81%	1,70%	1,49%	-21 pdb
<b>Marge sur op. avec la clientèle</b>	<b>5,21%</b>	<b>4,74%</b>	<b>4,58%</b>	<b>4,23%</b>	<b>3,97%</b>	<b>-26 pdb</b>
<b>Marge globale d'intermédiation</b>	<b>3,79%</b>	<b>3,28%</b>	<b>3,15%</b>	<b>2,75%</b>	<b>2,46%</b>	<b>-29 pdb</b>

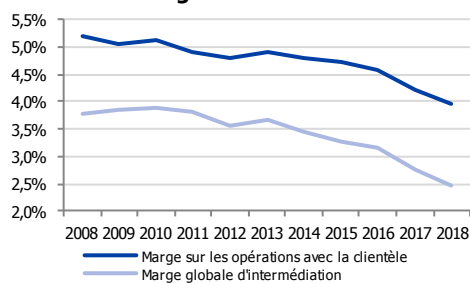
Source : IEDOM

Les marges moyennes sont en constante diminution depuis plusieurs années, bien qu'elles restent plus élevées qu'au niveau national.

La marge sur opérations avec la clientèle perd encore 26 points de base (pdb) en 2018, toujours en lien avec la baisse du rendement des prêts (-21 pdb). Elle atteint 3,97 % (-124 pdb sur 10 ans).

De même, la marge globale d'intermédiation<sup>1</sup> affiche un retrait de 29 pdb sur l'année. Elle s'élève à 2,46 % (-133 pdb sur 10 ans), soit un niveau nettement supérieur à celui observé en France entière (1,3 % en 2016). Cet écart s'explique principalement par le rendement plus élevé des prêts (à la fois prêts à la clientèle et prêts interbancaires).

#### Marges d'intermédiation



Source : IEDOM

<sup>1</sup> La marge globale d'intermédiation tient compte à la fois des opérations avec la clientèle et des opérations de trésorerie.

## 4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

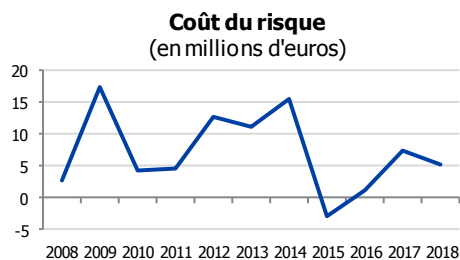
### Soldes intermédiaires de gestion de l'échantillon

(en millions d'euros)	2008	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Produit net bancaire	220,2	248,0	257,3	258,0	268,7	4,2%
Résultat brut d'exploitation	68,2	82,3	77,1	54,4	54,0	-0,8%
Coût du risque	2,9	-3,0	1,1	7,5	5,1	-32,4%
Résultat d'exploitation	65,4	85,3	76,0	46,9	48,9	4,3%
Résultat courant avant impôt	65,4	84,7	73,8	45,5	47,6	4,6%
Résultat net	42,4	50,9	36,8	21,1	25,2	19,5%

Source : IEDOM

Le résultat brut d'exploitation se stabilise en 2018 (-0,8 %), après deux années de recul consécutif (respectivement -29,5 % et -6,3 % en 2017 et 2016). En effet, les frais généraux augmentent quasiment dans les mêmes proportions que le PNB (+4,6 % pour les frais généraux, +4,2 % pour le PNB). Dans le détail, si les services extérieurs continuent de croître (+10,7 % après déjà +15,7 %), a contrario les charges de personnel sont relativement stables (+0,3 % après +10,4 %).

Pour sa part, le coût du risque diminue d'un tiers (-32,4 % exactement), en lien avec des dotations nettes aux provisions sur créances douteuses largement inférieures à leur niveau de 2017 (-74,5 %). Si des reprises de provisions ont été effectuées, cette amélioration du coût du risque tient également à une baisse de la part de l'encours douteux (-0,6 point sur la base de l'échantillon retenu) et à un assainissement des portefeuilles crédits de la part de certaines banques (notamment grâce à des cessions de créances douteuses à des organismes dédiés).



Source : IEDOM

### Décomposition du coût du risque

(en millions d'euros)	2008	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
(+) Dotations nettes aux prov. sur douteux	-4,0	-6,9	-5,0	7,9	2,0	-74,5%
(+) Dotations nettes aux prov. sur dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
(+) Dotations nettes aux prov. pour risques	4,7	-0,3	1,8	-5,0	-0,8	ns
(+) Pertes nettes sur créances irrécupérables	8,3	10,9	9,7	9,5	8,8	-7,1%
(-) Intérêts sur créances douteuses	6,2	6,6	5,3	4,9	5,0	2,0%
<b>Coût du risque</b>	<b>2,9</b>	<b>-3,0</b>	<b>1,1</b>	<b>7,5</b>	<b>5,1</b>	<b>-32,4%</b>

Source : IEDOM

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation et le résultat courant avant impôt progressent (respectivement +4,3 % et +4,6 %), même s'ils demeurent à des niveaux bien inférieurs à ceux atteints avant 2016. S'agissant du résultat net, il croît de façon plus soutenue (+19,5 %) grâce à une nouvelle baisse de la dotation nette au fonds pour risques bancaires généraux<sup>1</sup> (-37,2 %).

<sup>1</sup> Le fonds pour risques bancaires généraux désigne l'ensemble des provisions non affectées et de libre emploi qui permettent aux banques de faire face à des risques potentiels non clairement réglementés.

### 4.3 LES INDICATEURS DE STRUCTURE, DE PRODUCTIVITÉ ET DE RENTABILITÉ

#### Coûts de structure, indicateurs de productivité et de rentabilité

	2008	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Coûts de structure</b>						
Coefficient net d'exploitation	69,0%	66,8%	70,0%	78,9%	79,9%	1,0 pt
Frais de personnel / frais généraux	59,3%	60,2%	58,5%	57,6%	55,2%	-2,4 pts
Frais de personnel / PNB	35,6%	36,5%	37,0%	40,7%	39,2%	-1,5 pt
Coût d'un agent (en €)	77 713	89 756	94 089	105 795	108 470	2,5%
<b>Productivité</b>						
PNB / agent (en milliers €)	218	246	260	260	277	6,5%
Crédits par agent (en milliers €)	3 315	3 851	4 096	4 348	4 705	8,2%
Dépôts par agent (en milliers €)	2 328	3 061	3 318	3 429	3 621	5,6%
<b>Rentabilité</b>						
Résultat net / PNB (taux de marge nette)	19,2%	20,5%	14,3%	8,2%	9,4%	1,2 pt
Résultat net / total bilan (ROA)	1,5%	1,5%	1,2%	0,7%	0,4%	-0,3 pt
Résultat net / fonds propres (ROE)	19,1%	14,6%	10,9%	6,6%	3,5%	-3,1 pts

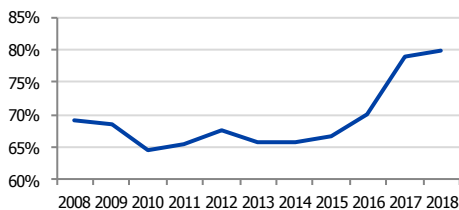
Source : IEDOM

Après plusieurs années d'amélioration, le coefficient net d'exploitation<sup>1</sup> moyen s'inscrit à la hausse depuis 2015, en lien avec l'augmentation des frais généraux. En 2018, il s'établit à 79,9 % (+1,0 point par rapport à 2017), quand le taux observé au niveau national était de 63,2 % en 2016<sup>2</sup>. Toutefois, ce ratio doit être interprété avec prudence, car il masque une grande disparité sur la place martiniquaise.

En revanche, le poids des frais de personnel diminue, même s'il reste tout de même élevé comparativement à ce qui est observé en France entière (39,2 % du PNB en Martinique, contre 33,0 % au niveau national). Le coût annuel moyen par agent continue d'augmenter (+2,5 %), en lien notamment avec l'arrivée à échéance de plans de départs volontaires. En revanche, la productivité est en hausse, comme c'est mécaniquement le cas depuis plusieurs années du fait de la réduction des effectifs.

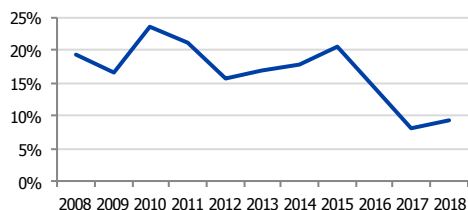
S'agissant des indicateurs de rentabilité, ils évoluent de façon contrastée. Le taux de marge nette progresse à 9,4 % (+1,2 point), mais le ROA et le ROE<sup>3</sup> affichent des reculs conséquents (respectivement -0,3 point et -3,1 points), pour atteindre 0,4 % et 3,5 %.

**Coefficient net d'exploitation**



Source : IEDOM

**Taux de marge nette**



Source : IEDOM

<sup>1</sup> Charges d'exploitation / Produit net bancaire.

<sup>2</sup> Dernière donnée disponible.

<sup>3</sup> ROA : *return on assets* (rentabilité des actifs) et ROE : *return on equity* (rentabilité des capitaux propres).



## Section 4

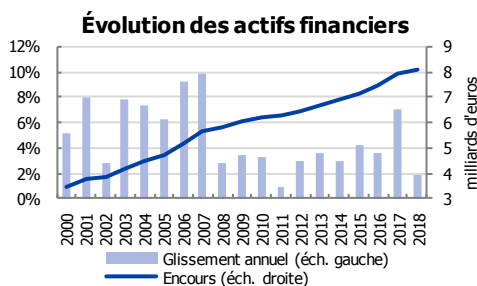
# L'évolution de la situation monétaire

### 1. Les avoirs financiers des agents économiques (cf. annexe 2)

#### RALENTISSEMENT DE LA PROGRESSION DES AVOIRS FINANCIERS DES MARTINIQUAIS

Le montant des avoirs financiers des Martiniquais continue de croître, mais à un rythme ralenti (+1,8 % en 2018, après +2,5 % en 2017<sup>1</sup> et +3,6 % en 2016). Les placements liquides ou à court terme demeurent peu attractifs cette année ; l'épargne à long terme, habituellement orientée à la hausse, stagne. A contrario, le manque d'intérêt pour ces produits, dû aux taux d'intérêt bas, profite aux dépôts à vue.

En 2018, les actifs financiers des Martiniquais s'élèvent à 8,1 milliards d'euros. Ils enregistrent ainsi une hausse de 1,8 % sur un an, soit l'évolution la plus faible depuis 2011. De manière plus générale, l'observation sur longue période fait ressortir un ralentissement net de la progression des actifs depuis la crise économique de 2008. Les taux de variation annuelle sont ainsi passés de 6 à 9 % en moyenne, à des taux globalement compris entre 2 et 4 %<sup>2</sup>.



Source : IEDOM

#### 1.1 LES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE D'AGENTS

Les ménages détiennent 5,5 milliards d'euros d'actifs (+1,3 % sur un an), soit 67,5 % du total collecté en Martinique. Leurs avoirs concentrent principalement des contrats d'assurance-vie (28 %), des dépôts à vue (27 %), des plans d'épargne logement (11 %), des livrets A et bleus (11 %), ainsi que des livrets ordinaires (9 %). Pour leur part, les entreprises regroupent 2,2 milliards d'euros d'actifs (+3,0 %), soit 27,1 % du global. Les dépôts à vue représentent l'essentiel de leurs avoirs (81 %), lesquels comprennent également des comptes à terme (11 %). À 0,4 milliard d'euros, les avoirs des autres agents<sup>3</sup> progressent (+2,9 % sur un an). Ils constituent 5,4 % de la collecte et sont majoritairement composés de dépôts à vue (67 %).

#### Répartition des actifs financiers par catégorie d'agents

	2000	2008	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Actifs financiers (en milliards d'euros)	3,5	5,8	7,4	8,0	8,1	1,8%
Part des ménages	63,1%	73,6%	70,2%	67,9%	67,5%	-0,4 pt
Part des entreprises	16,2%	21,7%	23,2%	26,7%	27,1%	0,4 pt
Part des autres agents	20,8%	4,7%	6,5%	5,3%	5,4%	0,1 pt

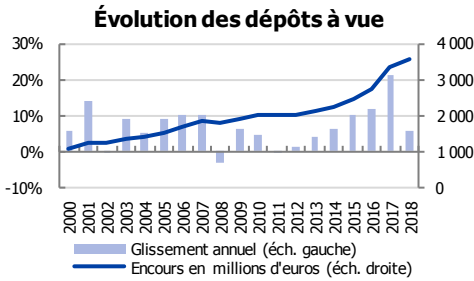
Source : IEDOM

<sup>1</sup> +2,5 % hors progression liée à des changements comptables ; +7,0 % sans neutralisation de ces changements.

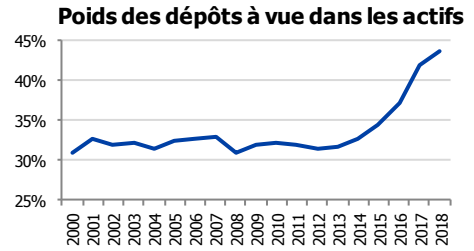
<sup>2</sup> Pour mémoire, en 2017 les actifs affichaient une progression très marquée du fait d'un changement comptable opéré par un établissement de la place ; à périmètre constant, la hausse était de 2,5 % (au lieu de 7,0 %).

<sup>3</sup> Les autres agents regroupent principalement les administrations de sécurité sociale (incluant notamment les hôpitaux) et les institutions sans but lucratif au service des ménages (organisations syndicales, religieuses, associations, etc.). Les collectivités locales sont également comptabilisées dans cette catégorie s'agissant des avoirs financiers.

## 1.2 LES DÉPÔTS À VUE



Source : IEDOM



Source : IEDOM

Les dépôts à vue connaissent une progression soutenue depuis plusieurs années (entre +9 % et +12 % en glissement annuel entre 2015 et 2017<sup>1</sup>). En 2018, ils augmentent encore de 6,0 %, pour atteindre 3,5 milliards d'euros.

Depuis 2015, les dépôts à vue constituent la première composante des avoirs financiers, devant l'épargne à long terme d'une part, et les placements liquides ou à court terme d'autre part. La réduction des taux d'intérêt a significativement impacté à la baisse le rendement des comptes d'épargne et celui des produits indexés sur les taux de marché. En 2018, les dépôts à vue représentent ainsi 43,8 % des actifs de la place (+11,1 points par rapport à 2014).

### Ventilation et poids des dépôts à vue, par catégorie d'agents

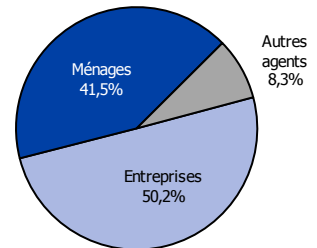
	2000	2008	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Dépôts à vue	1 074,2	1 805,6	2 763,1	3 345,8	3 547,1	6,0%
dont Ménages	625,4	942,5	1 272,0	1 409,7	1 472,7	4,5%
dont Entreprises	337,0	691,8	1 169,3	1 669,5	1 779,4	6,6%
dont Autres agents	111,7	171,3	321,8	266,6	295,0	10,7%
Poids des dépôts à vue dans les actifs	31,0%	31,0%	37,2%	42,0%	43,8%	1,7 pt
pour les Ménages	28,6%	22,0%	24,3%	26,1%	26,9%	0,8 pt
pour les Entreprises	60,2%	54,8%	67,7%	78,5%	81,2%	2,7 pts
pour les Autres agents	15,5%	61,9%	66,1%	62,8%	67,5%	4,7 pts

Source : IEDOM

La hausse des dépôts à vue est généralisée à toutes les catégories de clientèle, mais elle est relativement moins marquée pour les ménages (+4,5 %, contre +6,6 % pour les entreprises et +10,7 % pour les autres agents).

Dans ces conditions, la part des ménages diminue à 41,5 % (-0,6 point sur un an). Les entreprises, dont les actifs sont moins diversifiés que ceux des ménages, restent les principaux détenteurs de dépôts à vue (50,2 %).

### Répartition des dépôts à vue



Source : IEDOM

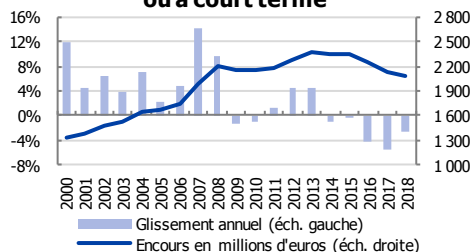
<sup>1</sup> En 2017, la hausse des dépôts à vue s'élevait à +9,0 % en neutralisant les changements comptables (au lieu de 21,7 % en données brutes).

### 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME<sup>1</sup>

Les placements liquides ou à court terme s'inscrivent en recul depuis cinq ans. Ils sont en effet très pénalisés par le faible rendement des produits de marché ou d'épargne, en lien avec les taux d'intérêt durablement bas. En 2018, le repli est plus modéré (-2,6 % sur un an, après -5,5 %). Avec 2,1 milliards d'euros, ces placements constituent 25,6 % des actifs financiers (-9,9 points en cinq ans).

En dépit de ce recul global, il convient de noter que les placements liquides ou à court terme des ménages affichent une légère hausse en 2018 (+1,0 %), après plusieurs années de baisse. A contrario, ceux des entreprises et des autres agents continuent de se contracter (respectivement -11,2 % et -20,3 %). Les ménages demeurent les principaux détenteurs de ces produits (78,1 % contre 17,0 % pour les entreprises et 4,9 % pour les autres agents).

**Évolution des placements liquides ou à court terme**



Source : IEDOM

#### Ventilation et poids des placements liquides ou à court terme, par catégorie d'agents

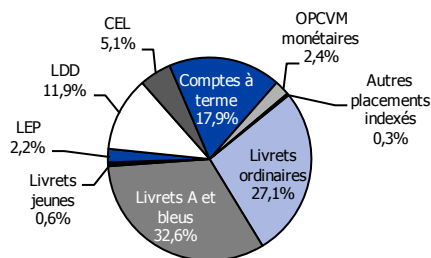
	2000	2008	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Placements liquides ou court terme	1 322,3	2 191,9	2 249,7	2 127,1	2 072,3	-2,6%
dont Ménages	783,6	1 580,7	1 616,7	1 603,4	1 618,9	1,0%
dont Entreprises	195,3	513,1	496,4	396,7	352,2	-11,2%
dont Autres agents	343,3	98,2	136,6	127,0	101,2	-20,3%
Poids dans le total des actifs	38,1%	37,6%	30,2%	26,7%	25,6%	-1,2 pt
pour les Ménages	35,8%	36,9%	30,9%	29,7%	29,6%	-0,1 pt
pour les Entreprises	34,9%	40,6%	28,8%	18,6%	16,1%	-2,5 pts
pour les Autres agents	47,7%	35,5%	28,1%	29,9%	23,1%	-6,8 pts

Source : IEDOM

Les produits les plus pénalisés par la baisse des taux d'intérêt restent les placements indexés sur les taux du marché (-19,5 % sur un an, après déjà -19,7 % en 2017), privilégiés par les entreprises. Ils regroupent principalement les comptes à terme, ceux-ci constituant 17,9 % des placements courts (soit -9,1 points en trois ans).

Pour leur part, les comptes d'épargne réglementée sont bien orientés en 2018 (+3,0 %), contrairement aux années précédentes. En particulier, les livrets A et bleus, les livrets ordinaires, et les livrets de développement durable se développent. L'épargne réglementée représente 79,4 % des placements courts (notamment 32,6 % pour les livrets A et bleus, et 27,1 % pour les livrets ordinaires).

**Placements liquides ou à court terme par nature**

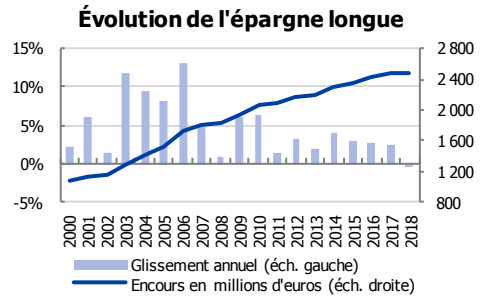


Source : IEDOM

<sup>1</sup> Les placements liquides ou à court terme comprennent d'une part les placements indexés sur les taux du marché, d'autre part les comptes d'épargne à régime spécial.

## 1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

En 2018, pour la première fois l'épargne à long terme se contracte faiblement (-0,1 %). Pour mémoire, cette catégorie d'actifs avait connu un développement soutenu jusqu'au début des années 2000, avant de continuer à croître à un rythme plus modéré (+6,8 % en moyenne par an entre 2000 et 2010, contre +2,7 % par an entre 2010 et 2017). Comme les placements courts, l'épargne à long terme est en effet défavorablement impactée par les taux d'intérêt bas.



Avec 2,5 milliards d'euros<sup>1</sup>, l'épargne à long terme représente 30,6 % des avoirs des Martiniquais, soit une part relativement stable dans le temps (30 à 33 %). Les placements longs des ménages, comme ceux des entreprises, s'inscrivent en repli (respectivement -0,4 % et -1,5 %), tandis que ceux des autres agents enregistrent une hausse (+ 31,5 %). Pour autant, ces derniers demeurent marginaux, l'épargne longue étant essentiellement détenue par les ménages (à 95,9 %).

### Ventilation et poids de l'épargne à long terme, par catégorie d'agents

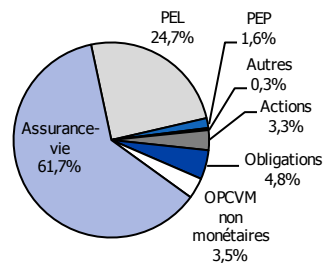
	2000	2008	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Épargne à long terme	1 069,9	1 827,6	2 424,9	2 483,9	2 482,2	-0,1%
dont Ménages	777,7	1 761,7	2 335,8	2 391,2	2 380,6	-0,4%
dont Entreprises	27,6	58,6	60,8	61,6	60,7	-1,5%
dont Autres agents	nd	7,2	28,3	31,1	40,9	31,5%
Poids dans le total des actifs	30,9%	31,4%	32,6%	31,2%	30,6%	-0,6 pt
pour les Ménages	35,6%	41,1%	44,7%	44,2%	43,5%	-0,7 pt
pour les Entreprises	4,9%	4,6%	3,5%	2,9%	2,8%	-0,1 pt
pour les Autres agents	nd	2,6%	5,8%	7,3%	9,4%	2,1 pts

Source : IEDOM

Les produits longs sont principalement des contrats d'assurance-vie (61,7 %), ceux-ci continuant de progresser en 2018 (+1,9 %, après +4,7 % en 2017). A contrario, tous les autres produits d'épargne à long terme reculent.

Le deuxième produit le plus répandu parmi les placements à long terme reste le plan d'épargne logement (24,7 %) – même s'il ne connaît plus, depuis quelques années, une évolution aussi favorable que l'assurance-vie (-1,6 %, après -0,2 %).

### Épargne à long terme par nature



Source : IEDOM

<sup>1</sup> Ce chiffre est à nuancer car il n'inclut que partiellement les encours des contrats d'assurance-vie souscrits par des établissements installés localement mais gérés à l'extérieur. Par ailleurs, les encours relatifs aux opérations de compagnie d'assurance intervenant localement ne sont pas recensés.

## 2. Les crédits à la clientèle (cf. annexe 2)

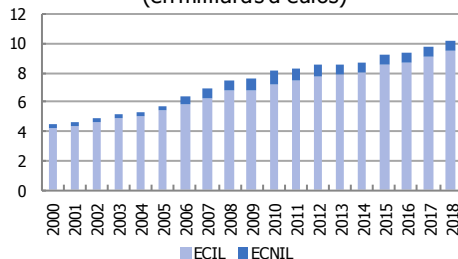
### DES CRÉDITS EN HAUSSE CHEZ LES MÉNAGES ET LES ENTREPRISES

Les encours de crédits progressent à un rythme croissant (+4,5 % en 2018, après +3,6 % en 2017 et +2,6 % en 2016). Les crédits aux entreprises sont soutenus par l'investissement, tandis que ceux des ménages le sont à la fois par la consommation et par l'habitat. A contrario, le financement des collectivités locales et des autres agents<sup>1</sup> s'inscrit en repli.

L'encours brut<sup>2</sup> de crédits des Martiniquais atteint 10,2 milliards d'euros en 2018. Il progresse ainsi de 4,5 % sur un an, soit la hausse la plus marquée depuis trois ans. L'encours brut est essentiellement porté par les établissements de crédit installés localement<sup>3</sup>, soit 93,1 %.

Pour rappel, le montant des actifs collectés en parallèle s'élève à 8,1 milliards d'euros ; le besoin de financement de la place s'élève ainsi 2,1 milliards d'euros.

Évolution de l'encours brut de crédits  
(en milliards d'euros)



Source : IEDOM

### 2.1 LES CRÉDITS SAINS

L'encours sain de crédits évolue de façon comparable à l'encours brut (+4,3 %) et s'établit à 9,5 milliards d'euros. L'analyse par nature révèle que les crédits à la consommation enregistrent la hausse la plus importante (+7,7 %), suivis des crédits à l'investissement (+6,3 %). Pour leur part, les crédits immobiliers augmentent de façon plus modérée (+3,5 %), tandis que les crédits d'exploitation s'inscrivent en retrait (-0,8 %). Les crédits immobiliers et d'investissement concentrent 83 % de l'ensemble des crédits sains.

S'agissant de l'analyse par clientèle, on note que la progression de l'encours sain est de nouveau portée par les entreprises et les ménages (respectivement +6,2 % et +5,7 %, soit des parts en hausse de 0,8 point et 0,7 point). À l'inverse, les crédits aux collectivités locales se replient (-1,0 %, part en baisse de 0,7 point) et ceux des autres agents accusent un recul marqué (-7,3 %, part en baisse de 0,6 point).

#### Répartition des crédits par catégorie d'agents

	2000	2008	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Encours sain de crédits	4 030,8	7 064,6	8 823,5	9 112,2	9 501,4	4,3%
Part des ménages	41,2%	39,3%	40,3%	40,9%	41,4%	0,5 pt
Part des entreprises	43,0%	45,9%	39,8%	40,2%	41,0%	0,8 pt
Part des collectivités locales	13,2%	11,6%	14,3%	13,4%	12,7%	-0,7 pt
Parts des autres agents	2,6%	3,2%	5,6%	5,5%	4,9%	-0,6 pt

Source : IEDOM

<sup>1</sup> Les autres agents regroupent principalement les administrations de sécurité sociale (incluant notamment les hôpitaux) et les institutions sans but lucratif au service des ménages (organisations syndicales, religieuses, associations, etc.).

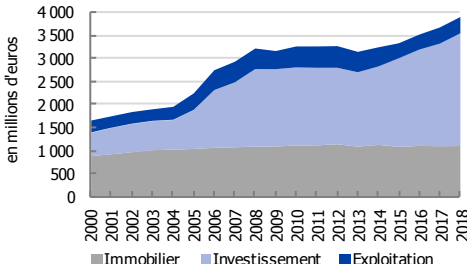
<sup>2</sup> Les crédits à la clientèle peuvent être classés en deux catégories : d'une part les créances saines, d'autre part les créances jugées douteuses, c'est-à-dire celles pour lesquelles il existe un risque de perte financière liée au non remboursement. L'encours brut de crédits est celui tenant compte à la fois des crédits sains et des créances douteuses.

<sup>3</sup> Les ECIL, par opposition aux ECNIL (établissements de crédit non implantés localement).

### 2.1.1 Les crédits aux entreprises

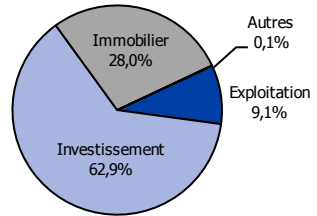
L'encours des entreprises se développe significativement, approchant les 3,9 milliards d'euros en 2018. Il progresse de 6,2 % sur un an et enregistre ainsi la hausse la plus forte depuis dix ans. Il représente 41,0 % de l'encours global.

**Évolution des crédits aux entreprises**



Source : IEDOM

**Crédits aux entreprises par nature**



Source : IEDOM

Alors que la croissance des crédits d'investissement avait ralenti au cours des deux années précédentes, elle retrouve une nouvelle vigueur en 2018 (+9,9 %, après +6,5 %). L'investissement reste la première source d'endettement des entreprises, avec 62,9 % de leur encours total.

Les crédits immobiliers s'inscrivent en très légère hausse (+0,4 %). Regroupant principalement les financements accordés aux sociétés HLM implantées sur le territoire, les crédits immobiliers représentent 28,0 % de l'encours global des entreprises.

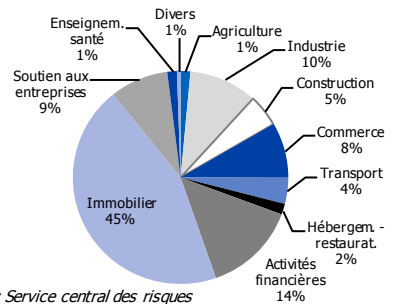
De même, les crédits d'exploitation augmentent faiblement (+0,6 %). Dans le détail, ce sont les crédits de trésorerie qui sont privilégiés (+8,0 %) ; pour sa part, l'encours des comptes ordinaires débiteurs<sup>1</sup> se replie (-2,4 %).

L'analyse par secteur d'activité montre que la répartition des crédits varie peu. Les entités œuvrant dans l'immobilier (sociétés HLM notamment) concentrent toujours près de la moitié de l'encours des entreprises (45 %).

Les activités financières et d'assurance, incluant les sociétés holding de groupes informels ou consolidés, regroupent également une part significative de l'encours (14 %). Viennent ensuite les secteurs de l'industrie, les activités de soutien aux entreprises et le commerce (respectivement 10 %, 9 % et 8 %).

Les autres secteurs (dont construction, transport, hébergement et restauration, etc.) représentent des parts plus modérées des crédits aux entreprises.

**Répartition des crédits aux entreprises par secteur d'activité**



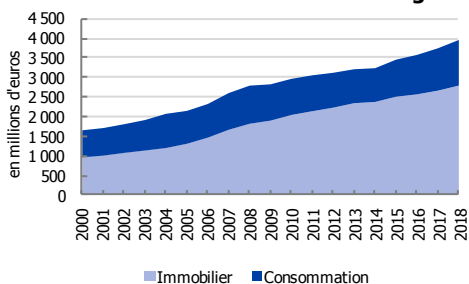
Source : Service central des risques

<sup>1</sup> Que l'on pourrait assimiler aux découverts.

## 2.1.2 Les crédits aux ménages

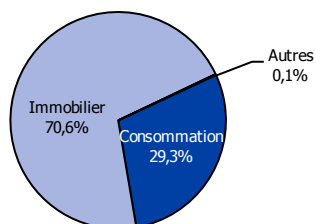
L'encours des ménages connaît également une croissance soutenue en 2018 (+5,7 %, après +4,8 %). Il s'établit à plus de 3,9 milliards d'euros, porté à la fois par les crédits immobiliers et les crédits à la consommation. Il représente 41,4 % de l'encours global.

**Évolution des crédits aux ménages**



Source : IEDOM

**Crédits aux ménages par nature**



Source : IEDOM

Les crédits à l'habitat, première composante de l'encours (70,6 %), demeurent très bien orientés. Les ménages continuent de profiter des taux d'intérêt relativement bas<sup>1</sup> pour réaliser leurs projets immobiliers. L'encours s'inscrit à nouveau en hausse (+4,8 %, après +3,7 %), même si le rythme reste bien en deçà de celui observé dans les années 2000 (+9 % à +14 % de hausse annuelle entre 2004 et 2008).

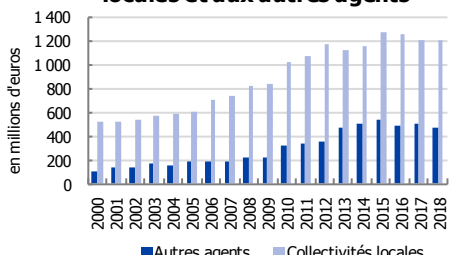
Les crédits à la consommation sont particulièrement dynamiques (+7,7 %, après déjà +7,3 % en 2017). Pour mémoire, ils n'avaient cessé de reculer entre 2008 et 2014 (-2,0 % en moyenne par an), avant de repartir à la hausse à partir de 2015. La bonne orientation du secteur automobile, ainsi que la croissance des importations de biens de consommation<sup>2</sup> expliquent pour partie cette vigueur. La part des crédits à la consommation dans l'encours global des ménages atteint 29,3 % (+0,6 point).

## 2.1.3 Les crédits aux collectivités locales et aux autres agents

À 1,2 milliard d'euros (soit 12,7 % de l'encours global), l'encours des collectivités locales diminue pour la troisième année consécutive (-1,0 % en 2018, après -3,4 % en 2017 et -1,6 % en 2016). Les crédits d'investissement, qui constituent l'essentiel de cet encours (97,9 %), s'inscrivent en retrait de 0,6 %.

Les crédits aux autres agents accusent un recul significatif (-7,3 %), alors qu'ils avaient connu une faible hausse en 2017 (+1,0 %). Ils regroupent en grande partie des comptes ordinaires débiteurs, ce qui explique leur caractère parfois erratique.

**Évolution des crédits aux collectivités locales et aux autres agents**



Source : IEDOM

<sup>1</sup> Cf. *Les taux d'intérêt* (chapitre IV – section 3).

<sup>2</sup> Cf. *Le commerce* (chapitre III – section 6).

## 2.2 L'ENCOURS DOUTEUX

Pour mémoire, la sinistralité des crédits avait diminué entre 2013 et 2016 grâce à l'assainissement des portefeuilles de nombreux établissements de crédit de la place (meilleure appréciation du risque au moment de l'octroi de nouveaux financements, optimisation des activités de recouvrement, cessions de créances douteuses à des cabinets de recouvrement, etc.).

Depuis 2017, la sinistralité recommence à croître. À 667 millions d'euros<sup>1</sup> en 2018, les créances douteuses brutes de l'ensemble des établissements de crédit de la place s'inscrivent en hausse (+8,3 %, après +9,5 % l'année précédente).

La progression observée la dernière année est imputable à la fois aux ECNIL (+21,7 %) et aux ECIL (+6,6 %). À noter que les ECNIL ne portent que 6,9 % de l'encours brut de crédits des Martiniquais, mais 12,4 % de l'encours douteux.

### Évolution des créances douteuses

	2000	2008	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Créances douteuses brutes	422,2	459,4	562,8	616,5	667,4	8,3%
Créances douteuses nettes	142,0	181,7	277,6	324,6	378,8	16,7%
dont entreprises	90,3	119,0	134,3	169,3	201,7	19,1%
dont ménages	40,8	56,2	83,8	84,5	81,8	-3,2%
dont collectivités locales	8,1	0,5	55,0	66,7	85,0	27,4%
Taux de créances douteuses brutes	9,5%	6,1%	6,0%	6,3%	6,6%	0,3 pt

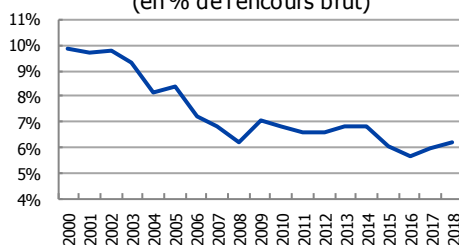
Source : IEDOM

L'analyse par catégorie de clientèle<sup>2</sup> révèle des évolutions contrastées. L'encours douteux des ménages se contracte (-3,2 %), à l'inverse de ceux des entreprises et des collectivités locales (respectivement +19,1 % et +27,4 % en 2018, après déjà +26,0 % et +21,3 % en 2017).

Sur l'ensemble des établissements de crédit, l'encours douteux représente 6,6 % de l'encours brut, soit une part en hausse de 0,3 point sur un an. Pour les seuls ECIL, le taux de créances douteuses s'établit à 6,2 % (+0,3 point par rapport à 2017).

Cette année encore, la Martinique constitue le DROM présentant le taux de sinistralité le plus élevé, devant la Guadeloupe (4,3 %), la Guyane (4,2 %) et la Réunion (4,0 %).

### Poids des créances douteuses (en % de l'encours brut)



Source : IEDOM - Périmètre des ECIL

<sup>1</sup> 667 millions pour l'ensemble des établissements, 584 millions pour les seuls ECIL.

<sup>2</sup> Nous raisonnons dans ce cas en termes de créances douteuses nettes et non brutes.



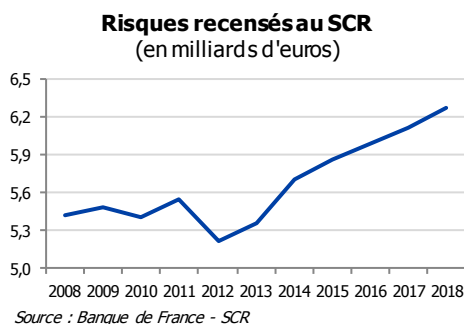
### 3. Les grandes tendances du financement de l'économie

Les données présentées ci-après sont issues du Service central des risques (SCR) de la Banque de France, établi sur la base des déclarations des établissements de crédit. Ce fichier recense l'ensemble des encours de crédit des entreprises, associations, collectivités et administrations dont le siège est basé en Martinique<sup>1</sup>. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 euros.

#### 3.1 LE FINANCEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les risques déclarés au SCR s'élèvent à 6,3 milliards d'euros en 2018 (+2,5 % sur un an). L'encours moyen est de 744 404 euros, pour un total de 8 412 bénéficiaires.

Ces financements sont principalement des crédits à moyen et long terme (81,0 %) ; ce sont d'ailleurs les seuls à s'inscrire en hausse en 2018 (+4,0 %). Les crédits à court terme et les financements par crédit-bail reculent (respectivement -2,5 % et -0,3 %) et ne représentent que 6,1 % et 3,2 % de l'ensemble des risques. Les créances titrisées demeurent marginales (0,2 % des financements).



Hormis ces crédits mobilisés, le SCR recense également les engagements hors bilan (lignes de crédits mobilisables, engagements de garantie, etc.). Les engagements hors bilan se replient en 2018 (-5,1 %), mais leur poids reste significatif (9,6 % des risques).

Répartition des risques par terme (montant en millions d'euros)	2008	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017	Structure 2018
Crédits à court terme	576,8	439,0	381,9	388,7	379,1	-2,5%	6,1%
Crédits à moyen et long terme	3 953,9	4 480,2	4 774,2	4 877,7	5 072,7	4,0%	81,0%
Crédit bail	194,1	186,9	202,1	199,9	199,4	-0,3%	3,2%
Crédits titrisés	3,1	17,7	13,1	10,3	9,8	-4,9%	0,2%
Hors bilan	686,3	733,2	619,4	633,3	601,0	-5,1%	9,6%
<b>Total</b>	<b>5 414,2</b>	<b>5 857,0</b>	<b>5 990,7</b>	<b>6 109,9</b>	<b>6 262,0</b>	<b>2,5%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Banque de France - SCR

Les évolutions sont contrastées selon les secteurs d'activité. Certains secteurs enregistrent un recul de leurs risques : santé et action sociale (-6,6 %), administration publique (-5,5 %), construction (-1,1 %) et commerce (-0,4 %). À l'inverse, d'autres sont marqués par une très forte croissance des risques : hébergement et restauration (+23,8 %), industrie, énergie et eau (+16,4 %), services aux entreprises (+10,0 %). Les autres secteurs d'activité observent une hausse beaucoup plus modérée.

<sup>1</sup> Le périmètre de déclaration du SCR est différent de celui utilisé dans le chapitre précédent (périmètre SURFI), il n'y a donc pas lieu de confronter les données correspondantes. En particulier, le SCR ne recense pas les encours des ménages, comptabilise les créances douteuses comme les créances saines, et retient les engagements hors bilan (crédits mobilisables notamment). Une autre différence notable est que le SCR recense tous les crédits attribués à une contrepartie basée en Martinique, que le guichet bancaire sollicité soit implanté ou non en Martinique. À l'inverse, le SCR ne recense pas les crédits attribués par un guichet bancaire implanté en Martinique à une contrepartie basée sur un autre territoire.

<b>Répartition sectorielle des risques</b> (millions d'euros)	<b>2008</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variations 2018/2017</b>
Activités immobilières	1 678,7	1 911,5	1 945,9	1 993,1	2 059,0	3,3%
Administration publique	1 051,8	1 274,9	1 245,0	1 302,2	1 231,0	-5,5%
Activités de services aux entreprises	1 110,5	969,4	1 030,1	1 001,4	1 101,5	10,0%
Industrie, énergie, eau	276,8	388,2	367,1	410,3	477,6	16,4%
Commerce et réparation automobile	451,5	379,9	373,0	387,2	385,7	-0,4%
Santé et action sociale	355,1	353,2	371,0	358,1	334,6	-6,6%
Transports et entreposage	104,8	181,4	256,7	267,8	267,6	-0,1%
Construction	214,1	223,6	211,7	228,5	225,9	-1,1%
Agriculture, sylviculture et pêche	89,3	91,3	100,3	66,0	68,5	3,8%
Hébergement et restauration	58,8	54,3	59,1	62,2	77,0	23,8%
Autres	22,7	29,5	30,8	32,3	33,6	4,0%

Source : Banque de France - SCR

La concentration sectorielle des risques évolue peu. Les secteurs qui concentrent la majorité des risques déclarés au SCR restent l'immobilier (32,9 %), suivi dans une moindre mesure par le secteur public local et les activités de services aux entreprises (respectivement 19,7 % et 17,6 %).

### 3.2 FOCUS SUR LE RISQUE IMMOBILIER

L'immobilier constitue le premier secteur en termes de crédits, avec 2,1 milliards d'euros (+3,3 % sur un an). Le risque immobilier regroupe essentiellement des crédits à moyen et long terme (89,5 %) et des engagements hors bilan (4,9 %). L'encours moyen est de 735 077 euros, en hausse de 1,4 %.

<b>Risques immobiliers</b>	<b>2008</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variations 2018/2017</b>
Risques totaux du secteur (millions d'euros)	1 678,7	1 911,5	1 945,9	1 993,1	2 059,0	3,3%
dont part des risques portés par les stés HLM	49,4%	47,1%	46,2%	45,7%	44,0%	-1,7 pt
dont part des risques portés par des SCI	28,6%	35,3%	36,5%	38,0%	39,7%	1,7 pt

Source : Banque de France - SCR

Le risque immobilier se compose principalement du financement du logement social, avec 44,0 % pour les trois bailleurs sociaux présents en Martinique – SIMAR, OZANAM et SMHLM. Pour autant, la part du logement social est orientée à la baisse depuis plusieurs années (-3,1 points entre 2015 et 2018). Les risques portés par les SCI sont également très significatifs, avec 39,7 % du total.

Les activités de location portent l'essentiel du risque immobilier : 53,3 % pour la location de logements, et 39,8 % pour la location d'autres biens immobiliers (terrains, locaux professionnels, etc.). Les autres activités mobilisent une faible part des financements du secteur (notamment 3,2 % pour les administrateurs de biens et 2,9 % pour les marchands de biens)<sup>1</sup>.

### 3.3 FOCUS SUR LE RISQUE PUBLIC LOCAL

En 2018, le risque public local atteint 1,2 milliard d'euros (-5,5 % sur un an), et représente 19,7 % des risques totaux (contre 21,3 % en 2017). Il s'agit à 94,9 % de financements à moyen et long terme. L'encours moyen est de 28,6 millions d'euros.

<sup>1</sup> Le reliquat, soit 0,8 % du risque immobilier, concerne les agences immobilières et les supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier.

<b>Risque public local</b> (en millions d'euros)	<b>2008</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variations 2018/2017</b>	<b>Structure 2018</b>
Collectivité territoriale*	461,1	587,6	596,3	642,2	588,6	-8,3%	47,8%
Communes	401,0	459,9	416,4	396,9	377,3	-4,9%	30,7%
Communautés de communes	104,3	90,3	79,5	83,3	131,0	57,3%	10,6%
Autres	85,4	137,2	152,8	179,8	134,1	-25,4%	10,9%
<b>Total</b>	<b>1 051,8</b>	<b>1 274,9</b>	<b>1 245,0</b>	<b>1 302,2</b>	<b>1 231,0</b>	<b>-5,5%</b>	<b>100,0%</b>

\* Y compris encours des anciens conseils général et régional

Source : Banque de France - SCR

Près de la moitié du risque public local est portée par la Collectivité territoriale de Martinique (589 millions, soit 47,8 %). Les risques déclarés au SCR reculent de 8,3 %, en lien avec la baisse des engagements hors bilan (les lignes de crédit mobilisables en particulier).

Pour leur part, les communes concentrent 30,7 % du risque public local. Leurs risques diminuent depuis plusieurs années (-4,9 % en 2018), en lien avec les difficultés financières de la plupart d'entre elles. Le chef-lieu Fort-de-France observe également cette tendance baissière (-5,2 %) ; il regroupe 17,7 % du risque des administrations publiques locales.

À l'inverse, les risques des communautés de communes progressent très fortement (+57,3 %), essentiellement du fait de la communauté d'agglomération de l'Espace Sud. À noter cependant que les nouveaux risques de l'Espace Sud ne sont pas que des crédits mobilisés (environ 60 % correspondant à des crédits mobilisables). Les communautés de communes représentent 10,6 % du risque public local.

Enfin, les autres administrations publiques locales voient leurs risques diminuer de 25,4 %. Elles portent 10,9 % du risque public local ; elles comprennent notamment le Syndicat martiniquais pour le traitement et la valorisation des déchets<sup>1</sup>, dont l'encours recule de 17,2 %.

### 3.4 FOCUS SUR LE RISQUE DES ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES

Les risques des contreparties exerçant une activité de services aux entreprises s'élevèrent à 1,1 milliard d'euros en 2018 (+10,0 % sur un an), soit 17,6 % des risques totaux. Ils concernent majoritairement des crédits à moyen et long terme (75,7 %)². L'encours moyen est de 522 533 euros.

La progression des risques de ce secteur d'activité est principalement due à celle des activités financières et d'assurance (incluant les sociétés holdings de groupes informels ou consolidés) et celle des activités spécialisées, scientifiques et techniques. A contrario, les risques des activités de services administratifs et de soutien observent une tendance baissière.

<b>Risque des activités de services aux entreprises</b> (en millions d'euros)	<b>2008</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variations 2018/2017</b>
Activités financières et d'assurance	399,2	419,8	500,8	534,7	649,8	21,5%
Activités de services administratifs et de soutien	451,3	401,9	388,6	353,5	316,1	-10,6%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	154,4	111,1	104,2	75,0	94,1	25,4%
Information et communication	67,0	7,6	7,4	8,3	8,8	5,9%
Autres activités de services	38,6	29,0	30,1	29,9	32,7	9,5%
<b>Total</b>	<b>1 110,5</b>	<b>969,4</b>	<b>1 031,1</b>	<b>1 001,4</b>	<b>1 101,5</b>	<b>10,0%</b>

Source : Banque de France – SCR

<sup>1</sup> Le SMTVD regroupe à lui seul 62,3 % du risque des « autres administrations publiques locales ».

<sup>2</sup> 11,5 % pour les engagements hors bilan, 7,4 % pour les crédits à court terme, 5,2 % pour le crédit-bail.

## 4. La circulation fiduciaire

Les billets et les pièces qui ont cours légal dans les collectivités d'outre-mer, ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, sont ceux qui circulent en France hexagonale et dans la zone euro.

L'émission, l'entretien et la gestion de la qualité des signes monétaires y sont assurés par l'IEDOM, pour le compte de la Banque de France s'agissant des billets, et pour le compte du Trésor Public s'agissant des pièces. En Martinique, trois banques de la place effectuent elles-mêmes une partie du recyclage et de la remise en circulation des billets, ceux-ci servant au réapprovisionnement d'un ou plusieurs distributeurs automatiques. Toutefois, les volumes traités directement par ces établissements sont encore négligeables, puisqu'environ 97,8 % des billets valides mis en circulation proviennent de l'IEDOM (et 100 % des billets neufs).

### 4.1 LES BILLETS

Les flux de billets échangés au guichet de l'IEDOM observent un repli en 2018. Le volume des billets émis (les prélèvements) comme le volume des billets retournés (versements) reculent de 3,1 % par rapport à l'année précédente. En valeur, le recul est moindre et s'affiche à -0,8 % pour les billets émis et -0,6 % pour les billets retournés. Au niveau national, la tendance à la baisse est plus marquée tant pour les prélèvements (-10,2 %) que pour les versements (-10,8 %). De même, en valeur, les replis sont plus importants (-9,0 % pour les prélèvements et -9,9 % pour les versements).

Cette baisse confirme la tendance constatée sur les dernières années tant dans le département qu'en France hexagonale. L'argent liquide reste manifestement plus utilisé en Martinique qu'en France entière : quand un habitant retire 100 euros dans un distributeur automatique, il effectue pour 143 euros de paiement par carte bancaire en Martinique, contre 367 euros au niveau national<sup>1</sup>.

#### Flux d'échanges de billets aux guichets de l'IEDOM

		2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2017/2018
En nombre (en millions d'unités)	Billets émis	64,0	62,7	62,1	60,3	58,5	-3,1%
	Billets retournés	62,6	61,9	60,8	59,2	57,3	-3,1%
	Émission nette	1,4	0,8	1,3	1,2	1,2	0,2%
	Billets en circulation	24,0	24,8	26,1	27,3	28,5	4,3%
En valeur (en millions d'euros)	Billets émis	1 828,7	1 784,1	1 753,8	1 722,3	1 709,2	-0,8%
	Billets retournés	1 764,7	1 746,9	1 701,8	1 669,4	1 658,8	-0,6%
	Émission nette	64,0	37,2	52,0	52,9	50,4	-4,6%
	Billets en circulation	976,3	1 013,5	1 065,5	1 118,3	1 168,8	4,5%

Source : IEDOM

Avec 58,5 millions de billets émis et 57,3 millions de billets retournés à l'IEDOM en 2018, l'émission nette annuelle en volume s'élève à 1,2 million (+0,2 %), soit un niveau équivalent à l'année précédente. À noter que malgré la hausse de l'émission nette de billets de 20 et 50 euros, l'émission nette annuelle en valeur subit une nouvelle baisse (50,4 millions d'euros en 2018, contre 52,9 millions d'euros en 2017), liée à la diminution des échanges des billets de hautes dénominations (majoritairement les 100€ et 500€). En effet, le 27 janvier 2019, le billet de 500 euros a cessé d'être émis par les banques centrales tout en restant valide pour les paiements. La décision d'arrêter l'émission du billet de 500 euros a été prise par la Banque

<sup>1</sup> Données 2017

centrale européenne en mai 2016, ces billets étant soupçonnés de faciliter des activités illégales.

En cumul depuis l'introduction de l'euro<sup>1</sup>, ce sont en net<sup>2</sup> 28,5 millions de billets qui ont été mis en circulation en Martinique, pour une valeur totale de 1,2 milliard d'euros environ. Cela représente 3 170 euros par habitant (statistique progressant de +5,2 % par rapport à l'année précédente), contre 2 200 euros en France hexagonale<sup>3</sup>.

### Répartition par coupure des échanges de billets en 2018

		5 €	10 €	20 €	50 €	100 €	200 €	500 €
En nombre (en milliers d'unités)	Billets émis	1 499	7 585	29 007	19 887	502	3	1
	Billets retournés	1 582	7 809	28 514	18 850	530	10	10
	Émission nette	-83	-223	493	1 038	-29	-7	-9
En valeur (en milliers d'euros)	Billets émis	7 496	75 855	580 133	994 371	50 174	553	651
	Billets retournés	7 910	78 087	570 272	942 492	53 044	1 969	5 046
	Émission nette	-414	-2 233	9 861	51 880	-2 870	-1 417	-4 395

Source : IEDOM

Comme les années précédentes, les billets les plus fréquemment échangés sont la coupure de 20 euros (près de 50 % des prélèvements et des versements), suivie de celle de 50 euros (un peu plus 30 %). En effet, les distributeurs automatiques de billets sont essentiellement alimentés par ces deux coupures. Les flux de coupures de 10 euros sont également significatifs (environ 13 % des prélèvements et des versements).

S'agissant de l'émission nette, seules les coupures de 50 et de 20 euros présentent un solde positif en 2018 : pour les autres, on dénombre davantage de billets retournés à l'IEDOM que de billets mis en circulation.

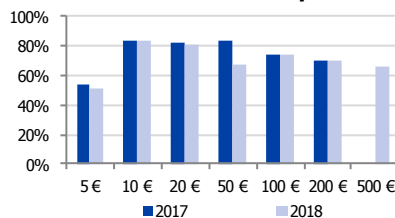
En 2018, 875 billets contrefaits ont été recensés en Martinique. Les coupures de 50 euros (704 billets) et de 20 euros (95 billets) constituent l'essentiel des faux billets saisis. Ils représentent respectivement 80,5 % et 10,9 % du nombre total de billets apocryphes. La tendance est similaire au niveau national et européen.

En 2018, le nombre de faux billets s'inscrit en hausse (+24,3 %), après les baisses successives enregistrées entre 2015 et 2016 (-27,7 %), puis entre 2016 et 2017 (-24,0 %). Cette hausse s'explique par les nombreuses tentatives de contrefaçon suite à la mise en circulation du nouveau billet de 50 euros. À l'inverse dans la zone euro, le nombre de faux billets diminue (-18,9 % entre 2017 et 2018).

### L'activité de recyclage des billets

En 2018, 58,1 millions de billets ont été soumis au tri à l'agence de l'IEDOM Martinique contre 60,1 millions en 2017 (-3,3 %). A l'issue du tri, le nombre de billets valides, toutes coupures confondues, ressort à 47,3 millions en 2018 contre 45,9 millions en 2017. Le taux de récupération<sup>4</sup> atteint 81,4 % (+4,9 points sur un an).

### Taux de récupération des billets à la Martinique



Source: IEDOM

<sup>1</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

<sup>2</sup> L'émission nette est la différence entre les prélèvements et les versements.

<sup>3</sup> Donnée 2017.

<sup>4</sup> Le taux de récupération est le rapport entre le nombre de billets valides et le nombre de billets traités.

En termes de recyclage externe, les établissements de crédits de la place ont remis en circulation, via leurs distributeurs de billets, 1,1 millions de billets sur 1,3 millions de billets traités, soit 42,5 millions d'euros.

## 4.2 LES PIÈCES

En 2018, le nombre de pièces émises par l'IEDOM s'établit à 15,5 millions d'unités (-7,6 % sur un an), tandis que le nombre de pièces retournées à l'IEDOM atteint 6,2 millions d'unités (+74,3 %).

En valeur, les échanges de pièces sont orientés à la baisse tant pour les prélèvements (-17,3 %) que pour les versements (-19,6 %). L'émission nette annuelle s'élève ainsi à 9,3 millions de pièces (-29,6 %), pour une valeur de 1,6 million d'euros (-13,8 %).

En cumul depuis l'introduction de l'euro, 255,7 millions de pièces ont été émises à la Martinique (en net), pour une valeur de 34,3 millions d'euros.

### Flux d'échanges de pièces aux guichets de l'IEDOM

		2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2017/2018
En nombre (en millions d'unités)	Pièces émises	19,6	18,6	17,6	16,7	15,5	-7,6%
	Pièces retournées	7,4	5,8	3,9	3,6	6,2	74,3%
	Émission nette	12,2	12,8	13,6	13,2	9,3	-29,6%
	Pièces en circulation	206,9	219,7	233,3	246,5	255,7	3,8%
En valeur (en millions d'euros)	Pièces émises	6,3	5,9	5,0	4,7	3,9	-17,3%
	Pièces retournées	5,1	4,1	3,0	2,8	2,3	-19,6%
	Émission nette	1,3	1,7	2,0	1,9	1,6	-13,8%
	Pièces en circulation	27,0	28,8	30,8	32,7	34,3	5,0%

Source : IEDOM

Avec 67,4 % des émissions, les « pièces rouges » constituent les principales pièces mises en circulation (30,6 % pour la pièce de 1 centime, 21,8 % pour celle de 2 centimes et 15,0 % pour celle de 5 centimes). En effet, elles sont très demandées par les commerçants pour remettre l'appoint à leurs clients, alors qu'à l'inverse, les clients les utilisent peu pour régler leurs achats.

Contrairement aux billets, toutes les pièces présentent un solde d'émission nette positif, signifiant que le volume mis en circulation est supérieur au volume retourné à l'IEDOM. Le taux de retour a significativement évolué en 2018, en particulier pour les pièces rouges. Il se situe entre 29 % et 39 % en 2018 contre 0 à 8 % en 2017. Cette augmentation s'explique probablement par l'installation d'une borne de recyclage de monnaie dans un hypermarché de l'île<sup>1</sup>.

### Répartition par coupure des échanges de pièces en 2018

		0,01 €	0,02 €	0,05 €	0,10 €	0,20 €	0,50 €	1 €	2 €
En nombre (en milliers d'unités)	Pièces émises	4 740	3 375	2 316	1 292	1 188	557	956	1 044
	Pièces retournées	1 361	1 310	861	582	500	302	662	612
	Émission nette	3 379	2 065	1 455	710	688	255	294	432
En valeur (en milliers d'euros)	Pièces émises	47	68	116	129	238	278	956	2 088
	Pièces retournées	14	26	43	58	100	151	662	1 224
	Émission nette	34	41	73	71	138	127	294	864

Source : IEDOM

<sup>1</sup> La borne de recyclage permet d'obtenir des bons d'achat du magasin en échange de monnaies.

## 5. Le surendettement

Le surendettement se caractérise par « l'impossibilité manifeste pour un débiteur (personne physique) de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir<sup>1</sup> ». Lorsque les difficultés financières deviennent insurmontables et s'installent durablement, le débiteur peut déposer gratuitement un dossier auprès de la commission de surendettement dont le secrétariat est assuré, en Martinique, par l'IEDOM.

### QUELLES SONT LES DETTES CONCERNÉES ?

Le surendettement concerne les dettes non professionnelles, notamment :

1. les dettes bancaires : crédits immobiliers, crédits à la consommation, découverts ;
2. les dettes de charges courantes : arriérés de loyer, factures impayées (énergie, eau, téléphone, etc.), arriérés d'impôts, etc.
3. les dettes résultant d'une caution donnée en faveur d'un particulier ou d'une entreprise.

En revanche, certaines dettes sont exclues de la procédure, telles que les dettes alimentaires, les amendes et dommages-intérêts liés à une condamnation pénale, les prêts sur gage et les créances frauduleuses auprès d'un organisme social.

### 5.1 L'ÉVOLUTION DU VOLUME D'ACTIVITÉ

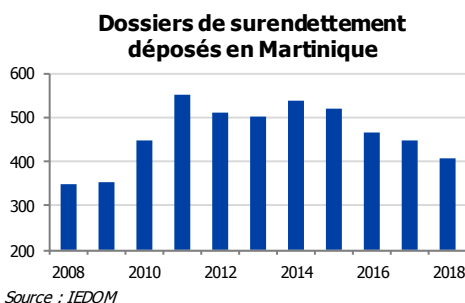
En 2018, 405 dossiers de surendettement ont été déposés à l'IEDOM Martinique. Ce chiffre s'inscrit en diminution pour la quatrième année consécutive (-9,2 % sur la dernière année, après -4,3 % en 2017 et -10,6 % en 2016). Depuis la mise en œuvre du dispositif de surendettement, ce sont 8 043 dossiers qui ont été déposés auprès de la commission en Martinique.

Deux pics d'activité ont été enregistrés ses dix dernières années :

- En 2011, suite à l'application de la loi Lagarde (protection de personnes surendettées par la réduction des durées de plans et d'inscription au FICP<sup>2</sup>) avec un dépôt de 552 dossiers
- En 2014, année de mise en œuvre des mesures immédiates, permettant un allègement de la durée moyenne des procédures, avec un dépôt de 539 dossiers.

De manière générale, les pics d'activité semblent corrélés aux évolutions réglementaires du surendettement ou à la communication qui entoure ses réformes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, une procédure simplifiée a été mise en place pour apporter une solution plus rapide aux personnes en difficultés. En effet, afin d'accélérer la procédure, les recommandations de la commission de surendettement ne sont plus homologuées par le juge de l'exécution du tribunal d'instance. La phase amiable est limitée au cas où le débiteur est propriétaire d'un bien immobilier et les plans sont imposés en cas de silence des créanciers dans les délais prévus. À la Martinique, on compte environ 1,1 dépôt de dossier par habitant, contre 2,4 dans l'Hexagone. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet écart, généralisé à l'ensemble des DOM : le premier est d'ordre socioéconomique, les ménages ultramarins ayant



<sup>1</sup> Art. L331-1 du Code de la consommation.

<sup>2</sup> Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers.

moins recours au crédit bancaire et comptant davantage sur la solidarité familiale ; le second est d'ordre socioculturel et lié aux comportements induits par l'insularité et la petite taille de l'île, les ultramarins étant plus réticents à déclarer leurs difficultés, notamment par souci d'image.

## 5.2. LE TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT

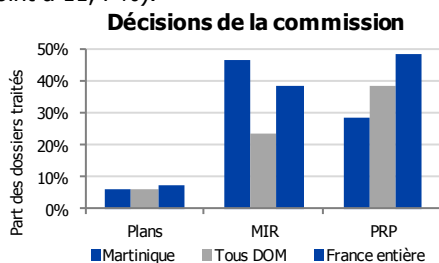
Traitement des dossiers	2015	2016	2017	2018	Variations 2017/2018
Dossiers déposés	521	466	446	405	-9,2%
Dont proportion de redépôt (en % sur 9 mois)	-	-	29,8%	26,4%	-3,4 pts
Dossiers soumis à examen de recevabilité	562	421	455	365	-19,8%
Dossiers jugés recevables	515	384	397	319	-19,6%
Mesures de rétablissement personnel	-	-	32,1%	23,1%	-9,0 pts
Plans conventionnels conclus	-	-	6,6%	6,2%	-0,4 pt
Mesures imposées et recommandées	-	-	43,2%	46,8%	+3,6 pts
Dossiers clôturés sans traitement (toutes phases)	-	-	13,2%	10,0%	-3,2 pts

La Commission a jugé 319 dossiers recevables en 2018, sur les 365 étudiés. Par ailleurs, 321 dossiers ont été orientés, dont 76,9 % vers une procédure de réaménagement de dettes<sup>1</sup>, et 23,1 % vers une procédure de rétablissement personnel (PRP)<sup>2</sup> :

- Parmi ceux orientés vers une procédure de réaménagement de dettes, 27 ont abouti à la conclusion d'un plan conventionnel de redressement, tandis que 205 ont fait l'objet de mesures imposées (MIR) par la Commission (dont 114 mesures immédiates).
- Parmi les dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel, 116 mesures d'effacement des dettes ont effectivement été prononcées par la Commission. Pour mémoire, cette procédure est préconisée lorsque le débiteur est dans l'impossibilité manifeste de régler ses dettes, même partiellement.

La part des dossiers traités se concluant par la signature d'un plan conventionnel se replie en 2018 (-0,4 point sur un an à 6,4 %). À l'inverse la part des dossiers ayant abouti à des mesures imposées affiche une hausse par rapport à l'année précédente (+3,6 points à 46,8 %). De même la part des dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel est également en augmentation (+3,9 points à 24,7 %). Enfin, la part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables diminue (-1,5 point à 11,4 %).

Comparativement aux données nationales, on observe que les mesures de rétablissement personnel sont moins utilisées en Martinique, au bénéfice des mesures de réaménagement de dettes, et plus particulièrement des mesures imposées. Cela peut notamment s'expliquer par la proportion plus importante de propriétaires parmi les surendettés en Martinique (25,0 % contre 11,7 % pour la France entière).



Source : IEDOM

En effet, alors que la loi vise à favoriser le maintien des ménages surendettés dans leur logement, la solution de rétablissement personnel peut induire la vente du patrimoine du débiteur.

<sup>1</sup> Proposition de plan de remboursement / recommandation de mesures par la Commission.

<sup>2</sup> Effacement des dettes.

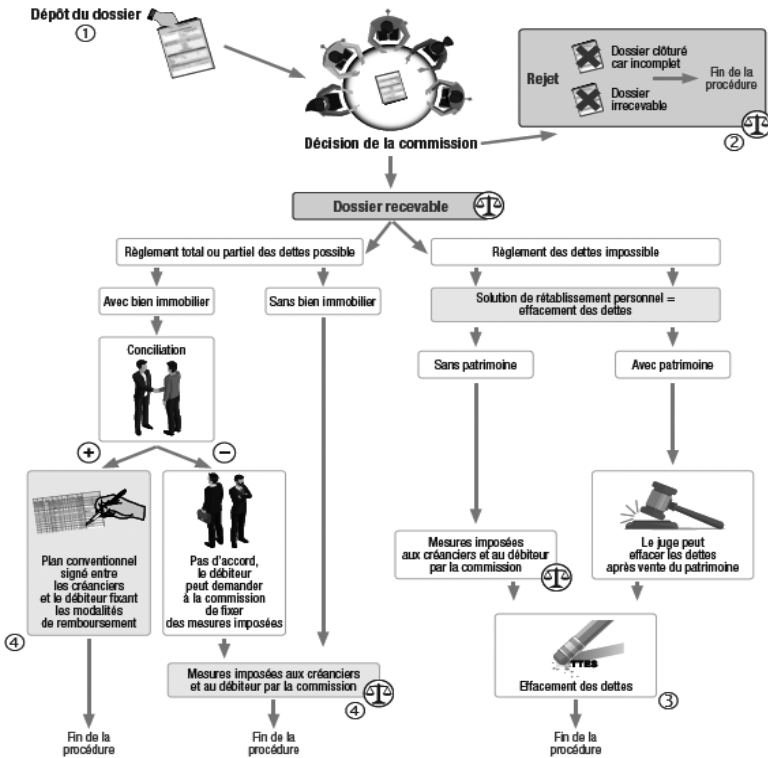


## LE CADRE JURIDIQUE DU SURENDETTEMENT

Le surendettement est régi par plusieurs lois, parmi lesquelles :

- la loi Neiertz (1989) qui a mis en place les commissions de surendettement ;
- la loi Borloo (2003) qui a instauré la procédure de rétablissement personnel ;
- la loi Lagarde (2010) qui a permis la réduction de la durée d'inscription de la personne surendettée au FICP, la diminution du délai de traitement des dossiers et celle de la durée maximale des plans, et qui a globalement renforcé la protection des débiteurs ;
- la loi de séparation et de régulation des activités bancaires (2013 – applicable en 2014) qui a instauré les mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) ;
- la loi Hamon (2014 – applicable en 2016) qui a encore réduit la durée maximale des plans de redressement ;
- la loi de modernisation de la Justice du 21<sup>e</sup> siècle (2016 – applicable en 2018) qui a abrogé l'étape de l'homologation judiciaire des mesures imposées par la Commission, et en contrepartie, légèrement allongé le délai de contestation ;
- la loi Sapin 2 (2016 – applicable en 2018) qui a supprimé la phase de conciliation pour le débiteur ne possédant pas de bien immobilier. Lorsque le débiteur est propriétaire, les mesures imposées par la commission sont réputées acceptées par les créanciers, en l'absence d'opposition dans les délais.

### Schéma de traitement du surendettement, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018



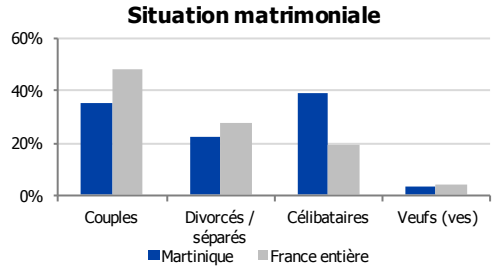
#### LEGENDE

- ⚖️ Vos créanciers et vous-même avez la possibilité de contester la décision de la commission devant le juge
- ① Vous êtes inscrit au Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) pour la durée de la procédure
- ② Vous êtes radié du FICP au titre du surendettement
- ③ Vous êtes inscrit au FICP pour 5 ans
- ④ Vous êtes inscrit au FICP pour la durée des mesures (7 ans maximum)

Source : Banque de France

### 5.3 LA TYPOLOGIE DU SURENDETTEMENT

L'analyse typologique du surendettement confirme les tendances déjà observées auparavant<sup>1</sup>. La proportion de femmes parmi les personnes surendettées est particulièrement élevée en Martinique (64,5 % contre 54,3 % en France entière). Les débiteurs sont principalement des personnes ne vivant pas en couple (64,9 %) ; ces personnes se répartissent entre des célibataires (38,9 %) des personnes divorcées ou séparées (22,4 %) et des veufs/veuves (3,6 %). Enfin, près de la moitié des débiteurs (49,1 %) a au moins une personne à charge.



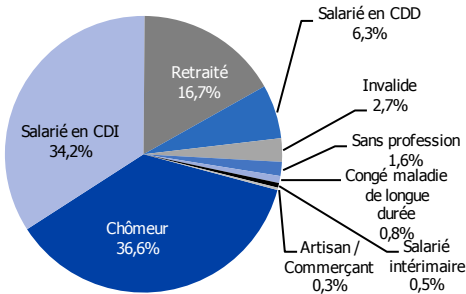
Sources : IEDOM, Banque de France

Les classes d'âge les plus représentées sont les 45-54 ans (30,1 %), les 55-64 ans (24,6 %), et les 35-44 ans (19,4 %). Les plus de 65 ans, pour leur part, représentent 14,5 % des débiteurs. Par ailleurs, les personnes surendettées sont majoritairement locataires, même si la part des propriétaires est également significative (56,8 % de locataires et 25,0 %<sup>2</sup> de propriétaires, contre respectivement 75,4 % et 11,7 % au niveau national).

S'agissant de la situation professionnelle des débiteurs martiniquais, un peu plus du tiers est au chômage (36,6 %), ce qui est significativement plus élevé qu'en France entière (25,7 %). 41,0 % correspond à des personnes salariées (34,2 % en CDI, 6,3 % en CDD et 1 % en intérim). Le reliquat est principalement constitué de retraités (16,7 %), et de personnes invalides et en congé longue maladie (respectivement 2,7 % et 0,8 %).

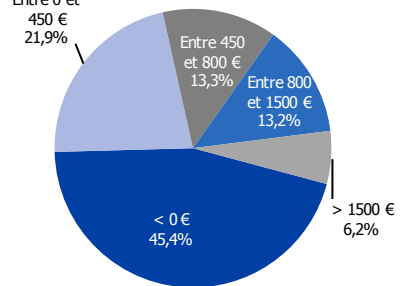
S'agissant des ressources financières, 41,7 % des surendettés bénéficient d'un revenu inférieur au SMIC, et 33,0 % d'un revenu compris entre le SMIC et 2 116 €. Dans ces conditions, 45,4 % d'entre eux présentent une capacité de remboursement nulle, ce qui s'avère proche du niveau national (49,6 %).

#### Situation d'emploi des surendettés



Source : IEDOM

#### Capacité de remboursement des surendettés



Source : IEDOM

<sup>1</sup> Cf. Note Expresse « Typologie du surendettement en Martinique » - mars 2016.

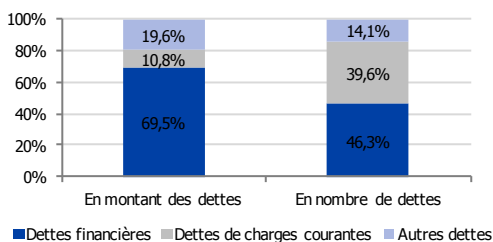
<sup>2</sup> Dont 12,7 % de propriétaires accédants (qui remboursent un emprunt immobilier) et 12,3 % de propriétaires non accédants (qui n'ont pas emprunté pour acquérir leur logement, ou qui ont fini de rembourser leur emprunt).

## 5.4 LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENDETTEMENT

La structure de l'endettement global des débiteurs martiniquais est comparable à celle observée en France entière.

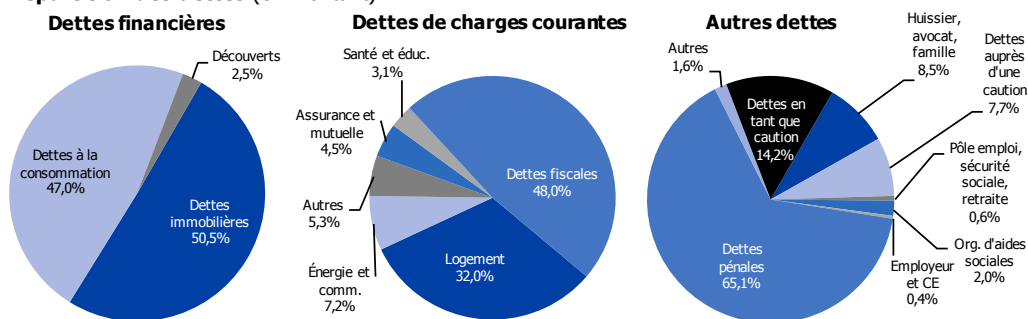
- Les dettes financières sont prépondérantes, avec 69,5 % du montant total de l'endettement (74,6 % au niveau national). Elles se répartissent assez équitablement entre dettes immobilières (50,5 %) et dettes à la consommation (47,0 %), le reliquat étant constitué de découverts (2,5 %). En nombre, les dettes financières constituent 46,3 % de l'endettement total (47,3 % au niveau national).
- Les dettes de charges courantes représentent 10,8 % du montant total de l'endettement, et 39,6 % du nombre global de dettes (respectivement 12,4 % et 38,2% en France entière). Il s'agit principalement de dettes fiscales (48 %) et de dettes liées au logement (31,9 %, loyers, charges locatives ou de copropriété, etc.). Dans une moindre mesure, les dettes liées à l'énergie et à la communication (7,2 %, eau, électricité, téléphonie, etc.) sont également notables.
- Les autres dettes constituent 19,6 % du montant total de l'endettement, et 14,1 % du nombre global de dettes (respectivement 13,0 % et 14,5 % en France entière). Elles comprennent les dettes en tant que caution, les frais d'huissier ou d'avocat, les emprunts à la famille, les dettes sociales (vis-à-vis des organismes tels que la CAF, l'Assedic, la Sécurité sociale, etc.) et les dettes pénales.

**Structure globale de l'endettement**



Source : IEDOM

### Répartition des dettes (en montant)



Source : IEDOM

## ANNEXES

# Annexe 1 :

## Les principaux faits juridiques et réglementaires de l'année 2018

### Janvier

#### **Traitement du surendettement applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

En 2016, deux lois ont été votées afin de poursuivre la simplification et l'accélération de la procédure de surendettement engagée depuis 2010.

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice au XXI<sup>e</sup> siècle et son décret d'application n° 2017-896 du 9 mai 2017 ont supprimé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'homologation par le juge des mesures décidées par la commission de surendettement.

La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 » et son décret d'application n° 2017-302 du 8 mars 2017 ont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, limité la phase amiable au cas où le débiteur est propriétaire d'un bien immobilier et précisé que l'absence de réponse des créanciers pendant un délai de 30 jours à réception du plan, valait acceptation de leur part.

La présente circulaire annule et remplace la circulaire du 22 juillet 2014. Elle reprend certains éléments contenus dans la circulaire de 2014 et apporte des précisions complémentaires suite aux dernières réformes. Elle comprend, comme la précédente circulaire de 2014, une annexe avec un modèle de règlement intérieur et d'autres annexes mentionnant l'arrêté préfectoral portant création de la commission de surendettement des particuliers ainsi que la liste nominative des membres, délégués, représentants et suppléants de la commission du département concerné. Figurent aussi la liste des documents destinés à être examinés par la commission, le budget « vie courante » et les modalités d'appréciation des dépenses et ressources du ménage ainsi que les seuils indicatifs d'alerte pour apprécier le caractère éventuellement excessif du loyer.

#### ***Circulaire (15/12/2017)***

#### **Relèvement du salaire minimum de croissance (SMIC) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le montant du SMIC brut horaire passe :

- dans l'Hexagone, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, à 9,88 € (augmentation de 1,23 %), soit 1 498,47 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires ;

- à Mayotte, à 7,46 € (augmentation de 1,23 %) :

- soit 1 131,43 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires pour les entreprises dont l'effectif est d'au moins vingt salariés à cette date ;
- soit 1 260,74 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 39 heures hebdomadaires pour les autres entreprises.

Le minimum garanti s'élève à 3,57 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### ***Décret n° 2017-1119 du 20 décembre 2017***

## **Fixation du taux de l'usure**

L'arrêté fixe les taux de l'intérêt légal, pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, d'une part, et pour tous les autres cas, d'autre part, selon les modalités de calcul définies à l'article D. 313-1-A du Code monétaire et financier. Conformément aux articles L. 313-2 et D. 313-1-A de ce même code, la Banque de France procède semestriellement au calcul de ces taux et communique les résultats à la Direction générale du Trésor au plus tard quinze jours avant l'échéance de la publication. Les taux ainsi définis servent de référence le semestre suivant. Ceux figurant dans le présent arrêté seront ainsi applicables au premier semestre 2018.

Pour le premier semestre 2018, le taux de l'intérêt légal est fixé à 3,73 % pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, et à 0,89 % pour tous les autres cas.

***Arrêté du 28 décembre 2017 relatif à la fixation du taux de l'intérêt légal, Avis du 27 décembre 2017 relatif à l'application des articles L. 314-6 du Code de la consommation et L. 313-5-1 du Code monétaire et financier concernant l'usure***

## **Loi de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique**

Le décret n°2018-57 du 31 janvier 2018 met en application l'alinéa 3 de l'article 73 de la loi du 28 février 2017. Il vise à introduire, à titre expérimental et pour une durée de 5 ans, une obligation, pour les soumissionnaires à un marché public d'une valeur supérieure à 500 000 euros HT, de présenter un plan de sous-traitance aux PME locales. Ce dispositif est circonscrit aux collectivités ultramarines mentionnées à l'article 73 (c'est-à-dire les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer) de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.

Il s'applique aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

***Décret n° 2018-57 du 31 janvier 2018***

## **Mars**

### **L'usage des monnaies locales**

Les monnaies locales, également appelées monnaies complémentaires, sont des unités de valeur, le plus souvent échangeables à parité fixe avec la monnaie nationale et ayant vocation à être attachées à un périmètre géographique identifié.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 leur a fixé un cadre juridique qui les reconnaît comme des titres de paiement.

La Direction générale des finances publiques rappelle que le paiement de services municipaux, départementaux ou régionaux avec les monnaies locales est autorisé à condition que la collectivité intéressée passe une convention avec l'association de la monnaie locale. Elle souligne qu'en l'état du droit, les monnaies locales ne peuvent pas être utilisées pour payer les dépenses publiques et les collectivités ne peuvent acheter de la monnaie locale, en vue de régler de faibles dépenses ou de la distribuer à leurs administrés.

***Réponse ministérielle n° 4540 du 13 mars 2018***

## **Avril**

### **Dispositif de gel des avoirs**

Le décret clarifie les obligations des personnes assujetties en matière de mise en œuvre des mesures de gel des avoirs et précise les attentes de l'Administration en matière de transmission d'informations. Le décret introduit également de nouvelles dispositions qui viennent simplifier la consultation par les professionnels des mesures de gel en vigueur et propose la tenue d'un registre public des personnes dont les fonds et ressources économiques font l'objet d'une mesure de gel.

***Décret n° 2018-264 du 9 avril 2018***

## **Juin**

### **Réforme de la formule de calcul du Livret A**

L'arrêté du 14 juin 2018 réforme le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit. Ainsi, cet arrêté modifie la formule de calcul du taux du Livret A par :

- la suppression du plancher inflation ;
- la réduction au dixième de point le plus proche de l'arrondi du résultat de la formule alors qu'auparavant l'arrondi se faisait au quart de point le plus proche ;
- l'introduction d'un plancher de 0,5 %.

***Arrêté du 14 juin 2018***

### **Fixation du taux de l'usure**

L'arrêté fixe les taux de l'intérêt légal, pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, d'une part, et pour tous les autres cas, d'autre part, selon les modalités de calcul définies à l'article D. 313-1-A du code monétaire et financier. Conformément aux articles L. 313-2 et D. 313-1-A de ce même code, la Banque de France procède semestriellement au calcul de ces taux et communique les résultats à la Direction générale du Trésor au plus tard quinze jours avant l'échéance de la publication. Les taux ainsi définis servent de référence le semestre suivant. Ceux figurant dans le présent arrêté seront ainsi applicables au second semestre 2018.

Pour le deuxième semestre 2018, le taux de l'intérêt légal est fixé à 3,40 % pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels; et à 0,86 % pour tous les autres cas.

***Arrêté du 27 juin 2018 relatif à la fixation du taux de l'intérêt légal, Avis du 27 juin 2018 relatif à l'application des articles L. 314-6 du Code de la consommation et L. 313-5-1 du Code monétaire et financier concernant l'usure***

## **Août**

### **Revalorisation du revenu de solidarité en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et dans les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon**

Le taux de revalorisation annuelle du revenu de solidarité est identique à celui retenu pour la revalorisation annuelle de l'allocation de solidarité spécifique. Le montant mensuel du revenu de solidarité est porté de 513,76 euros à 518,90 euros. La revalorisation s'applique à compter des allocations dues au titre du mois d'avril 2018.

***Décret n° 2018-769 du 30 août 2018***

## **Septembre**

### **Dénomination des frais et services bancaires et information de la clientèle**

L'article D. 312-1-1 du Code monétaire et financier impose aux établissements de crédit d'utiliser des dénominations définies de façon réglementaire dans leurs plaquettes tarifaires. Le présent décret met à jour ces dénominations.

1° Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance tout ou partie des opérations sur le compte bancaire ;

2° Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS ;

3° Tenue de compte : l'établissement tient le compte du client ;

4° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte, est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour ;

5° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte ;

6° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte ;

7° Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement ;

8° Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance ;

9° Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel ;

10° Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire ;

11° Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ;



12° Commission d'intervention : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

***Décret n° 2018-774 du 5 septembre 2018***

## **Octobre**

### **Suppression d'une des notations FIBEN du dirigeant en liquidation judiciaire**

La Banque de France gère le Fichier bancaire des entreprises, FIBEN, qui attribue des cotations aux entreprises sur la base de leurs données financières et attribue aussi un indicateur aux personnes physiques qui ont exercé ou exercent une fonction de dirigeant, à partir de données publiques librement accessibles auprès des greffes des tribunaux de commerce.

Le décret supprime l'indicateur 050 attribué aux dirigeants ayant connu deux liquidations judiciaires depuis moins de 5 ans. Il ne reste plus ainsi que deux valeurs : 000, indicateur neutre signifiant l'absence d'événement et 060, attribué aux personnes qui ont exercé une fonction de dirigeant dans trois entreprises au moins qui ont fait chacune l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire datant de moins de 5 ans.

Le texte entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et est applicable aux situations en cours.

***Décret n° 2018-834 du 1<sup>er</sup> octobre 2018***

## **Novembre**

### **Modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs et du financement par la dette**

L'ordonnance n° 2017-1432 du 4 octobre 2017 portant modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs et du financement de la dette comporte, parmi ses objectifs, de permettre à certains organismes de placements collectifs d'octroyer des prêts à des entreprises. Elle a créé un nouveau véhicule d'investissement spécifique dénommé « organisme de financement spécialisé », qui se distingue des véhicules de titrisation classiques.

Ce décret précise les conditions dans lesquelles ces organismes de financement peuvent octroyer des prêts aux entreprises ainsi que les modalités d'acquisition et de cession de créances.

***Décret n° 2018-1008 du 19 novembre 2018***

## **Décembre**

### **Fourniture d'espèces dans le cadre d'une opération de paiement (cashback)**

L'article L. 112-14 du Code monétaire et financier, introduit par la loi n° 2018-700 du 3 août 2018, permet aux commerçants de pratiquer les opérations de « cashback » ou fourniture d'espèces dans le cadre d'une opération de paiement, c'est-à-dire de remettre des espèces à un client qui a payé par carte l'achat d'un bien ou d'un service en réglant un montant supérieur au prix du bien ou du service.

Le décret fixe le montant minimum des opérations d'achat pouvant donner lieu à cashback à 1 euro et le montant maximum des espèces pouvant être décaissées à 60 euros.

***Décret n° 2018-1224 du 24 décembre 2018***

## Annexe 2 : Statistiques économiques

**Tableau 1 : Indice des prix à la consommation**

	Pondérations 2018	Indices moyens 2018	Variations 2018/2017	Contributions 2018 (en point de %)
<b>Ensemble</b>	<b>10 000</b>	<b>101,6</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,3</b>
Alimentation	1 781	103,7	1,2%	0,2
Produits frais	180	111,3	1,6%	0,0
Alimentation hors produits frais	1 601	102,4	1,1%	0,2
Tabac	116	112,3	10,3%	0,1
Produits manufacturés	2 871	97,9	0,4%	0,1
Habillement et chaussures	483	94,1	2,4%	0,1
Produits de santé	464	92,0	-2,0%	-0,1
Autres produits manufacturés	1 924	100,1	0,4%	0,1
Énergie	791	107,5	5,7%	0,5
Produits pétroliers	592	109,6	7,5%	0,4
Services	4 441	101,8	0,8%	0,4
Loyers et services rattachés	904	101,2	0,9%	0,1
Service de santé	657	105,5	1,6%	0,1
Transports	163	92,6	-2,5%	0,0
Communications	425	94,1	-2,3%	-0,1
Autres services	2 292	103,5	1,4%	0,3

Source : Insee

**Tableau 2 : Écarts de prix entre la Martinique et l'Hexagone**

(en mars 2015)	Écart * Martinique/Hexagone (panier hexag.)	Écart ** Hexagone/Martinique (panier local)	Écart moyen *** Martinique/Hexagone
Produits alimentaires	47,9%	-22,6%	38,2%
Alcools-tabac	32,4%	-10,4%	21,6%
Habillement et chaussures	8,1%	-1,9%	5,0%
Logement, eau, énergie	4,8%	-0,1%	2,4%
Meubles, électroménager, entretien	16,6%	-11,7%	15,0%
Santé	16,3%	-12,3%	15,2%
Transports	-1,1%	9,2%	-4,8%
Communications	37,2%	-20,5%	31,4%
Loisirs et culture	9,1%	2,1%	3,4%
Restaurants et hôtels	6,0%	-2,6%	4,3%
Autres biens et services	23,3%	-15,3%	20,6%
<b>Ensemble</b>	<b>17,1%</b>	<b>-7,1%</b>	<b>12,3%</b>

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires.

\* panier hexagonal acheté dans les DOM (+17,1 % pour un panier hexagonal acheté en Martinique).

\*\* panier local acheté dans l'Hexagone (-7,1 % pour un panier martiniquais acheté dans l'Hexagone).

\*\*\* écart de Fisher (racine carrée du rapport des deux écarts).

Source : Insee - Enquête de comparaison spatiale des prix (2015).

**Tableau 3**  
**Structure des importations par produit (hors produits pétroliers)**

(en millions d'euros)	2008	2017	2018	Part 2018	Variation 2018/2017
<b>Biens d'investissement</b>	<b>660,9</b>	<b>722,3</b>	<b>692,1</b>	<b>32,0%</b>	<b>-4,2%</b>
<i>dont biens issus de l'industrie automobile</i>	339,8	322,9	364,0	16,9%	12,7%
<i>dont biens issus de la fabrication de machines et équipements</i>	174,5	183,0	177,9	8,2%	-2,8%
<b>Bien de consommation durables</b>	<b>124,8</b>	<b>123,9</b>	<b>124,5</b>	<b>5,8%</b>	<b>0,5%</b>
<i>dont biens issus de la fabrication d'appareils ménagers</i>	63,5	66,2	66,9	3,1%	1,0%
<i>dont biens issus d'autres industries manufacturières</i>	51,5	46,6	47,9	2,2%	2,7%
<b>Bien de consommation non durables</b>	<b>676,7</b>	<b>761,0</b>	<b>757,4</b>	<b>35,1%</b>	<b>-0,5%</b>
<i>dont biens issus de l'industrie agroalimentaire et de la fabrication de produits à base de tabac</i>	367,1	402,3	403,3	18,7%	0,2%
<i>dont biens issus de l'industrie pharmaceutique</i>	141,9	158,7	157,2	7,3%	-0,9%
<b>Biens intermédiaires</b>	<b>592,7</b>	<b>482,9</b>	<b>507,6</b>	<b>23,5%</b>	<b>5,1%</b>
<i>dont biens issus de la fabrication de produits en caoutchouc, en plastique et en minéraux non métalliques</i>	148,1	137,6	135,4	6,3%	-1,6%
<i>dont biens issus de la métallurgie et de la fabrication de produits métalliques (hors machines et équipements)</i>	123,5	90,4	93,8	4,3%	3,7%
<b>Biens hors-MIG</b>	<b>78,6</b>	<b>74,3</b>	<b>78,0</b>	<b>3,6%</b>	<b>5,0%</b>
<i>dont produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture</i>	50,7	51,0	50,3	2,3%	-1,4%
<i>dont autres produits</i>	27,1	23,3	27,0	1,3%	16,0%
<b>Total</b>	<b>2 133,7</b>	<b>2 164,4</b>	<b>2 159,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>-0,2%</b>

Source : Douanes

**Tableau 4**  
**Structure des exportations par produit (hors produits pétroliers)**

(en millions d'euros)	2008	2017	2018	Part 2018	Variation 2018/2017
<b>Biens d'investissement</b>	<b>25,5</b>	<b>33,9</b>	<b>25,1</b>	<b>11,9%</b>	<b>-26,0%</b>
<i>dont biens issus de la construction navale</i>	0,8	11,0	3,6	1,7%	-67,2%
<i>dont biens issus de l'industrie automobile</i>	3,3	11,0	11,3	5,4%	2,7%
<b>Bien de consommation durables</b>	<b>1,6</b>	<b>1,8</b>	<b>2,1</b>	<b>1,0%</b>	<b>19,0%</b>
<i>dont biens issus d'autres industries manufacturières</i>	1,0	0,7	1,0	0,5%	37,8%
<i>dont biens issus de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques</i>	0,3	0,8	0,6	0,3%	-24,4%
<b>Bien de consommation non durables</b>	<b>60,0</b>	<b>76,0</b>	<b>86,3</b>	<b>41,0%</b>	<b>13,5%</b>
<i>dont biens issus de l'industrie agroalimentaire et de la fabrication de produits à base de tabac</i>	53,6	74,2	82,5	39,2%	11,2%
<i>dont biens issus de l'industrie pharmaceutique</i>	3,2	1,5	1,7	0,8%	10,4%
<b>Biens intermédiaires</b>	<b>25,6</b>	<b>13,1</b>	<b>16,3</b>	<b>7,7%</b>	<b>24,8%</b>
<i>dont biens issus de l'industrie chimique</i>	5,7	3,0	3,6	1,7%	20,7%
<i>dont biens issus de la métallurgie et de la fabrication de produits métalliques (hors machines et équipements)</i>	6,4	3,5	4,9	2,3%	39,3%
<b>Biens hors-MIG</b>	<b>50,3</b>	<b>71,4</b>	<b>80,8</b>	<b>38,4%</b>	<b>13,2%</b>
<i>dont produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture</i>	43,4	60,3	69,3	32,9%	14,9%
<i>dont autres produits</i>	6,1	11,2	11,0	5,2%	-1,6%
<b>Total</b>	<b>163,0</b>	<b>196,1</b>	<b>210,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>7,4%</b>

Source : Douanes

**Tableau 5**  
**Comptes administratifs de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)**

(en millions d'euros)	Département + Région						CTM		
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 16/17
<b>Fonctionnement</b>									
<b>Recettes de fonctionnement (A)</b>	<b>795</b>	<b>850</b>	<b>843</b>	<b>867</b>	<b>889</b>	<b>879</b>	<b>903</b>	<b>930</b>	3,0%
Dont impôts directs	113	93	98	100	100	103	110	134	
Dont autres impôts et taxes	379	409	419	425	457	451	469	488	
Dont dotation globale de fonctionnement	231	235	234	240	185	178	169	162	
<b>Dépenses de fonctionnement (B)</b>	<b>686</b>	<b>756</b>	<b>754</b>	<b>807</b>	<b>812</b>	<b>832</b>	<b>883</b>	<b>914</b>	3,5%
Dont charges de personnel	147	155	163	174	185	196	203	208	
Dont achats et charges externes	61	64	64	73	81	69	88	63	
Dont subventions versées	433	471	478	507	492	478	443	464	
<b>Investissement</b>									
<b>Recettes d'investissement (C)</b>	<b>236</b>	<b>227</b>	<b>427</b>	<b>303</b>	<b>289</b>	<b>368</b>	<b>409</b>	<b>196</b>	-52,1%
Dont FCTVA	23	16	17	24	20	24	30	9	
Dont subventions d'investissements reçues	62	52	86	75	76	104	78	57	
Dont emprunts souscrits	10	30	104	70	93	103	210	40	
<b>Dépenses d'investissement (D)</b>	<b>221</b>	<b>306</b>	<b>340</b>	<b>308</b>	<b>302</b>	<b>332</b>	<b>358</b>	<b>224</b>	-37,4%
Dont dépenses d'investissement directes	108	152	137	140	163	189	119	87	
Dont remboursement en capital des emprun	27	28	31	34	35	36	135	33	
<b>Résultat [(A-B)-(D-C)]</b>	<b>125</b>	<b>15</b>	<b>176</b>	<b>55</b>	<b>63</b>	<b>84</b>	<b>72</b>	<b>-12</b>	-116,7%
<b>Solde d'épargne</b>									
Capacité d'autofinancement (CAF)	<b>133</b>	<b>139</b>	<b>112</b>	<b>86</b>	<b>96</b>	<b>69</b>	<b>45</b>	<b>52</b>	
CAF nette (CAF - Remboursement des emprunts)	<b>106</b>	<b>112</b>	<b>81</b>	<b>52</b>	<b>61</b>	<b>33</b>	<b>-90</b>	<b>19</b>	
<b>Dettes</b>									
Encours des dettes bancaires et assimilées	<b>351</b>	<b>354</b>	<b>426</b>	<b>462</b>	<b>520</b>	<b>485</b>	<b>560</b>	<b>567</b>	1,3%
<i>Remb. dette en année d'épargne brute</i>	2,6	2,5	3,8	5,4	5,4	7,1	12,5	10,9	

Source : Ministère de l'Économie des Finances ([www.collectivités-locales.gouv.fr](http://www.collectivités-locales.gouv.fr))

## Tableau 6 Comptes administratifs des communes

(en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 16/17
<b>Fonctionnement</b>									
<b>Recettes de fonctionnement (A)</b>	<b>520</b>	<b>536</b>	<b>526</b>	<b>551</b>	<b>532</b>	<b>550</b>	<b>579</b>	<b>552</b>	-4,7%
Dont impôts directs	118	128	134	138	140	148	152	154	
Dont autres impôts et taxes	204	209	198	208	199	205	209	216	
Dont dotation globale de fonctionnement	97	97	98	99	95	87	82	82	
<b>Dépenses de fonctionnement (B)</b>	<b>499</b>	<b>519</b>	<b>519</b>	<b>536</b>	<b>531</b>	<b>532</b>	<b>574</b>	<b>543</b>	-5,4%
Dont charges de personnel	294	305	306	309	319	323	328	338	
Dont achats et charges externes	78	83	78	82	82	76	77	70	
Dont subventions et contingents	72	73	79	79	80	81	82	82	
Dont charges financières	16	16	18	21	18	17	45	16	
<b>Investissement</b>									
<b>Recettes d'investissement (C)</b>	<b>164</b>	<b>137</b>	<b>141</b>	<b>135</b>	<b>125</b>	<b>140</b>	<b>141</b>	<b>88</b>	-37,5%
Dont FCTVA	23	16	13	14	13	13	14	10	
Dont subventions d'investissements reçues	42	46	47	40	31	48	41	25	
Dont emprunts souscrits	55	35	38	39	41	36	32	21	
<b>Dépenses d'investissement (D)</b>	<b>161</b>	<b>168</b>	<b>143</b>	<b>146</b>	<b>140</b>	<b>146</b>	<b>149</b>	<b>99</b>	-33,6%
Dont dépenses d'investissement directes	110	129	105	100	101	106	69	62	
Dont remboursement en capital des emprun	32	34	34	37	38	39	52	35	
<b>Résultat [(A-B)-(D-C)]</b>	<b>24</b>	<b>-14</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>-14</b>	<b>11</b>	<b>-3</b>	<b>-2</b>	-37,7%
<b>Solde d'épargne</b>									
Capacité d'autofinancement (CAF)	36	32	22	30	16	31	23	25	
CAF nette (CAF - Remboursement des	4	-2	-12	-7	-22	-7	-29	-10	
<b>Dette</b>									
Encours des dettes bancaires et assimilées	428	430	434	435	437	434	415	401	-3,3%
<i>Remb. dette en année d'épargne brute</i>	11,9	13,4	19,7	14,5	27,9	13,9	18,0	16,0	

Source : Ministère de l'Économie des Finances ([www.collectivités-locales.gouv.fr](http://www.collectivités-locales.gouv.fr))

## Tableau 7 Comptes administratifs des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

(en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 15/16
<b>Fonctionnement</b>									
<b>Recettes de fonctionnement (A)</b>	<b>177</b>	<b>190</b>	<b>171</b>	<b>173</b>	<b>238</b>	<b>241</b>	<b>231</b>	<b>317</b>	37,3%
Dont impôts directs	57	87	79	81	83	88	94	94	
Dont autres impôts et taxes	32	28	4	1	90	92	100	95	
Dont dotation globale de fonctionnement	39	39	39	39	40	35	30	28	
<b>Dépenses de fonctionnement (B)</b>	<b>163</b>	<b>175</b>	<b>166</b>	<b>166</b>	<b>229</b>	<b>238</b>	<b>228</b>	<b>297</b>	30,3%
Dont charges de personnel	31	28	32	37	37	39	40	48	
Dont achats et charges externes	111	115	75	74	95	98	101	82	
Dont subventions versées	5	7	19	23	49	56	53	74	
<b>Investissement</b>									
<b>Recettes d'investissement (C)</b>	<b>27</b>	<b>38</b>	<b>48</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>46</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	-1,9%
Dont FCTVA	3	2	3	3	7	3	1	1	
Dont subventions d'investissements reçues	4	7	5	6	8	7	5	8	
Dont emprunts souscrits	11	5	11	11	8	8	7	3	
<b>Dépenses d'investissement (D)</b>	<b>33</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>46</b>	<b>43</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>30</b>	7,6%
Dont dépenses d'investissement directes	24	31	33	37	34	17	13	17	
Dont remboursement en capital des emprun	9	6	7	7	7	7	8	9	
<b>Résultat [(A-B)-(D-C)]</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	482,4%
<b>Solde d'épargne</b>									
Capacité d'autofinancement (CAF)	19	20	11	15	16	11	10	25	
CAF nette (CAF - Remboursement des	10	14	4	8	9	4	2	16	
<b>Dette</b>									
Encours des dettes bancaires et assimilées	76	74	79	83	87	88	87	91	4,0%
<i>Remb. dette en année d'épargne brute</i>	4,0	3,7	7,1	5,5	5,6	7,9	8,7	3,7	

Source : Ministère de l'Économie des Finances ([www.collectivités-locales.gouv.fr](http://www.collectivités-locales.gouv.fr))

# Annexe 3 : Statistiques monétaires et financières

**Tableau 1**  
**Liste des établissements de crédit locaux**

Dénomination	Capital social	Adresse	Groupe de référence	Guichets	Effectifs	Total bilan
<b>BANQUES</b>						
BNP Paribas Antilles-Guyane	14 M€	72, avenue des Caraïbes 97200 Fort-de-France	BNP Paribas	9	160	1 022 M€
Société Générale Antilles (SGA)	10 M€	Centre Commercial La Galleria 97232 Lamentin	Société Générale	2	36	202 M€
Le Crédit Lyonnais (LCL)	2 038 M€	Jambette Village 97232 Lamentin	Crédit Agricole	3	30	171 M€
La Banque Postale	4 046 M€	Centre financier D2, 5 rue Saint Christophe, Kerlys 97200 Fort-de-France	Bat. La Poste	45	102	18 603 M€
Bpifrance Financement	840 M€	Imm. Cascades III - 1, place F. Mitterrand 97200 Fort-de-France	Groupe Bpifrance	-	-	32 M€
<b>BANQUES MUTUALISTES OU COOPÉRATIVES</b>						
BRED - Banque Populaire	1 176 M€	17, rue de la Liberté 97200 Fort-de-France	BPCE	23	223	1 581 M€
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (FCMAG)	2 M€	Rue du Professeur Raymond Garcin 97200 Fort-de-France	Crédit Mutuel	19	269	2 137 M€
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC)	760 M€	Angle Boulevard de Gaulle rue Eboué 97200 Fort-de-France	BPCE	14	127	1 075 M€
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Martinique Guyane (CRCAMMG)	12 M€	Rue Cases Nègres - Place d'Armes 97232 Lamentin	Crédit Agricole	21	345	2 309 M€
CASDEN Banque Populaire	329 M€	6, rue Lamartine 97200 Fort-de-France	BPCE	1	-	318 M€
<b>SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT</b>						
SOMAFI-SOGUAFI	21 M€	ZI Les Mangles Acajou 97232 Lamentin	My Money Bank	1	62	268 M€
Crédit Moderne Antilles Guyane	19 M€	Immeuble Blandin - ZI Les Mangles Acajou 97232 Lamentin	BNP Paribas	1	44	285 M€
CAFINEO	3 M€	Rue René Rabat - ZI Jarry 97122 Baie-Mahault	BNP Paribas	-	-	41 M€
Société Anonyme de Gestion et de Financement	3 M€	Place Lafcadio Hearn Immeuble Foyal 2000 97200 Fort-de-France	R.R. Investissements	1	1	0,1 M€
Oceor Lease		Immeuble Phoenix - ZAC du Lareinty 97232 Lamentin	BPCE	1	11	nd
Agence Française de Développement	2808 M€	Imm. Cascades III - 1, place F. Mitterrand 97200 Fort-de-France	Groupe AFD	1	21	939 M€
<b>ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT SPÉCIALISÉS</b>						
BRED-COFILEASE	12 M€	Centre d'affaires BRED - Jambette 97232 Lamentin	BPCE	1	1	169 M€
Société Financière des Antilles-Guyane	2 M€	12, boulevard Général de Gaulle 97200 Fort-de-France	BPCE	1	-	112 M€
Natixis-Factor	20 M€	7, zone de Manhity Immeuble Exodom 97232 Lamentin	BPCE	1	6	34 M€
<b>ÉTABLISSEMENT À STATUT PARTICULIER</b>						
Caisse des Dépôts et Consignations	2 M€	Imm. Cascades III - 1, place F. Mitterrand 97200 Fort-de-France	Groupe CDC	1	8	1 355 M€

Source : IEDOM

## Tableau 2 Actifs financiers

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Sociétés</b>	<b>1 493,8</b>	<b>1 667,1</b>	<b>1 726,6</b>	<b>2 127,8</b>	<b>2 192,3</b>	<b>3,0%</b>
Dépôts à vue	920,2	1 058,8	1 169,4	1 669,5	1 779,4	6,6%
Placements liquides ou à court terme	519,3	555,7	496,4	396,7	352,2	-11,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	37,5	56,3	54,9	45,8	68,5	49,4%
Placements indexés sur les taux du marché	481,8	499,4	441,5	350,9	283,8	-19,1%
dont comptes à terme	391,3	408,0	385,3	312,5	246,8	-21,0%
dont OPCVM monétaires	76,1	72,9	52,7	37,0	30,9	-16,4%
dont certificats de dépôts	14,4	18,5	3,5	1,3	6,0	350,5%
Épargne à long terme	54,3	52,6	60,8	61,6	60,7	-1,6%
dont OPCVM non monétaires	19,1	19,8	26,3	31,7	33,2	4,7%
<b>Ménages</b>	<b>5 014,8</b>	<b>5 124,8</b>	<b>5 224,4</b>	<b>5 404,4</b>	<b>5 472,2</b>	<b>1,3%</b>
Dépôts à vue	1 119,8	1 200,8	1 272,0	1 409,7	1 472,7	4,5%
Placements liquides ou à court terme	1 685,5	1 644,3	1 616,7	1 603,4	1 618,9	1,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 498,2	1 473,1	1 469,4	1 485,6	1 516,8	2,1%
dont livrets ordinaires	506,1	492,1	492,2	502,2	516,0	2,7%
dont livrets A et bleus	601,0	582,6	577,0	580,2	592,8	2,2%
dont livrets jeunes	13,3	13,5	13,7	12,8	12,5	-2,6%
dont livrets d'épargne populaire	51,0	49,9	48,5	46,6	44,6	-4,3%
dont livrets de développement durable	209,7	222,1	228,6	237,0	245,8	3,7%
dont comptes d'épargne logement	117,1	112,8	109,5	106,9	105,0	-1,7%
Placements indexés sur les taux du marché	187,3	171,2	147,3	117,8	102,1	-13,3%
dont comptes à terme	170,0	155,4	133,2	106,5	88,1	-17,3%
dont bons de caisse	1,2	1,1	0,7	0,7	0,7	-7,7%
dont OPCVM monétaires	16,1	14,7	13,3	10,6	13,4	25,8%
Épargne à long terme	2 209,5	2 279,7	2 335,8	2 391,2	2 380,6	-0,4%
dont plans d'épargne logement	571,2	602,6	624,7	623,4	613,3	-1,6%
dont plans d'épargne populaire	57,4	54,2	48,7	43,9	40,5	-7,7%
dont autres comptes d'épargne	5,7	6,1	7,1	8,6	8,6	-0,8%
dont portefeuille-titres	187,8	177,3	176,9	171,7	157,0	-8,6%
dont OPCVM non monétaires	53,2	48,4	43,8	41,2	33,3	-19,1%
dont contrats d'assurance-vie	1 334,3	1 391,0	1 434,6	1 502,3	1 528,0	1,7%
<b>Autres agents</b>	<b>378,0</b>	<b>386,3</b>	<b>486,7</b>	<b>424,7</b>	<b>437,2</b>	<b>2,9%</b>
Dépôts à vue	209,8	214,3	321,8	266,6	295,0	10,7%
Placements liquides ou à court terme	143,6	146,4	136,6	127,0	101,2	-20,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	54,1	65,5	65,1	65,6	60,2	-8,2%
Placements indexés sur les taux du marché	89,4	80,9	71,6	61,4	41,0	-33,2%
dont comptes à terme	70,9	69,4	62,2	53,0	35,6	-32,8%
Épargne à long terme	24,7	25,7	28,3	31,1	40,9	31,3%
<b>Total</b>	<b>6 886,6</b>	<b>7 178,2</b>	<b>7 437,8</b>	<b>7 956,9</b>	<b>8 101,7</b>	<b>1,8%</b>
Dépôts à vue	2 249,8	2 473,9	2 763,2	3 345,8	3 547,2	6,0%
Placements liquides ou à court terme	2 348,3	2 346,4	2 249,7	2 127,1	2 072,4	-2,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 589,9	1 594,9	1 589,4	1 597,1	1 645,5	3,0%
Placements indexés sur les taux du marché	758,5	751,5	660,3	530,0	426,9	-19,5%
Épargne à long terme	2 201,5	2 288,5	2 357,9	2 424,9	2 482,2	2,4%

Source : IEDOM

**Tableau 3**  
**Concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit**

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Entreprises</b>	<b>3 265,2</b>	<b>3 345,2</b>	<b>3 510,2</b>	<b>3 665,8</b>	<b>3 893,3</b>	<b>6,2%</b>
Crédits d'exploitation	416,5	326,5	326,3	351,8	354,0	0,6%
Créances commerciales	18,1	17,2	16,2	16,1	11,5	-28,3%
Crédits de trésorerie	160,9	180,6	196,6	190,5	205,8	8,0%
dont entrepreneurs individuels	36,9	39,1	39,7	40,4	44,0	8,7%
Comptes ordinaires débiteurs	194,4	88,4	71,6	107,4	104,9	-2,4%
Affacturage	43,2	40,4	41,8	37,9	31,8	-16,1%
Crédits d'investissement	1 699,2	1 921,6	2 090,2	2 226,7	2 447,9	9,9%
Crédits à l'équipement	1 508,3	1 730,0	1 884,1	2 011,2	2 229,3	10,8%
dont entrepreneurs individuels	42,7	38,8	39,3	40,4	40,5	0,2%
Crédit-bail	191,0	191,7	206,1	215,5	218,5	1,4%
Crédits immobiliers	1 113,6	1 070,3	1 091,3	1 084,8	1 088,9	0,4%
Autres crédits	35,9	26,7	2,4	2,5	2,6	5,5%
<b>Ménages</b>	<b>3 219,9</b>	<b>3 439,0</b>	<b>3 556,5</b>	<b>3 727,1</b>	<b>3 938,0</b>	<b>5,7%</b>
Crédits à la consommation	853,5	936,2	997,6	1 070,8	1 152,7	7,7%
Crédits de trésorerie	782,3	872,1	942,4	1 025,1	1 098,6	7,2%
Comptes ordinaires débiteurs	46,9	46,4	42,6	38,5	43,0	11,7%
Crédit-bail	24,3	17,8	12,6	7,1	11,0	55,1%
Crédits à l'habitat	2 365,7	2 498,6	2 557,3	2 651,6	2 779,8	4,8%
Autres crédits	0,6	4,2	1,7	4,7	5,5	17,4%
<b>Collectivités locales</b>	<b>1 152,4</b>	<b>1 280,7</b>	<b>1 259,9</b>	<b>1 217,6</b>	<b>1 204,9</b>	<b>-1,0%</b>
Crédits d'exploitation	36,2	52,6	20,2	31,5	26,4	-16,3%
Crédits de trésorerie	35,6	52,5	19,6	30,7	24,8	-19,3%
Comptes ordinaires débiteurs	0,6	0,0	0,6	0,2	0,1	-33,6%
Crédits d'investissement	1 111,8	1 228,1	1 239,7	1 186,1	1 178,6	-0,6%
Autres crédits	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	ns
<b>Autres agents</b>	<b>499,2</b>	<b>538,8</b>	<b>496,9</b>	<b>501,6</b>	<b>465,2</b>	<b>-7,3%</b>
<b>Total encours sain</b>	<b>8 136,8</b>	<b>8 603,6</b>	<b>8 823,5</b>	<b>9 112,2</b>	<b>9 501,4</b>	<b>4,3%</b>
Créances douteuses brutes	592,1	574,7	562,8	616,5	667,4	8,3%
Créances douteuses nettes	263,5	278,7	277,6	324,6	378,8	16,7%
Provisions	328,6	296,0	285,2	291,9	288,6	-1,1%
<b>Total encours brut</b>	<b>8 728,9</b>	<b>9 178,3</b>	<b>9 386,3</b>	<b>9 728,7</b>	<b>10 168,8</b>	<b>4,5%</b>
Taux de créances douteuses	6,8%	6,3%	6,0%	6,3%	6,6%	0,3 pt
Taux de provisionnement	55,5%	51,5%	50,7%	47,3%	43,2%	-4,1 pts

Source : IEDOM

Source : IEDOM



**Tableau 4**  
**Bilan agrégé de l'échantillon de banques locales**

<b>Actif</b> (en millions d'euros)	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variations 2018/2017</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 345,2	1 304,5	1 411,1	1 572,3	1 810,1	15,1%
Opérations avec la clientèle	3 605,0	3 735,9	3 919,3	4 170,1	4 419,0	6,0%
Opérations sur titres	178,3	215,0	297,0	287,5	298,0	3,7%
Opérations diverses	365,3	396,2	432,4	337,7	463,8	37,4%
Valeurs immobilisées	49,5	52,5	57,5	57,7	58,2	0,9%
<b>Total Actif</b>	<b>5 543,4</b>	<b>5 704,0</b>	<b>6 117,3</b>	<b>6 425,2</b>	<b>7 049,2</b>	<b>9,7%</b>
<b>Passif</b> (en millions d'euros)	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variations 2018/2017</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 899,5	1 745,8	1 758,0	1 841,3	1 950,2	5,9%
Opérations avec la clientèle	2 864,0	3 085,8	3 288,6	3 403,8	3 516,2	3,3%
dont comptes ordinaires créditeurs	1 659,9	1 851,9	2 078,4	2 258,1	2 413,1	6,9%
dont comptes d'épargne à régime spécial	688,9	735,4	729,7	736,9	746,0	1,2%
dont comptes créditeurs à terme	479,1	457,1	454,8	384,3	322,3	-16,1%
Opérations sur titres	15,8	0,8	0,7	0,8	1,2	55,2%
Opérations diverses	230,6	289,8	391,7	492,9	869,3	76,4%
Capitaux propres, provisions et assimilés	533,5	581,8	678,4	686,5	712,3	3,8%
dont capital	64,8	65,4	73,5	74,6	74,4	-0,3%
<b>Total Passif</b>	<b>5 543,4</b>	<b>5 704,0</b>	<b>6 117,3</b>	<b>6 425,2</b>	<b>7 049,2</b>	<b>9,7%</b>
<b>Soldes</b> (en millions d'euros)	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variations 2018/2017</b>
Opérations avec la clientèle	-741,0	-650,0	-630,7	-766,3	-902,9	-17,8%
Opérations sur titres	-162,5	-214,2	-296,2	-286,7	-296,9	-3,5%
Opérations diverses	-134,7	-106,5	-40,8	155,2	405,5	-161,2%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	484,0	529,4	620,9	628,8	654,1	4,0%
<b>Excédent (+) ou Besoin de trésorerie (-)</b>	<b>-554,3</b>	<b>-441,3</b>	<b>-346,8</b>	<b>-269,0</b>	<b>-140,1</b>	<b>-47,9%</b>
<b>Hors bilan - engagements de garantie</b> (en millions d'euros)	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variations 2018/2017</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	42,2	42,1	16,7	16,4	18,9	15,3%
Engagements reçus d'établissements de crédit	375,4	406,8	451,8	478,1	552,4	15,5%
Engagements en faveur de la clientèle	137,4	169,0	166,1	193,6	208,8	7,8%
Engagements reçues de la clientèle	259,0	265,7	267,9	287,7	309,0	7,4%

Source : IEDOM

**Tableau 5**  
**Compte de résultat agrégé de l'échantillon de banques locales**

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-4,0	-2,3	1,1	-3,0	6,2	-302,7%
(+) Opérations avec la clientèle	184,8	185,9	183,5	179,5	179,5	0,0%
dont Opérations de crédit bail et assimilé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
(+) Opérations sur titres	6,7	2,8	2,9	1,7	2,1	24,0%
(+) Opérations de financement à long terme	3,9	4,4	5,8	6,7	6,8	1,2%
(+) Opérations de change	0,7	0,8	1,0	1,0	1,6	0,0%
(+) Opérations de hors-bilan	-3,2	1,1	2,1	3,7	1,7	-54,2%
(+) Opérations de services financiers	36,4	38,0	40,5	45,5	49,3	8,2%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	5,4	5,3	7,0	5,9	6,3	7,4%
(+) Produits accessoires et divers nets	13,1	12,1	13,5	16,9	15,5	-8,4%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de placement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0%
<b>(=) Produit net bancaire</b>	<b>243,8</b>	<b>248,0</b>	<b>257,3</b>	<b>258,0</b>	<b>268,7</b>	<b>4,2%</b>
(-) Frais généraux	148,6	150,4	162,7	182,3	190,7	4,6%
dont frais de personnel	90,4	90,5	95,2	105,0	105,3	0,3%
dont services extérieurs	53,7	55,7	63,4	73,4	81,3	10,7%
(-) Dotations aux amortissements	6,2	6,2	6,2	6,5	6,8	5,7%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	ns
(-) Quote-part des frais de siège social	14,6	16,2	19,3	22,4	23,7	6,0%
(-) Quote-part sur op. d'expl. non bancaire en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
(+) Charges refacturées	8,6	7,1	8,0	7,6	9,0	19,3%
<b>(=) Résultat brut d'exploitation</b>	<b>83,0</b>	<b>82,3</b>	<b>77,1</b>	<b>54,4</b>	<b>54,0</b>	<b>-0,8%</b>
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances	13,2	-6,9	-5,0	7,9	2,0	-74,5%
(-) Autres dotations nettes aux prov. pour dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
(-) Dotations nettes aux prov. pour risques et charges	-6,0	-0,3	1,8	-5,0	-0,8	ns
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	13,6	10,9	9,7	9,5	8,8	-7,1%
(+) Intérêts sur créances douteuses	5,3	6,6	5,3	4,9	5,0	2,0%
<b>(=) Résultat d'exploitation</b>	<b>67,5</b>	<b>85,3</b>	<b>76,0</b>	<b>46,9</b>	<b>48,9</b>	<b>4,3%</b>
(+) Plus-values nettes sur cession d'immo. corp. et incorp.	0,2	0,6	-0,5	0,1	0,2	ns
(+) Plus-values nettes sur cession d'immo. financières	0,0	0,0	-0,7	0,0	0,0	ns
(-) Dotations nettes aux provisions sur immo. financières	4,8	1,2	1,1	1,5	1,5	3,6%
<b>(=) Résultat courant avant impôt</b>	<b>62,9</b>	<b>84,7</b>	<b>73,8</b>	<b>45,5</b>	<b>47,6</b>	<b>4,6%</b>
(+) Produit net exceptionnel	-0,4	-0,5	0,0	-0,2	0,1	ns
(-) Dotations nettes au FRBG	6,4	11,4	13,7	10,5	6,6	-37,2%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	ns
(-) Impôt sur les bénéfices	12,3	21,8	23,3	13,9	15,9	15,0%
<b>(=) Résultat net</b>	<b>43,8</b>	<b>50,9</b>	<b>36,8</b>	<b>21,1</b>	<b>25,2</b>	<b>19,5%</b>

Source : IEDOM

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Evie COYAN

Camille DELLA-BALDA

Claude DORWLING- CARTER

Nicolas GOBALRAJA

Michèle ROVELA-MARTHELY

Anouk VANOMMESLAEGHE

Directrice de la publication : Marie-Anne POUSSIN-DELMAS

Responsable de la rédaction : Claude DORWLING-CARTER

Éditeur : IEDOM ([www.iedom.fr](http://www.iedom.fr))

Imprimé par BERGER BELLEPAGE

Achevé d'imprimé en juin 2019 – Dépôt légal : juin 2019

ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-35292-012-0

# L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, BANQUE CENTRALE DÉLÉGUÉE DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'eurosystème, composé de la banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro. L'IEDOM est chargé d'assurer la continuité territoriale en matière monétaire par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Créé en 1959 sous la forme d'un établissement public, l'IEDOM est devenu société filiale de la Banque de France le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est présidé par Marie-Anne Poussin-Delmas, également Directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).

Ses quatre grandes missions sont la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et les spécificités ultramarines, en faveur du développement économique de ses territoires d'intervention.



## **IEDOM - Agence de Martinique**

1, boulevard du Général de Gaulle

BP CS 50512

97206 Fort-de-France Cedex

**Directeur : Claude Dorwling-Carter**

☎ 05 96 59 44 00

📠 05 96 59 44 04

## **IEDOM - Siège Paris**

115, rue Réaumur

75002 Paris

☎ +33 1 42 97 07 00



ISSN 1632-420X  
ISBN 978-2-35292-020-5

